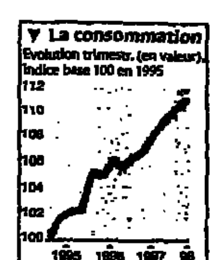


Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE
■ Reprise de la consommation
■ Emploi : 14 pages d'annonces classées

▼ La consommation
Evolution trimestr. (en valeur). Indice base 100 en 1995

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16736 – 7,50 F - 1,13 EURO — MARDI 17 NOVEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La gauche face à l'effet Cohn-Bendit

● Tête de liste des Verts aux élections européennes, l'ancien leader de Mai 68 a appelé solennellement Lionel Jospin à régulariser les sans-papiers ● Sa réussite dans les médias inquiète socialistes et communistes ● Robert Hue craint une « guerre fratricide » au sein de la gauche plurielle

DANIEL COHN-BENDIT a fait une entrée fracassante dans le débat politique français lors du congrès des Verts réuni à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis, samedi 14 et dimanche 15 novembre, pour ratifier son élection comme chef de file de la liste des écologistes aux élections européennes de juin 1999. Délaissant les sujets européens, l'ancien animateur de Mai 68, député à Strasbourg sur les bancs des *Grünen*, a appelé Lionel Jospin à faire preuve de *« générosité républicaine »* envers les sans-papiers exclus des régularisations ouvertes en 1997. *« La grandeur d'un homme politique,* a-t-il dit, *c'est, à un moment donné, de savoir débloquer la situation. »*

En présence de Joseph Rossignol, maire (PS) de Limeil-Brévannes dans le Val-de-Marne, et d'un délégué des sans-papiers hébergés dans sa mairie avant l'intervention des forces de l'ordre, M. Cohn-Bendit a évoqué l'exemple du général de Gaulle acceptant de légaliser l'objection de conscience après la grève de la faim du pacifiste Louis Lecoin en 1962. Précisant qu'il veut contribuer à la victoire de M. Jospin à la future élection présidentielle, il a expliqué que celle-ci ne pourra pas être gagnée *« au centre »* et que la victoire ne sera possible que *« si le peuple de gauche se reconnaît »* dans un *« geste rassembleur »*.

Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a parlé, dimanche, du problème des sans-papiers comme d'une *« épine »* qui *« infecte »* le gouvernement. Les dirigeants socialistes ont expliqué que les critères de régularisation doivent être respectés. Le PCF, qui réclame lui aussi la réouverture des dossiers refusés, réunit son conseil national, alors que Robert Hue a exprimé, lundi matin, sa crainte d'une *« guerre fratricide »* au sein de la Gauche aux élections européennes de juin 1999.



Lire pages 6, 9 et la chronique de Pierre Georges page 36

■ ENQUÊTE

La Principauté de Monaco confrontée au blanchiment d'argent sale

LA COUR d'appel de Monaco doit se prononcer, lundi 16 novembre, sur la condamnation de Moshe Binyamin à douze ans de prison pour *« détention de fonds provenant de trafic de stupéfiants »*. Source de tensions entre Paris et le prince Rainier, il s'agit de la première affaire de blanchiment jamais jugée dans la Principauté. Notre enquête montre que plusieurs affaires similaires, vite étouffées, ont mis en lumière de curieuses pratiques judiciaires contre lesquelles se dressent des magistrats français. Mais le responsable du cabinet du prince, Georges Brinda, assure que Monaco est *« peut-être le seul pays au monde où la justice est totalement indépendante »*.

Lire pages 10 et 11, et notre éditorial page 17

La crise irakienne

■ Bagdad accepte sans conditions de coopérer avec l'Unscom

■ Washington renonce aux frappes, mais ses troupes restent en état d'alerte

■ Bill Clinton appelle au renversement de Saddam Hussein

■ Le débat s'ouvre sur l'efficacité des sanctions

Lire pages 2 et 3 et notre analyse page 17

Jacques Chirac s'incline devant « la petite- fille des Mayas »

GUATEMALA
de notre envoyée spéciale

Une *Marseillaise* sucrée et pacifique a résonné dans le patio blanc de l'université San Carlos de Guatemala, signifiant d'entrée au protocole sa mise en congé. *« Très chère »* Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix et ambassadeur de bonne volonté auprès de l'Unesco, accueillait, samedi 14 novembre dans la soirée, son *« cher, très cher ami »* Jacques Chirac.

Sans note, parce que, a-t-elle dit, un discours écrit n'aurait pu traduire ce que son cœur voulait exprimer, elle a rendu hommage au soutien que le chef de l'Etat français apporte, depuis plusieurs années, à son combat pour la paix. *« Lors de notre dernière rencontre, nous nous sommes promis une amitié éternelle, entre vous et moi, entre vous et le peuple guatémaltèque. Vous avez respecté votre parole, vous êtes là parmi nous,* a-t-elle déclaré. *Nous vous avons attendu avec une profonde émotion, une profonde affection et nous vous accueillons les bras ouverts. »*

Devant l'assemblée colorée, composée essentiellement d'artistes et d'universitaires guatémaltèques, Rigoberta Menchu a ajouté que la visite du président de la République avait *« un sens profond pour la lutte que nous avons menée et que nous mènerons toujours dans notre pays »*.

La voix étouffée d'émotion et les larmes au bord des yeux, le Prix Nobel de la paix a remercié encore une fois le chef de l'Etat de sa présence et conclu son propos en rendant hommage à *« toutes les victimes des conflits armés d'Amérique centrale, toutes les veuves et les orphelins »* et en évoquant la souffrance de *tous ceux qui, aujourd'hui, sont les victimes* du cyclone Mitch.

Après s'être longuement incliné devant Rigoberta Menchu, Jacques Chirac a pris, à son tour, la parole pour saluer *« la petite fille des Mayas »* qui se bat *« depuis tant d'années, pacifiquement mais avec noblesse et détermination, pour la reconnaissance de l'identité, de la culture et des droits imprescriptibles des peuples premiers dans le monde »*. Reprenant à son compte la défense de *« l'interculturalidad »* si souvent évoquée par Rigoberta Menchu, M. Chirac a observé qu'elle constituait *« un des grands défis de l'avenir : poursuivre le dialogue des civilisations et d'abord respecter chaque culture, en reconnaître l'apport, garder et transmettre la mémoire. C'est cela aussi l'enjeu de la paix partout dans le monde »*, a ajouté le chef de l'État. A ses yeux, l'accord sur les droits et l'identité des peuples indigènes, signé en décembre 1996 au Guatemala, forme *« la clef de voûte du processus de réconciliation »* qui permettra aux Guatémaltèques de construire *« une nouvelle nation, multiculturelle, où chacun trouve sa place sans distinction d'origine, de race, de langue ou d'ethnie »*.

Jacques Chirac a enfin annoncé qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris, en décembre, Rigoberta Menchu serait son *« invitée personnelle »*. Puis, après avoir visité, dans l'enceinte de l'université, une exposition de peintres amérindiens et pris chaleureusement congé du Prix Nobel de la paix, il a rejoint son hôtel pour s'entretenir, par téléphone, avec Bill Clinton et Tony Blair... des menaces de guerre en Irak.

Pascale Robert-Diard

James Tobin contre le FMI

INVENTEUR, dans les années 70, du projet de taxe sur les mouvements internationaux de capitaux, James Tobin a répondu aux questions du *Monde* dans son bureau de l'université Yale. Agé de quatre-vingts ans, l'universitaire américain, Prix Nobel d'économie en 1981, y réaffirme sa conviction qu'il faut *« lutter contre cette idée que le marché fera tout bien, en toutes circonstances »*. Selon lui, les remèdes du Fonds monétaire international face à la crise financière sont *« désastreux »*. Ils risquent d'aggraver la récession dans les pays émergents, que la libéralisation des marchés financiers a *« transformés en succursales bancaires des économies dominantes »*.

Lire page 16


NICOLAS TREATT

■ La disparition d'Edwige Feuillère

La *« grande dame »* du cinema français est morte un vendredi 13, quelques jours après le décès de Jean Marais, qui fut souvent son partenaire. p. 29

■ L'état de notre environnement

Selon le rapport de l'Institut français de l'environnement, publié lundi, la France a fait des *« progrès réels »* mais *« moins rapidement que prévu »*. p. 13

■ L'argent du Parlement

Les parlementaires disposent d'une réserve de quelque 800 millions de francs par an, qu'ils répartissent de façon totalement arbitraire. Enquête. p. 15

■ Réforme du droit des sociétés

L'avant-projet de loi prévoit notamment une réduction du pouvoir des PDG et la transparence de leurs rémunérations. Le patronat prépare sa contre-attaque. p. 20

■ A Radio-France, un PDG contesté

Le CSA doit désigner le futur dirigeant de Radio-France avant le 29 novembre. Parmi les sept candidats, l'actuel PDG, Michel Boyon, au bilan critiqué. p. 22



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1117 - 7,50 F

POINT DE VUE

Le dernier legs de Pinochet

par Bruno Adrian Patino

L'ARRESTATION du général Pinochet à Londres a été l'occasion d'un rappel des heures les plus noires de la dictature chilienne (1973-1990). Mais la légitimité éthique et légale de l'arrestation a occulté ce qui l'a rendue possible. Le général Pinochet n'est ni naïf ni ignorant des politiques suivies à l'étranger. Il dispose d'un cabinet étoffé et de différents relais dans l'armée. Il s'est pourtant fait *« attraper »* dans une clinique londonienne par surprise, sentiment partagé par une grande partie des gouvernants du Chili démocratique.

Dès le 20 juillet 1997, le journal espagnol *El Pais* développait, sur une pleine page, la stratégie suivie par le juge espagnol Manuel Garcia Castellon, afin d'arriver, un jour, à *« mettre le général Pinochet sur le banc des accusés »* pour génocide.

Les informations contenues dans cet article ne passèrent pas inaperçues au Chili : elles furent reprises dans la quasi-majorité des journaux chiliens, et de nombreux juristes s'accordèrent à souligner l'impossibilité pour le général Pinochet de voyager dorénavant à destination des pays de l'Union européenne en particulier, ou de pays ayant signé une convention d'extradition avec l'Espagne plus généralement. L'instruction du juge Baltasar Garzón, qui concerne des meurtres, tortures et assassinats ayant eu lieu en Argentine, dans le cadre de l'opération Condor, vint renforcer cette analyse.

Et pourtant le général Pinochet a continué de voyager. Son rang d'ancien chef d'Etat, son titre de sénateur à vie et son passeport officiel ne sauraient constituer les seules explications à ce sentiment d'impunité.

Lire la suite 18

Bruno Adrian Patino, *ancien correspondant du « Monde » au Chili, est secrétaire général des Editions Hazan.*

Rentrée emmêlée


JO MASO

L'ÉQUIPE de France de rugby a signé une victoire brouillonne face à l'Argentine, samedi 14 novembre, à Nantes. Jo Maso, le manager du XV tricolore, affirme au *Monde* ne pas craindre la défaite face à l'Australie, samedi 21 novembre, au Stade de France. A lire également, dans nos pages « Sports », le football, avec les difficultés de Nantes, et la voile, avec la Route du rhum, menée par Laurent Bourgnon sur *Primagaz*.

Lire pages 25 à 27

DIPLOMATIE Bagdad est revenu inconditionnellement samedi 14 novembre sur sa décision de ne plus coopérer avec les experts chargés de le désarmer. Le président Bill Clinton a annoncé, dimanche, que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne renonçaient au recours à la force. ● WASHINGTON demeure vigilant et prêt à frapper à la moindre nouvelle infraction irakienne, sans attendre le feu vert du Conseil de sécurité ni adresser des avertissements au gouvernement irakien, a prévenu le conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, Sandy Berger. ● LE CONSEIL DE SÉCURITÉ des Nations unies a *« pris note »* de la décision irakienne et rappelé à Bagdad qu'il était tenu de la respecter strictement. ● A BAGDAD, la population, résignée et préoccupée par ses multiples soucis quotidiens, craint que la crise ne soit que partie remise.

L'Irak échappe aux frappes américaines, mais la tension reste vive

Bagdad a confirmé, dimanche 15 novembre, que la reprise de la coopération avec la commission chargée du désarmement était « inconditionnelle ». Washington a donc renoncé à la solution militaire, mais maintient ses forces en alerte

WASHINGTON
de notre correspondant

Saddam Hussein a capitulé devant la menace d'une intervention américaine, donnons-lui encore une chance de prouver sa bonne foi, sinon... Ainsi le président Bill Clinton a-t-il annoncé en substance, dimanche 15 novembre, que les Etats-Unis avaient décidé de faire confiance aux Nations unies – Bagdad ayant promis de reprendre sa coopération avec leurs experts en désarmement –, tout en se réservant le droit d'intervenir militairement si Saddam Hussein revenait sur ses engagements.

« Soyons clairs. L'Irak a cédé, mais cela ne suffit pas. Maintenant [il] *doit remplir ses obligations et reprendre inconditionnellement sa coopération avec les inspecteurs* [de l'Unscom, la commission chargée de désarmer l'Irak] (...). *Nous resterons vigilants jusqu'à ce que toutes ces conditions soient remplies, nous maintiendrons la pression, nous resterons prêts à agir »*, a déclaré M. Clinton, qui venait d'annuler *in extremis* son départ pour le sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) à Kuala Lumpur, où il sera remplacé par le vice-président Al Gore. Mais il n'a pas caché que sa *« détermination à frapper, avec le soutien massif de l'opinion mondiale, a produit le résultat* [qu'il préférait] : *une volte-face »* de l'Irak. Il a justifié sa préférence pour une solution diplomatique, par le fait que *« les inspecteurs demeurent le moyen le plus efficace pour découvrir, détruire et empêcher l'Irak de fabriquer à nouveau ses armes de destruction massive et les missiles pour les transporter »*. Un mécanisme de contrôle international comme l'Unscom, a-t-il fait valoir, peut se révéler indispensable dans les dix à vingt ans à venir, alors que les armes biologiques et chimiques risquent de devenir une des plus graves menaces pour le monde.

Cette volonté d'apaisement, après une semaine de tension croissante, n'a pas empêché M. Clinton de réaffirmer son désir de voir tomber le régime irakien. *« Cette crise montre, malheureusement une fois de plus, qu'il demeure un obstacle au bien-être de son peuple et une menace pour la paix dans la région.* (...) *Le meilleur moyen de faire face à cette menace serait un nouveau gouvernement à Bagdad qui s'engage à représenter et à respecter les Irakiens et la paix dans la région »*, a-t-il dit. Washington va donc *« intensifier »* son soutien à l'opposition irakienne, pour laquelle le Congrès vient de voter 97 millions de dollars d'aide militaire.

TROIS EXIGENCES SATISFAITES

Que s'est-il passé les derniers jours pour que l'on évite de justesse la conflagration ? Jeudi et vendredi, on disait les frappes inéluctables ; le dispositif militaire américain dans le Golfe se renforçait ; la liste des sites à détruire était évoquée. Certaines informations laissaient même entendre qu'il était trop tard pour venir au chevet d'une Unscom moribonde. Mais samedi, quelques heures après une première missive adressée au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, – lettre initialement bien accueillie par la communauté internationale avant d'être jugée *« inacceptable »* par Washington –, Bagdad fournissait aux Nations unies les ultimes garanties exigées par Washington et le Conseil de sécurité. Les bombardiers géants B-52 chargés de missiles de croisière étaient en vol, les navires dans le Golfe s'apprêtaient à lancer leurs Tomahawk, des centaines de missiles menaçaient directement les sites stratégiques irakiens. *« C'est presque comme s'il* [Saddam] *savait. Ça a été tout juste »*, a déclaré un officiel du Pentagone. M. Clinton a affirmé qu'il avait arrêté le compte à rebours parce que le président irakien avait répondu à trois exigences : *« annuler les conditions mises à la reprise des inspections, révoquer explicitement les décisions d'août et d'octobre de suspendre la coopération avec l'Unscom et assurer celle-ci de sa coopération pleine et entière »*.

ET MAINTENANT ?

Tout au long de la crise, le chef de l'exécutif américain est apparu comme moins va-t-en-guerre que la plupart de ses conseillers, et plus préoccupé des conséquences de bombardements sur la population civile. Selon le *Washington Post*, les pertes auraient pu atteindre le chiffre de dix mille personnes. Comme l'explique Judith Kipper, du Centre d'études stratégiques et internationales, *« le président est très prudent, il n'aime pas l'affrontement, dans sa vie privée comme en politique. Et puis, la diffusion d'armes de destruction massive n'est pas sa première priorité, elle vient après les crises asiatique et russe »*.

Que va-t-il se passer maintenant ? Sandy Berger, conseiller de M. Clinton pour la sécurité nationale, et le secrétaire à la défense, William Cohen, ont affirmé qu'en cas de récidive irakienne les Etats-Unis n'auraient besoin ni de demander l'autorisation du Conseil de sécurité ni de lancer un avertissement avant de bombarder l'Irak. Ils maintiendront sur place une force de frappe jugée suffisante, tout en réduisant l'envoi de troupes et de matériel vers le Golfe.

Patrice de Beer

Jacques Chirac : l'Irak reste sous la menace

Jacques Chirac a salué, dimanche 15 novembre, la déclaration de Bill Clinton sur l'Irak et affirmé que Bagdad devait comprendre qu'*« en cas de nouvelle rupture de sa coopération avec l'ONU la menace de l'usage de la force pèserait à nouveau immédiatement sur ce pays »*. Bill Clinton *« vient, il y a quelques heures, de faire une déclaration dont je salue l'esprit »*, a dit M. Chirac, depuis le Guatemala. Il s'était entretenu la veille par téléphone avec Bill Clinton et Tony Blair. *« C'est en coopérant pleinement avec les Nations unies que l'Irak obtiendra la levée des sanctions »*, a également indiqué le chef de l'Etat.

Bill Clinton confond les objectifs des Nations unies et ceux des Etats-Unis

LA STRATÉGIE américaine à l'égard de l'Irak n'a jamais brillé par sa clarté et les déclarations, dimanche 15 novembre, du président Bill Clinton, ne l'ont pas davantage éclairée.

ANALYSE

Une stratégie construite sur la confusion des genres

Non seulement les intentions des Etats-Unis paraissent contradictoires, mais M. Clinton a confondu, dans un même souffle, les objectifs des Nations unies et ceux des Etats-Unis, donnant ainsi crédit à l'idée selon laquelle Washington marginalise l'organisation internationale au profit de ses propres plans en Irak.

L'un des arguments forts invoqués par M. Clinton, pour expliquer la renonciation au recours à la force contre l'Irak, est l'importance du maintien dans ce pays des membres de la commission chargée de le désarmer (Unscom). *« Si nous menons une action militaire, nous pouvons altérer de manière significative la capacité de Saddam Hussein de développer des armes de destruction massive, mais cela sonnera le glas de l'Unscom »*, a-t-il dit. *« Nous n'aurons plus alors aucune surveillance, aucun aperçu, aucune implication dans ce qui se passera à l'intérieur de l'Irak »*.

Mais, a-t-il prévenu, les Etats-Unis demeurent vigilants et prêts à sévir, si l'Irak contrevient à ses engagements. Cela signifie qu'ils passeront alors par pertes et profits cette même Unscom, à laquelle M. Clinton vient de tresser des lauriers. Pour lui substituer quoi ? Comment alors l'ONU pourrait-elle faire en sorte que l'Irak ne soit plus une menace pour ses voisins et pour la paix ? Le chef de l'exécutif américain s'est abstenu de poser ces questions et a fortiori d'y répondre.

M. Clinton a également affirmé que le *« renforcement des sanctions dans les zones d'exclusion aériennes »* imposées à l'Irak en 1991 fait partie des mesures envisagées pour *« endiguer la menace »* que pourrait encore faire planer le président irakien. Les zones d'exclusion en question s'étendent au nord du 36ᵉ parallèle (dans une partie du Kurdistan) et au sud du 33ᵉ. Elles ont été décrétées après la guerre du Golfe non pas en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité, mais conformément à une interprétation américano-franco-britannique de la résolution 688 du Conseil, qui exige de l'Irak le respect des droits de l'homme. Elles visent à entraver la répression par l'Irak de sa population. Or, si M. Clinton a la quasi-garantie que la Grande-Bretagne le suivra sur cette voie d'un *« renforcement des sanctions »*, il n'est pas du tout certain que la France, par exemple, accepte de le faire. Déjà, en 1996, lorsque Washington avait décidé de porter du 32ᵉ au 33ᵉ parallèle la zone d'exclusion dans le sud de l'Irak, Paris s'était abstenu.

DES INTENTIONS AMBIGUËS

Pratiquant la confusion des genres, M. Clinton a affirmé qu'à long terme son objectif était de voir s'installer en Irak *« un nouveau gouvernement qui s'engagerait à représenter et respecter son peuple »*. Ce n'est pas la première fois qu'un membre de l'administration américaine expose l'ambiguïté des intentions américaines. Washington avait, en 1991, incité les populations kurdes et chiites à se soulever pour renverser le régime. Elle avait par la suite laissé écraser ces révoltes dans le sang. La CIA a entretenu et financé des groupes d'opposition, mais son projet s'est soldé par un fiasco total du fait des conflits qui minent les opposants et de l'intervention de l'armée irakienne, en septembre 1996, dans le Kurdistan, aux côtés de l'une des deux principales formations kurdes.

Ce qui est nouveau dans les déclarations, dimanche, de M. Clinton, et avant lui de la secrétaire d'Etat Madeleine Albright, c'est le fait d'associer ce projet américain aux objectifs de la communauté internationale. Or le renversement du régime irakien n'a jamais été inscrit dans les projets du Conseil de sécurité des Nations unies, quoi que pensent de Saddam Hussein les gouvernements des pays membres du Conseil. L'ONU se borne, en effet, à exiger de l'Irak qu'il coopère à l'élimination de ses armes de destruction massive, qu'il cesse de réprimer ses populations, qu'il indemnise tous les pays, sociétés et particuliers qui ont été lésés par l'invasion du Koweït et qu'il libère les prisonniers koweïtiens.

Mouna Naïm

Tony Blair, solidaire jusqu'au bout

LONDRES
de notre correspondant

Huit entretiens téléphoniques en dix-huit heures de crise, une « communication » absolument identique et un même solide scepticisme quant aux engagements pris par l'Irak : Tony Blair et Bill Clinton se sont montrés en complète communion d'esprit tout au long de la crise irakienne. A l'instar des Etats-Unis, et au contraire des autres Européens, qui ont gardé une distance militaire respectable quant à l'éventualité de frappes sur l'Irak, les forces britanniques, avait averti, dimanche, le porte-parole du premier ministre, demeuraient *« prêtes, disposées et capables de frapper au moindre faux mouvement »*. Dimanche matin, alors que Paris, Moscou, Pékin et Le Caire se déclaraient satisfaits de la volte-face irakienne, Londres comme Washington exigeaient – et obtenaient – que soient biffés de la lettre d'acceptation irakienne les neuf *« souhaits »* qui l'accompagnaient. *« Saddam Hussein*, a dit Tony Blair, *n'est pas quelqu'un à qui nous pouvons faire confiance. Cela ne sera pas terminé tant que nous n'aurons pas testé chacun des points agréés. »* En clair, le Royaume-Uni soutient les cinq points sur lesquels les Etats-Unis entendent *« tester »* l'Irak. Tony Blair avait donné, samedi, ordre aux douze chasseurs-bombardiers Tornado britanniques basés au Koweït de participer à l'action américaine. *« Un cinquième des cibles »* irakiennes devaient être frappées par les avions anglais, a discrètement fait savoir le ministère de la défense. *« Je n'hésiterais pas à redonner cet ordre si besoin est »*, a réitéré Tony Blair, dimanche après-midi. Et la prochaine fois, a-t-il précisé, reprenant là aussi la version américaine, *« il n'y aura d'avertissement d'aucune sorte »*.

Patrice Claude

Les inspecteurs de l'Unscom devraient reprendre leurs activités dès mercredi

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

« Le président Clinton a parlé comme un grand homme d'Etat et ses déclarations seront appréciées par la communauté internationale dans son ensemble. » C'est en ces termes que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a commenté, dimanche 15 novembre, les propos du président Bill Clinton à l'égard de la crise irakienne. *« Je suis reconnaissant au président Clinton pour sa décision courageuse et difficile, qui est une victoire de la diplomatie et de la détermination. »* Cette opinion était largement partagée aux Nations unies. La décision du président Clinton de ne pas recourir à la force contre l'Irak, estime un diplomate occidental de haut rang, montre que le président américain *« s'est rallié à l'idée que le maintien des experts du désarmement en Irak est le meilleur moyen de surveiller ce pays. Tout s'est cristallisé autour de ce constat »*.

Toutefois, nul n'a le sentiment à l'ONU que le risque d'un recours à la force est totalement écarté. Désormais, chaque mot et chaque geste du gouvernement irakien seront surveillés de très près. Il ne faudra pas attendre longtemps pour tester l'Irak. Selon Richard Butler, le président de la commission chargé de désarmer le pays (Unscom), les inspecteurs de l'ONU devaient être de retour à Bagdad mardi 17 novembre et pourront reprendre leur travail dès mercredi. Si, disent les diplomates, l'Irak *« prend la décision suicidaire »* d'empêcher l'Unscom d'effectuer *« librement et inconditionnellement »* son travail, *« les Américains ne chercheront plus l'avis de l'ONU et recourront à la force sans hésitation aucune »*.

Pour l'heure, les pays membres du Conseil ont décidé d'accorder à Bagdad le bénéfice du doute. Ainsi, dans une déclaration à la presse dimanche, le Conseil a *« pris note »* du fait que l'Irak a décidé *« clairement et inconditionnellement, de coopérer avec l'Unscom et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) »*, et que *« cette décision constitue une abrogation des décisions du 5 août et du 31 octobre »*. Il a aussi exprimé *« sa profonde gratitude au secrétaire général pour ses efforts »* et estimé que sa *« confiance dans les intentions de l'Irak a besoin d'être confortée par une coopération entière, inconditionnelle et soutenue avec l'Unscom »*. Le Conseil a réaffirmé son intention de *« procéder à un examen global »* des relations de l'Irak avec l'ONU.

Les craintes de certaines délégations de voir les Etats-Unis exiger une résolution réitérant la menace de recours à la force, si la coopération de l'Irak laisse à désirer, se sont révélées injustifiées. Toutefois, les tentatives de la France et de la Russie d'inclure une phrase soulignant le fait que l'Unscom demeure *« un organe subsidiaire »* du Conseil de sécurité ont été rejetées par Washington. Certaines délégations arabes ont exprimé leurs craintes que M. Butler *« soit tenté de créer des incidents »* en procédant à des inspections *« provocantes »*. M. Butler, pour sa part, interrogé par des chaînes de télévision américaines, a accusé les Irakiens de *« mentir »* sur leurs armes de destruction massive.

Si le scénario prévu par le Conseil de sécurité se déroule normalement, M. Annan devrait, une fois que l'Unscom aura repris ses activités, présenter un rapport au Conseil confirmant la coopération irakienne. Le Conseil procéderait alors à *« l'examen global »* qui, espèrent les Irakiens, mènera à la levée de l'embargo pétrolier.

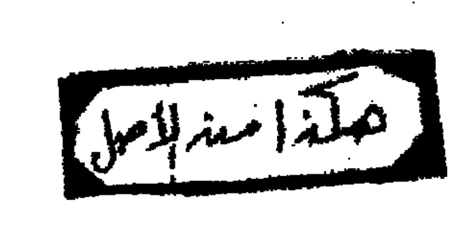
Le Conseil a réaffirmé son intention de « procéder à un examen global » des relations avec l'Irak

Dans les couloirs de l'ONU, les débats tournaient dimanche autour de la volonté des Etats-Unis de changer le régime en Irak. C'est un *« agenda américain »*, disaient publiquement les diplomates, mais, en privé, ils faisaient remarquer que si Washington réussissait, *« il serait applaudi par la communauté internationale dans son ensemble »*. D'autres n'excluaient pas que l'objectif de M. Clinton soit *« de préparer l'opinion américaine à la levée éventuelle des sanctions économiques qui ont été un échec absolu »*, en faisant la distinction entre le régime et la population civile en Irak. La pleine coopération de l'Irak sur le désarmement rendrait en tout cas *« intenable »* le maintien indéfini des sanctions.

Par ailleurs, le chef du programme humanitaire de l'Irak, a annoncé que les 150 observateurs de l'ONU regagneraient Bagdad lundi.

A. B. P.









Les premières demandes irakiennes s'apparentaient à des conditions

DANS L'ANNEXE à la lettre qu'il avait adressée, samedi 14 novembre, au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, demandait un calendrier pour la levée des sanctions et des assurances en ce sens, qui seraient *« directement communiquées à la direction irakienne à Bagdad par le biais du secrétaire général, ou par une délégation du Conseil »*. Qu'il s'agisse d'une simple maladresse, ou d'une volonté délibérée de maintenir une ambiguïté, ces demandes quasi-comminatoires semblaient en contradiction avec l'annonce par Bagdad de la reprise inconditionnelle de sa coopération avec la commission spéciale chargée de désarmer l'Irak (Unscom). Les Etats-Unis étaient donc fondés à refuser l'offre irakienne, l'assimilant à une litanie de conditions. *« C'est le monde à l'envers »*, déclarait Sandy Berger, le conseiller du président Bill Clinton pour la sécurité nationale. Ce qui a obligé Bagdad à préciser, *dans une autre lettre*, transmise dimanche par l'ambassadeur irakien à l'ONU, Nizar Hamdoun, qu'il ne s'agissait que d'un simple point de vue... M. Aziz demandait en effet dans une « annexe » à son premier courrier que *« le réexamen* [des sanctions par le Conseil de sécurité] *soit effectué dans un délai très bref (sept jours par exemple) après la reprise »* du travail de l'Unscom. En termes diplomatiques, il souhaitait que *« le Conseil de sécurité soit prêt à appliquer le paragraphe 22 si la satisfaction des exigences de la section C de la résolution 687 du Conseil de sécurité est établie »*. Si le Conseil estime que le travail doit se poursuivre, ajoutait M. Aziz, une courte période doit être fixée à cet effet, et pendant ce temps, le Conseil doit adopter *« des mesures pour la levée ou la réduction des sanctions, proportionnellement à la partie des exigences du paragraphe 22 qui a été satisfaite »*. Bagdad demandait enfin que soit respectée l'interprétation juridique de la « section C » et qu'aucun Etat n'y ajoute des conditions additionnelles – une allusion aux Etats-Unis qui exigent, entre autres, que l'Irak respecte les droits de l'homme et clarifie l'affaire des prisonniers koweïtiens avant toute levée des sanctions.

La « section C » de la résolution 687 de l'ONU dispose essentiellement que l'Irak *« doit accepter inconditionnellement que soient détruits, enlevés ou neutralisés, sous supervision internationale, toutes les armes chimiques et biologiques et tous les stocks d'agents, ainsi que tous les sous-systèmes et composants et toutes les installations de recherche-développement, d'appui et de production dans ces domaines, tous les missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres, ainsi que tous les principaux composants et les installations de réparation et de production »*. L'Unscom est chargée de *« détruire, enlever ou neutraliser »* tous ces produits. Bagdad doit aussi se conformer strictement au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en répondant à toutes les exigences en la matière de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Quant au paragraphe 22 de la même résolution, il prévoit que, dès que l'Irak aura satisfait toutes les conditions pré-citées, *« les interdictions énoncées dans la résolution 661* [de 1990] *touchant à l'importation de produits de base et de marchandises d'origine irakienne et les transactions financières connexes seront levées »*.

M. Aziz demandait, par ailleurs, que le Conseil de sécurité examine sérieusement et dans les plus brefs délais la question de la composition de l'Unscom. Il lâchait ainsi quelque peu de lest sur les sempiternelles exigences de l'Irak concernant la commission, ne réclamant plus explicitement la révocation de son chef, Richard Butler, le rééquilibrage des personnels, le transfert du quartier général de New York à Genève ou Vienne et la mise sur pied d'un bureau exécutif de l'Unscom dépendant du Conseil de sécurité.

M. Na.

Deux jours de tension

- Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre, Kofi Annan, dans une lettre, *« exhorte »* Bagdad à revenir sur sa décision et à coopérer avec l'Unscom.
- Samedi, alors que les appareils américains font route vers l'Irak, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, annonce dans sa lettre-réponse que l'Irak a *« décidé de reprendre sa coopération avec l'Unscom et l'Agence internationale de l'énergie atomique et de les autoriser à mener leurs activités habituelles, conformément aux résolutions »* de l'ONU. Une annexe à cette lettre énumère des demandes irakiennes. La lettre est bien accueillie par la communauté internationale.
- Le président Clinton juge la réponse irakienne *« inacceptable »*.
- Dimanche, l'Irak précise que l'annexe vise uniquement à exposer ses vues et que la reprise de la coopération avec l'Unscom est *« inconditionnelle »*.
- Bill Clinton juge la réponse irakienne recevable.

La population de Bagdad n'a pas cru à la guerre pour cette fois

BAGDAD
de notre envoyé spécial

Certains mots sont devenus routine à Bagdad – bombardements, frappes militaires, menaces aériennes – et désormais la lassitude l'emporte souvent sur la peur. *« Je n'ai pas réellement cru que cela allait arriver »*, confiait après coup, dimanche 15 novembre, une habitante du quartier de Karada, ignorant que l'annonce par l'Irak de la reprise inconditionnelle des inspections de l'Unscom avait stoppé dans leur vol les bombardiers américains. *« Il n'y a pas eu de panique*, poursuivait-elle, *les gens avaient peur mais ils ont continué leurs affaires comme d'habitude. Les commerçants ont augmenté leurs prix en pensant que les clients allaient stocker leurs produits. Mais personne n'a fait de provisions. A cause du sentiment de fatalité, aussi pour des questions d'argent, et puis tout simplement parce que c'est prendre un risque, avec toutes ces pannes d'électricité. En février, lors de la dernière crise, certains avaient dû jeter des aliments périssables qui s'étaient abîmés. »*

La routine, à Bagdad, a aussi son rythme, et celui de la rue n'a que peu de rapport avec l'excitation des ambassades et du centre de presse pris d'assaut par les médias étrangers. Alors que la crise rebondissait dimanche après les réactions négatives des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne au revirement des autorités de Bagdad, les Irakiens sont restés dans leur grande majorité sur l'impression favorable laissée la veille par la lettre adressée au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, par le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz. L'agence de presse irakienne, INA, avait annoncé samedi soir le retour des personnels des agences de l'ONU évacués sur Amman.

« MÉTHODES DE GANGSTER ! »

Pris au piège du conflit qui oppose leur gouvernement et les Etats-Unis, les Irakiens sont restés dans leur monde fait de précarité et de besoins alimentaires sans connaître le détail des péripéties de ces derniers jours. *« Il y a eu des pressions des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sur ceux de leurs ressortissants qui mettent en œuvre la la résolution de l'ONU « pétrole contre nourriture », afin qu'ils quittent l'Irak. Ce sont des méthodes de gangster ! »*, éructait dimanche un cadre onusien. *« Depuis deux jours, c'est-à-dire depuis le départ de la compagnie Lloyds, qui assure le contrôle des cargaisons de vivres et de médicaments arrivant à Bagdad, et qui permet donc aux sociétés d'être payées, l'acheminement des produits alimentaires est coupé, alors que dans le même temps, les livraisons de pétrole continuent »*, a indiqué Eric Falt, porte-parole du programme humanitaire de l'ONU. *« En février*, a-t-il ajouté, *il n'y avait pas eu la moindre interruption. »* Il n'y a heureusement pas de péril à court terme : la distribution des rations alimentaires à la population pour le mois de novembre est en cours, et les stocks représentent actuellement vingt-trois jours de consommation du pays pour le blé et douze jours en ce qui concerne le riz.

A Bagdad, pourtant, beaucoup craignent une nouvelle escalade qui serait, cette fois-ci, sans appel. *« Les Américains veulent nous détruire, ils recommenceront »*, assure Hassan, qui patiente au guichet d'une banque dans une rue commerçante de la capitale. *« On dit aujourd'hui qu'il n'y a plus de problème. Demain, ce sont eux* [les Américains] *qui diront : Voilà, avec deux bombes il n'y aura plus de problème. »* Dans les jours qui viennent, les personnels des agences onusiennes en charge du programme humanitaire et ceux chargés du désarmement du pays vont rentrer. Les seconds sont redoutés car l'on s'attend déjà, dans la rue comme dans les ambassades, à de nouveaux coups d'éclat.

Gilles Paris



TROIS QUESTIONS À...

NIZAR HAMDOUN

1 En tant qu'ambassadeur de l'Irak auprès des Nations unies, pensez-vous, après les déclarations du président Clinton, que l'objectif de Washington soit un changement de régime dans votre pays ?

Ce n'est pas la première fois que l'on entend de tels propos depuis Washington. Les Américains ont même pris des mesures concrètes, afin de déstabiliser le gouvernement irakien. Ce qui est nouveau, c'est que cela soit dit par le président lui-même. J'espère que ces propos étaient à usage interne. Si cela n'était pas le cas, ce que dit le président Clinton discrédite la politique américaine en Irak et prouve bien que leur but n'est pas le désarmement de ce pays ni l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Irak a déjà condamné cette partie de la déclaration du président Clinton comme une ingérence inacceptable dans ses affaires intérieures.

2 Peut-on s'attendre que les inspecteurs de l'Unscom – la commission de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak – soient désormais autorisés à se rendre où ils veulent, quand ils veulent ?

Ils ont le droit de retourner en Irak, mais il faut aussi qu'ils soient liés par les résolutions du Conseil et les accords signés avec l'Irak. Je dois ajouter que ces résolutions ont deux parties : l'une exige la coopération de l'Irak avec le Conseil et son organe subsidiaire, l'Unscom, mais la deuxième partie stipule clairement qu'en cas de coopération les sanctions seront levées.

3 *La menace d'une opération militaire pèse-t-elle encore sur l'Irak ?*

Vous me posez une question difficile, ce n'est pas l'Irak ni d'ailleurs quatorze des quinze pays membres du Conseil qui ont le doigt sur la gâchette. La réponse relève de Washington. Mais je n'ai pas le sentiment que le danger soit écarté...

Propos recueillis par Afsané Bassir Pour

20 Le Monde • Télévision ■ Radio ▼ Multimédia Dimanche 15 - Lundi 16 novembre 1998

Le pouvoir indonésien est à nouveau tenté de se durcir face à la « subversion »

Treize morts et des dizaines de blessés à Djakarta

L'Indonésie est sous le choc de la nouvelle flambée de violence qui s'est produite en fin de semaine dernière. La répression a occulté les tentatives modestes de libéralisation politique entreprises par le régime post-Suharto et a ressoudé les étudiants et la population. Le pouvoir est accusé d'« *insensibilité* » pour des décisions qui ont jeté de l'huile sur le feu face aux manifestations.

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Une vingtaine de couronnes mortuaires sont disposées dans le hall de l'université catholique Atma Jaya. Le reste du hall est occupé par des services d'urgence. « *La plupart des balles étaient en caoutchouc* », dit un étudiant qui a reçu une formation médicale. Dans la cour, dimanche 15 novembre, d'autres couronnes ont été placées sur des tréteaux à l'endroit où un étudiant a été tué vendredi soir. De l'autre côté du vaste boulevard Sudirman, à l'entrée d'une banque, quelques dizaines d'étudiants partagent, avec une section de « bérets rouges », les fusiliers marins, qui n'ont pas participé à la répression, le gâteau du 53e anniversaire de la fondation de leur corps.

Des portraits grossiers du président B.J. Habibie et de son prédécesseur, Suharto, sont disposés contre la grille, rouges de sang, chacun une balle dans le cœur. Les fusiliers marins proposent aux étudiants de les transporter à Cikini, sur leur campus. Les jeunes et les soldats montent dans deux camions qui traversent une ville au trafic très réduit. Samedi, des vandales avaient brisé des vitrines, mis le feu à une poignée de véhicules et à trois bâtiments, défoncé quelques grilles de magasin. Des « bérets rouges », accompagnés d'étudiants, étaient intervenus pour arrêter le pillage, et le pire avait été évité.

Il reste, dans un calme probablement provisoire, à mesurer les conséquences d'une semaine de violences. Le bilan humain est de treize morts, dont six étudiants, et des dizaines de blessés. Le gouvernement, qui entendait renforcer son assise avec des lois libérales, sort de l'épreuve affaibli. Votés dans un bâtiment transformé en forteresse, les « décrets » de l'Assemblée consultative du peuple (MPR) n'ont pas convaincu les étudiants.

L'indéniable progrès que cette législation représente a été occulté par la violence des affrontements entre étudiants et soldats. Le pouvoir se retrouve donc sur la défensive, plusieurs voix s'élevant pour réclamer la démission de B.J. Habibie et, surtout, celle de son commandant en chef et ministre de la défense, le général Wiranto.

« ARROGANCE NUE »

« *Nous condamnons avec force la violence qui a tué les enfants de la nation. Nous déplorons les actions de l'appareil de sécurité, qui a été au-delà de ses responsabilités en tant que combattant et défenseur de la population* », a déclaré, samedi, Megawati Sukarnoputri, l'une des figures les plus populaires d'Indonésie. Des opposants reprochent non seulement aux forces de l'ordre d'avoir tiré, même des balles en caoutchouc, sur des manifestants, mais également des décisions qui ont sans doute contribué à jeter de l'huile sur le feu. Pourquoi avoir fait appel à des dizaines de milliers de miliciens civils, fatalement indisciplinés, et dont la présence a exaspéré les étudiants ? Djakarta avait déjà pris l'allure d'une vaste caserne avec le déploiement de trente mille hommes de troupe appuyés par leurs blindés. Pourquoi aucune délégation étudiante n'a-t-elle été reçue par les parlementaires en session ? Le président Habibie a réagi en annonçant, samedi à la télévision, qu'il avait ordonné au général Wiranto d'afficher une grande fermeté, car « *le mouvement contre le gouvernement met en danger l'unité nationale* ». « *Insensibilité* », a jugé, lundi, le *Jakarta Post* dans un éditorial consacré à l'« *arrogance nue* » du pouvoir. Si le général Wiranto a annoncé une enquête sur les tirs d'armes automatiques, la police a déjà interrogé, de son côté, plusieurs personnalités, qui ont réclamé le renvoi du patron des forces armées. Dans les coulisses du pouvoir, on flirte donc de nouveau avec les accusations de « *tentative de déstabilisation* » et de « *subversion* », familières sous le précédent régime.

L'un des résultats de la piètre gestion de la situation, la semaine dernière, a été de ressouder public et étudiants. Samedi, des manifestations antigouvernementales ont eu lieu dans plusieurs grandes villes de l'archipel, tandis qu'à Djakarta les funérailles des étudiants tués ont rassemblé des milliers de gens. La colère est évidente et la crédibilité des autorités est en cause. Mais la peur du vide contribue, même au sein de l'opposition, à expliquer une certaine retenue. Si Amien Raïs, populaire leader musulman, a réclamé la « *démission immédiate* » de Wiranto, d'autres se demandent comment gérer une situation qui oscille entre le faux plat et la vraie tempête. Les ponts, en tout cas, ne sont pas rompus. Amien Raïs a déclaré qu'il s'était entretenu samedi soir avec Habibie, lequel a reçu, dimanche, des membres de la Commission nationale des droits de l'homme. Sortant de son silence, Suharto, qui réside dans la capitale et dont les étudiants demandent la traduction en justice, a reproché au gouvernement « *de ne pas avoir écouté les étudiants et de ne pas les avoir traités avec respect* ». « *La raison de ma démission a été, en priorité, d'éviter un bain de sang. Pourquoi cela doit-il se produire maintenant ?* », a-t-il ajouté, selon son demi-frère, Probosutedjo, dont les propos ont été diffusés par l'agence officielle Antara. Votée vendredi par le MPR, la réouverture d'une enquête sur la fortune de l'ancien président devra, entre-temps, s'accommoder du fait que le gouvernement a affirmé dimanche n'avoir repéré, au cours d'une enquête auprès de soixante-douze banques, que l'équivalent de moins de 3 millions de dollars dans les comptes de Suharto.

Les pillages sporadiques de samedi ont débordé sur le quartier chinois, dont les vitrines éventrées et les bâtiments brûlés en mai dernier n'ont toujours pas été réparés ou restaurés, ce qui souligne déjà un manque de confiance. « *Comment pouvez-vous parler de restructuration économique quand vous ne disposez même pas d'un gouvernement légitime ?* », s'est exclamé Sjahrir, directeur de l'Institut indonésien de recherches économiques et financières. « *Nous voulons un gouvernement qui s'intéresse à notre sort. S'il ne veut pas le faire, nous marcherons de nouveau* », résumait, plus prosaïquement, Early, étudiante en droit à Atma Jaya.

Jean-Claude Pomonti

La crise financière ralentit la progression du libre-échange en Asie

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Imposer le libre-échange dans une zone en pleine récession n'est pas une mince affaire. Le sixième sommet de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), qui s'ouvre mardi 17 novembre à Kuala Lumpur en présence des chefs d'Etat des 21 pays membres – mais en l'absence de Bill Clinton, représenté par le vice-président Al Gore –, s'annonce comme la réunion la plus éprouvante du jeune forum regroupant tous les pays riverains du Pacifique. A la volonté américaine de jouer le long terme en poursuivant la libéralisation du commerce international s'opposent les préoccupations plus immédiates d'économies asiatiques aux prises avec leur plus grave crise depuis une douzaine d'années.

En 1994, quand l'Asie orientale affichait une santé étonnante en dépit des premiers ratés de la locomotive japonaise, l'APEC avait annoncé que la région deviendrait une zone de libre-échange en 2010, pour ses économies les plus avancées, et dix années plus tard pour celles que l'on qualifiait alors d'émergentes. C'était à Bogor, en Indonésie, à l'instigation du président Suharto, doyen politique de la région. Washington avait, dans la foulée, poussé ses pions et obtenu, en décembre 1996, à l'occasion de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Singapour, la libéralisation des technologies de l'information.

PIED DE NEZ À LA LIBÉRALISATION

Quatre années plus tard, Suharto n'est plus là et son pays est le plus affecté par quinze mois de crise. La communauté internationale a accordé, dans le cadre de plans d'austérité négociés par le FMI, quelque 120 milliards de dollars à trois économies sinistrées (environ 670 milliards de francs) : Corée du Sud, Indonésie et Thaïlande. Quant à l'hôte du sommet, la Malaisie, elle vient de faire un pied de nez à la libéralisation du commerce international en instaurant, le 1er septembre, un contrôle des changes et des mouvements de capitaux. Dimanche 15 novembre, le premier ministre malaisien, le Dr Mahathir, sans rejeter la globalisation, a demandé aux principaux pays industrialisés d'« *accorder aux petits et aux faibles le temps et la latitude de préparer des ajustements et d'y procéder* ».

A Kuala Lumpur, ainsi que l'a souligné la conférence des ministres des finances de l'APEC, samedi et dimanche, les sujets de contentieux sont lourds. Les Etats-Unis et le Canada tenaient, par exemple, à l'application d'une résolution prise à Vancouver voilà un an : la « libéralisation sectorielle volontaire et anticipée », dès 1999, de neuf secteurs qui représentent un volume commercial de 1 500 milliards de dollars. Les Japonais se rebiffent à propos de deux secteurs, la pêche et les forêts. Certains de leurs partenaires asiatiques, auxquels Tokyo a promis une enveloppe de 30 milliards de dollars en octobre, ne souhaitent pas les bousculer.

Le Japon a été accusé de ne pas en faire assez pour sortir ses voisins de la crise. Les Etats-Unis, qui estiment faire leur part de sacrifice en tolérant un déficit commercial gigantesque avec l'Asie (en augmentation de 38 % au premier semestre 1998), ont leur idée sur la destination de l'argent nippon. Comme la dette extérieure asiatique est essentiellement privée, Washington met au point un plan, selon l'*Asian Wall Street Journal*, pour restructurer les dettes de banques et d'entreprises en faillite. Tokyo, qui trouve le procédé trop commode et dont les banques sont les plus exposées en Asie, n'est prêt qu'à négocier des rééchelonnements des dettes déjà existantes et de proposer de nouvelles lignes de crédits. Selon le plan prêté aux Américains, les pays asiatiques en difficulté émettraient des obligations d'Etat garanties en partie par le Japon et d'autres pays, les intérêts étant garantis par la Banque mondiale et d'autres institutions internationales.

Les participants asiatiques sont beaucoup plus préoccupés par la résolution de la crise que par la libéralisation du commerce mondial. Alors que Washington réitère son soutien à l'austérité appliquée par le FMI, Mahathir Mohamad a son propre agenda sur lequel figurent, en bonne place, la réglementation des marchés internationaux, le contrôle des agences de notation et la protection des monnaies. Le premier ministre malaisien a même pris l'initiative d'organiser des débats sur le système multilatéral du commerce, le commerce de l'électronique, les infrastructures de développement et le développement des qualifications liées aux transferts de technologie.

Avec le soutien de la Chine, de l'Indonésie et même du Japon, la Malaisie souhaite que la priorité soit accordée à la discussion de mesures susceptibles d'aider les économies asiatiques à mieux encaisser de futurs chocs monétaires. Des réserves croissantes à l'égard de la liberté des marchés ont pu être mesurées en août quand Hongkong a dépensé quelque 15 milliards de dollars pour soutenir sa Bourse.

Attendant avec un vif intérêt l'allocution du président chinois, Jiang Zemin, les dirigeants de la région sont, d'un autre côté, beaucoup plus préoccupés par une éventuelle dévaluation du yuan chinois en 1999 que par une libéralisation du commerce régional, qui est la première raison d'être de l'APEC. Plus personne n'ose évoquer, comme à Vancouver l'an dernier, sa foi dans la santé des « *fondamentaux* » des économies asiatiques. La viabilité d'un forum que le président Clinton snobe pour la deuxième fois en six ans semble même en cause.

J.-C. P.

Aggravation du conflit commercial entre Tokyo et Washington

La réunion annuelle de l'APEC, entamée dimanche, à Kuala Lumpur, par la conférence des ministres des finances du forum, a subi un revers sérieux avec l'échec des discussions sur la libéralisation de neuf secteurs. C'est une classique dispute commerciale entre les Etats-Unis et le Japon qui a bloqué l'ensemble du dossier. Les deux pays s'opposent sur la libéralisation commerciale dans les secteurs de la pêche et des produits forestiers.

Rejetant tout compromis, y compris sur les délais impartis, la négociatrice américaine, Charlene Barshefky, a évoqué le « *rôle destructeur* » et la position « *complètement inacceptable* » du Japon. Mais les Japonais ont été fermes sur un sujet politiquement très sensible, le Parti libéral-démocrate au pouvoir à Tokyo recueillant l'essentiel de son soutien électoral dans les zones rurales. La négociation ayant échoué, le dossier a été renvoyé devant l'OMC.

Les victimes du ferry « Estonia » pourraient être remontées

La recommandation du comité d'experts intervient quatre ans après le drame et embarrasse le gouvernement suédois

STOCKHOLM
de notre correspondant

Chaque jour, Sara Svensson passe au cimetière déposer un bouquet de fleurs au pied d'une pierre tombale. Mais il n'y a que de la terre sous le granit. Le corps de son mari, Leif, est ailleurs, quelque part au fond de la mer Baltique. Pasteur suédois, il revenait de Tallinn lorsque, dans la nuit du 27 au 28 septembre 1994, le ferry *Estonia* qui le transportait vers Stockholm coula avec 988 autres personnes à bord. Seules 137 d'entre elles survécurent à cette catastrophe maritime, la plus grave survenue ce siècle en Europe. Depuis, Sara Svensson réclame en vain la dépouille de son mari. Or, depuis le jeudi 12 novembre, elle a retrouvé espoir. Plus de quatre ans après le drame, un comité d'experts nommé par le gouvernement suédois a recommandé de remonter « *autant de corps que possible* » à la surface. Un nouvel épisode d'une affaire qui, après avoir traumatisé le royaume, tourna au fiasco pour les autorités.

Sur les 852 cadavres de victimes, 757 se trouvent encore à l'intérieur ou à proximité de l'*Estonia*, qui gît sur son flanc droit par quelque 80 mètres de fond. Dans l'immense émotion des premiers jours ayant suivi le naufrage, le gouvernement de Stockholm promit aux proches des plus de 500 Suédois disparus qu'on leur restituerait les corps. Promesse non tenue : sur recommandation d'un « conseil éthique », le premier ministre d'alors, Ingvar Carlsson, choisit de transformer le navire de la compagnie suédo-estonienne Estline en une sépulture sous-marine. Motif : étant donné qu'il est techniquement impossible d'accéder à tous les cadavres, il serait plus juste de n'en remonter aucun.

Afin d'éviter les pillages ou les initiatives de parents prêts à tout pour retrouver les leurs, il fut décidé de recouvrir le bateau long de 155 mètres d'une chappe de béton. Une décision qui n'alla jamais au-delà des préparatifs. Non seulement parce qu'elle suscitait la colère d'une majorité des proches des victimes. Mais aussi et surtout pour ne pas entraver d'éventuels suppléments d'enquête dans le cadre des suites judiciaires de l'accident. Celles-ci progressent lentement, alors que le rapport final d'une commission d'enquête s'est bien gardé de désigner les responsables du naufrage provoqué par une tempête (le chantier naval, l'armateur, les autorités maritimes, *l'équipage ?*). Sous la pression des vagues, la porte avant du navire, construit en Allemagne en 1980, céda et l'eau s'engouffra sur le pont des véhicules, déstabilisant le ferry.

> Rapatrier les corps peut contribuer à « réconcilier les parents des victimes avec la société »

De plus en plus critiqué pour son indécision, le gouvernement social-démocrate chargea en 1997 un « groupe d'analyse » d'enquêter sur la gestion controversée de l'après-catastrophe, ainsi que sur le sort à réserver aux corps. Ce sont ses conclusions qu'a présentées jeudi le directeur du groupe, le secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise. Renflouer l'*Estonia* (15 500 tonnes) serait beaucoup trop compliqué, a estimé Peter Orn. Rapatrier les corps, en revanche, peut contribuer à « *réconcilier les parents des victimes avec la société* », qui ne les a pas assez écoutés. « *Nous devons,* a-t-il expliqué, *traiter avec une grande précaution ceux qui ont été touchés par l'accident, et les écouter pour qu'ils aient leur mot à dire.* » Qu'un tel discours, pétri d'évidences, soit tenu quatre ans après le naufrage a de quoi surprendre ! Cela prouve en tout cas le déficit de dialogue entre les proches des victimes – favorables à 63 % à la récupération des corps, selon une étude de 1996 – et des autorités d'un royaume paisible, sans doute dépassées par les événements.

Les Suédois sont en général prompts à faire leur *mea culpa*, et la ministre en charge du dossier, Mona Sahlin, n'a pas dérogé à la règle. Elle a récemment admis que « *les décideurs commirent l'erreur de s'exprimer avant même de savoir ce qui était possible et juste de faire* ». Que va-t-il advenir des recommandations ? Mona Sahlin a promis une décision gouvernementale – la dernière ? – au plus tôt le 10 janvier, le temps de procéder à des consultations, notamment des proches... Il faudra aussi, et cela s'annonce difficile, convaincre les gouvernements finlandais et estonien d'un éventuel changement de la loi protégeant l'épave, adoptée dans les trois pays en 1995. Dès vendredi, le ministre finlandais de la justice estima que la mer devait rester la dernière demeure des morts.

Comme on pouvait s'y attendre, les réactions sont des plus contrastées parmi les premiers concernés. Soulagement chez ceux qui luttèrent pour donner aux leurs une « *sépulture décente* ». C'est le cas de Kari Holmsten, satisfait bien qu'« *inquiet de savoir si je retrouverai ma femme ou non* ». D'après les experts, seuls 150 à 300 cadavres seraient accessibles à des plongeurs. On ignore par ailleurs dans quel état ils se trouvent, après quatre ans passés dans une eau froide et pauvre en oxygène. Les corps qui resteraient non identifiés pourraient reposer ensemble en Suède ou en Estonie, a proposé le « groupe d'analyse ». D'un autre côté, chez certains Suédois tout comme chez une grande majorité d'Estoniens, prédomine la crainte qu'avec les corps ne resurgisse le spectre du drame, alors qu'il commençait enfin à s'effacer. « *Je ne veux pas d'une nouvelle tombe pour mon père,* a réagi Ulf Sigmundsson, *je ne veux pas vivre une nouvelle catastrophe.* »

Antoine Jacob

La France annule les dettes des pays touchés par le cyclone Mitch

GUATEMALA CITY. *« La communauté internationale doit se mobiliser davantage et mener une action de solidarité exemplaire pour sauver ce qui peut l'être, reconstruire ce qui est détruit, rebâtir les économies, redonner l'espoir et la confiance »*, a déclaré Jacques Chirac dimanche, après avoir survolé en compagnie du président du Guatemala Alvaro Arzu la zone de Puerto Barios, qui a été touchée par le cyclone Mitch. Le président français a proposé la tenue d'une conférence internationale pour la reconstruction de l'Amérique centrale. Cette conférence devrait se tenir *« dans un délai d'un mois »* et être présidée par la Banque mondiale, avec le concours du Fonds monétaire international et de la Banque interaméricaine de développement.

Le succès d'un tel programme de reconstruction passe *« par l'allègement du fardeau de la dette des pays affectés par l'ouragan Mitch »*, a estimé M. Chirac, annonçant que la France a décidé d'annuler *« la totalité de ses créances au titre de l'aide publique au développement »*, au bénéfice des quatre pays touchés : le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador (voir *Le Monde* du 11 novembre). – *(Corresp.)*

Première visite à Moscou du chancelier Gerhard Schröder

BONN. Gerhard Schröder s'est rendu à Moscou, lundi 16 novembre, pour une visite de deux jours, sa première visite en Russie en tant que chancelier. Le chancelier allemand est déterminé à *« mettre fin à la politique du sauna »*, selon les termes employés par une source gouvernementale allemande. Cette formule fait allusion aux liens étroits qui unissaient Helmut Kohl à Boris Eltsine, dont une des entrevues s'était déroulée dans un bain de vapeur.

Gerhard Schröder a fait savoir qu'il verrait de nombreux hommes politiques russes. Outre Boris Eltsine, dont le mandat prendra fin en l'an 2000, et le premier ministre russe, Evgueni Primakov, il devrait rencontrer les principaux candidats à la succession du maître du Kremlin. Parmi eux se trouvent Alexandre Lebed, gouverneur de la région sibérienne de Krasnoïarsk, et Guennadi Ziouganov, chef du Parti communiste de la Fédération de Russie.

Le nouveau gouverneur d'Okinawa est favorable au maintien d'une base militaire américaine

TOKYO. *La victoire de Keiichi Inamine, qui l'a emporté dimanche* 15 novembre sur le gouverneur d'Okinawa sortant, Masahide Ota, a été accueillie avec soulagement à Tokyo et à Washington. Homme d'affaires, soutenu par le Parti libéral-démocrate au pouvoir à Tokyo (PLD), M. Inamine est favorable au maintien des bases américaines dans l'archipel qui s'étend sur 1 000 kilomètres entre Kyushu et Taïwan.

Depuis 1995, M. Ota, qui briguait un troisième mandat, était en opposition ouverte avec Tokyo sur la question de la relocation hors de la préfecture de la base aérienne de Futenma. Les habitants d'Okinawa, dont le revenu par tête est le plus faible et le taux de chômage le plus élevé du Japon, ont fait passer leurs espoirs d'amélioration de la situation économique devant leur combat contre la présence américaine. Ne représentant que 0,6 % du territoire national, Okinawa accueille les deux tiers des bases américaines au Japon (17 000 hommes). – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : le chancelier Gerhard Schröder a nommé Klaus Gretschmann** « sherpa » pour les affaires économiques et financières internationales. Professeur d'université à Aix-la-Chapelle, Klaus Gretschmann aura notamment à préparer les sommets du G 7 et sera en poste à la chancellerie fédérale. Cette nomination est interprétée comme un désaveu de Heiner Flassbeck, secrétaire d'Etat aux finances et proche d'Oskar Lafontaine, qui aurait dû normalement occuper ce poste selon les traditions administratives bonnoises. Le nouveau « sherpa » n'est pas favorable, selon la *Süddeutsche Zeitung*, aux idées de « zones-cibles » permettant de mieux encadrer les parités de l'euro, du dollar et du yen.

■ **Le jeune délinquant turc « Mehmet »** a finalement été expulsé de Munich vers la Turquie samedi 14 novembre. Né en Allemagne mais de nationalité turque en vertu du droit du sang jusqu'ici en vigueur outre-Rhin, ce jeune a commis une soixantaine de délits qui lui ont valu d'être condamné à un an de prison avant de faire l'objet d'un arrêté d'expulsion de la part du ministère de l'intérieur de Bavière. Cette expulsion vers la Turquie a été critiquée par la gauche allemande, qui y voit la preuve du mauvais fonctionnement du droit de la nationalité allemand. Celui-ci va être profondément réformé au cours des prochains mois, la coalition SPD-Verts au pouvoir ayant décidé d'introduire des éléments de « droit du sol » dans la législation allemande.

■ **MAURITANIE : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM)** ont annoncé dimanche 15 novembre, à Nouakchott, que les négociations avec la Mauritanie ont débouché sur un *« accord total »*. Ces négociations étaient cruciales pour l'éligibilité de ce pays à une réduction (mais pas avant 2001) de sa dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : le quotidien *Le Matin* a reparu dimanche 15 novembre** après une suspension de vingt-sept jours, due officiellement à un litige commercial avec les imprimeries de l'Etat mais que ses responsables attribuent à des motifs politiques. Le journal de langue française est réapparu dans les kiosques après avoir eu recours à une nouvelle imprimerie privée. Des sept journaux qui avaient cessé de paraître il y a près d'un mois, seuls *Le Soir d'Algérie* et *La Tribune* ne sont toujours pas revenus en kiosque *(lire analyse page 17)*. – *(AFP.)*

Six religieux assassinés au Congo-Brazzaville

BRAZZAVILLE. Treize personnes, parmi lesquelles figurent cinq pasteurs, un prêtre, cinq notables et un militaire, ont été assassinées, samedi 14 novembre, au Congo-Brazzaville alors qu'ils participaient à une mission de médiation, a rapporté dimanche Radio France internationale (RFI). Un porte-parole du gouvernement congolais a imputé la responsabilité de leur mort aux partisans de l'opposant en exil Bernard Kolelas, dernier premier ministre du président Pascal Lissouba, chassé du pouvoir par les armes par le général Denis Sassou Nguesso. Selon RFI, les six religieux et leurs compagnons ont été tués de sang froid à *Mindouli*, à quelque 150 kilomètres à l'ouest de Brazzaville. Ils s'apprêtaient à rencontrer des rebelles pour tenter une mission de médiation lorsque des miliciens *Ninjas* fidèles à M. Kolelas ont ouvert le feu sans sommation. Une opération de représailles aussitôt menée par l'armée congolaise – composée essentiellement de partisans du général Sassou Nguesso – a fait une vingtaine de morts parmi les rebelles du Pool, la région d'où est originaire M. Kolelas.

La Roumanie est en proie au mécontentement social en l'absence de réformes économiques

Le président Constantinescu annonce une période d'austérité

Affichant de piètres résultats macroéconomiques, la Roumanie peine à réaliser sa transition vers le marché. Les entreprises d'Etat travaillent à perte, l'économie parallèle prospère, l'inflation est estimée à 45 % pour 1998, et la population affiche son mécontentement. Depuis l'automne, Bucarest est le théâtre de manifestations d'enseignants, de camionneurs, d'étudiants, las de devoir *« se serrer la ceinture »*.

BUCAREST
correspondance

Ces derniers jours, la place de la Victoire, à Bucarest, n'avait rien qui pouvait lui valoir son appellation. Figés devant le siège du gouvernement roumain – accroupis près des égouts pour se réchauffer ou entassés dans leurs camions –, quelques centaines de chauffeurs grelottant attendaient le résultat des négociations menées par l'Union des syndicats de camionneurs et de transporteurs de Roumanie. Récemment, la même place avait débordé de quelques milliers d'étudiants de Bucarest et de la province, venus, eux aussi, négocier avec le premier ministre, Radu Vasile, une vingtaine de revendications. Quatorze centres universitaires sont embrasés par ce mouvement de grève estudiantine. Un sentiment d'urgence semble s'installer dans la capitale roumaine.

« Nous sommes là parce que nous en avons assez de nous serrer la ceinture », s'insurge un camionneur. *« On nous parle de réformes tous les jours,* intervient un chauffeur de taxi, *mais on nous fait payer plus de taxes. C'est le bakchich qui gouverne ce pays. »* La colère et le désespoir semblent s'emparer de bon nombre de Roumains, qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Dans un appel pathétique, le président chrétien-démocrate, Emil Constantinescu, leur a annoncé une nouvelle période d'austérité. Après avoir présidé une réunion du gouvernement – une première, depuis son élection en novembre 1996 –, le président a officiellement admis l'évidence : *« la Roumanie est en crise »*.

FRASQUES POLITIQUES

La sonnette d'alarme tirée au sujet de la Roumanie dans le rapport de la Commission européenne sur les onze pays candidats à l'intégration européenne, rendu public le 4 novembre, a été entendue à Bucarest. Le pays a accumulé trop de retard dans la mise en place des structures de l'économie de marché. Les frasques politiques qui ont déchiré, cette année, la coalition des chrétiens-démocrates et des sociaux-démocrates dirigée par le président du Sénat, Petre Roman, ont fini par bloquer la réforme économique.

A en croire les chiffres officiels, cent cinquante entreprises d'Etat, héritées de l'époque Ceaucescu, provoqueraient 90 % des pertes dont souffre actuellement le pays. Selon le Bloc national syndical, des revenus importants générés par l'économie parallèle échappent à l'Etat. Quant aux petites et moyennes entreprises, le secteur le plus dynamique de l'économie, elles sont écrasées par les impôts. Le projet de loi qui vise à abaisser de 38 à 25 % le taux d'imposition sur les bénéfices n'a pas reçu l'agrément du Fonds monétaire international, qui a repoussé les négociations avec la Roumanie à début janvier.

La poussée réformatrice du président Emil Constantinescu risque de se heurter aujourd'hui au refus d'une population qui, depuis neuf ans, ne ressent pas les bénéfices économiques de la transition. Depuis le début du mois de novembre, les syndicats multiplient les protestations et appellent à descendre dans la rue. Les étudiants revendiquent 4 % du PIB pour l'éducation nationale, les militaires se plaignent d'un budget trop maigre dans la perspective de leur intégration à l'OTAN, les médecins dénoncent le manque dramatique de médicaments... A l'approche de l'hiver, la mission du gouvernement de Radu Vasile s'avère des plus délicates.

Mirel Bran

■ **La Roumanie et la Russie souhaitent troquer du blé** contre *du gaz pour 300 millions de dollars*, a annoncé, vendredi 13 novembre, le ministre roumain de l'agriculture, Dinu Gavrilescu. En 1997, la Roumanie a importé pour 1,4 milliard de dollars de gaz naturel et de pétrole russes ; ses exportations vers la Russie ne se sont élevées qu'à 350 millions de dollars. *« Le plus important est que Bucarest économise 300 millions de dollars, à un moment où des dettes extérieures de 2,2 milliards de dollars arrivent à échéance »*, a expliqué M. Gavrilescu. – *(AFP.)*

GAUCHE Réunis en congrès, les 14 et 15 novembre à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), les Verts ont entériné la candidature de Daniel Cohn-Bendit comme tête de liste pour les élections européennes. ● À CETTE OCCASION, ils ont aussi fait entendre leur différence au sein de la gauche « plurielle » : M. Cohn-Bendit et Mme Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont demandé avec vigueur à Lionel Jospin de régulariser les sans-papiers. ● FRANÇOIS HOLLANDE, premier secrétaire du PS, a rejeté cet appel, admettant seulement la possibilité d'un traitement au cas par cas des demandes des sans-papiers. ● LE GOUVERNEMENT maintient sa position officielle de fermeté qui devrait conduire à la régularisation de 80 000 des 140 000 demandeurs. Il entend cependant appliquer avec souplesse les critères de la circulaire Chevènement.

Les Verts demandent solennellement à M. Jospin de régulariser les sans-papiers

Déplorant le « rigorisme » du premier ministre, Daniel Cohn-Bendit, chef de file des Verts aux élections européennes, l'appelle à faire un geste. Dominique Voynet, ministre de l'environnement, souligne son « désaccord » avec le premier ministre sur ce dossier

IL DEVAIT parler de l'Europe. Il n'en a pas eu le temps. Ou peut-être a-t-il estimé que, pour rassembler les Verts et plaire aux militants, qui recevaient le maire de Limeil-Brévannes, Joseph Rossignol, et un délégué des sans-papiers hébergés dans sa mairie, il avait mieux à faire. Samedi 14 novembre, devant les écologistes français réunis en congrès, Daniel Cohn-Bendit a donc réservé ses accents les plus enflammés à la cause des sans-papiers qui empoisonne la gauche « plurielle » – laissant Dominique Voynet, le lendemain, expliquer aux Verts que *« Maastricht et Amsterdam sont désormais derrière »* eux. Résultat : après une heure de discours, une *standing ovation*, exceptionnelle chez les Verts, tandis que la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'étonnait : *« L'Europe, dont j'ai cru comprendre que vous aviez peu parlé hier... »*.

Rappelant son expérience de premier adjoint au maire de Francfort chargé des questions d'immigration, entre 1988 et 1994, Daniel Cohn-Bendit a assuré ne pas être *« un défenseur des frontières ouvertes »* mais un partisan d'*« une politique hospitalière »*. *« Les 140 000 sans-papiers sont victimes de la politique de la droite. Deux conceptions, dès lors, s'affrontent. Celle de l'ordre républicain, celle de Lionel Jospin, et peut-être également de Jean-Pierre Chevènement. Mais il y a ausi ceux qui pensent que la générosité est républicaine »*, a-t-il ajouté, rangeant les Verts dans le second camp.

« J'en appelle donc aux amis de Lionel Jospin, a-t-il lancé solennellement. *Expliquez-lui, vous qui avez son oreille, que la grandeur d'un homme polititique, c'est, à un moment donné, de savoir débloquer la situation. Dites-lui qu'il faut qu'il réfléchisse à l'exemple du général de Gaulle. »* Et d'expliquer, avec une anecdote empruntée à une culture très soixante-huitarde, l'épisode du pacifiste et anarchiste Louis Lecoin, en 1962 : *« Après plusieurs dizaines de journées de grève de la faim de Louis Lecoin, le général de Gaulle a cédé et a permis à l'objection de conscience d'appartenir à la loi dans la société française »*, a-t-il dit. *« La grandeur d'un homme politique – d'un futur président de la République – c'est de régulariser tous les sans-papiers »*, a-t-il lancé à l'adresse du premier ministre.

Et de mettre les pieds dans le plat. *« Moi, vous savez, mon objectif est simple. Je veux que Lionel Jospin gagne les prochaines présidentielles »*, a lancé le député européen Grünen. *« Mais ces présidentielles »*, a-t-il ajouté, ne peuvent se gagner que *« si le peuple de gauche se reconnaît »* dans un *« geste rassembleur »* pour la gauche « plurielle ». *« Les élections présidentielles ne se gagnent pas au centre »*, a-t-il ajouté. *« C'est une erreur de dire : je n'ai pas besoin de bouger, parce que ma majorité est faible. »* Sinon, a-t-il menacé, avant de céder la place au maire de Limeil-Brévannes, *« ce problème reste une plaie qui un jour se paiera très, très, très cher. Là-dessus se joue l'avenir de beaucoup de militants politiques, qui vont être déçus par une telle attitude rigoriste. »*

A son tour, dimanche, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, a fait appel au « *bon sens* » de Lionel Jospin. *« Lorsque, il y a un an, nous disions que, avec cette politique d'immigration, nous allions droit au mur, nous apparaissions comme des oiseaux de mauvais augure. Nous aurions aimé avoir tort. Malheureusement, la situation s'enlise et conduit aujourd'hui à des actes désespérés »*, comme les grèves de la faim. *« La mise en danger personnelle que ce type d'actes entraîne exprime mieux que n'importe quelle circulaire la profonde volonté d'intégration de ces personnes (...). L'évacuation de force ne règle rien. Je pense même qu'avec, pour seule réponse à onze personnes en grève de la faim, l'envoi de cinquante policiers, le gouvrnement avoue son impuissance. Il n'y a ni naïveté ni cynisme dans ma proposition : la régularisation doit avoir lieu, que ce soit pour des problèmes de générosité ou de réalisme. »*

La ministre et le chef de file des Verts aux élections européennes ont également plaidé pour reconsidérer les années de la guerre d'Algérie. *« Je suis fière de Lionel Jospin »*, a dit Dominique Voynet, à Noisy-le-Grand, en évoquant la manière dont Lionel Jospin a choisi de faire sortir les mutins de 1917 de l'oubli. *« Certains croient encore au dogme de l'infaillibilité de l'Etat français, qui s'est pourtant révélé aussi peu fiable que celui de l'infaillibilité du pape. J'attends le jour où la France demandera pardon pour les crimes commis pendant les guerres coloniales et la torture en Algérie. La France ne peut que sortir grandie lorsqu'elle regarde l'Histoire en face. »*

UNE TÂCHE « PAS CONFORTABLE »

Un peu plus tard, lors de l'émission « Public », sur TF 1, la ministre et le député sont revenus sur les sans-papiers. *« Ce n'est rien, ça fait deux sans-papiers par commune »*, a plaidé Daniel Cohn-Bendit. Dominique Voynet a évoqué *« l'épine »* qui *« infecte »* le gouvernement. *« La vie, ce n'est pas que de la politique. C'est aussi de la chair, des sentiments. Personne ne demande la régularisation de tous les sans-papiers »*, mais seulement celle de ceux qui en ont fait la demande, a-t-elle insisté. *« Ma tâche n'est pas confortable »*, a-t-elle ajouté. *« Ce n'est pas agréable d'être au gouvernement et de dire : je ne pense pas comme* vous, a déclaré Dominique Voynet. *En même temps*, a-t-elle ajouté, *je pense que c'est mon devoir de le dire aujourd'hui. »* Et de conclure : *« Lionel Jospin a ses convictions, j'ai les miennes, on en discute, j'espère le convaincre. Sur ce point, oui, je suis en désaccord avec lui. »*

Après le Mondial, déjà, jugeant que le climat était propice à une régularisation, Dominique Voynet avait suggéré à Lionel Jospin, lors d'un de leurs tête-à-tête réguliers, à la mi-juillet, de faire montre de clémence. Elle avait provoqué une colère effroyable du premier ministre : des observateurs, par-delà la porte, avaient entendu Lionel Jospin hurler. Robert Hue lui-même confiait, fin août, lors de l'université d'été de son parti, qu'il *« aurait dû faire pression sur le gouvernement après le Mondial »*.

« Si j'avais été Jospin, j'aurais confié une mission à Charles Pasqua », confiait pour sa part Daniel Cohn-Bendit dans les couloirs du congrès, en évoquant la demande de l'ancien ministre RPR de l'intérieur de procéder à cette occasion à une régularisation massive *« de tous les sans-papiers identifiés »* (*Le Monde* du 17 juillet). Et d'ajouter que, pour lui, la trêve de Noël constituerait une belle occasion.

Ariane Chemin

« Pas le seul ministère de l'environnement »

« *Les Verts n'ont pas vocation à se cantonner au seul ministère de l'environnement* », a déclaré Dominique Voynet, dimanche 15 novembre, devant le millier de militants réunis en congrès à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Rappelant que, au-delà des 35 heures, « *notre objectif reste les 32 heures et la semaine de quatre jours* », elle a souligné que les Verts auraient souhaité « *un outil plus précis et plus contraignant* » que la loi Aubry actuelle.

La ministre de l'environnement a également plaidé, à nouveau, pour la sortie progressive du nucléaire, en précisant que son raisonnement était « *économique et industriel et non politique ou tactique* ». « *On est loin de la caricature : le nucléaire ou la lampe à pétrole* », a-t-elle ajouté, répondant de manière implicite au secrétaire national du Parti communiste. La veille, Daniel Cohn-Bendit avait lancé à M. Hue : « *C'est le degré zéro de la ringardise. Non, Robert, révise, sans ça la campagne va être désolante !* »

François Hollande défend la démarche du cas par cas

*« **NOUS JOUERONS** la dédramatisation »*, confiait Jean-Christophe Cambadélis, dans les couloirs du congrès des Verts, réuni samedi 14 et dimanche 15 novembre à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Le numéro deux du PS, chargé des relations au sein de la gauche « plurielle », a ainsi donné le ton des réactions qui ont suivi l'appel des Verts à régulariser les sans-papiers.

Le gouvernement et les socialistes se sont, de fait, bien gardés de grossir le débat. François Hollande, premier secrétaire du PS, a rejeté clairement la demande du parti écologiste. *« D'abord, on nous dit que le bon sens commence par la régularisation sur la base de critères*, a-t-il expliqué lors de l'émission « Brise-Glace », dimanche, sur La Cinquième. *Après, on nous dit que le bon sens, c'est les régulariser tous. Admettons qu'on aille jusque là. Après, le bon sens, le geste rassembleur, ce serait de régulariser tous ceux qui arrivent, parce que c'est choquant sur le plan humain : pourquoi, à un jour près, certains pourraient-ils être régularisés et pas d'autres ? »* M. Hollande s'est prononcé, ensuite, pour un traitement *« au cas par cas »* des demandes des sans-papiers.

« Il suffirait de faire une grève de la faim pour être régularisé ? », a encore lancé le député de Corrèze. *« Devoir sans cesse bouger les critères, ce n'est pas un geste rassembleur*, a-t-il expliqué. *A un certain moment, il faut dire stop. La dignité d'un père, d'une mère, d'un élu, la dignité d'un chef, d'un responsable, c'est de dire : "Là, il y a une règle ; au-delà, ce n'est plus la règle." »*

LA DISSONANCE EMMANUELLI

Le socialiste Henri Emmanuelli, qui lance, mardi, un nouveau journal, *Le Quotidien de la République*, a exprimé, lundi, sur LCI, le souhait que le gouvernement *« fasse évoluer le dossier »* des sans-papiers. *« Les sans-papiers, ils sont là »*, a observé l'ancien président de l'Assemblée nationale, en se demandant *« si on va mettre des charters pour les renvoyer chez eux »*. M. Emmanuelli estime qu'il y a *« une série de dossiers mal engagés »* et que *« la gauche doit avoir le courage d'assumer ses choix »*. Le gouvernement a reçu le soutien de Raymond Barre, député (UDF) du Rhône et maire de Lyon. L'ancien premier ministre a déclaré, dimanche, au « Club de la presse d'Europe 1 », que le gouvernement a *« adopté une attitude sage »* sur les sans-papiers et qu'il ne faut *« pas lui donner de difficultés supplémentaires »*. *« Il faut laisser le gouvernement traiter cette affaire dans un esprit de fermeté et d'humanité* (...), *ce qu'il s'est efforcé de faire »*, a expliqué M. Barre, en récusant les *« mesures globales »* qui vont, selon lui, à l'encontre des objectifs d'intégration.

Sursis de trois mois pour les grévistes de Limeil-Brévannes

ÉVACUÉS DE FORCE par les CRS, vendredi 13 novembre, sur l'ordre de la préfecture du Val-de-Marne, les onze sans-papiers réfugiés dans la mairie socialiste de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) ont finalement accepté d'être hospitalisés, dimanche 15 novembre, après soixante-seize jours de grève de la faim.

Dans la nuit de vendredi à samedi, huit d'entre eux ont débranché leurs perfusions et regagné la salle du conseil municipal où ils s'étaient installés, le 13 octobre. Après plusieurs heures de discussion, le maire (PS) de Limeil-Brévannes, Joseph Rossignol, a réussi à les convaincre de rejoindre leurs trois camarades hospitalisés, vendredi, à l'hôpital intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). *« Je préfère utiliser la persuasion plutôt que d'envoyer des cars de police, ce qui ne résout rien »*, a expliqué le maire, qui a obtenu *« l'accord tacite »* du ministère de l'intérieur pour négocier en douceur leur hospitalisation. *« Cette décision a été prise en complet accord avec les sans-papiers*, a ajouté M. Rossignol. *Je continue à me battre pour eux mais je vais essayer de les convaincre d'arrêter leur grève de la faim, qui ne peut plus durer. »*

AUTORISATIONS PROVISOIRES DE SÉJOUR

Dimanche soir, la préfecture du Val-de-Marne a annoncé, de son côté, que les onze grévistes de la faim allaient bénéficier d'autorisations provisoires de séjour pour *« la période de temps nécessaire à leur rétablissement »*, soit *« trois mois maximum, renouvelables si des séquelles justifient un traitement »*, précise le ministère de l'intérieur. Les grévistes, dix Maliens et un Mauritanien, ont perdu entre 10 et 15 kilos. S'ils refusent toujours de s'alimenter, ils ont en revanche accepté d'être *« tous perfusés de manière graduelle de façon à restaurer leur équilibre glucidique, protidique et vitaminique »*, comme l'indique le docteur Alain Fisch.

Invité à prendre la parole après Daniel Cohn-Bendit devant l'assemblée fédérale des Verts, Joseph Rossignol a lancé, samedi 14 novembre, un nouvel appel au gouvernement *« pour ne pas laisser hors la loi tous les sans-papiers »* qui ont demandé à être régularisés. Le même jour, trois cents personnes se sont réunies à proximité de l'hôtel Matignon pour protester contre l'évacuation des grévistes. *« Nous lançons un appel urgent au premier ministre pour qu'il entende le cri de ces hommes qui mettent leur vie en péril »*, a déclaré Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, soutenu par plusieurs représentants des Verts et du Parti communiste. A défaut d'être reçue par Lionel Jospin, la délégation de personnalités et de représentants d'associations de soutien aux sans-papiers se présentera, mercredi 18 novembre, au Parlement européen de Strasbourg.

Alexandre Garcia

Régularisations : fermeté officielle et souplesse d'interprétation

L'HOSPITALISATION forcée des Africains de Limeil-Brévannes est l'occasion pour le gouvernement d'afficher sa fermeté sur le dossier des sans-papiers. Cette rigueur proclamée, qui se traduit par quelque 60 000 refus de régularisation sur 140 000 demandes, va de pair avec une relative perméabilité aux pressions de tous ordres – courriers de parlementaires, interventions associatives, parrainages par des personnalités – qui s'exercent sur l'administration et les cabinets. Les grèves de la faim elles-mêmes ont abouti, depuis des mois, à la régularisation de la plupart des étrangers qui s'étaient lancés dans ce type de mouvement désespéré. Ainsi, le long jeûne de l'église des Batignolles, au printemps 1998, a débouché non seulement sur une large régularisation des grévistes, mais sur les deux circulaires d'août élargissant les critères initiaux de la « régularisation Chevènement ».

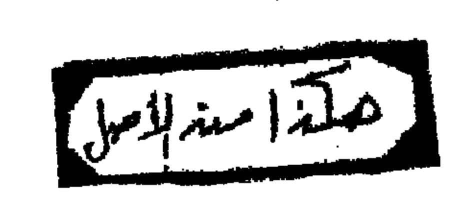
Cette double réalité rend à la fois logique et difficilement crédible le discours intransigeant diffusé par le gouvernement, arc-bouté sur des critères présentés comme intangibles, *« Nous sommes prêts à discuter de toutes les situations individuelles, mais le principe d'une régularisation sur critères ne variera pas »*, répétait-on, lundi 16 novembre, dans l'entourage de Jean-Jack Queyranne, ministre de l'intérieur par intérim. Place Beauvau, on voudrait voir dans les événements de Limeil-Brévannes les derniers soubresauts du mouvement des sans-papiers. De fait, des grèves de la faim se poursuivent dans plusieurs villes (Bordeaux, Lille, Orléans et Avignon) sans faire tache d'huile et au milieu d'une relative indifférence.

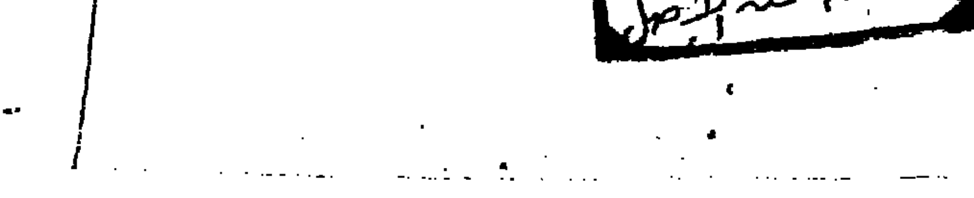
PRESSIONS ACCRUES

Techniquement, l'opération de régularisation commencée le 24 juin 1997 devrait s'achever à la fin de cette année. Au total, un peu plus de 80 000 sans-papiers auront été régularisés, soit environ 57 % des demandeurs. La plupart des recours gracieux (aux préfets) ont déjà reçu une réponse mais les réponses ministérielles aux recours hiérarchiques tardent puisque un tiers d'entre elles restent à donner. La proportion de décisions négatives rectifiées suite à ces recours (près de 20 %) reflète une certaine élasticité dans l'interprétation des critères. Cette attitude montre *« que nous sommes capables de ne pas nous enfermer dans la rigidité »*, commente-t-on place Beauvau. Mais elle conforte aussi ceux qui prônent un nouvel assouplissement, voire *« la régularisation de tous ceux qui en ont fait la demande »*.

C'est pour défendre cette position, désormais partagée, avec plus ou moins de conviction, par la plupart des associations de défense des étrangers, que ces dernières multiplient depuis trois semaines les pressions sur le gouvernement, avec le soutien des Verts, du PCF et de plusieurs élus socialistes. Des rassemblements répétés devant Matignon se sont soldés par des fins de non-recevoir, le premier ministre invitant les militants à s'adresser au ministre de l'intérieur. Une extrême froideur a présidé, mercredi 4 novembre, à l'entrevue, place Beauvau, qui a réuni autour de Jean-Jack Queyranne et de ses proches les dirigeants associatifs (CGT, Cimade, France-Libertés, Gisti, Mrap, Ligue des droits de l'homme), le maire (PS) de Limeil-Brévannes, ainsi que le préfet du Val-de-Marne. *« Nous attendions une réponse humaine globale et ils ont cherché à nous culpabiliser au sujet des grèves de la faim*, commente Mouloud Aounit, secrétaire général du Mrap. *Le ministre n'a pas fait le moindre geste. Il n'a aucune marge de manœuvre. Aujourd'hui, le vrai ministre de l'intérieur, c'est Jospin. »*

Philippe Bernard





L'extrême droite exige des mesures de rétorsion contre les « cultureux » qui la combattent

Les élus Front national de quatre conseils régionaux se sont réunis à Lyon

Bruno Gollnisch, secrétaire général du FN et président de son groupe au conseil régional Rhône-Alpes, a réuni à Lyon, samedi 14 novembre, les élus d'extrême droite des quatre régions où *celle-ci est associée aux exécutifs*. Dressant un bilan positif de l'attitude des présidents qui collaborent avec eux, les représentants du FN exigent *la fin des subventions régionales aux institutions* culturelles qui combattent l'extrême droite.

LYON
de notre correspondant régional

Les élus du Front national qui, depuis neuf mois, apportent leur soutien aux présidents des conseils régionaux de Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Picardie et Rhône-Alpes, ont exprimé, samedi 15 novembre, à Lyon, leur satisfaction, à la fois à l'égard de leurs partenaires respectifs et quant au fonctionnement de ces régions, dans lesquelles l'extrême droite est en position d'arbitre (*Le Monde* daté 15-16 novembre). Même Bruno Gollnisch, président du groupe Front national du conseil régional Rhône-Alpes, qui avait manifesté récemment son agacement à l'égard de Charles Millon (ex-UDF), s'est plu a souligner le *« bon fonctionnement »* de sa région où, affirme-t-il, *« seulement 1,2 % de l'ensemble du budget* [qui s'élève à 7 milliards de francs] *a été refusé »* par son groupe.

« LÉGITIME DÉFENSE »

Secrétaire général du Front national et, à ce titre, « patron » des élus au sein de ce parti, M. Gollnisch a engagé ses amis à négocier avec les exécutifs régionaux qu'ils soutiennent pour que soient respectés, dans les futurs documents budgétaires, les engagements pris par les présidents lorsqu'ils avaient été élus avec les voix de l'extrême droite. Ils réclament d'abord une *« décrue »* fiscale, la mise en place de dispositifs de sécurité dans les lycées et les transports en commun, la valorisation du patrimoine régional. Ils demandent aussi une plus grande transparence dans les procédures d'appels d'offres, la refonte de la formation professionnelle et l'instauration de la représentation proportionnelle dans les commissions et les délégations où elle n'est pas déjà la règle.

Ces six points ont été qualifiés de *« souples »* par M. Gollnisch, pour qui leur mise en œuvre peut s'étaler dans la durée. *« Il peut y avoir des avancées significatives sur certains points et moins sur d'autres »*, a-t-il concédé, mais il a prévenu : *« Nous n'avons donné aucun blanc-seing* [aux présidents que soutient le FN] *pour six ans. Nos élus ne voteront pas les budgets qui ne prendront pas suffisamment en compte nos six propositions. »*

Le numéro trois du FN attend donc des présidents des quatre conseils régionaux collaborant avec l'extrême droite des décisions conformes aux souhaits de celle-ci. *« Nous allons peser sur les événements, obtenir qu'une partie au moins du programme du Front national soit prise en compte. C'est la condition de la poursuite de notre soutien*, a affirmé M. Gollnisch. *Il y aura des discussions, faciles ou âpres, mais nous sommes confiants. »* Son collègue de Bourgogne, Pierre Jaboulet-Vercherre, chef de l'extrême droite au conseil régional que préside Jean-Pierre Soisson (ex-UDF), a surenchéri en affirmant que *« les quatre présidents vont devoir montrer des affections particulières aux groupes FN de leurs régions »*.

Les élus du Front national demandent que les présidents des conseils régionaux auxquels ils apportent leur appui cessent de subventionner celles des institutions culturelles qui se sont transformées en *« machines politiques »* contre le FN et l'alliance de la droite avec lui. *« Les "cultureux" nous ont déclaré la guerre. Nous sommes en état de légitime défense et nous nous défendrons. On ne peut pas impunément mordre la main qui vous nourrit »*, a menacé Alain Jamet, président du groupe en Languedoc-Roussillon, que préside Jacques Blanc, député (Démocratie libérale) de Lozère.

M. Gollnisch, qui s'était opposé une première fois, le 23 octobre, à M. Millon, en rejetant une délibération sur la politique de la ville au motif qu'elle ne comportait aucune disposition nouvelle sur la sécurité, a énoncé la stratégie qu'il entend suivre au cours des prochaines semaines. Il souhaite mettre le « patron » du conseil régional Rhône-Alpes au pied du mur et prévient que, si nécessaire, *il aidera le président de La Droite* à *« sortir de l'ambiguïté ». « Soit M. Millon nous trouve trop encombrants, et il se passe de nous, soit il veut continuer à bénéficier de notre soutien, et il prend en compte nos exigences. Après la discussion du budget de 1999* [prévue le 17 décembre], *les choses seront claires pour tout le monde. S'il prend suffisamment en compte nos six points, ses protestations et ses affirmations selon lesquelles il n'aurait pas fait d'accord avec nous auront peu d'importance »*, a expliqué M. Gollnisch.

Le dirigeant d'extrême droite a mis en garde M. Millon et les trois autres présidents que soutient le FN contre la tentation d'utiliser le « 49-3 » régional pour faire adopter leurs budgets sans majorité. *« Ils auraient beaucoup de mal à les dépenser »*, prévient M. Gollnisch, qui se déclare prêt à bloquer aussitôt, en Rhône-Alpes, le fonctionnement de la commission permanente et à *« démissionner »* les huit vice-présidents du conseil régional. *« Je suis assez procédurier pour cela »*, a prévenu l'universitaire lyonnais.

Claude Francillon

Manifestation à Toulouse contre la venue de M. Le Pen

Dimanche 15 novembre, dans l'après-midi, un millier de personnes répondant à l'appel de syndicats, partis de gauche et associations militant pour les droits de l'homme et contre le racisme ont défilé dans les rues de Toulouse, contre la venue dans la ville, le soir, du président du Front national, Jean-Marie Le Pen.

Dans la région Rhône-Alpes, une centaine de personnes ont manifesté à l'invitation du CLIC (Collectif de liaison et d'initiatives contre le racisme, la xénophobie, le fascisme), samedi, à Cluses, en Haute-Savoie, pour protester contre un billet injurieux, publié dans le bulletin départemental du Front national et invitant les militants du FN à *« cracher »* au visage des journalistes (*Le Monde* du 11 novembre). A Villeurbanne, enfin, dans le Rhône, un débat et un concert organisés par le Manifeste contre le Front national, association proche du Parti socialiste, ont réuni, eux aussi, quelque cent personnes.

Jean-Claude Trichet refuse de « se laisser influencer »

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE n'a pas l'intention de céder aux pressions qui s'exercent sur lui en faveur d'une baisse des taux d'intérêt. *« Pour inspirer confiance aux épargnants français, européens et mondiaux, il ne faut pas se laisser influencer, ni dans un sens ni dans un autre »*, a expliqué Jean-Claude Trichet, dans un entretien au *Journal du dimanche* du 15 novembre, avant d'ajouter : *« Ce n'est pas parce que l'on nous demande de baisser encore des taux d'intérêt déjà très bas que nous le ferons ! Et ce n'est pas non plus parce qu'on nous le suggère un peu trop bruyamment que nous ne le ferions pas ! »* Cette mise au point s'adresse, même si M. Trichet ne le précise pas explicitement, à Dominique Strauss-Kahn, qui, depuis plusieurs semaines, plaide en faveur d'un nouveau *« policy mix »*, s'appuyant sur la rigueur budgétaire et une détente de la politique monétaire. Le 12 novembre, le ministre de l'économie et des finances avait déclaré que la France *« peut avoir des taux d'intérêt plus faibles »* du fait de la *« très faible inflation »*.

DÉPÊCHES

■ **SÉNAT : Christian Poncelet (RPR), président du Sénat,** *« ne voit pas en quoi »* Laurent Fabius (PS), président de l'Assemblée nationale, *« peut porter une responsabilité »* dans l'affaire du sang contaminé. Invité du « Forum de Radio J », dimanche 15 novembre, M. Poncelet a aussi déclaré qu'il *« ne voit pas pourquoi »* il demanderait à Roland Dumas, mis en examen dans l'affaire Elf, *« de quitter »* la présidence du Conseil constitutionnel. C'est à lui *« d'apprécier s'il doit partir ou non »*, a-t-il ajouté.

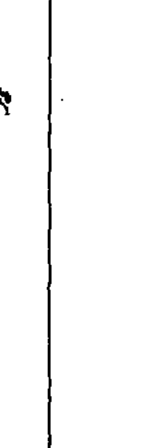
■ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Raymond Barre, député (UDF) du Rhône et maire de Lyon,** a déclaré, dimanche 15 novembre, au « Club de la presse d'Europe 1 », que *« si les partis de l'opposition se mettent d'accord sur le nom de Philippe Séguin »* comme tête de liste aux élections européennes, *« pourquoi pas »* ? Pour François Bayrou, président de l'UDF, invité du « Grand jury RTL-*Le Monde*-LCI » *(lire page 16)*, *« ce serait une très bonne idée »* de confier la tête de liste à Valéry Giscard d'Estaing.

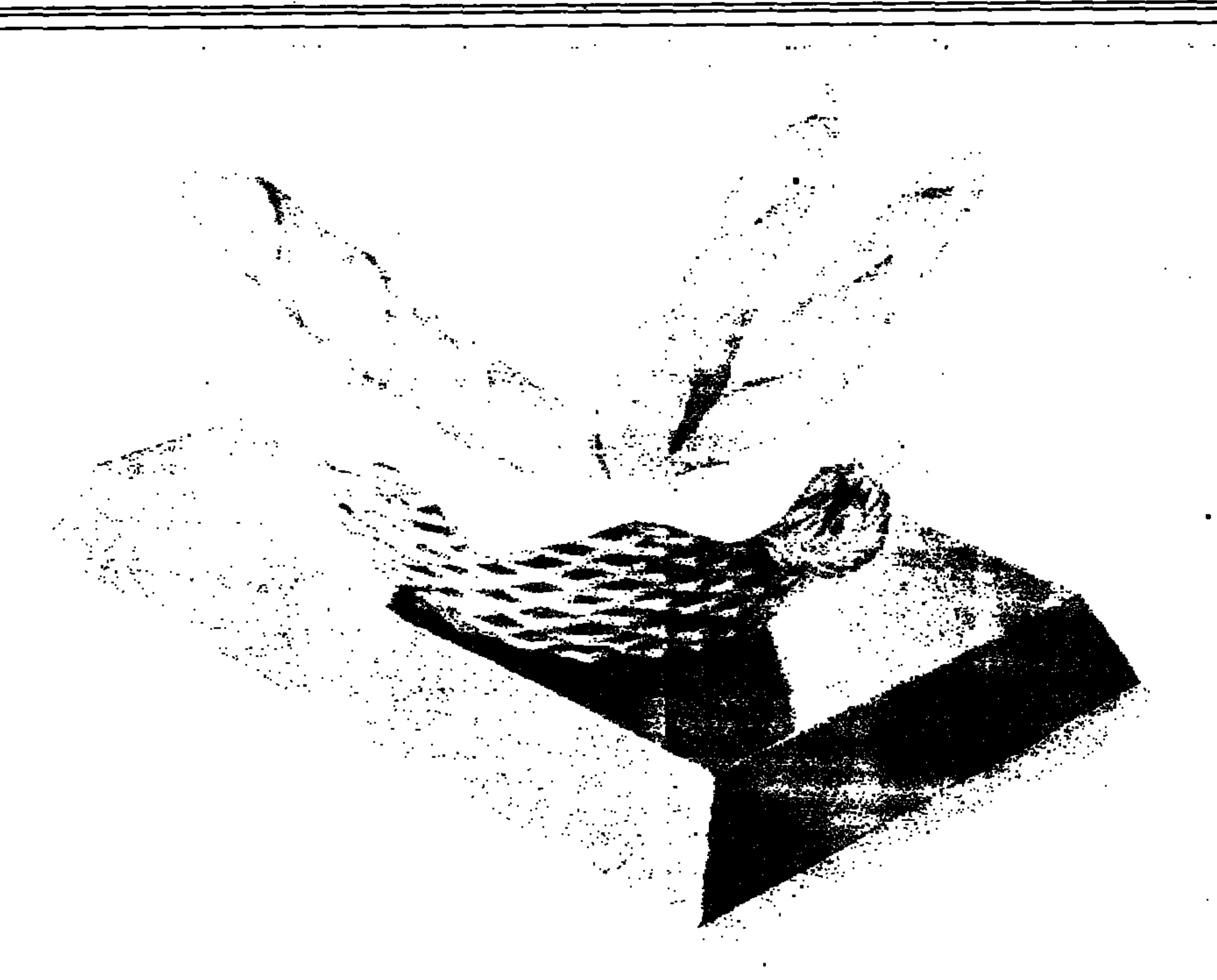
■ **FRONT NATIONAL : le maire du village des Plans (Gard), Pierre Masseguin,** a été mis en minorité, dimanche 15 novembre, à l'issue d'une élection municipale partielle organisée après la démission de six élus protestant contre son adhésion au Front national. Les six opposants ont remporté entre 60 % et 67 % des suffrages.

■ **ANTI-IVG : Jean-Marie Le Chevallier, maire (FN) de Toulon,** a remis une médaille de la ville à Xavier Dor, chef de file des opposants à l'avortement, condamné une douzaine de fois par la justice pour ses actions dans des hôpitaux. Le maire entendait récompenser M. Dor pour son ouvrage *Le crime contre Dieu*, à l'occasion d'une « fête du livre ».

■ **MÉDECINS : le règlement minimal conventionnel, qui s'appliquera aux médecins libéraux** à compter du 1er décembre s'ils ne signent pas de conventions avec les caisses d'assurance-maladie, est paru au *Journal officiel* du 14 novembre. Ce texte, qui remplace un règlement provisoire établi le 10 juillet, entraînera une hausse des cotisations sociales des médecins, l'assurance-maladie réduisant la part de cotisations qu'elle prend en charge (*Le Monde* du 11 novembre).

■ **BUDGET : l'Assemblée nationale a approuvé**, samedi 14 novembre, les crédits de la communication pour 1999, comprenant une enveloppe de 18,478 milliards de francs pour l'audiovisuel public, en hausse de 2,6 % par rapport à 1998. Le tarif de la redevance passera à 744 francs pour un récepteur couleur et 475 francs pour un appareil noir et blanc.







Le PCF est embarrassé par l'Europe et par les Verts

Gêné par le scrutin européen de 1999 et bousculé par l'entrée en scène de la liste des Verts conduite par Daniel Cohn-Bendit, le Parti communiste préfère mettre l'accent sur ses débats internes, comme la réhabilitation des exclus du parti ou la crise de « L'Humanité »

Le comité national du Parti communiste se réunit, lundi 16 et mardi 17 novembre. Il devrait témoigner de l'embarras des communistes à l'approche des élections européennes. Gênée par ce scrutin, surprise par une liste LO-LCR, qu'elle n'attendait pas, et par la candidature très médiatique de Daniel Cohn-Bendit, à laquelle elle ne croyait pas, la place du Colonel-Fabien peine à construire sa liste de *« large rassemblement »*. Lundi matin, sur France Inter, le secrétaire national, Robert Hue, a déclaré : *« La pire des choses serait de vouloir transformer les élections européennes non pas en débat sur l'Europe, mais en une sorte de guerre fratricide à l'intérieur de la gauche plurielle. »* Il a ajouté : *« Daniel Cohn-Bendit parle vrai, mais il ne faut pas qu'il bluffe »* et a déclaré qu'*« il se méfiait des scores gonflettes qui se dégonflent très vite »*, comme celui de Bernard Tapie en 1994. Il a conclu en accusant les Verts et leur tête de liste d'avoir lancé une *« campagne politicienne »*.

C'EST Dominique Voynet qui le dit. Dimanche 15 novembre, en clôturant le congrès de son parti, à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), la chef de file des Verts français, évoquant le scrutin européen du 13 juin 1999, a lancé aux caméras et aux militants : *« J'ai l'impression que certains, à gauche, se refilent la patate chaude.* "Ben non, cher ami, vas-y, après toi"... *C'est peut-être que leur programme sur l'Europe n'est pas aussi abouti que le nôtre. »* La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sait de quoi elle parle. Les communistes ont décidé de reporter un conseil national exceptionnel sur l'Europe, prévu les 7 et 8 novembre, à Strasbourg, au mois de mars 1999.

Officiellement, le débat sur le Pacte civil de solidarité (PACS) est passé par là : après la journée noire du 9 octobre, les socialistes avaient en effet souhaité que chacun soit présent dans l'hémicycle pour le débat sur le « PACS II », prévu cette semaine-là. En réalité, cet incident a arrangé les communistes français. Les socialistes ne désigneront en effet pas leur tête de liste avant leur convention sur l'Europe, le 27 mars. Robert Hue préférerait ne pas avoir à se dévouer mais se heurte aux résistances de la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet. Et il ne fait pas mystère que sa candidature dépendra largement de celle de François Hollande à la tête de la liste socialiste.

Convaincu par son entourage et ses partenaires socialistes, Robert Hue n'avait, en outre, jamais cru à un ticket commun, à sa gauche, des trotskistes Arlette Laguiller et Alain Krivine. A la fête de *L'Humanité*, le 13 septembre, il croyait aussi que la candidature de Daniel Cohn-bendit n'était pas encore jouée. Pour le moment, la liste de *« large rassemblement »* souhaitée et annoncée par la direction du PCF, en juin, n'a donc trouvé d'autre allié que... les Alternatifs, une petite formation d'une centaine de militants et quelques élus venus de la minorité de l'Alternative rouge et Verte (AREV) et de l'ex-Convention pour une alternative progressiste (CAP) de Charles Fiterman et qui ont refusé d'aller chez les Verts ou au PS : un mariage annoncé en grande pompe par *L'Humanité* et force communiqués.

Pas étonnant, à ce compte, que la Place du Colonel-Fabien ait décidé d'engager le plus tard possible le débat sur l'Europe. D'autant que, pour le PCF, il est important de laisser le traité d'Amsterdam, ratifié par l'Assemblée nationale le 24 novembre, puis par le Congrès en janvier, derrière lui, à la manière de Maastricht. Plus facile en effet de s'affirmer *« euroconstructif »* auprès de militants restés souvent viscéralement anti-européens après s'être battu contre deux *« mauvais »* traités qui, adoptés, donnent néanmoins un cadre à l'Europe. Si le soupçon d'une liste commune avec le PS – comme l'avait proposé en son temps le numéro *« deux »* du PS, Jean-Christophe Cambadélis – hante à nouveau certains refondateurs, ces soupçons semblent vains : *« A notre 29e congrès, en décembre 1996, nous avons acté le principe d'une liste séparée pour le scrutin européen »*, confiait Robert Hue lors de l'université d'été de son parti, cet été.

« INITIATIVE D'ENVERGURE »

A la mi-janvier, un comité national sera consacré aux *« principes »* de la liste communiste pour le scrutin du 13 juin 1999. Le conseil national, qui se tiendra à Paris, n'interviendra que deux mois plus tard. D'où l'agacement de certains responsables fédéraux, lors d'un récent bureau national, qui comprennent mal qu'on les mette devant le fait accompli : comment discuter d'une liste sans savoir quel en sera *« le contenu »*, comme on dit au parti ? D'autres, à Bruxelles, font aussi part de leurs inquiétudes personnelles, tels Philippe Herzog, élu en 1994 sur la liste du PCF mais qui a quitté le parti en décembre 1996, ou encore Aline Pailler, très en pointe dans la lutte pour les sans-papiers, qui s'était vue reprocher publiquement par Nicole Borvo, lors des journées parlementaires de Dieppe (Seine-Martime), le 22 septembre, sa présence à une fête *« 100 % à gauche »* de la Ligue communiste révolutionnaire, quelques jours plus tôt, à Toulouse.

Concurrencé sur sa gauche par la liste trotskiste, pour laquelle les militants communistes n'ont plus aujourd'hui les très fortes réticences qu'ils conservent à l'égard de Daniel Cohn-Bendit, Robert Hue sait qu'il devra jouer fin. Pour le moment, l'objectif de la direction apparaît clairement : parler le moins possible du rendez-vous électoral, considéré comme *« très lointain »*. D'où l'ordre du jour du comité national des 16 et 17 novembre. Hormis le traditionnel rapport sur *« la responsabilité des communistes dans la situation politique actuelle pour une dynamique nouvelle »*, présenté par la sénatrice de Paris, Nicole Borvo, l'ordre du jour est à usage proprement interne. Après un hommage de la direction à Georges Marchais, mort le 16 novembre 1997, au cimetière de Champigny-sur-Marne, les dirigeants communistes débattront de l'avenir de *L'Humanité*, pour lequel son directeur, Pierre Zarka, proposera une *« consultation des communistes pour un projet de transformation »* (*lire ci-dessous*). Le parti promet aussi de prendre une *« initiative d'envergure »* sur son histoire : Francette Lazard fera part de la *« réflexion de la commission d'arbitrage sur la portée de la mutation au regard de l'histoire, des pratiques du débat politique dans le Parti »*, comme dit l'intitulé alambiqué de l'ordre du jour...

Ariane Chemin

Jésus-Christ superstar de la Fête de « L'Huma »

JÉSUS-CHRIST sera l'une des vedettes de la prochaine Fête de *L'Humanité* en septembre 1999. A sa manière, le PCF, qui tiendra son 30e congrès en janvier 2000, va s'associer à la célébration de ce que le pape appelle le Jubilé de l'an 2000, c'est-à-dire l'entrée dans le troisième millénaire du christianisme. Dirigé par Antoine Casanova, le secrétariat chargé des relations avec les croyants lance des invitations. Mieux que la « main tendue » par Maurice Thorez ou l'« appel aux chrétiens » de Georges Marchais, l'effort du PCF pour s'adresser aux militants des Eglises promet d'être spectaculaire.

C'est d'abord la revue de l'Institut de recherches marxistes, *La Pensée*, qui publiera un numéro spécial sur Jésus-Christ, avec la collaboration d'historiens et de théologiens. Puis une grande exposition artistique et archéologique témoignera de la vigueur du christianisme en deux mille ans d'histoire. Un programme d'animations culturelles, avec des débats sur la pensée chrétienne ou la place des Eglises dans les luttes de libération, est enfin en cours de préparation.

La Fédération protestante et la Conférence des évêques de France ont été officiellement informées de ces initiatives. Des historiens des religions (Emile Poulat), des universitaires, des évêques (Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis et président de la commission sociale de l'épiscopat), ont été sollicités ou vont l'être. Les représentants des religions non chrétiennes (islam, judaïsme) seront également invités à s'associer à cette version an 2000 de la « main tendue ».

A qui s'étonne d'un tel intérêt pour Jésus-Christ manifesté par un parti de tradition marxiste, athée, complice hier de régimes qui ont persécuté des chrétiens, on répond, place du Colonel-Fabien : *« Nous sommes dans une culture judéo-chrétienne et il serait aberrant qu'un parti humaniste comme le nôtre passe à côté d'un tel événement. Notre sympathie pour la dimension sociale du christianisme est ancienne, mais notre point de vue restera laïque. »*

Jésus-Christ ne sera pas tout à fait un inconnu à la Fête de *L'Huma* qui, depuis six ans, accueille une exposition sur les croyances, fréquentée notamment par le pasteur Jean Tartier, président de la Fédération protestante, le Père Daniel Guette, secrétaire du Service incroyance et foi de l'épiscopat, Henri Bulawsko, représentant la communauté juive. En septembre 1995, la lettre de l'épiscopat aux catholiques de France (*Proposer la foi aujourd'hui*) y fut même largement commentée. La mairie communiste de Champigny (Val-de-Marne) a consacré des débats à l'édit de Nantes, avec le pasteur Michel Bertrand, président de l'Eglise réformée de France, et Soheib Bencheikh, mufti de Marseille.

Des liens sont noués avec des évêques comme Olivier de Berranger, Albert Rouet, ancien président de la commission sociale de l'épiscopat, Jacques Delaporte, président du mouvement Justice et Paix. Le cardinal Roger Etchegaray, de la Curie romaine, reçoit Henri Levard, chargé au PC des relations avec les chrétiens. En janvier 1995, Mgr Pierre Eyt donne à *L'Humanité* sa première interview de cardinal. Et s'il trouve que le pape est « réac » en matière morale, le quotidien du PCF consacre trois pages à son encyclique de 1991 qui condamne les excès du capitalisme, applaudit ses appels à la paix et son récent voyage à Cuba. Mais longtemps tenues en suspicion par la droite pour leur « connivence » d'hier avec le marxisme, les Eglises entendent aujourd'hui garder la plus élémentaire prudence.

Henri Tincq

Grave crise de confiance dans la presse communiste

OFFICIELLEMENT, le sort de *L'Humanité-Hebdo*, l'hebdomadaire qui a succédé il y a un an à *L'Humanité-Dimanche*, n'est pas encore scellé et c'est en décembre que les communistes devraient décider, *« en toute connaissance de cause »*, du sort de leur presse. Mais dès mardi 17 novembre, le comité national du PCF doit entendre le rapport de Pierre Zarka, directeur de *L'Humanité* et de *L'Humanité-Hebdo*, et, sauf surprise, entériner son choix de *« coupler »* les deux titres et de rénover le quotidien communiste (*Le Monde* du 26 septembre). Lors d'un bureau national tardif, vendredi 13 novembre, Robert Hue aurait avalisé ce *« couplage »* – en réalité une fusion qui ne veut pas dire son nom – qui devrait se traduire par la mort en tant que telle de l'hebdomadaire du PCF lancé il y a cinquante ans.

La nouvelle formule de *L'Humanité*, due au graphiste Claude Maggiori, devrait paraître cinq jours par semaine, à partir de mars 1999. Un supplément sur papier journal, au format actuel de *L'Humanité*, paraîtrait le samedi et serait vendu le week-end (15 francs). Ce supplément comporterait 56 pages dont 16 en quadrichromie (au lieu de 76 actuellement pour *L'Huma-Hebdo*). Ce *« couplage »* pourrait entraîner des suppressions d'emplois, en particulier aux abonnements, à la gestion et à l'informatique, compte tenu d'accords de sous-traitance.

Le choix de M. Zarka, qui n'a pas tenu à répondre au *Monde*, est motivé par les mauvais résultats des deux titres. Ils annoncent un déficit prévisionnel pour 1998 de *« 17,4 millions de francs mais 19,5 millions sans les numéros spéciaux »*, une perte annuelle de 3 000 acheteurs, soit *« 6 % de moins pour le quotidien et 4 % de moins pour le magazine »* et *« 20 % de lecteurs de moins en cinq ans »* : ces chiffres cités, le 29 septembre, par Richard Beninger ont incité l'administrateur général des deux journaux à émettre l'hypothèse de *« la suppression du quotidien* L'Humanité *»*. Une telle éventualité fait frémir la direction du PCF. M. Zarka a d'ailleurs pris fait et cause pour le maintien du quotidien fondé par Jean Jaurès. La solution de *« couplage »* entre les deux titres apparaît donc comme la *« seule sortie possible »*.

ÉDITION PIRATE

Le personnel de *L'Huma-Hebdo* n'entend toutefois pas laisser mourir son journal dans le silence. Il reproche à sa direction de ne pas lui avoir donné les moyens nécessaires, notamment sur le plan commercial – les ventes en kiosque ne dépassent pas 4 500 exemplaires – et de n'avoir pas posé le problème de sa diffusion par les comités de diffusion de *L'Humanité* animés par des militants qui vendent 77 000 exemplaires sur un peu plus de 100 000. Ils indiquent aussi que *L'Huma-Hebdo* a amélioré ses abonnements au cours des six derniers mois.

Une délégation de l'hedbomadaire devait rencontrer les membres de la direction nationale du PCF, lundi, pour leur distribuer une *« édition pirate »* conçue par les journalistes – dont Martine Brulard, rédactrice en chef – et leur exposer les solutions alternatives à celle de Pierre Zarka et de son *« groupe de pilotage »* (Claude Cabanes, Laurent Michel, Richard Beninger). Cette édition pirate devrait donner un choc au comité national du PCF. Intitulée « Le groupe Humanité est en crise, ouvrons un vrai débat » et sous-titrée « Une mobilisation inédite », elle met directement en cause Pierre Zarka et son équipe en soulignant *« la grave crise de confiance entre l'ensemble du personnel et la direction »*.

Sous la forme d'interrogations (*« Pensez-vous que l'on peut réussir un ou des journaux sans ou contre les journalistes et les personnels ? »*) ou de commentaires acides évoquant *« les liquidateurs non judiciaires déguisés en hommes de presse, qui sont à* L'Humanité *ce que Nivelle fut à l'armée française »*, l'édition pirate constate le *« gâchis de compétence et d'énergie »* du lancement raté de *L'Humanité-Hebdo* et évoque les manques financiers, rédactionnels et structurels de la solution de M. Zarka. Elle propose d'autres solutions sauvegardant *L'Huma-Hebdo*.

A *L'Humanité*, les salariés observent la situation avec inquiétude et fatalisme : *« La fusion avec le quotidien est malheureusement la seule solution financièrement viable »*, dit un journaliste tandis qu'un autre stigmatise *« l'incohérence de la gestion et du développement de la presse du PCF »*. La plupart jugent désormais que Pierre Zarka est au pied du mur et *« qu'il a intérêt à réussir la rénovation du quotidien »* avant le 30e congrès du PCF, en janvier 2000.

Yves-Marie Labé

La repentance du parti laisse de marbre le colonel Guinguoin

LIMOGES
de notre correspondant

Pas de commentaires. A la rumeur de sa proche réhabilitation par le comité national du PCF, Georges Guingouin oppose une indifférence totale : *« C'est une décision du Parti communiste qui ne concerne que lui ; elle ne me regarde pas. »* Francette Lazard, qui a le dossier en charge au bureau national, a pris contact. Mais l'homme reste de marbre : *« Vous, les journalistes, vous voudriez commenter les faits avant même qu'ils se soient produits. »*

Le colonel Guingouin, compagnon de la Libération, « préfet du maquis », maire de Limoges (1944-1947), est exclu du PCF le 9 novembre 1952. Jeune instituteur, il y était entré en 1935 et y avait vite exercé des responsabilités régionales. En 1940, révoqué de l'enseignement, il assure la continuité clandestine du PCF et s'oppose, très vite, à la direction nationale et appelle au front patriotique contre l'occupant et le régime de Vichy. Dès le début 1941, sa petite équipe passe à l'action directe. Le désaccord se creuse. A Paris, Guingouin est *« le fou qui vit dans les bois »* ; en Limousin, il est « Le Grand », surnom qui lui reste aujourd'hui dans la région.

TENTATIVE D'EXÉCUTION

Dans le livre-référence *L'Affaire Guingouin* (Editions Lucien Souny, 1994), le journaliste Michel Taubmann raconte les tentatives d'élimination physique alors organisées par la direction du PCF contre ce *« dangereux aventuriste »*.

La paix revenue, le *« préfet du maquis »* est intouchable. Mais son dossier est ouvert, dans un parti préoccupé de restaurer le pouvoir des cadres formés à l'école du Komintern sur ces nouveaux cadres issus de la Résistance. Le *« chef sans peur et sans reproche, d'une intégrité absolue »*, célébré par *L'Humanité* fin 1945, devient six ans plus tard un *« ennemi de la pire espèce »*. Isolé, Georges Guinguoin devient aussitôt le gibier d'un hallali général, de policiers et de magistrats vichystes rentrés en grâce qui tiennent là leur vengeance. L'exclu se voit accusé de tous les règlements de compte et de toutes les violences qui ont pu accompagner la libération du Limousin. Arrêté et incarcéré fin 1953, il est victime, en février 1954 à la prison de Brive, d'une tentative d'exécution maquillée en suicide. Et puisque la thèse officielle est celle d'une crise de démence, il est interné à l'hôpital psychiatrique de Toulouse. En 1959, toute cette affaire se conclut par un non-lieu. L'instituteur reprend du service et se met en congé silencieux d'une histoire qui ne l'a pas ménagé.

La repentance du PCF ne lui fait donc ni chaud ni froid. *« Ce sont de vieilles histoires ; j'ai quatre-vingt-cinq ans, c'est l'âge de la sérénité. »* Il reste en revanche sensible à la fidélité de son terroir. Deux bourgs y ont une rue à son nom, Magnac-Laval (Haute-Vienne) où il est né, et Eymoutiers, principal fief de son activité maquisarde qui lui a aussi dédié son collège. Il est question aujourd'hui d'une rue à Limoges. Il n'en dit rien, mais ses proches assurent que le choix qui le toucherait le plus serait celui du complexe sportif Beaublanc ; l'une des principales réalisations de son passage à la mairie, devenue un des hauts lieux du sport en France grâce à l'équipe de basket du CSP de Limoges.

Georges Chatain

ENQUÊTE La cour d'appel de Monaco devait se prononcer, lundi 16 novembre, sur la condamnation à douze ans de réclusion criminelle de Moshe Binyamin pour *« détention de fonds provenant de trafic de stupéfiants »*. Cette première affaire de blanchiment jamais jugée à Monaco avait provoqué une grave crise entre le gouvernement français et le prince souverain Rainier III. ● RESPONSABLE du cabinet du Prince, Georges Brinda se défend de toute intervention dans les affaires judiciaires et affirme que Monaco est *« peut-être le seul pays au monde où la justice est totalement indépendante »*. ● PLUSIEURS affaires font pourtant apparaître que certains juges ont parfois eu les pires difficultés pour mener leurs enquêtes. Fait sans précédent, le gouvernement français s'est récemment opposé au prolongement à Monaco du procureur général, Gaston Carrasco.

La justice monégasque confrontée à sa première affaire de blanchiment

La cour d'appel de Monaco doit rendre, lundi 16 novembre, un arrêt concernant Moshe Binyamin, un trafiquant de stupéfiants condamné à douze ans de prison. Ce dossier avait mis le feu aux poudres entre la principauté et le gouvernement français, mettant en lumière de curieuses pratiques

MONACO
de notre envoyé spécial

Monaco, le 7 juillet 1995. Quand Moshe Binyamin vient déposer 5,5 millions de dollars américains (environ 27 millions de francs au cours de l'époque) à la banque Edmond de Rothschild, il ignore le séisme qu'il va provoquer sur le Rocher. Trois années durant, l'« affaire Binyamin » va donner lieu, au travers d'affrontements dignes des guelfes et des gibelins, à une crise ouverte au sein d'une justice monégasque majoritairement composée de magistrats français.

Fraîchement arrivée de l'Hexagone, une « jeune garde », qui s'inspire des méthodes du conseiller Renaud Van Ruymbeke, se lance à l'assaut de la délinquance financière. Elle se heurte à une « vieille garde » qui, visiblement, cherche avant tout à ne pas faire apparaître la Principauté comme un sanctuaire de fonds d'origine criminelle. L'enjeu de cette crise, qui va donner lieu à une tension entre le gouvernement français et Son Altesse Sérénissime (SAS) le prince Souverain Rainier III, est de taille : la reconnaissance officielle du blanchiment d'argent sale dans une principauté dont le système bancaire est contrôlé par la Banque de France et dont la majorité des magistrats est sélectionnée par le ministère français de la justice.

Par inconscience ou sentiment d'impunité, M. Binyamin est donc arrivé devant la banque, le 7 juillet 1995, dissimulant, dans quatre mallettes et deux cartons, une masse de coupures de 100 dollars usagées. Le 5 juillet, ce ressortissant israélien s'était déjà présenté au guichet, où des justificatifs lui avaient été réclamés. Ce battement de deux jours avait permis au banquier d'alerter le ministre d'Etat à Monaco, Paul Dijoud, qui avait appelé, lors d'une réunion convoquée au mois de juin, les responsables de la place financière à une vigilance accrue contre le blanchiment. Fort du soutien du prince Rainier, le ministre d'Etat (nommé par le souverain, sur une liste de trois hauts fonctionnaires français avancée par Paris), nouvellement arrivé sur le Rocher, avait annoncé une lutte sans merci. Avec l'arrestation de Moshe Binyamin, l'offensive est lancée. Elle servira d'oriflamme au ministre d'Etat jusqu'à son départ, en janvier 1997, précipité par le palais princier.

Malgré l'appui manifesté par le ministre d'Etat, le juge Jacques Lefort, qui instruit l'affaire Binyamin, subit d'emblée une première déconvenue. Il a pris des mesures de contrôle judiciaire pour surveiller le contenu des conversations entre M. Binyamin et son épouse, qui le visite en maison d'arrêt et que le magistrat soupçonne de complicité. Au retour de ses vacances d'été, il apprend, stupéfait, que le directeur des services judiciaires (qui serait, en France, le garde des sceaux), Noël Museux, a ordonné la levée de ces mesures au responsable de la prison. Le juge Lefort n'est pas au bout de ses peines : le procureur général de Monaco, Gaston Carrasco, conteste pour sa part la validité de la procédure ayant conduit à l'arrestation de Moshe Binyamin, ainsi que l'infraction de blanchiment qui lui est reprochée.

UN IMPORTANT RÉSEAU

Reprenant le dossier en janvier 1996, le juge Charles Duchaine n'a cure de ces arguties. Il a vite confirmation des soupçons pesant sur M. Binyamin, qui n'apporte aucune explication convaincante sur les origines des 5,5 millions de dollars et que tout désigne comme membre d'un important réseau de trafiquants. Des télégrammes d'Interpol aux rapports circonstanciés de services de lutte spécialisés (la DEA américaine et son équivalent bolivien), sans oublier une condamnation à neuf ans de prison au Brésil pour trafic de drogues en 1986 et un document du parquet de La Paz sur un groupe d'Israéliens ayant transporté 800 kilogrammes de cocaïne de la Bolivie vers l'Europe, ne laissent guère planer de doute.

Fin octobre 1997, le juge considère son enquête terminée et demande le renvoi de Binyamin devant le tribunal correctionnel. Il en informe immédiatement son procureur général. Pas de réponses, malgré plusieurs relances. Arrive la fin du mois de février et la réponse du procureur général : M. Carrasco demande au juge des investigations supplémentaires dans cette enquête qu'il estime incomplète. Il s'agit notamment de rechercher l'origine de fonds passés par des banques d'Amérique latine. Le juge Duchaine y voit une perte de temps inutile. Il rend une ordonnance de refus d'informer, le 27 février 1997. Trois mois plus tard, un arrêt de la cour d'appel lui donne tort, annule cette ordonnance et lui enjoint de procéder à des compléments d'information.

« J'exécuterai cet arrêt avec loyauté et célérité, mais sans aucune conviction », écrit le juge Duchaine à M. Museux, le 22 mai, tout en soulignant le risque d'*« enlisement du dossier »* et de remise en liberté de Moshe Binyamin. Il adresse copie du courrier au Quai d'Orsay. La crise est à son comble. En alertant les autorités françaises sur les difficultés d'une procédure monégasque en cours, le juge fait bondir la « vieille garde ». Réponse du directeur des services judiciaires, le 16 juin : *« Votre attitude met gravement en cause le mécanisme institutionnel de l'appel. Elle montre que vous ne paraissez pas en mesure d'instruire ce dossier à charge et à décharge, comme il sied à un juge d'instruction recherchant la vérité dans la sérénité. M. le président de la cour d'appel* [Jean-Charles Sacotte] *demande que vous soyez écarté de l'instruction et qu'il soit mis fin à vos fonctions à Monaco, où vous n'avez plus votre place. »* Pour faire bonne mesure, une procédure disciplinaire est engagée. Devant la plus haute juridiction criminelle monégasque, le procureur général demande la révocation du juge Duchaine. Mais quatre magistrats, ainsi que le chef de la sûreté monégasque (le contrôleur général Maurice Albertin, détaché de la police française), témoignent en sa faveur. La sanction la plus légère, une censure avec réprimande, lui est infligée.

Pour plusieurs membres de la « jeune garde », qui avaient pris fait et cause pour le juge Duchaine, la lassitude finit par l'emporter. Son prédécesseur, Jacques Lefort, et deux substituts, quittent la principauté en faisant connaître leur désaccord avec la hiérarchie locale. Le subtitut Dominique Auter, chargé des dossiers financiers, reste en poste. Mais il est déchargé de ses fonctions, d'avril à juin 1998. Son nom disparaît des listes téléphoniques diffusées auprès des services de police et des administrations. Du côté de la « vieille garde », à l'inverse, les nominations de M. Sacotte – sur ordonnances du prince souverain – aux postes de conseiller d'Etat et de président du conseil d'administration de l'Institut du droit économique de la mer, sont interprétées, à l'automne 1997, comme des signes de soutien.

UNE ENQUÊTE DE « L'EXPRESS »

La suite des événements a donné raison au juge Duchaine. Sur le fond de son dossier d'instruction, tout d'abord : la communication d'un jugement du tribunal de La Paz condamnant M. Binyamin par défaut, le 20 décembre 1996, à douze ans de prison pour trafic de cocaïne vers l'Europe, a accablé le prévenu. Le jugement détaille le dernier transport effectué par le groupe de l'Israélien. Un chargement de 800 kilogrammes de drogue, pour un montant de 20 millions de dollars, est parvenu le 15 février 1995 aux Pays-Bas. M. Binyamin aura du mal à convaincre les juges que son argent ne provenait pas de ce trafic. Dans l'opinion publique, ensuite : une enquête publiée dans *L'Express* du 11 juin 1998 a rendu compte de la crise, au grand dam du palais. Surtout, le ministère français de la justice, Elisabeth Guigou en tête, a pris fait et cause pour la « jeune garde ». Pour la première fois dans l'histoire des relations franco-monégasques, Paris s'est opposé au prolongement du détachement à Monaco de l'un de ses magistrats, Gaston Carrasco, tout en précisant ne *« rien avoir à reprocher »* à l'intéressé. *« Si l'on détache des magistrats français*, souligne la chancellerie, *on doit respecter les principes et les règles élémentaires de la justice française, en ne les laissant pas trop longtemps exposés sur des postes difficiles. »*

Jusqu'alors procureur de Bordeaux, et ancien inspecteur des services judiciaires, Patrice Davost a été nommé directeur des services judiciaires à la place de M. Museux, parti à la retraite. Respectivement détachés sur le Rocher depuis quinze et vingt-deux ans, Daniel Serdet et Jean-François Landwerlin sont devenus procureur général et premier président de la cour d'appel. Leurs prédécesseurs, MM. Carrasco et Sacotte, n'ont pas obtenu le renouvellement de leur détachement, malgré les fortes sollicitations du prince Rainier, qui les a alors tous deux nommés conseillers juridiques auprès de son Conseil du gouvernement. Aucun d'eux ne devrait *« interférer »* sur le cours de la justice en principauté, assure-t-on, au palais de justice comme au palais princier.

E. In.

L'affaire Binyamin devant la justice

Au terme d'une crise qui a secoué la magistrature monégasque, la cour d'appel de Monaco doit se prononcer sur la condamnation de Moshe Binyamin, lundi 16 novembre. Né en Italie et demeurant aux Pays-Bas, avec de fréquents séjours en Amérique latine, ce quinquagénaire israélien a en effet interjeté appel de sa condamnation pour *« détention de fonds provenant du trafic de stupéfiants »*, le 25 août, à douze ans de réclusion criminelle, 100 000 francs d'amende, ainsi qu'à la confiscation des 5,5 millions de dollars (environ 31 millions de francs) trouvés en sa possession.

***« La Principauté ne peut laisser impunément passer un trafiquant de drogue qui essaie de blanchir une grosse somme d'argent »*, a considéré, en première instance, le premier substitut Daniel Serdet, devenu entre-temps procureur général de Monaco. Par ces mots, le ministère public a reconnu que l'affaire Binyamin constituait la première affaire de blanchiment jamais jugée en Principauté.**

Un droit qui ignore l'« abus de biens sociaux »

● **Une justice déléguée et rendue au nom du prince.** Selon la Constitution monégasque, le *« pouvoir judiciaire »* appartient au prince souverain, qui en délègue le plein exercice aux cours et tribunaux. Les juridictions rendent la justice en son nom. De ce principe découle la notion d'indépendance de l'organisation judiciaire par rapport au pouvoir exécutif. Le directeur des services judiciaires, qui assure la direction de la justice et exerce des fonctions correspondant à celles du garde des sceaux français, ne dépend que du prince. Il n'appartient pas au gouvernement.

● **Une majorité de magistrats français.** Dans les juridictions de la Principauté, la majorité des sièges est réservée à des magistrats français, détachés auprès du ministère français des affaires étrangères afin d'exercer des fonctions judiciaires à Monaco, selon une convention franco-monégasque du 28 juillet 1930. Les candidatures des magistrats français sont sélectionnées par le ministère français de la justice, puis adressées à la Principauté qui fait son choix. Chaque détachement porte sur une durée de cinq ans, renouvelable à la convenance du palais princier, du gouvernement français et de l'intéressé. L'indépendance des juges est garantie. Par rapport à leurs collègues travaillant dans l'Hexagone, les magistrats détachés à Monaco disposent d'avantages fiscaux et d'un supplément de rémunération, qui s'accroît au fur et à mesure de la durée de leur séjour sur place.

● ***Un droit local inspiré du droit français.*** Pour l'essentiel, le droit pénal monégasque s'inspire du droit français (code d'instruction criminel de 1958 et code pénal de 1967). En matière économique et financière, il ignore toutefois l'« abus de biens sociaux ». Les délits relevant des infractions fiscales, dans d'autres pays, ne sont pas davantage poursuivis à Monaco. Une loi du 7 juillet 1993 réprime le « blanchiment » en matière criminelle (trafic de stupéfiants, proxénétisme, trafic d'armes, etc.).

TROIS QUESTIONS À...
GEORGES GRINDA

1 En tant que responsable du cabinet de SAS le prince Rainier, vous suivez de près les questions de justice. Comment analysez-vous la décision française de ne pas renouveler le détachement d'un haut magistrat ?

La France n'a, étrangement, pas voulu renouveler le procureur général et le premier président de la cour d'appel dans leurs fonctions. C'est son droit. Ces deux hommes sont de grande confiance et de grande valeur. La preuve en est que le prince avait demandé que leur détachement soit renouvelé.

2 Diriez-vous qu'il n'y a aucune intervention, écrite ou orale, sur des dossiers particuliers ? Les affaires sensibles ne vous sont-elles pas signalées ?

Je n'ai jamais pratiqué d'intervention, ni au nom du prince ni en mon nom. Nous sommes peut-être le seul pays du monde où la justice est totalement indépendante. Elle n'est pas rattachée à l'exécutif et n'a aucun lien avec le gouvernement proprement dit. En revanche, elle est placée sous la tutelle du prince. On peut en déduire que le prince est garant de l'indépendance de la justice. Ses orientations générales tiennent en deux mots : rigueur et impartialité. Quant aux affaires sensibles, il faudrait être idiot de ne pas s'informer. Donc j'ai toujours demandé au directeur des services judiciaires de me tenir informé. Car, pour que le prince soit le garant de la justice, il doit absolument être informé. Non pas pour s'en mêler, mais pour éviter qu'il y ait des immixtions, des interventions, intérieures ou extérieures. Il n'admettrait pas que des juges, français ou monégasques, soient l'objet de pressions politiques ou ponctuelles sur des dossiers particuliers.

3 L'affaire Binyamin vous paraît-elle démontrer l'attrait exercé par la Principauté sur les blanchisseurs d'argent sale ?

On ne transigera jamais sur la poursuite inflexible du blanchiment. Nous affichons la volonté la plus catégorique à ce sujet. Cela dit, la place bancaire de Monaco est sous le contrôle de la Banque de France. Il ne faut pas hésiter à le dire, car toute critique sur le fonctionnement et la gestion de la place bancaire monégasque est une critique contre la Banque de France, dont les rapports annuels sont toujours extrêmement louangeurs.

Propos recueillis par Erich Inciyan

L'homme qui se faisait fort de vendre onze mille Mercedes en Russie

MONACO
de notre envoyé spécial

Trois contrats de vente portant sur onze mille limousines Mercedes, trois cents grues automotrices Liebher et vingt-deux mille camions Gorki ont un point commun : l'homme d'affaires et intermédiaire en marchés difficiles, Herbert Leiduck, inculpé à Monaco pour escroqueries et banqueroute, détenu d'octobre 1993 à mars 1996, à la suite des plaintes de ces trois firmes.

Possédant ses petites et grandes entrées dans la société monégasque, cet Allemand installé depuis une dizaine d'années en Principauté avait de quoi subjuguer ses visiteurs étrangers. L'éclat des réceptions dans ses appartements de Monte-Carlo, ses toiles de maître, sa Rolls-Royce et son yacht de 26 mètres de long... Sûr de son effet, le quinquagénaire glissait à l'oreille de ses hôtes que le précédent propriétaire du bateau n'était autre que le prince Rainier lui-même, et qu'il avait acquis ce joyau auprès de l'administrateur des biens du souverain, André Palmero.

Les dirigeants russes de Gorki Automobile Plant, venus rencontrer Herbert Leiduck en 1990 sur le Rocher, avaient été les premiers à déchanter. Leur société avait signé deux contrats avec l'homme d'affaires et l'une de ses sociétés, IRC Hongkong. La transaction portait sur la vente de vingt-deux mille camions dans divers pays en voie de développement que M. Leiduck s'engageait à assurer. Gorki avait versé 10 millions de dollars américains sur un compte au Luxembourg de la société IRC et Herbert Leiduck avait garanti ce versement au moyen d'une lettre de change à échéance. La routine des affaires. Mais l'Allemand n'a jamais exécuté les contrats, pas plus qu'il n'a honoré les effets de garantie. Gorki a donc déposé plainte contre lui, comme le fera un peu plus tard la société allemande de grues Liebher, dont Herbert Leiduck a obtenu 11 millions de deutschemarks pour réaliser des contrats de vente. Sans plus de résultat.

Avec Mercedes, les contrats étaient d'un montant beaucoup plus considérable : 870 millions de dollars américains. Herbert Leiduck se faisait fort de vendre, par l'intermédiaire de sa société anonyme monégasque Intercontinental Ressources (Irsam), onze mille limousines en Russie et quatre cents camions aux troupes russes basées dans l'ex-République démocratique allemande. Au titre de la participation au montage d'une infrastructure adaptée, il avait exigé une somme de 21,8 millions de dollars. L'accord entre deux responsables de Mercedes-Benz et l'homme d'affaires, conclu en juillet 1993, prévoyait bizarrement que la vente des limousines devait passer par le biais de neuf sociétés offshore. Pour l'heure, l'affaire n'a pas encore livré tous ses secrets et une information judiciaire visant Herbert Leiduck et les deux responsables de la firme a été ouverte par le parquet de Stuttgart.

UNE GARANTIE DE LA BNP

A Monaco, Mercedes s'est engagée à verser 20 millions de dollars à Irsam. La somme serait conservée à titre de commission, si le projet était réalisé au 31 octobre, ou remboursée avec intérêts au 31 janvier, en cas d'échec. Cette fois, M. Leiduck a garanti le remboursement en remettant à Mercedes un billet à ordre tiré sur la BNP de Bruxelles pour 21 millions de dollars et souscrit par la société Irsam. Il a en outre bénéficié d'une garantie bancaire de la BNP de Bruxelles pour 5 millions de dollars. A son habitude, Irsam n'a pas honoré les contrats de vente, sans davantage rembourser les 21 millions de dollars.

La firme automobile allemande s'est logiquement inquiétée de la solvabilité de cet homme, dont les biens apparents sont souvent en réalité la possession de membres de sa famille ou de sociétés offshore. Aux fins de récupérer au moins une partie de ses 20 millions de dollars, Mercedes s'est retournée contre la BNP, à cause de la garantie présentée en faveur de M. Leiduck. Une expertise comptable, demandée par le juge monégasque Charles Duchaine, a conclu que la société Irsam se trouvait en état de cessation de paiement dès 1991. Et que ses comptes et bilans étaient faussés – quoique certifiés par le cabinet comptable dirigé par M. Palmero –, de sorte que Leiduck a tout aussi bien pu tromper son banquier français.

Herbert Leiduck n'en était pas à sa première affaire. Précédemment inquiété par la justice de Monaco dans un dossier de trafic international d'armement lourd, il avait été condamné à an de prison ferme à l'issue d'une enquête préliminaire menée par le procureur Carrasco.

E. In.



Différentes affaires qui ont bien failli ternir la réputation de la Principauté

Une palette d'avantages fiscaux permet d'attirer de riches clients étrangers

DANS son rapport parlementaire consacré en 1993 à la Mafia, le député français François d'Aubert décrivait Monaco comme *« un lieu particulièrement recherché par les opérateurs ayant des capitaux à blanchir »*. Le 16 octobre, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, reprenait le flambeau, exhortant ses partenaires européens à *« s'attaquer au mieux aux effets désastreux des paradis fiscaux qui se renforcent au sein même de l'Union »*. Dans la déclaration d'Avignon, le garde des sceaux s'engageait, avec ses homologues européens, à ce que *« les Etats de l'Union européenne »* se montrent *« exemplaires dans la lutte contre les paradis fiscaux et les possibilités de blanchir ou de faire fructifier l'argent de la criminalité organisée »*.

La Principauté, qui n'est pas membre de l'Union européenne, bien qu'enclavée dans le département des Alpes-Maritimes, a entre-temps durci sa législation anti-blanchiment, même si elle demeure un paradis fiscal (sauf pour les Français, depuis la convention franco-monégasque du 18 mai 1963). Avec une population de trente mille habitants, Monaco compte une cinquantaine d'établissements bancaires, dont le nombre a doublé dans les quinze dernières années. Leur développement, qui s'est orienté vers la gestion des fortunes privées, est placé sous le contrôle des autorités bancaires françaises.

Afin d'attirer de riches clients étrangers, la place offre une palette d'avantages fiscaux. Ses résidents ne sont assujettis ni à l'impôt sur le revenu, ni à l'impôt sur la fortune, ni aux taxes foncières ou d'habitation. Ils ne versent pas de droits sur les successions ou les donations en ligne directe ou entre époux. L'impôt sur les sociétés existe, mais leurs dirigeants peuvent fortement limiter la part des bénéfices en se versant des rémunérations d'administrateurs ou des salaires conséquents. Ils peuvent créer des sociétés anonymes monégasques (SAM, au capital minimum d'un million de francs) et des sociétés civiles particulières (SCP).

La principale faille de la législation anti-blanchiment tient à la législation fiscale. Certes, les établissements financiers sont tenus de déclarer à un organe dépendant du ministre d'Etat – le Service d'information et de contrôle des circuits financiers (Siccfin), créé en avril 1994 – toutes les opérations portant sur des sommes dont ils soupçonnent qu'elles proviennent *« du trafic de stupéfiants ou de l'activité d'organisations criminelles »*. Mais la loi ne reconnaît aucun délit fiscal (sauf pour les Français). Le fait pour une banque de recevoir de l'argent provenant d'une infraction fiscale commise dans un pays tiers n'est ainsi pas considéré comme une infraction. Invoquer l'évasion fiscale empêche alors la justice d'enquêter à la source, dans le pays d'origine, sur un éventuel blanchiment de fonds d'origine criminelle.

Au cours des trois premières années d'existence du Siccfin, les établissements bancaires lui ont adressé cent cinquante déclarations de soupçon. L'une d'elles a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire, sur un total de neuf dossiers de blanchiment ouverts depuis 1995 et toujours à l'instruction à Monaco. La Principauté n'est pas pour autant à l'abri d'un scandale majeur qui ternirait sa réputation, comme l'ont illustré plusieurs affaires survenues ces dernières années.

LE KRACH DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE MONACO (BIM)

En 1990, le krach de la BIM a mis en cause le fonctionnement d'un important établissement bancaire assurant des moyens d'évasion fiscale. Avant d'être en cessation de paiement, la BIM accueillait, parmi ses clients, une série de fraudeurs du fisc français, qui se cachaient derrière des SCP représentées par des dirigeants monégasques. Abrités derrière ces prête-noms, non assujettis à l'impôt, les vrais clients percevaient des bons de caisse au nom des sociétés. Le pot-aux-roses a été découvert à la suite de l'intervention de la Banque de France provoquée par le trou monumental laissé par un escroc dans les comptes de la BIM.

Deux instructions ont été confiées, l'une au juge Jean-Pierre Murciano de Grasse (Alpes-Maritimes), l'autre au juge Jacques Lefort de Monaco. Leurs investigations ont permis de découvrir la *« table de correspondance »* de la BIM, un fichier comportant le nom des clients, le montant de leurs dépôts et de leurs retraits. L'un des dirigeants de la banque, Jean-Claude Colzy, détenu pendant six mois, a été condamné en avril 1996 à quatre ans de prison ferme, par défaut car il avait alors quitté le Rocher. La princesse Isabelle de Bourbon-Parme, qui présidait la BIM, a écopé d'une peine de prison avec sursis.

LES APPORTEURS D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER (SBM)

Le 20 avril 1994, six membres du Conseil national (le Parlement monégasque) ont adressé une lettre dénonçant des dysfonctionnements au casino de Monte-Carlo à l'attention de leur ministre de l'intérieur, Jean Aribaud. L'affaire a secoué la SBM, concessionnaire du monopole des jeux et principal employeur du Rocher, contrôlée par l'Etat et possédant notamment l'Opéra, les Sporting d'hiver et d'été, plusieurs palaces et restaurants. La lettre, objet d'une *« fuite »* dans la presse, a dénoncé le rôle joué par des Italiens, *« agents-prêteurs »* et *« apporteurs d'affaires »* au casino. Elle faisait état de commissions versées par des dirigeants de l'établissement à ces Italiens, qui lui assuraient une part importante de sa clientèle.

Un audit confié au cabinet Arthur Andersen avait dans un premier temps permis à la SBM de publier un communiqué précisant que *« les irrégularités ou malversations alléguées par la correspondance dont la presse s'est fait l'écho ne sont pas avérées »*. Travaillant seul, le procureur général Gaston Carrasco avait dans un second temps mené une enquête préliminaire au cours de laquelle il avait entendu plusieurs responsables de la SBM. Seulement une partie de cette enquête avait ensuite été transmise au juge d'instruction Jacques Lefort.

Trois des *« agents-prêteurs »* italiens, proches de la Mafia, ont été condamnés et expulsés. Magdalena Motto, une de leurs compatriotes qui coordonnait leur action au casino, a purgé une peine de prison ferme. La découverte d'une attestation délivrée à l'Italienne par le secrétaire général de la SBM, Stéphane Giaccardi, lui a valu des poursuites pour faux en écriture. Le caissier de la Société monégasque d'avances et de recouvrements (SMAR), la filiale de la SBM chargée de consentir des avances en liquide, a lui aussi été inquiété. Mais, malgré les demandes des juges successivement chargés de l'instruction, l'intégralité de la procédure du procureur général ne leur a jamais été communiquée. Aussi le juge Charles Duchaine a-t-il refusé de prolonger des poursuites qu'il estimait sélectives et a-t-il rendu un non-lieu.

Le 21 novembre 1997, la police monégasque a par ailleurs interpellé cinq Italiens. Circulant à bord de Ferrari et signalés comme des membres de la mafia, ils étaient des habitués des salles de jeux où ils payaient en liquide. Reconduits à la frontière, ils étaient de retour le lendemain avant d'être de nouveau refoulés, cette fois sans leurs voitures. Le groupe était lié à Franco Lupattelli, un quadragénaire italien considéré lui aussi comme un *« apporteur d'affaires »* du casino et qui fut, à la fin de 1997, déclaré indésirable en Principauté.

LES RELATIONS D'AFFAIRES DOUTEUSES DE DANIEL DUCRUET

Alors époux de la princesse Stéphanie, Daniel Ducruet était associé à un Italien résidant en Principauté, Franco Chiarolanza, au sein notamment de la société monégasque Cogetra. En 1996, le procureur d'Asti, enquêtant sur un dossier de blanchiment et d'escroquerie visant Franco Chiarolanza, avait adressé au juge Duchaine une commission rogatoire internationale afin de vérifier le transfert de fonds frauduleux vers Monaco. Le juge avait fait placer sur écoutes les lignes de la société et du domicile de Daniel Ducruet, en prenant soin d'ordonner aux policiers de distinguer les éléments en lien avec l'enquête et les propos d'ordre privé.

Le 12 novembre 1996, Daniel Ducruet et deux comparses ont été conduits dans les locaux de la police, où le juge a demandé que leurs échanges, à l'intérieur d'une pièce *« sonorisée »*, soient écoutés. Les comptes bancaires de Daniel Ducruet, dont son compte joint avec la princesse, sur lequel sont apparus – à une date ultérieure à leur divorce – des mouvements suspects, ont été étudiés. Le procureur Carrasco a demandé l'annulation d'une partie de la procédure, au motif notamment qu'il n'avait pas été prévenu de l'épisode de la *« sonorisation »*. Le 2 août 1997, la cour d'appel a donné raison au procureur, annulant des actes de procédure touchant Daniel Ducruet, dont des écoutes et des relevés du compte joint.

UN SPONSOR COMPROMETTANT POUR LE GRAND PRIX

Un Italien recherché par différentes polices européennes pour des faits de délinquance financière, Ricardo Fanchini, a échappé de peu à une interpellation à Monaco, au matin du départ du Grand Prix automobile de 1996. Son arrestation était ordonnée dans le cours d'une information ouverte sur le Rocher pour association de malfaiteurs. Juste avant son interpellation, il avait quitté précipitamment la Principauté à bord de son yacht. Il était venu assister à la course sous couvert de la société Kremlinskaya, qui subventionnait alors le Rallye et le Grand Prix.

L'AFFAIRE SANGEORGI, ENTRE ÉVASION FISCALE ET BLANCHIMENT MAFIEUX

Gendre du grand financier mafieux sicilien Nino Salvo, le médecin palermitain Gaetano Sangeorgi résidait en 1994 dans une villa de la Côte d'Azur appartenant à une société monégasque gérée par un citoyen de la Principauté. Selon une instruction ouverte en 1995 à Monaco, 5 millions de francs en provenance d'Italie ont été versés sur les comptes de cette société, *via* des sociétés *off shore*. Le gérant assure que ces sommes proviennent d'une évasion fiscale. Gaetano Sangeorgi, arrêté en 1994 dans la région niçoise, a été extradé depuis vers son pays où il est poursuivi pour participation au meurtre d'un homme d'affaires italien, en 1992 à Palerme, sur ordre du parrain Toto Riina.

E. In.

Une « amitié protectrice » depuis un traité de 1918 avec la France

« LES GRIMALDI, une des plus influentes familles guelfes de Gênes, avaient été chassés à deux reprises de leur ville par les Gibelins », rappelait une plaquette diffusée à l'occasion du sept centième anniversaire de la dynastie, célébrant la prise de la forteresse de Monaco, le 8 janvier 1297.

Souveraine depuis sept siècles, principauté depuis 1962, Monaco entretient une *« amitié protectrice »*, depuis le traité du 17 juillet 1918, avec la France. Le *« grand pays voisin »* s'est engagé à défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Principauté.

Chef de l'Etat, le Prince Rainier a accédé au trône en 1949. La constitution du 17 décembre 1962 définit la nature du gouvernement de la Principauté comme une monarchie héréditaire et constitutionnelle. Le pouvoir exécutif y est exercé, sous la haute autorité du Prince, par un ministre d'Etat, assisté d'un Conseil de gouvernement composé de trois membres nommés par le Prince et responsable devant le seul souverain. Comme ses prédécesseurs, l'actuel ministre d'Etat, Michel Lévêque, a été choisi par le Prince sur une liste de plusieurs hauts fonctionnaires proposée par le gouvernement français.

S'agissant du pouvoir législatif, le Conseil national est composé de dix-huit membres, élus pour cinq ans par le suffrage universel des citoyens monégasques. C'est toutefois le Prince qui propose et promulgue les lois, le Conseil national se chargeant de délibérer et de les voter.

L'acquisition de la nationalité monégasque est, en dehors de la naissance, soumise à des conditions très restrictives. Avec une population de quelque trente mille habitants, vivant sur deux cents hectares (dont trente hectare ont été gagnés sur la mer), Monaco est devenue en 1993 le plus petit des Etats membres de l'ONU.

Les Monégasques nationaux sont en minorité par rapport aux autres résidents, qui comptent environ douze mille Français et plus de six mille Italiens. Sans vouloir adhérer à l'Union européenne, au risque d'avoir à appliquer le Traité de Maastricht et à devoir imposer ses citoyens, la Principauté frappe aujourd'hui à la porte du Conseil de l'Europe.

Les à-peu-près d'un responsable de caisse régionale sur les retraites payées à l'étranger

Le président de la CRAM du Sud-Est a laissé entendre que des pensions étaient versées à des morts

Des propos récents de Guy Regord, président de la caisse régionale d'assurance-maladie du Sud-est, ont provoqué une polémique sur les retraites versées aux étrangers rentrés dans leur pays. M. Regord avait déploré des fraudes rendues possible par *« un système de contrôle fort vulnérable et désuet »*, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle avaient été évoqués des chiffres sans rapport avec la réalité.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le 21 octobre, le président de la caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est (CRAM-SE), Guy Regord, tenait une conférence de presse après un conseil d'administration. Il y annonçait qu'il avait écrit une lettre au premier ministre dans laquelle il dénonçait *« un système de contrôle fort vulnérable et désuet »* sur le versement de leurs retraites aux ressortissants étrangers rentrés dans leur pays. Les *« documents sollicités »* pour justifier les paiements seraient notamment *« entachés (...) de doute quant à leur authenticité »*.

Le président Regord, représentant du patronat au titre du Medef (ex-CNPF), demandait donc à Lionel Jospin des moyens supplémentaires pour *« l'efficacité de nos politiques sociales »*. Le lendemain, le journal *La Provence* titrait en manchette : *« Retraites : des milliards versés sans contrôle à l'étranger »* et évoquait dans son article *« un milliard de francs versés à d'hypothétiques retraités »*.

M. Regord soutient aujourd'hui qu'il n'a donné aucun chiffre lors de la conférence de presse, hormis celui de 25 milliards de francs versés pour les 741 000 retraités, français et étrangers, dépendant de la CRAM-SE. Mais Bernard Nicoletti, responsable patronal non-membre du conseil d'administration, présent à la conférence de presse, avait bien parlé, lui, *« de risque portant sur un milliard »*. La CRAM ne verse pourtant que 478 millions de francs à l'ensemble des retraités étrangers. Le milliard évoqué équivaudrait donc à plus du double de la somme normalement due. Le chiffre lancé apparaît donc sans fondement. *La Provence*, dans ses éditions du lundi 16 novembre, corrige d'ailleurs son information en indiquant qu'il avait été fait état d'*« un zéro de trop »*.

Au sein de la CRAM-SE, plus personne n'assume le chiffre, mais personne ne veut non plus le démentir explicitement. M. Regord explique qu'il voulait dénoncer un *« système de contrôle défaillant »*. *« Je n'arrive pas à quantifier cette fraude*, ajoute-t-il. *Cela peut être de 1 à 50, je n'en sais rien »*. Il se défend de *« toute polémique sur les chiffres »*. *Exit* le milliard, reste le soupçon d'une fraude énorme que les mécanismes de vérification ne sauraient détecter.

DÉMENTI AU NIVEAU NATIONAL

Ces mécanismes sont connus. La paiement de la retraite est conditionné à l'envoi chaque année d'une *« attestation d'existence »*. Quand elle n'est pas retournée à la date voulue, le versement s'interrompt. M. Regord, qui refuse de nommer le moindre pays, fait état de lettres d'avertissement de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) sur quelques fraudes possibles, qui auraient motivé sa démarche. Une autre source mentionne une lettre concernant deux villages algériens. M. Regord refuse de le confirmer explicitement au nom de la protection du secret des dossiers. Il maintient pourtant que *« l'administration n'est pas fiable »* dans certains pays et ajoute qu'*« il doit y avoir des complaisances »*.

Un spécialiste national de la CNAV précise de son coté que les *« administrations locales sont reconnues par tous les organismes internationaux »*. Dans un communiqué publié après la conférence de presse, la CNAV rappelait d'ailleurs sa préoccupation constante du *« contrôle de la condition d'existence pour le versement des retraites »*. Ce sont des banques, indiquait-elle, qui payent ces retraites et qui supportent elles-mêmes le risque. Ce qu'elles versent indûment est à leur frais, ce qui les rend prudentes.

Hasard de l'histoire : ayant changé de banque pour cette prestation, la CNAV a opéré récemment une vérification à grande échelle, contrôlant par exemple les relevés d'identité bancaire. Cette enquête n'a rien révélé d'anormal. La Caisse nationale ajoute qu'elle dispose d'un outil statistique permettant un contrôle indirect. *« L'observation des effectifs de retraités dans les différents pays suivant les tranches d'âge : si un nombre significatif de pensions étaient versées indûment dans tel ou tel pays au titre de personnes décédées, il devrait apparaître un pourcentage de bénéficiaires âgés pour ces pays. »* Or, cela n'apparaît nulle part dans les tableaux comparatifs. Conclusion de la CNAV : *« Si les fraudes existent, elles ne peuvent être que ponctuelles et en aucun cas représenter des surcoûts de dépenses massifs. »* Sans jamais le nommer, la CNAV dément donc les propos alarmistes du président de la CRAM-SE.

Mais dans la sphère politique, l'ordre des crédibilités s'inverse parfois. Sur la foi de la conférence de presse de M. Regord, Jean-Michel Ferrand, député RPR du Vaucluse, a déjà posé à l'Assemblée nationale une question au gouvernement où il évoque *« 4 milliards concernant les ressortissants étrangers »* et des détournement pouvant attendre *« plusieurs centaines de millions de francs »*. Il est à craindre qu'il ne soit pas le seul à entretenir cette confusion.

Michel Samson

DÉPÊCHES

■ **LOGEMENT : les barèmes d'application des surloyers auxquels sont soumis les locataires HLM** dépassant les plafonds de ressources sont révisés à la baisse. Dans un décret paru au *Journal officiel* du 15 novembre, le gouvernement indique que les surloyers seront désormais appliqués à tous les locataires dépassant d'au moins 20 % les plafonds de ressources, au lieu de 10 % actuellement. Le décret prévoit aussi, au nom de la nécessaire *« mixité sociale »* dans le parc HLM, un encadrement plus strict du montant des surloyers applicables.

■ **EXCLUSION : les associations et tous les organismes pratiquant la sous-location** en faveur de personnes défavorisées vont bénéficier d'une aide forfaitaire. Cette disposition de la loi contre les exclusions, votée en juillet, fait l'objet d'un décret d'application paru au *Journal officiel* du 15 novembre. Le montant annuel de l'aide est fixé à 3 200 francs par logement en Ile-de-France et à 2 900 francs sur le reste du territoire. Selon le secrétariat d'Etat au logement, cette aide, pour laquelle 60 millions de francs en année pleine sont inscrits au budget, devrait favoriser la gestion locative d'environ 20 000 logements.

■ **CAMBRIOLAGE : deux hommes surpris lors du cambriolage d'une caserne de sapeurs-pompiers** à Chapdes-Beaufort (Puy-de-Dôme) dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 novembre, ont été tués par une patrouille de gendarmes qui tentait de les interpeller. Selon le procureur de la République de Riom, les gendarmes auraient agi en état de *« légitime défense »*, alors que les cambrioleurs avaient pris la fuite.

■ **BASQUES : plusieurs militants nationalistes basques espagnols, réputés proches de l'ETA et assignés à résidence en Amérique latine** – parmi lesquels deux militants historiques installés en République dominicaine depuis 1989 –, se trouveraient actuellement au Pays basque français. L'annonce de leur fuite a été révélée, dimanche 15 novembre, lors de la journée annuelle des refugiés basques à Briscous (Pyrénées-Atlantiques).

■ **HARKIS : près de 500 personnes ont manifesté**, samedi 14 novembre, sur l'esplanade des Invalides à Paris, à l'appel de la Fédération des associations de harkis et de rapatriés, pour protester contre *« les promesses non tenues du gouvernement »* et demander *« la mise en place d'un plan d'urgence »*.

■ ***ÉDUCATION : près d'une centaine de lycéens se sont rassemblés*, samedi 14 novembre, près du cimetière du Père Lachaise à Paris**, à l'appel de la *« coordination d'Ile-de-France des lycéens »*. Portant un mini-cercueil de papier mâché, ils ont procédé à *« l'enterrement du mouvement »* qui, en octobre, avait rassemblé 500 000 lycéens, dont 28 000 à Paris.

Des associations chrétiennes célèbrent les droits de l'homme

ON A trop souvent dit et écrit que les croyants étaient plus attachés à leurs « devoirs » envers Dieu qu'aux « droits » de l'homme pour qu'ils ne tentent pas, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948), de rétablir la vérité. La Cimade, l'ACAT (Action des chrétiens contre la torture), le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Justice et paix, Pax Christi, etc : plusieurs organisations protestantes et catholiques avaient ligué leurs efforts pour célébrer cet anniversaire, samedi 14 novembre à Paris – avant une « veillée oecuménique » à Notre-Dame autour du métropolite orthodoxe Jérémie, du pasteur Jean Tartier, de Mgr Jean-Marie Lustiger et Mgr Louis-Marie Billé – et rappeler que la lutte pour les droits humains est une exigence de la foi chrétienne.

« Il faut descendre au fond du puits pour apercevoir la blancheur des étoiles » : cette formule de Vaclav Havel vient d'un pays où des laïcs comme lui et des croyants ont lutté au coude à coude contre le communisme. Elle exprime la conviction, rappelée au long de cette journée, que les droits de l'homme ne se comprennent et ne se défendent qu'*« au contact de la plus extrême détresse »*, selon le mot de Jean Tonglet, responsable international du mouvement ATD Quart Monde. D'où la multitude des appels lancés, tant par le philosophe protestant Paul Ricoeur que par des témoins venus du Paraguay ou du Timor, de Chine ou d'Irlande, d'Israël ou de Palestine, pour combattre le découragement, continuer d'espérer et de militer *« au cœur de la nuit »*.

La nuit, précisément, Soline Nyirahabimana en revient. Elle arrive du Rwanda, ce pays le plus catholique d'Afrique qui fut le théâtre de l'un des plus affreux génocides. *« Nous fûmes tous à la fois coupables et victimes*, dit-elle devant les 2 000 militants chrétiens réunis à Paris. *Ces hommes qui ont tué ou ont été tués sont les nôtres. Ces prisonniers qui attendent d'être jugés sont nos maris. Nos enfants eux-mêmes ont tué et ont été tués. »* Elle dirige un collectif de 35 associations rwandaises qui, par des actions concrètes dans les écoles ou les camps, avec les femmes et les enfants, tentent de reconstruire un pays, au nom de ce qu'elle n'ose pas encore appeler la *« réconciliation »*.

PARDON, OUBLI ET IMPUNITÉ

Outre le *« repli »* dû à une désespérance qui n'épargne personne, le chrétien est-il, plus que d'autres, tenté par l'oubli et le pardon ? Cela fut dit au cours de cette journée. La succession des gestes de « repentance » (juifs, Inquisition, etc.) ne doit pas nous égarer, ont prévenu ces responsables associatifs. Pardon oui, mais pas au risque de l'impunité. Cette question – y compris pour l'affaire Pinochet – peut diviser les chrétiens. Guy Aurenche, avocat et président de la Fédération internationale des associations chrétiennes de lutte contre la torture (Fiacat), n'en a que davantage regretté *« le déplorable mélange entre pardon et absence de justice »*.

Ces organisations n'entendent pas réserver à leurs « chapelles » cette commémoration de la Déclaration universelle de 1948. Elles rejoindront le collectif dit « de l'article 1 » – *« Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits »* –, réunissant une trentaine d'associations qui, les 11 et 12 décembre à La Villette, animeront débats et expositions. Mais elles avaient à cœur d'abord de redire quelques convictions : ne pas céder aux *« peurs »* qui touchent à l'identité chrétienne ; faire des droits de l'homme l'objet d'un véritable enseignement dans les manuels de catéchèse, les séminaires, les écoles ; appeller le Vatican à être *« plus logique dans sa défense de la vie »* et refuser, plus explicitement que ne le fait son dernier catéchisme, la peine de mort.

Mais leur appel s'adresse aussi aux responsables politiques. Les militants réunis samedi à Paris se sont inquiétés des multiples formes d'exclusion, des menaces contre le droit d'asile, des crispations éthniques, de la dictature des circuits économiques et financiers. Ils ont enfin souhaité que les droits de l'homme ne soient plus le *« gadget »* que l'on sort au journal de 20 heures, devant des images de violence et de mort, mais un *« souffle »* qui traverse toute l'action politique. Vœu pieux ?

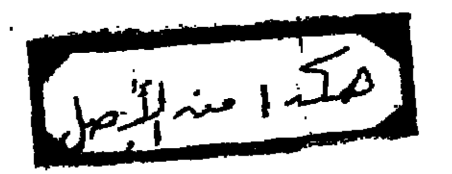
Henri Tincq

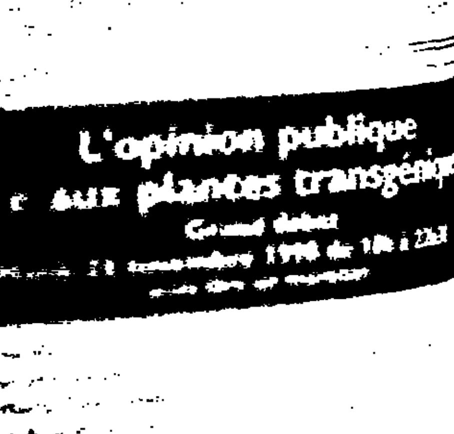
CORRESPONDANCE

Une lettre d'Henry de Lesquen

*A la suite de notre article intitulé « Les traditionalistes obtiennent, au Vatican, des marques de soutien » (*Le Monde *du 27 octobre), nous avons reçu d'Henry de Lesquen, président du Club de l'Horloge, la mise au point suivante :*

Dom Eric de Lesquen, abbé de Randol, n'est pas mon frère, mais mon cousin germain. Le Club de l'Horloge n'est pas *« lié au Front national »*, il est parfaitement indépendant des partis.





L'état de l'environnement en France : des progrès réels, mais trop lents

L'Institut français de l'environnement (IFEN) publie l'édition 1999 de son rapport national. La prise de conscience a progressé, mais la France reste souvent à la traîne par rapport à ses voisins européens. Le XXe siècle léguera aux générations futures des sols et des océans pollués

« *DES PROGRÈS réels mais plus lents que prévu* » : c'est la conclusion du rapport sur « *l'environnement en France* », publié lundi 16 novembre par l'Institut français de l'environnement (IFEN), qui établit tous les quatre ans un tel bilan national.

Au plan des avancées, l'IFEN observe que la plupart des émissions polluantes dans l'air sont « *en décroissance* ». La pollution de l'eau par les rejets industriels ou urbains est « *en recul sensible* ». La superficie des espaces protégés augmente. Pourtant, il existe un « *sentiment général* (...) *que* [les efforts] *sont sensiblement plus lents que prévu* » et la France reste souvent en retard par rapport à ses voisins européens.

● **EAUX CONTINENTALES** : si l'effort d'économies commence à porter ses fruits, avec des prélèvements d'eau potable en baisse de 1 % par an depuis dix ans, la qualité se dégrade. « *On n'arrive pas à juguler les impacts des rejets polluants diffus de l'agriculture intensive* », résume Thierry Lavoux, coordonnateur de l'étude. Entre 17 et 20 millions de Français boivent une eau non conforme aux normes sanitaires européennes. La contamination par les nitrates des eaux de surface se généralise sur deux tiers du territoire : au nord d'une ligne Toulouse-Strasbourg, les évolutions sont « *mauvaises* ». La pollution au phosphore, responsable du phénomène d'eutrophisation – apparition d'algues vertes asphyxiant les milieux aquatiques –, tend également à se propager : si les pics de pollution tendent à diminuer, c'est l'ensemble du réseau des rivières qui est touché. La contamination par les pesticides est moins étendue mais les rivières et nappes polluées le sont durablement. La première cause de non-conformité de l'eau potable demeure la contamination bactériologique, via les micro-organismes pathogènes.

● **EAUX MARINES** : deux phénomènes inquiètent les spécialistes de l'IFEN, les macrodéchets et l'eutrophisation des milieux. Une masse croissante de déchets, débris industriels et ménagers, pollue le littoral et les fonds marins. On recense plus de 8 millions de débris sur les fonds du golfe du Lion, 50 millions sur ceux du golfe de Gascogne. Estuaire de la Seine, côtes du Calvados, Bretagne sud, pays de la Loire et côte ouest de la Méditerranée connaissent aussi depuis dix ans des phénomènes récurrents d'eutrophisation, favorisant le développement d'algues toxiques.

● **AIR** : malgré la réduction générale des émissions de polluants, les pics de pollution sont en augmentation. Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg et Fos-Berre font partie des agglomérations les plus touchées par les pointes de pollution à l'ozone entre 1994 et 1996. A Paris et en petite couronne, le coût médico-social journalier, pour « *un niveau très élevé de pollution* », serait respectivement de 8,9 millions de francs pour l'ozone et de 12,3 millions pour le dioxyde de soufre (SO_2). Le dispositif de surveillance permet de mieux appréhender les pollutions locales, mais « *de nombreux polluants ne sont pas encore assez mesurés* ». La congestion du réseau routier a augmenté de 60 % en dix ans, passant à 500 milliers d'heures-kilomètres en 1985 à 800 milliers d'heures-kilomètres en 1996. Paris et la région parisienne représentent à eux seuls 85 % des embouteillages nationaux.

● **SOLS** : les méthodes culturales intensives ont abouti, selon l'inventaire de l'IFEN, à ce que « *les taux de matière organique des sols agricoles ont significativement baissé* », en particulier dans la Beauce, la Brie, l'Aquitaine et le Roussillon. L'érosion touche, elle, les zones de grande culture au nord-ouest et à l'est du Bassin parisien, ainsi que la vallée du Rhône et le Sud-Ouest. L'accumulation dans les sols de métaux lourds, de pesticides, et de substances telles que les dioxines pose la question de leur devenir à long terme.

● **BRUIT** : un salarié sur quatre subit des nuisances sonores sensibles, 13 % sont exposés à un bruit supérieur à 85 décibels (dB), niveau jugé pénible. C'est en effet au travail que le bruit est potentiellement le plus nuisible pour la santé. La surdité est devenue la maladie la plus coûteuse pour la Sécurité sociale : 800 millions d'indemnités versées annuellement. 33 % des ménages se déclarent gênés par le bruit de la circulation, 30 % par les nuisances de voisinage. « *La situation est affligeante* », résume Thierry Lavoux.

Sylvia Zappi

Un « héritage » encombrant

Le rapport de l'IFEN constate que, depuis 1994, le débat sur l'environnement s'est déplacé : d'une forte mobilisation sur les risques globaux (effet de serre), on est passé aux préoccupations quotidiennes et locales, liées à la santé, la vie en ville et la consommation. Avec la multiplication des pics de pollution dans les grandes agglomérations, la qualité de l'air en ville a pris *« une importance majeure »* aux yeux des Français. L'opinion paraît de plus en plus sensible aux problèmes que le XXe siècle léguera aux générations futures : déchets nucléaires, métaux lourds, pollutions chimique des sols, gaz à effet de serre, stocks de pêche appauvris, friches... *« le poids de l'héritage risque d'être considérable »*, notent les rapporteurs. Ce legs pénalisera en particulier océans et sols : *« Le siècle à venir devra accorder une attention beaucoup plus grande à la gestion ou à la restauration de stocks »*, autrement dit au *« développement durable »*.

La nappe phréatique de Beauce protégée

ORLÉANS
de notre correspondant

Sécheresse persistante, prélèvements sans compter des céréaliers pour satisfaire la course au rendement : déjà malmenée par la pollution aux nitrates, l'importante nappe de Beauce, qui s'étend sous six départements et n'arrive pas à se recharger, est menacée. C'est pourquoi le préfet de la région Centre, Jacques Barel, entouré des dirigeants agricoles, a annoncé le 13 novembre la mise en place dès 1999, lors de l'ouverture de la campagne d'irrigation, d'un dispositif de gestion permettant de maîtriser les prélèvements d'eau, auquel les « seigneurs du blé » devront désormais se soumettre.

Le préfet n'a pas voulu parler de quotas, terme avec lequel la profession agricole est fâchée, mais cela y ressemble singulièrement. Pour la campagne 1999, un plafond global a été fixé : pas plus de 360 millions de mètres cubes, chiffre établi en fonction du niveau – bas – de la nappe, en 1998. La répartition sera définie par département, puis chaque préfet fixera les plafonds individuels, sur une base de 1 000 mètres cubes à l'hectare environ. D'une année sur l'autre, l'irriguant sera gratifié d'un « bonus », s'il économise, ou d'un « malus ». Le dispositif, expérimental pendant trois ans et modulable en fonction du niveau de la nappe, sera intégré ensuite dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en cours d'élaboration.

3 200 irriguants sont touchés. La mise en place promet d'être complexe. Il faut des compteurs dans chaque exploitation, ce qui est loin d'être le cas, bien que la loi l'exige depuis 1997. Il faut aussi pouvoir contrôler le dispositif, tout en sachant qu'« *on ne pourra pas mettre un policier derrière chaque agriculteur* », a indiqué un représentant des services de l'Etat. Un profond changement d'état d'esprit est à mettre au crédit des dirigeants agricoles : « *Nous espérons être suivis par un maximum d'agriculteurs. Sur le terrain, nous allons rencontrer des difficultés. Tout le monde ne comprendra pas cet engagement pris dans l'intérêt général* », a souligné Guy Vasseur, président de la chambre régionale d'agriculture. « *Il est possible d'aboutir dans la concertation et loin des polémiques stériles à des solutions qui préservent les ressources naturelles, tout en donnant aux agriculteurs les assurances minimales dont ils ont besoin* », ajoutent les dirigeants agricoles.

Régis Guyotat

Mme Mégret candidate à la présidence de l'Association des maires de France

CATHERINE MÉGRET, maire (FN) de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), devait intervenir, mardi 17 novembre à Paris, à la tribune du congrès de l'Association des maires de France (AMF), comme candidate à la présidence de cette institution. C'est la première fois que le Front national brigue la tête de cette association transpartisane, financée par les cotisations de 90 % des maires de France.

Le FN continue ainsi sa stratégie d'implantation tous azimuts, qu'il s'agisse des élections professionnelles ou, aujourd'hui, du renouvellement des instances d'une organisation reconnue pour sa défense de la « *cause communale* ». A l'AMF, on s'efforce de relativiser l'embarras suscité par cette candidature. « *Etant maire, elle a le droit comme les autres à une expression* », affirme Jean-Paul Delevoye, sénateur RPR du Pas-de-Calais, maire de Bapaume, président sortant de l'AMF et candidat à sa propre succession. A gauche, on s'efforce aussi de limiter la portée de cette tentative : « *Ce n'est pas la candidature de Mme Mégret qui changera quoi que ce soit aux positions de l'AMF* », souligne Georges Lemoine, ancien maire (div. gauche) de Chartres et secrétaire général sortant de l'AMF. Gilbert Roger, maire PS de Bondy (Seine-Saint-Denis) et candidat de la gauche « plurielle », comptait, pour sa part, dénoncer mardi à la tribune la candidature d'un « *maire qui exclut les Français et bafoue l'écharpe tricolore* ».

La candidate du FN n'est assurée que d'une douzaine de voix, celles des maires FN qui cotisent à l'AMF. Mais Mme Mégret pourrait profiter de l'hostilité au pacte civil de solidarité (PACS) de nombreux maires ruraux. Certains élus pourraient se reporter sur son nom pour sanctionner M. Delevoye, qui s'est gardé de rallier la pétition dite « des 14 000 maires » contre le PACS.

Mme Mégret recueillera aussi une certaine adhésion à la stratégie d'accord droite-FN, qu'elle défend dans sa profession de foi. M. Delevoye, qui n'est pas suspect de complaisance envers le FN, se défend d'avoir mis les thèmes de l'insécurité et des gens du voyage à l'ordre du jour du congrès par opportunisme : « *Si, en 2001, nous ne voulons pas que les Français nous disent : "Virez-nous tous les politiques et mettez-nous des flics partout !", nous devons repartir à la conquête des valeurs républicaines. Et cela passe par le local.* » L'entourage du président de l'AMF prédit un score de 3 % pour Mme Mégret.

Béatrice Jerôme

DISPARITIONS

Niklas Luhmann

Un sociologue inventeur d'une théorie du système

LE SOCIOLOGUE allemand Niklas Luhmann est mort, vendredi 6 novembre, à son domicile d'Oerlinghausen, près de Bielefeld (Rhénanie du Nord). Né le 8 décembre 1927 à Lueneburg (Basse-Saxe), Niklas Luhmann était un sociologue et théoricien allemand exceptionnel. En bien des sens : par l'ampleur de l'œuvre – des dizaines de titres dont peu bénéficient d'une traduction en français (*Amour comme passion*, Aubier, 1990, quelques fragments et dossiers publiés en revue) ; par l'ambition de rompre avec les sociologies « classiques », qui le pousse à produire une théorie complexe effectuant de continuels retours sur elle-même ; par la singularité de l'itinéraire personnel.

Niklas Luhmann a suivi en Allemagne un cursus associant le droit et la philosophie. Sa première carrière paraît bien ordinaire : il occupe un poste de fonctionnaire au ministère de l'éducation en Basse-Saxe. Sa vocation sociologique résulte d'une rencontre : en 1960 et 1961, il fréquente aux Etats-Unis le séminaire du célèbre sociologue Talcott Parsons. Il en reçoit la passion de décrypter le social, d'en saisir les systèmes constitutifs, et se situe en filiation. Cet apparentement, dont il saura se détacher en marquant sa différence, explique la forte présence de son œuvre aux Etats-Unis. Après avoir soutenu sa thèse et son « habilitation » la même année (1966), il obtient un poste à l'université de Münster. Il n'y fait qu'un bref passage et vient s'établir et enseigner à l'université de Bielefeld en 1967. Là où les sciences sociales vont se développer et se différencier de certaines des écoles sociologiques allemandes, dont celle de Francfort. En ce sens, Luhmann peut être situé en position symétrique de celle occupée par Jürgen Habermas, mais avec moins de retentissement immédiat.

Inaugurer une carrière sociologique à la fin des années 60, c'est prendre en charge l'interprétation des turbulences et de la grande transformation qui s'effectue. C'est n'en finir jamais avec la question de la société moderne européenne. Cette société que Luhmann montre issue d'un long et unique processus accompli de la fin du Moyen Age à la fin du XVIII[e] siècle. A un ordre hiérarchisé et global succède un ordre aléatoire qui résulte de la multiplication des systèmes spécialisés (politiques, administratifs, économiques, religieux), clos et autonomes. La société devient polycentrique. Il n'est plus possible de postuler un ordre préalable souffrant de dysfonctionnements, la réalité sociale se donne à connaître en termes probabilistes, l'existence et le maintien de ses systèmes sont « problématiques ».

UNE DIMENSION TRAGIQUE

Daniel Bell a décrit une société moderne non intégrée, clivée par des contradictions insurmontables. Niklas Luhmann introduit une vision plus complexe ; il explique pourquoi et en quoi cette société parvient à une intégration fortement aléatoire, jamais entièrement stabilisée, toujours génératrice d'incertitude quant à son « évolution ».

D'une œuvre abondante, il faut retenir trois livres, trois moments de l'élaboration théorique. *Fonction de la religion (Funktion der Religion,* 1977) est l'ouvrage où, dans le sillage de Talcott Parsons, Luhmann présente une interprétation fonctionnelle de la religion. En étudiant le rapport religion-surnaturel, la religion comme système et le surnaturel comme « environnement », Niklas Luhmann édifie une théorie du système. Il veut montrer que la démarche systémique a une forte capacité explicative. Mais c'est à *Systèmes sociaux. Esquisse d'une théorie générale* (*Soziale Systeme. Grundrisse einer Allgemeinen Theorie,* 1984) qu'il attribue la qualité de premier « vrai » livre. C'est là sa contribution la plus notoire, en même temps que la plus novatrice et la plus abstraite. Il identifie trois grands systèmes autoréférentiels : les systèmes vivants, les systèmes psychiques et les systèmes sociaux. Chacun des systèmes distingue ce qui lui est propre et ce qui constitue son « environnement », définit ses frontières et se définit à l'intérieur de celles-ci. Son degré de complexité dépend des relations entretenues avec son environnement ; plus il est ouvert, plus il a de relations externes, plus il est complexe. La mécanique du système n'exclut pas la dynamique ; le conflit, la contradiction, le paradoxe lui sont nécessaires ; l'évolution, la transformation des structures, résultent des « désaccords » entre le mouvement du système et celui de son environnement.

C'est avec *L'Autopoïèse de la conscience* (*Die Autopoïesis des Bewusstsein,* 1985) que s'effectue une nouvelle étape ; au début des années 80, le concept d'« autopoïèse » est repris de l'œuvre de certains biologistes (Maturana, Varela) et transféré de leur discipline à la sociologie. Le système construit seul ses mécanismes, crée lui-même ses propres règles de fonctionnement et les possibilités de se « penser » lui-même. Doté de ces capacités, le système occupe dans le devenir historique la place que l'individu occupait depuis qu'elle lui avait été attribuée par la philosophie des Lumières. C'est, a-t-on dit, l'image d'une *« société sans hommes »*.

La vision de Niklas Luhmann a de l'ampleur, elle comporte une dimension que l'on pourrait dire tragique. L'œuvre, que les critiques ont considérée dépourvue de tout éclairage empirique, pousse ses ramifications dans tous les domaines où les transformations d'aujourd'hui s'effectuent et se disent. Elle déconcerte, elle provoque, elle est donc nécessaire.

Georges Balandier

Stokely Carmichael

L'ancien chef des Black Panthers

STOKELY CARMICHAEL, qui fut le « premier ministre » du mouvement des Black Panthers, est mort, dimanche 15 novembre, à Conakry (Guinée) d'un cancer de la prostate, à l'âge de cinquante-sept ans.

Né à Trinidad le 29 juin 1941, Stokely Carmichael est élevé à New York avant d'entrer, en 1960, à l'université Howard de Washington, où il obtient un diplôme de philosophie. Il participe alors à la création de la grande organisation née dans la fièvre des révoltes noires de l'époque, le Comité étudiant de coordination non violente (SNCC), dont il devient président en 1966. Marxiste-léniniste, internationaliste convaincu et opposant à la guerre du Vietnam, Stokely Carmichael se veut avant tout le défenseur des droits des Noirs. Il invente un slogan qui devait faire florès, le « Black Power », un cri de ralliement qui doit servir, selon lui, à donner aux Noirs les moyens de s'organiser politiquement et économiquement : *« Nous voulons contrôler les institutions des communautés où nous vivons, et arrêter l'exploitation des gens de couleur à travers le monde »*, explique-t-il.

Soucieux de défendre les valeurs culturelles des Afro-Américains, Stokely Carmichael a du mal à convaincre du caractère non violent de cette doctrine du « pouvoir noir », surtout lorsque, en 1968, ce légataire de la pensée de Malcom X rejoint le mouvement des Panthères noires. Les Noirs, dit-il, doivent se préparer à une longue période de lutte armée. Il quittera les Black Panthers un an plus tard, pour s'installer en Algérie, puis en Guinée. Stokely Carmichael prend alors le nom de Kwame Touré, en hommage à ses deux parrains, Kwame Nkrumah, le président ghanéen en exil, et Sékou Touré, l'ancien président guinéen. Marié à l'ancienne chanteuse sud-africaine Myriam Makeba, il ne quittera plus l'Afrique, où il voulait développer un seul Etat, socialiste et panafricain.

Laurent Zecchini

■ **CLAUDE SERRE**, dessinateur et illustrateur à l'humour très noir, est mort vendredi 13 novembre d'un cancer à l'âge de soixante ans. Claude Serre avait commencé sa carrière à quinze ans chez un décorateur d'assiettes en porcelaine. Mais, dès 1962, sa vocation d'humoriste et sa facilité à illustrer différents thèmes de la vie courante l'ont porté vers l'illustration et le dessin de presse. Il a collaboré à diverses revues comme *Plexus, Planète, Bizarre, Hara-Kiri* ou *Pariscope*. Claude Serre avait aussi réalisé plusieurs affiches de théâtre et cinéma. En 1972, sa rencontre avec Jacques Glénat l'incite à publier chez l'éditeur grenoblois de bandes dessinées son premier livre, *Humour noir et hommes en blanc*, un album qui fait encore aujourd'hui figure de best-seller avec un million d'exemplaires vendus. Depuis, Serre a publié quinze ouvrages illustrant toutes les facettes de l'activité humaine – la médecine, le sport, l'automobile, les loisirs –, en y mettant sa patte toute d'humour grinçant. Se servant d'un trait clair et précis qui rappelle le peintre Gustave Daumier, Serre privilégiait surtout le dessin en noir et blanc, avec parfois une tache de couleur comme le rouge sang.

■ **EDWIGE FEUILLÈRE**, comédienne, est morte, vendredi 13 novembre dans un hôpital parisien, à l'âge de quatre-vingt-onze ans (*lire page 29*).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté jeudi 12-vendredi 13 novembre sont publiées :

● **Conseil constitutionnel** : plusieurs décisions par lesquelles le Conseil constitutionnel a rejeté la requête du juge d'instruction auprès du tribunal de grande instance de Paris, Chantal Perdrix (*Le Monde* du 14 novembre), ainsi que des requêtes concernant les élections sénatoriales du 27 septembre.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires

– 17 septembre 1998.

Régis,

tu m'as donné deux ans de bonheur, de générosité, d'amour.
Je t'aime.

Christian.

Décès

– On nous prie de faire part du décès du

docteur Raymond BOURNIQUE,

survenu à Paris, le 13 novembre 1998.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– M[me] Fernande Charbit,
ses enfants et petits-enfants,
Les docteurs Elisabeth et Jacques Saier,
et leurs enfants,
M[lle] Joëlle Adiba,
M. et M[me] Jean Tourdjman,
M. et M[me] Michel Tourdjman,
et leurs enfants,
La famille, les amis et alliés,
ont la grande peine de faire part du décès de

M. Maurice ADIBA,

en sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation au cimetière du Vésinet, dans le caveau de famille, aura lieu le mardi 17 février 1998, à 11 heures.

27, rue Saint-Ferdinand,
75017 Paris.

– Raphaël Grisey,
Mireille Guigui,
Jocelyne Simon-Grisey
et leurs familles,
Ses amis compositeurs, interprètes, artistes, élèves, et tous ses amis de cœur
ont la douleur de faire part de la disparition de

Gérard GRISEY,

survenue le 11 novembre 1998.

La réunion d'adieu aura lieu le mardi 24 novembre, à 11 heures, à la chapelle des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17[e], suivie de la crémation à 13 h 15, au Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(*Le Monde* du 14 novembre.)

– Casalabriva, Paris.

Antoinette Cesari,
sa fille,
Linette Cesari,
sa sœur,
Ses beaux-frères, ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses cousins germains,
Et ses parents,
Ses voisins,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph CESARI,

survenu à Ajaccio, le 11 novembre 1998, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 14 novembre, en la chapelle du centre hospitalier de la Miséricorde.

L'incinération aura lieu le mardi 17 novembre, à 11 heures, au crématorium du cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à la Fondation pour la recherche médicale ou aux associations caritatives.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Antoinette Cesari,
route de Saint-Antoine,
20140 Casalabriva.

194, avenue du Maine,
75014 Paris.

– M[me] Jean Huberson, née Simone Petetin,
M. Jean-Daniel Huberson,
son fils,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean HUBERSON,

rappelé à Dieu le 9 novembre 1998.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

40, rue du Mont-Valérien,
92210 Saint-Cloud.
55, chemin du Halage,
45800 Saint-Jean-de-Braye.

– Paule,
son épouse,
Agnès et Jérôme,
ses enfants,
Louis et Victor,
ses petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

André KAHN,

survenu le 9 novembre 1998.

On se réunira au crématorium du Père-Lachaise, le jeudi 19 novembre, à 15 h 30, pour l'incinération.

L'inhumation aura lieu le vendredi 20 novembre, à 14 h 30, au cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue Tiquetonne,
75002 Paris.

– Anne-Marie Turyn,
son épouse,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques TURYN,

survenu, le 10 novembre 1998, dans sa cinquante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le 13 novembre, au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

9, avenue Taillade,
75020 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,

Henieck DAJEZ.

A ceux qui l'ont aimé.

– Une pensée aimante pour

Cyril LESTERLIN

qui nous a quittés il y a deux ans.

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Marc SANTONI,

une messe sera célébrée le samedi 21 novembre 1998, à 11 h 15, en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● *Séminaire*

Egidius Berns et Jean Mathiot : **« Le politique des économistes et le politique des philosophes ».**

20 novembre, 2 décembre, 22 janvier, 18 h 30-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Alain Badiou : **« De quoi le XX[e] siècle a-t-il été la fin, et de quoi le commencement ? »**

18 et 25 novembre, 6, 13 et 20 janvier, 20 heures-22 heures, amphi 45, université Paris-VII - Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

Bruce Begout, Natalie Depraz, Francisco Varela et Pierre Vermersch : **« Exploration de l'expérience et pratique de la description phénoménologique ».**

19 novembre, 17 décembre, 21 janvier, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Journées d'étude**

Exoptica. Regards du dehors sur la philosophie occidentale
sous la responsabilité de Remo Bodei et François Jullien.

20 novembre, 9 heures-18 heures et 21 novembre, 9 heures-12 heures, salle A, département de philosophie, Piazza Torricelli 3/A, Pise.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Colloques

COLLOQUE :
INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL
Vendredi 11 décembre,
au Palais du Luxembourg

Ce colloque, organisé par le Rotary avec l'Union patronale de Paris, se propose d'informer et de clarifier la situation présente pour agir ensemble vers une solution rationnelle, rentable et humaniste.

Avec Claude Guinet, François-Ferdinand Cochin, Philippe Bataille, André Added, Michel Toqué...

Inscription gratuite, contacter Carol Louvigny au 01-48-87-98-28.

27, 28, 29 novembre 1998
Colloque de l'AFAS
(Association française pour l'avancement des sciences)
Le citoyen face à la science
Vendredi 27 novembre :
La science dans l'enseignement.
Samedi 28 novembre :
La science dans les médias.
Les grands problèmes.
Dimanche 29 novembre :
La société face aux chercheurs.

Renseignements, inscriptions : AFAS. Tél. : 01-40-05-82-01.

– Les universités Paris-XII et d'Orléans (responsables scientifiques : Erika Tunner, professeur de littérature allemande, et Yasmin Hoffmann, traductrice) organisent le 20 novembre (de 10 heures à 18 heures) et le 21 novembre 1998 (de 10 heures à 16 h 30) un colloque sur **« Le mal et les maux dans les arts et les lettres du monde germanique »** à la Maison de l'Europe (35-37, rue des Francs-Bourgeois, Paris-4[e]) avec les intervenants suivants : Gila Lustiger, Peter-Stephan Jungk, Michel Lacroix, Doris von Drathen, Christine Lecerf, Robert Fleck, Jean-Marie Paul, Paul Mengal, Anne Neuschäfer, Anne Longuet-Marx, Gérard Danou, Manuel Durand-Barthez, Francis Claudon, Irving Wohlfart, Philippe Michael de Saint Cheron.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la Maison de l'Europe, tél. : 01-44-61-85-85.

SIDA... LIBERTÉ ? ÉGALITÉ ? FRATERNITÉ ?

Le Grand Orient de France organise le samedi 21 novembre, de 9 heures à 17 heures, et le dimanche 22 novembre, de 9 heures à 18 heures, un **colloque ouvert au public sur le thème : « Sida... Liberté ? Egalité ? Fraternité ? »** à l'hôtel du Godf, 16, rue Cadet, Paris-9[e]. Inscription au colloque et location pour le spectacle du samedi soir à :

Luc-Marie Jouanneau Netori,
16, rue Cadet,
75009 Paris.

Conférences

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)

vous propose, dans le cadre de son cycle de conférences sur la pensée juive, la deuxième intervention de

Gérard HADDAD,
psychiatre et écrivain, sur le thème :
« Maïmonide - Sa vie - Son œuvre. La grande controverse »

Jeudi 19 novembre 1998, à 20 h 15
MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15[e]. Buffet dînatoire pour poursuivre le débat, après la conférence.

Participation aux frais : 120 F.
Renseignements et réservation au siège du MJLF. Tél. : 01-44-37-48-48

Communications diverses

PARLER EN PUBLIC

Développer l'impact de sa parole, gagner en confiance, présenter efficacement.

Méthodes actives animées par des comédiens-formateurs.

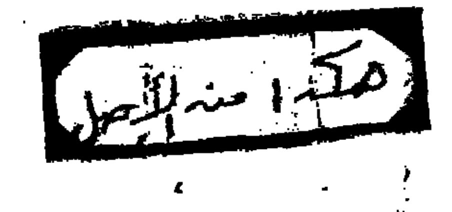
Quilotoa Formation : 01-47-48-18-18.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES DROITS UNIVERSELS DE L'HOMME

Le Centre des droits de l'homme et de la femme propose un dossier d'information gratuit pour les établissements scolaires qui en feront la demande.

Adresse : CDH, BP 16,
75622 Paris Cedex 13.

Nous diffusons aussi par téléphone permanent l'intervention de René Cassin à l'ONU, le 9 décembre 1948, au 01-45-82-77-77.



HORIZONS

ENQUÊTE

Cet argent « réservé » au Parlement



« Bonnes œuvres de la République » ou contribution opportune au financement de projets locaux ? L'opacité et l'arbitraire qui président à la répartition des quelque 800 millions de francs dont disposent chaque année les parlementaires, suscite un malaise. Le vote de cette réserve doit intervenir dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 novembre à l'Assemblée nationale

LA réserve parlementaire ? Ce ne sont « que » des crédits ministériels abondés chaque année, par voie d'amendements du gouvernement votés *en seconde* délibération, dans chacune des deux Chambres, à la fin de la discussion budgétaire. Le montant total, variable selon les années, est de l'ordre de 500 millions de francs à l'Assemblée nationale et de 300 millions au Sénat, soit au total 0,05 % des dépenses nettes du budget général de l'Etat. L'essentiel de la somme, après avoir transité sur une ligne de crédit du budget de l'intérieur, contribue au financement de projets d'investissement locaux : réfection d'un clocher, construction d'un commissariat, d'une salle polyvalente, aménagement d'un marché couvert, travaux d'assainissement, etc.

La tradition – aucune règle n'étant écrite – veut que les subventions accordées, qui ne dérogent pas aux règles du contrôle administratif des dépenses publiques, ne doivent *a priori* pas dépasser 1 million de francs, ni représenter plus de la moitié du coût hors taxes de l'opération. Une autre partie de la « réserve » vient corriger à la marge les arbitrages rendus à Bercy, en grossissant les crédits de différents ministères – anciens combattants, affaires étrangères, environnement, jeunesse et sports, culture – pour financer des mesures à caractère général. Outre des subventions versées à des associations, reste ce qu'il est convenu d'appeler les « dépenses exceptionnelles », ou les « bonnes œuvres de la République » : différentes administrations ou institutions, comme le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, le Conseil économique et social, mais aussi Matignon, l'Elysée, ou les présidences des deux Assemblées ont bénéficié de la réserve pour lancer un programme d'informatisation, restaurer une toiture, ravaler une façade.

Ni argent sale, ni caisse noire, ni fonds secrets, ni enrichissement personnel... Le principe même de la réserve, qui peut apparaître comme l'une des rares marges de manœuvre des députés dans la discussion budgétaire, voire un moyen de décentralisation des dépenses d'investissement, n'a rien de scandaleux. L'article 40 de la Constitution, qui interdit aux parlementaires de déposer des amendements ayant pour effet d'augmenter les dépenses de l'Etat, peut même servir de justification aux défenseurs d'une tradition dont personne ne parvient aujourd'hui à dater l'origine.

Flotte pourtant autour de la réserve parlementaire une aura de mystère, savamment entretenue par ceux qui la gèrent – les présidents des commissions des finances et rapporteurs généraux du budget des deux Assemblées –, chargés de répartir entre leurs collègues la manne gouvernementale en choisissant, de façon discrétionnaire, les circonscriptions susceptibles d'en bénéficier. En bout de course, au petit matin et après une dernière nuit harassante de discussion du projet de loi de finances, n'apparaît en séance publique qu'une liasse rose d'amendements sybillins, un par chapitre budgétaire concerné. En quelques mots laconiques, le secrétaire d'Etat au budget de service exprime son désir de *« tenir compte des vœux exprimés par la commission des finances »*. Et la messe est dite ! De cette opacité découle un malaise certain, accompagné d'une vive réticence de la plupart des parlementaires à aborder le sujet.

« On est en France, et en France, vous le savez bien, on ne parle pas d'argent », dit en souriant le secrétaire général d'un groupe de l'Assemblée. Pour Claude Estier, *« moins on en parle, mieux ça vaut »*. Le président du groupe socialiste du Sénat *« ne sait pas comment ça fonctionne »*, *« ne veut pas le savoir »*, et *« n'a pas d'avis sur la question »*. Son homologue de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, assure qu'il n'y a là *« rien d'extraordinaire »*, mais ajoute qu'il n'en *« connaît pas la répartition »* et qu'il refuse de *« rentrer là-dedans »*. L'ancien ministre du budget Michel Charasse, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme, refuse quant à lui de *« contribuer à une entreprise de désinformation »*.

Dans l'opposition à l'Assemblée nationale – la droite étant immuablement majoritaire au Palais du Luxembourg –, on n'a plus à se soucier, dans l'immédiat, de la gestion délicate de la réserve. Du coup, on est plus prolixe. Le député RPR de l'Yonne Philippe Auberger, rapporteur général du budget de 1993 à 1997, explique quelle était la pratique lorsqu'il occupait cette fonction : *« Pierre Méhaignerie* [président UDF-FD de la commission des finances de l'Assemblée de 1995 à 1997] *et moi, nous nous partagions la somme en deux. Chacun était responsable de la moitié. Je m'occupais du RPR, lui de l'UDF, et nous nous partagions par moitié les députés de l'opposition. S'il s'agissait d'un député UDF que je connaissais bien, je veillais à ce que Pierre Méhaignerie le serve. Les demandes des députés transitaient, pour la majorité, par les présidents de groupe ; pour l'opposition de gauche, par les représentants de chacun des groupes à la commission des finances. Je conservais ma liste* [des bénéficiaires], *Pierre Méhaignerie la sienne ; elles nous permettaient, en cas de conflit avec un ministère, de faire témoigner Bercy, qui disposait des deux. »*

POURTANT le critère de l'appartenance politique – *« la majorité était nettement mieux servie que l'opposition »*, reconnaît M. Auberger – n'était pas la seule clé de répartition. *« Il y avait un certain nombre d'élus auxquels j'estimais devoir proposer de la réserve*, poursuit le député de l'Yonne. *Certains parce qu'ils avaient un rôle important à l'Assemblée, d'autres tout simplement parce qu'ils étaient membres de la commission des finances. Tout en évitant de se mettre à dos le ministre du budget, on attribuait également une partie de la réserve à des ministères mal servis et politiquement sensibles. »* Lui-même a financé grâce à la réserve une partie de la construction d'un commissariat dans une ville de sa circonscription : *« Il fallait voir ce qui est décent de garder pour nous. C'était une question de tact et de mesure. »* L'arbitraire de la répartition s'accomode mal de la publicité : *« La tradition*, explique M. Auberger, *veut que les éléments de répartition* [en particulier le nom des destinataires] *disparaissent. Moi-même, je n'en ai reçu aucun de mon prédécesseur* [le socialiste Alain Richard]. » Après la dissolution de l'Assemblée, raconte M. Auberger, *« certains ministères ont commencé à protester. On a demandé au ministère du budget que la continuité soit assurée... »*

Le député écologiste du Val-d'Oise, Yves Cochet, vice-président de l'Assemblée, a également accepté d'afficher *« la transparence »* : *« L'an dernier, nous avons reçu une dotation globale pour le groupe RCV* [Radical, Citoyen et Vert] *que nous avons décidé de nous répartir équitablement. Cela faisait un peu plus de 666 000 francs par député* [soit un montant global pour le groupe de 22 millions de francs]. *Lors d'une réunion du bureau du groupe, il y a quelques semaines, nous avons décidé d'aller voir Augustin Bonrepaux* [président de la commission des finances de l'Assemblée] *pour réclamer 1 million par député, ce qui nous a été refusé. »* Selon M. Cochet, M. Bonrepaux et Didier Migaud, rapporteur général du budget, lui ont accordé *« au titre de vice-président »* 2 millions de francs supplémentaires. Le député du Val-d'Oise indique qu'il a consacré l'essentiel du montant initial de sa réserve à *« une dizaine d'associations »* de sa circonscription et attribué le reste à deux associations rennaises. *« Pour les 2 millions supplémentaires*, poursuit-il, *on en a discuté avec la direction des Verts. Une trentaine d'associations nationales – parmi lesquels Droits devant, le MRAP, le DAL, et plusieurs ONG tiers-mondistes – ont été retenues. »*

« On l'accepte car ce n'est pas de l'argent sale », explique M. Cochet, qui, pour autant, *« récuse complètement cette procédure moyenâgeuse et obscurantiste » : « On ne connaît pas la somme globale, ni les critères d'attribution ; et on ne sait pas ce qui est donné au PS, au PC, ou à l'opposition. C'est le fait du prince ! »* Tout en estimant *« normal qu'il n'y ait pas que le gouvernement qui puisse dépenser de l'argent »*, le député Vert se prononce en faveur d'une *« procédure publique »*, afin que *« ça se passe dans la transparence ». « Ce n'est pas de l'argent volé, mais c'est un système qui comporte une part d'arbitraire dangereux et qui contribue à renforcer le clientélisme »*, renchérit son collègue de la Gironde, Noël Mamère. *« Je ne suis pas choqué par le fait que le gouvernement décide d'attribuer des crédits à des opérations légitimes, mais je suis choqué par cette absence totale de transparence »*, ajoute Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine). En début de législature, les nouveaux députés socialistes ont reçu, lors d'une réunion de groupe, quelques informations sur le dispositif de la réserve.

Ceux qui s'en sont émus sont vite rentrés dans le rang, sous la pression d'« anciens » qui n'ont guère apprécié de se voir indirectement remis en cause par des questions portant sur l'opacité du système. *« Beaucoup ont pensé que c'était des pratiques honteuses, alors qu'il ne s'agit que d'abonder des lignes budgétaires »*, souligne Didier Migaud. René Mangin, élu en Meurthe-et-Moselle en juin 1997, n'a pas lâché prise. Dans un courrier en date du 6 février, adressé à Jean-Marc Ayrault, Augustin Bonrepaux et Didier Migaud, et transmis à tous ses collègues du groupe PS, il fait part de son souhait de voir définie *« une voie démocratique dans l'utilisation des fonds »*. Au détour d'une phrase apparaît l'expression de *« caisse noire »*, qui provoque la fureur du rapporteur général et du président de la commission des finances. Jean Glavany le met en garde contre le risque que sa démarche ne favorise *« un antiparlementarisme primaire »*. Le 22 juin, il adresse à MM. Bonrepaux et Migaud un nouveau courrier, dans lequel il se défend de vouloir *« faire porter une quelconque responsabilité sur des gestionnaires*, [ni] *accuser quiconque de favoritisme »*. Cela posé, le député confirme son souci de voir se développer *« l'esprit du projet plutôt que l'esprit du guichet »* et se prononce, notamment, en faveur de *« la publication de l'utilisation des fonds* et la nature des projets financés ». Parmi de nombreuses questions, celle-ci : *« Si la pratique de la réserve était connue de tous, comment peut-on s'expliquer que certains anciens aient pris connaissance de cette pratique après plusieurs années ? » « Il ne s'agit certes pas de "caisse noire", mais c'est quand même très obscur »*, souligne aujourd'hui M. Mangin. En attendant de reposer le problème – *« en janvier »* –, le député a demandé 800 000 francs au titre de la réserve pour financer un projet d'assainissement, près de Nancy. *« Si je l'obtiens, je le dirai »*, assure-t-il.

Pour s'être dit soucieux de raisonner en termes de *« projets »* et de *« dossiers »*, Didier Migaud est quelque peu embarrassé lorsqu'on lui rapporte les déclarations du député Verts Yves Cochet, qu'il qualifie de *« logique égalitariste dangereuse »*. La publication de la répartition ? *« On inciterait à la demande »*, réplique le rapporteur général. La discrétion, souligne-t-il, est d'ailleurs la même lorsque des parlementaires, mieux *« placés »* que d'autres, s'adressent directement aux ministres pour faire avancer des dossiers.

RÉACTION du même type chez Philippe Auberger, qui *« reconnaît un certain arbitraire dans les modalités de répartition »*, mais *« le retrouve, bien plus amplifié, dans les opérations directement gérées par les ministres. » « L'irrationalité apparente de la réserve compense cette autre irrationalité »*, conclut-il, en soulignant qu'*« il ne s'agit pas de pièces mécaniques supplémentaires, mais simplement d'un peu d'huile pour faire fonctionner les rouages. »*

D'autres soulignent que les conseillers régionaux et généraux disposent de moyens d'action supplémentaires. Dénonçant au passage *« une campagne menée par des énarques fous de rage qu'une infime partie du budget ne passe pas par leurs bureaux »*, Henri Emmanuelli, ancien ministre du budget et ancien président de la commission des finances de l'Assemblée, plaide, lui aussi, en faveur du secret de la répartition, qui permet d'éviter l'*« inefficacité »* d'un *« trop grand saupoudrage ». « Si on fonctionnait à guichet ouvert, on aurait cent fois plus de demandes »*, renchérit le nouveau rapporteur génral du budget au Sénat, Philippe Marini (RPR). Que tout repose sur le président de la commission des finances et le rapporteur général du budget n'indigne pas les principaux intéressés : *« Il faut bien que quelqu'un décide ! »*, lance Didier Migaud, en rappelant qu'ils agissent *« en fonction de traditions et de pratiques antérieures ». In fine*, Bercy doit y trouver son compte, pouvant espérer « tenir » ainsi les personnages-clés de la discussion budgétaire.

Au Sénat, le grand manitou de la réserve a longtemps été Christian Poncelet. Avant son élection, le 1er octobre, à la présidence de la deuxième Chambre, il avait présidé pendant douze ans la commission des finances. Sa campagne contre le sortant UDF René Monory lui a valu quelques indiscrétions, qui se voulaient malveillantes, contre sa gestion *« intéressée »* de la réserve. Mal en a pris à ses détracteurs : un président de commission des finances qui est parvenu à tripler le montant de la « réserve » sénatoriale en une décennie ne pouvait mériter que l'estime de ses collègues !

« Ce n'est pas de l'argent volé, mais c'est un système qui comporte une part d'arbitraire dangereux et qui contribue à renforcer le clientélisme »

Noël Mamère

Jean-Baptiste de Montvalon
Dessin : Thierry Dalby

James Tobin, Prix Nobel d'économie

« Lutter contre cette idée que le marché fera tout bien, en toutes circonstances »

L'inventeur, dans les années 70, du projet de taxe sur les mouvements de capitaux voit la crise asiatique justifier ses craintes. Il estime que les remèdes proposés par le Fonds monétaire international risquent d'aggraver la récession dans des pays à l'économie fragile

« Vous êtes au courant de votre célébrité en France ?

– Oui, oui. Je reçois beaucoup de demandes d'interview. Je sais que François Mitterrand et Jacques Chirac s'étaient dits intéressés par mon projet de taxe. Mais votre ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, *lui*, a dit *qu'il était* contre. Dans les rangs de la gauche, on aime peut-être mon projet, mais je constate que l'idée n'en est reprise par aucun ministre des finances ou gouverneur de banque centrale en Europe...

» A vrai dire, en Europe, on s'est souvent trompé sur le sens premier de ma taxe. On pensait que je voulais taxer les mouvements de capitaux pour dégager des ressources qui iraient à une organisation internationale, comme l'ONU, qui les mettrait au service du développement ou de l'environnement. Ce n'était aucunement ma priorité. Mon objet était bien d'essayer de contrôler les mouvements de capitaux à court terme, ceux qui peuvent avoir des effets déstabilisants sur les économies.

DESSIN PHILIPPE ROUX

– Pourtant, à l'époque où vous imaginiez la taxe, la circulation des capitaux dans le monde était encore limitée. Le montant qui s'échangeait chaque jour devait tourner autour de 70 milliards de dollars. Aujourd'hui, on en est à 1 500 milliards.

– Oui, mais j'imaginais que cela allait augmenter très vite, peut-être pas aussi vite mais très vite tout de même. Je proposais de taxer chaque transaction – qu'il s'agisse d'un mouvement à court ou long terme – à un taux de 0,1 % de son montant. Ou peut-être même la moitié de cela dans un sens – par exemple, quand vous achetez des bons du Trésor ou des actions dans un pays étranger – et la moitié dans l'autre sens – quand vous les revendez. De façon que, mécaniquement, vous favorisiez ainsi l'investissement à long terme, la transaction qui est faite pour un ou cinq ans sur celle qui est faite sur une semaine ou un mois.

» Parce que si vous investissez de l'argent à l'étranger pour un ou cinq ans, alors la taxe ne fait guère de différence ; en revanche, elle peut être dissuasive si votre projet est de multiplier les allers et retours sur une monnaie étrangère, des bons du Trésor ou des actions étrangers. C'est important de favoriser l'investissement à long terme : tout le monde veut préserver la mobilité des capitaux qui s'investissent dans la développement.

– On a objecté que la taxe ne pouvait marcher que si tous les pays l'acceptaient, qu'elle ne saurait être qu'universelle, ce qui paraît difficile à réaliser.

– C'est vraiment une critique facile. C'est le type de critique qu'on formule en imaginant qu'elle suffit à démolir une idée. Evidemment, j'y ai pensé. Il faut vraiment me prendre pour un demeuré ou un idiot pour croire que je n'ai pas travaillé à cet aspect des choses. D'abord, je pense qu'il suffirait qu'une vingtaine de pays commencent, se mettent d'accord, pour que la taxe puisse prendre corps. Ensuite, je pense qu'accepter la taxe pourrait être une des conditions préalables au statut de membre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Enfin, avant de dire a priori *« ça ne peut pas marcher »*, j'aimerais qu'on discute des mérites propres de mon projet !

– C'est-à-dire...

– Ce qu'il faut préserver pour un pays, c'est la possibilité d'avoir un minimum de politique monétaire nationale indépendante. Voilà ce qui m'intéresse. Et c'est très difficile s'il y a une totale liberté de circulation de par le monde des sommes de l'ampleur de celles dont nous parlons. Voilà ce que je disais dès 1971. Il faut que des pays émergents comme l'Indonésie, la Corée du Sud, la République tchèque aient la possibilité d'avoir un peu de maîtrise sur leurs taux d'intérêt à court terme, ceux que pratique leur banque centrale. S'ils doivent s'aligner sur ce qui se fait à New York, Franfort ou Tokyo, alors ils n'ont plus la moindre marge d'indépendance en ce qui concerne leur politique monétaire. Je ne pense pas qu'ils soient prêts pour cela, prêts à abandonner l'arme de la politique monétaire. Peut-être que vous, en Europe, y êtes disposés, mais ce n'est même pas certain.

» Faute de maintenir un minimum de politique monétaire indépendante dans un système comme le nôtre, vous transformez des pays – les économies émergentes – en succursales bancaires des économies dominantes.

– Les pays émergents n'étaient pas préparés pour la libéralisation des mouvements de capitaux ?

– Un pays comme la France a mis trente ans pour mettre fin au contrôle des changes... qui ne fut pas réalisé avant les années 80. La préparation a été lente, sérieuse. Non, les économies émergentes n'étaient pas prêtes. La libéralisation des mouvements de capitaux aurait supposé, au préalable, que ces pays se dotent de vraies législations bancaires, de règles prudentielles bancaires, comme en France ou aux Etats-Unis. Il eût encore fallu que ces pays aient des marchés boursiers sous la supervision d'agences du type de nos commissions de contrôle des Bourses. Ils n'avaient rien de cela quand on les a forcés à accepter la liberté des mouvements de capitaux. Ils n'avaient même pas de législation sur la faillite. Il fallait faire tout cela avant, au lieu de prétendre qu'on prenait au sérieux la façade de systèmes financiers modernes qu'affichaient les pays émergents. Ils n'avaient aucune défense, aucun système immunitaire.

– Vous approuvez les mesures de contrôle des mouvements de capitaux étrangers décidés par un pays comme la Malaisie face à la crise, à la spéculation dont il a fait l'objet ?

– Je sympathise avec les motivations, même si je ne sais pas si c'était politiquement très avisé. En même temps, le premier ministre, Mohamed Mahatir, a voulu « personnaliser » sa querelle avec les marchés financiers en s'en prenant à George Soros...

» Ce qui est sûr, c'est que, face à la crise financière en Asie, les remèdes proposés par les gens du FMI, par ceux qui participent à ce consensus des experts de Washington, me paraissent désastreux. On demande à la fois aux victimes de la crise de relever les taux d'intérêt, une politique monétaire sévère, et de restaurer la confiance dans l'économie ; autrement dit, on leur demande de rétablir la confiance en installant la récession ! Pour rétablir la confiance dans la monnaie, vous prescrivez des mesures qui vous mènent droit à la récession. Cela va au-delà de mon entendement. Je pense d'ailleurs que c'est, pour ces pays, une mauvaise idée que d'avoir des taux de change fixes. Ils devraient laisser flotter leurs monnaies, comme cela se fait entre grands pays.

– Est-ce qu'il ne faut tout de même pas reconnaître que ces pays émergents ont aussi largement profité de la libéralisation des mouvements de capitaux ? Qu'ils ont bâti une partie de leur développement grâce à ces nouvelles ressources en capital dont ils ne disposaient pas auparavant ?

– Ils ont eu beaucoup d'argent et ils l'ont plutôt bien utilisé. Même si une grande part de l'investissement dans ces pays est venue de l'épargne intérieure. Mais, enfin, c'est vrai, ils ont produit un développement réel et non purement spéculatif comme on le dit souvent. Ce sont des pays qui épargnent et qui ont un bon niveau d'éducation. Il n'y a vraiment rien eu d'artificiel dans ces taux de croissance de 6 % à 8 % qu'ont connus les pays d'Asie. C'était du développement sérieux. L'idée que leur croissance a été purement spéculative, une succession de booms financiers, est fausse.

» Dans les années 60, la Corée (du Sud) était un pays accablé de pauvreté. A peine trente ans plus tard, la Corée est devenue membre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). On les accuse de pratiquer un capitalisme de corruption, de copinage. C'est peut-être vrai çà et là, mais en aucun cas ce ne peut être la vraie raison derrière la crise financière asiatique, parce qu'ils ont toujours eu ce genre de pratiques.

– Une des causes de la crise asiatique ne serait-elle pas à chercher du côté du Japon ?

– Si l'on veut absolument trouver un bouc émissaire à la crise financière en Asie, c'est effectivement là qu'il faut chercher. D'abord, le Japon est en récession alors qu'il est d'ordinaire l'un des principaux clients des économies émergentes en Asie. Ensuite, la valeur du yen s'est dépréciée face au dollar, monnaie de référence de nombre de pays asiatiques, diminuant encore la compétitivité de ces derniers sur le marché japonais. Ainsi, le Japon, par d'aberrantes et peu glorieuses erreurs de politique économique, a doublement pénalisé les autres économies asiatiques !

– Lors des dernières assemblées du FMI et de la Banque mondiale à Washington, en septembre, si la taxe Tobin n'a pas été retenue, on a quand même entendu votre préoccupation, celle de contrôler les mouvements de capitaux à court terme.

– On a surtout insisté sur l'idée de la nécessaire transparence des systèmes financiers dans les pays émergents. Je ne pense pas que cela soit suffisant pour les immuniser contre les crises du type de celles que nous venons de traverser. Ce qui me paraît important, la chose principale, c'est de lutter contre cette idée que le marché fera tout bien, en toutes circonstances, que tout ira pour le mieux si l'on n'empiète pas sur la liberté du marché. J'ai trouvé incroyable qu'une des conditions posées à l'assistance offerte par les organisations financières internationales aux pays en difficulté était qu'ils libéralisent encore un peu plus leurs marchés financiers. Alors que le problème est venu du fait qu'ils avaient déjà des marchés trop ouverts !

– La conjoncture aux Etats-Unis vous paraît très menacée par les crises asiatiques ?

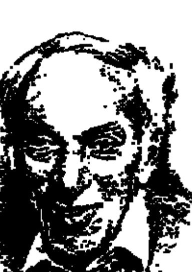
– Le patron de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a montré qu'il était disposé à utiliser l'arme monétaire, la baisse des taux, et à agir ainsi autant de fois que nécessaire. Il a reconnu que le principal danger pour l'économie américaine était non pas l'inflation mais la récession.

» L'économie américaine est robuste. Elle connaît une situation proche de l'idéal : la croissance et pas d'inflation. M. Greenspan se sent parfaitement libre de baisser les taux. Il faut savoir que le consensus chez les économistes américains, et notamment chez ceux de la Fed, il y a peu de temps encore, était de dire qu'un taux de chômage inférieur à 6 % avait pour conséquence immédiate, par pression sur les salaires, une reprise de l'inflation. C'était cela la culture de la Fed. Là, on a un taux de chômage de 4,5 % et toujours pas d'inflation. »

Propos recueillis par Thomas Ferenczi et Alain Frachon

Un homme de science au parler franc

À QUATRE-VINGTS ANS, James Tobin frappe encore vaillamment sur son clavier d'ordinateur, attaché à écrire un énième article de science économique dans son bureau de l'université Yale. Entouré de livres et de revues, entassant documents et disquettes, l'homme est prêt à toutes les discussions sur les derniers avatars de la conjoncture. James Tobin est modeste. Il est plus amusé que flatté de voir que quelques bons esprits en Europe ressortent, à chaque vague de spéculation financière, son projet de taxe sur les mouvements de capitaux. Il ne se fait guère d'illusion : pour promouvoir la taxe Tobin, on trouve plus d'intellectuels et de journalistes que de ministres des finances et de gouverneurs de banque centrale. Le fait que François Mitterrand, Lionel Jospin et Jacques Chirac aient évoqué sa taxe, et semblé s'y intéresser, ne l'émeut pas outre mesure. Le succès d'estime ne monte pas à la tête de James Tobin.



JAMES TOBIN

Pourtant, le professeur serait parfaitement fondé à dire que l'actualité la plus récente – celle des crises financières en Asie, notamment – *lui* a donné raison. Rarement le système financier international a paru aussi déstabilisé ces dernières années que lors des vagues de panique et de spéculation qui, parties de Thaïlande, ont semé la dévastation en Corée, en Malaisie, en Indonésie, notamment. C'est bien à ce danger que pensait James Tobin dès le début des années 70, quand il proposa d'instaurer une taxe de faible taux – 0,1 %, voire 0,01 % – destinée à pénaliser les mouvements de capitaux à court terme.

Elle allait dans le sens des travaux de ce keynésien sur l'analyse de l'offre de monnaie, travaux qui lui valurent le prix Nobel d'économie en 1981. Les jurés saluaient un brillant travail de chercheur et d'enseignant à l'université Yale, où Tobin – diplômé de Harvard – enseigna de 1950 à 1988 ; ils saluaient l'auteur de seize livres et de centaines d'articles.

Pour autant, James Tobin ne fut pas qu'un homme d'université. Membre de l'équipe des conseillers économiques de John Kennedy, il batailla ferme contre la politique économique de Reagan – sans jamais mâcher ses mots. Comme aujourd'hui encore.

A. Fr.

François Bayrou, président de l'UDF, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI »

« Le sentiment de sa responsabilité devrait amener Roland Dumas à quitter la présidence du Conseil constitutionnel »

« Estimez-vous comme Alain Peyrefitte, par exemple, que Roland Dumas devrait donner sa démission de la présidence du Conseil constitutionnel, ou bien, comme Jean-Louis Debré ou Christian Poncelet, que la présomption d'innocence doit prévaloir ?

– M. Dumas ne devrait pas rester président du Conseil constitutionnel parce que, quelles que soient les décisions que le Conseil aura à prendre, le commentaire ou l'arrière-pensée feront peser une ombre sur ces décisions. Je ne sais pas s'il existe un mécanisme qui impliquerait le président de la République ou bien les membres du Conseil constitutionnel, mais, à mon avis, à coup sûr, le jugement personnel de M. Dumas est engagé, et il ne devrait pas demeurer président du Conseil constitutionnel. En cas d'égalité des voix au Conseil, c'est lui qui a voix prépondérante. Cela lui donne, au sommet de l'architecture des institutions françaises et du droit français, une place éminente. Etant donné les circonstances, la polémique incessante, les révélations – vraies ou fausses, je n'en sais rien –, il me semble que sa responsabilité devrait jouer.

– Renvoyez-vous M. Dumas à sa conscience – il a déjà répondu – ou bien le président de la République à sa propre responsabilité, comme l'a fait Valéry Giscard d'Estaing ?

– Je n'ai pas employé le mot de conscience, j'ai employé le mot de responsabilité. Je renvoie M. Dumas à son sens de la responsabilité. Sa conscience peut être tout à fait, comment dirais-je ? sûre d'elle-même ; mais le sentiment de responsabilité qui devrait être le sien en tant que président du Conseil constitutionnel devrait l'amener à penser qu'il y a aujourd'hui un tel désordre, une telle ombre portée sur les décisions du Conseil constitutionnel qu'il doit en tirer les conséquences. Je ne dis pas qu'il doive donner sa démission du Conseil constitutionnel, mais il pourrait, à tout le moins, cesser d'en exercer la présidence, c'est-à-dire d'avoir la voix déterminante dans ses décisions.

– Que doit dire le chef de l'Etat ?

– Si le président de la République prenait une décision, cela ne pourrait être qu'une décision d'influence, parce qu'il y a un principe, c'est que les membres du Conseil constitutionnel sont inamovibles, y compris pour ceux qui les ont mis en place.

– Souhaiteriez-vous qu'il s'exprime en tant que garant du bon fonctionnement des institutions ?

– Je n'ai pas de conseil à donner au président de la République. Il sait très bien quelles sont ses responsabilités ; je n'ai rien à lui dire ; mais nous avons, tous ensemble, quelque chose à dire à M. Dumas, qui est la cause d'un désordre et qui pourrait porter remède à ce désordre.

– Sans rien dire au président de la République, vous avez peut-être une idée des raisons pour lesquelles il se tait ?

– Il doit avoir le sentiment que la société dans laquelle nous vivons fait trop bon marché de la présomption d'innocence. Je pense que c'est son idée. Il n'a pas qu'un magistère juridique, il a aussi un magistère d'influence. Il voit bien les affaires qui se multiplient. Il a depuis longtemps exprimé son sentiment, en tout cas en privé, que la présomption d'innocence n'est respectée par personne, que la mise en cause ou la mise en examen suffisent à faire porter une responsabilité : mis en examen, vous êtes couvert d'opprobre ; vous bénéficiez d'un non-lieu, cela fait une ligne dans les journaux. Cependant, je le répète, dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas de conscience, il s'agit de responsabilité.

– Le Conseil constitutionnel, cette semaine précisément, a refusé de communiquer à la justice le dossier de ce que l'on appelle les "faux électeurs" du 5e arrondissement de Paris, dont Jean Tiberi est le député. La candidate socialiste contre a dit que le Conseil constitutionnel protège M. Tiberi. Y aurait-il une sorte de donnant-donnant entre M. Dumas, d'un côté, ancien ministre socialiste, et, d'un autre côté, le RPR, la mairie de Paris, M. Tiberi et je ne sais qui d'autre ?

– Cela, c'est un roman. Enfin, j'imagine, pour l'honneur des institutions françaises, que c'est un roman. Mais j'y vois l'illustration parfaite de ce que je dénonçais à l'instant : quelles que soient les décisions que le Conseil constitutionnel prendra, quel que soit son choix, qu'il choisisse noir ou qu'il choisisse blanc, toujours, à l'avenir, on dira : c'est la faute d'une collusion qui est commandée ou d'une compromission qui influencée par la situation personnelle du président du Conseil constitutionnel. C'est cela qui n'est pas admissible.

» Les membres du Conseil constitutionnel sont intouchables. La conscience de M. Dumas peut être parfaitement nette. Autre chose est le sentiment de responsabilité qui devrait animer le président du Conseil constitutionnel et chacun des membres de celui-ci. Il y a des moments où, quelle que soit la vérité des faits, le fonctionnement normal et serein d'une institution devient impossible. A partir de ce moment-là, le sentiment de responsabilité devrait jouer.

– Si vous étiez membre du Conseil constitutionnel, refuseriez-vous de siéger sous la présidence de M. Dumas ?

– Je pense que j'aurais un entretien avec le président du Conseil constitutionnel. Refuser de siéger, c'est beaucoup : cela veut dire que vous ne jouez plus votre rôle dans les institutions. Mais je demanderais audience au président du Conseil constitutionnel et je lui dirais : "Monsieur le président, il faut qu'on vous dise, ça ne va plus, nous ne pouvons plus remplir notre rôle et, donc, il faut que vous en tiriez les conclusions et que vous donniez l'exemple, d'une certaine manière, que vous rendiez les choses plus sereines en donnant votre démission." »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

tes circonstances »

Le fiasco des embargos

COMME il y a des « bombes intelligentes » supposées ne frapper que des objectifs militaires, il devrait y avoir des « sanctions intelligentes » punissant les régimes et non les populations. Telle devrait être la principale leçon de cette énième crise irakienne qui, bombardements ou non, aura prouvé, une fois de plus, l'échec d'une politique : le régime de sanctions économiques féroces appliqué depuis huit ans à l'Irak, loin de ramener Saddam Hussein à la raison, l'incite à multiplier les provocations. Il y a même fort à parier qu'une conclusion définitive sera tirée du dernier des affrontements entre le dictateur irakien et la communauté internationale : l'ONU ne votera plus jamais pareil embargo contre un pays.

Le bilan de l'action de l'ONU en Irak est facile à établir. La commission du désarmement, la fameuse Unscom, a plutôt bien travaillé. En huit ans d'enquêtes et de vérifications sur le terrain, elle a dépossédé l'Irak de son arsenal d'armes de destruction massive et s'est assurée qu'il n'en reconstituait pas un autre. Gouvernements occidentaux et experts, y compris au sein de l'Unscom, s'accordent sur le tableau suivant : le régime irakien n'a plus de capacité nucléaire ; à quelques unités près, moins d'une demi-douzaine, il n'a plus de missiles à longue portée (ses Scuds) ; ses armes chimiques auraient, pour l'essentiel, été détruites. De lourds soupçons et une vaste zone d'ombre subsistent quant à ses armes biologiques et un résidu d'armes chimiques, qui ne laissent pas d'inquiéter Saddam Hussein n'a pas hésité à utiliser les gaz contre sa propre population.

L'embargo – ce système de très strictes sanctions économiques – se solde, en revanche, par un désastre politique et humanitaire. Voté lui aussi par le Conseil de sécurité à la fin de la guerre contre l'Irak, au printemps 1991, à l'instigation des Etats-Unis, il a abouti aux résultats exactement inverses de ceux qui étaient recherchés. On voulait pénaliser le régime, on l'a renforcé ; on a, parallèlement, réduit à la misère une population que l'on voulait monter contre le dictateur. Pis, en couplant les deux – désarmement et embargo –, on a mis en place une machine infernale : en faisant dépendre la levée des sanctions d'un désarmement total qu'on ne pourra jamais prouver, on fermait, à l'avance, toute porte de sortie au régime et à la population. Recette pour un désastre...

ÉCHEC RETENTISSANT

A l'ONU comme dans certains instituts de recherche américains, on est pas loin de penser que le principe même des sanctions économiques est en question. Le fiasco irakien – coût humain très élevé, résultat politique nul – a conduit à passer en revue les précédents. L'ONU a voté des sanctions économiques, plus ou moins sévères, contre une douzaine de pays : Afrique du Sud, Angola, Haïti, Irak, Liberia, Libye, l'ex-Rhodésie (premières sanctions décidées par les Nations unies), Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan et République fédérale de Yougoslavie.

Les sanctions économiques et financières ont sans doute été l'un des facteurs qui ont amené les dirigeants sud-africains à faire évoluer le régime d'apartheid. Il est vraisemblable que l'embargo décrété contre la Yougoslavie a incité Slobodan Milosevic à faire preuve d'un peu de modération en Bosnie. Dans tous les autres cas, en revanche, le doute n'est pas permis : les sanctions ont été un échec retentissant.

Elles ont eu trois types de conséquences, toutes à l'opposé de ce qui était recherché :

– Elles ont favorisé marché noir, trafic délictuel et contrebande, pris en charge par le régime autoritaire que l'on cherchait à pénaliser et qui s'est, en général, colossalement enrichi à l'occasion.

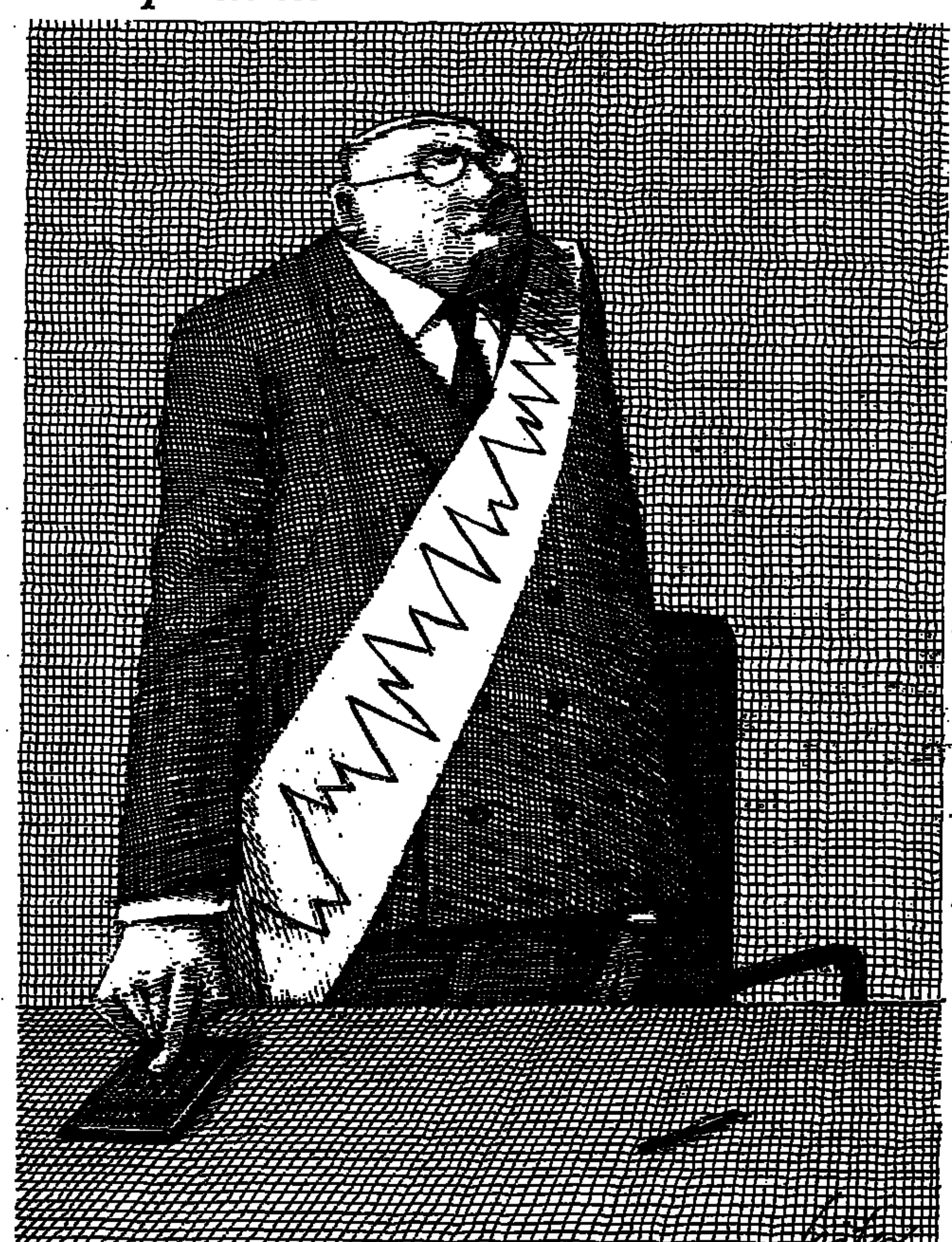
– Frappant durement les populations, elles ont souvent provoqué un ressentiment antioccidental ou anti-ONU que les régimes visés ont exploité à leur profit.

– Pour en compenser les effets les plus dévastateurs, les sanctions sont souvent accompagnées d'une assistance humanitaire internationale. Prise en charge par le régime, la distribution de cette aide est, presque toujours, un moyen de contrôle accru sur la population. En clair, on renforce la dictature que l'on veut affaiblir.

L'exemple irakien illustre cet affligeant tableau de façon caricaturale. Dans un entretien accordé au *Monde* début octobre, l'Irlandais Dennis Halliday, l'ancien coordonnateur des opérations humanitaires de l'ONU en Irak, observait : *« Les sanctions sont en faillite, elles n'accomplissent en aucune manière ce qu'on attend d'elles. »* Elles frappent 23 millions d'Irakiens, dont une partie n'étaient pas nés ou n'étaient que des enfants en 1990, quand Saddam Hussein lança ses troupes contre le Koweït. Elles ont isolé et peut-être même radicalisé la population : *« La nouvelle génération d'Irakiens, celle qui n'a connu que la guerre et les sanctions, s'annonce comme une génération en colère, introvertie, antioccidentale et fanatique »*, dit M. Halliday. D'où la réflexion qui s'ébauche sur la nécessité, pour la communauté internationale, de se doter de sanctions « intelligentes », qui épargnent les populations et punissent les régimes. C'est un travail encore peu avancé qui tourne autour d'un impératif : sanctionner des individus – chefs d'Etat –, leur entourage et leurs familles. Cela va du gel des avoirs à l'étranger, à l'interdiction de voyager ou à celle d'acheter des biens à l'étranger – sociétés, villas, voitures de luxe etc. Cela suppose beaucoup plus de transparence commerciale et financière, l'appui des banques aussi. Parallèlement, la pression judiciaire devrait s'accentuer, avec la création de la Cour criminelle internationale, chargée de punir les responsables de crimes contre l'humanité. Déjà, le comportement de certains juges – les magistrats espagnols qui ont fait arrêter Augusto Pinochet, par exemple – va dans ce sens et a dû agiter le sommeil ou modifier les projets de voyage de certains dictateurs.

Afsané Bassir Pour et Alain Frachon

L'élu *par Leiter*



Les leçons de la crise de la presse algérienne

LA PRESSE algérienne sort affaiblie et divisée d'un mois de conflit avec le pouvoir. Entre les patrons de presse et leurs journalistes, entre les titres suspendus et ceux qui n'ont jamais cessé de paraître, entre ceux qui sont revenus dans les kiosques et ceux toujours absents, le fossé s'est creusé. Seul point positif de la crise : quelques journalistes commencent à s'interroger sur leur métier et le rôle des médias dans un pays qui émerge, lentement, de la violence. L'examen de conscience est tardif mais salutaire.

Les journaux ont mal mesuré le rapport de force. *« Nous nous sommes mépris sur notre force et nous avons mis en péril nos entreprises »*, convient le patron du *Matin*, Mohamed Benchicou, dans un entretien à l'hebdomadaire *Libre Algérie*. En s'attaquant de front au plus proche conseiller du président Zeroual, le général Mohamed Betchine, en publiant un article – anonyme – ravageur sur le ministre de la justice, Mohamed Adami, ils ont obtenu leur démission mais déclenché une riposte en règle par un adversaire plus fort qu'eux.

Le pouvoir a frappé les journaux au portefeuille. Comme fait exprès, à la mi-octobre, les imprimeries (publiques) qui éditent les quotidiens à l'origine des « révélations », *El Watan* et *Le Matin*, les ont priés de régler l'intégralité de leurs dettes sous quarante-huit heures faute de quoi ils ne seraient plus imprimés. La menace n'était pas vaine. Elle a été mise à exécution. Par solidarité, cinq quotidiens – parmi les plus importants par leur tirage – ont choisi de ne plus paraître.

UN FRONT LÉZARDÉ

Le front des éditeurs n'était pas aussi uni qu'ils ont voulu le faire croire. Au bout de trois semaines, il était plus que lézardé. Asphyxiés, menacés de devoir mettre la clé sous la porte, trois titres ont reparu dimanche 8 novembre. Quelques jours plus tard, *El Watan* a suivi après avoir réglé ses dettes. *Le Matin* a fini par trouver une imprimerie privée, grâce à laquelle il a pu reparaître, dimanche 15, sans payer ses dettes à l'imprimeur officiel. Ne manquent donc plus à l'appel que *Le Soir d'Algérie* et *La Tribune*. *« Les Algériens*, écrit Omar Belhouchet dans son journal, *El Watan*, *privés durant près d'un mois de journaux démocratiques, doivent aujourd'hui maintenir et renforcer leur mobilisation. »*

Le Soir d'Algérie et *La Tribune* ont quelque raison d'être amers. *El Watan* et *Le Matin* sont à nouveau en vente. Mais le retour dans les kiosques de *La Tribune* ou du *Soir d'Algérie* est loin d'être acquis. La solidarité dont ils ont fait preuve risque de se révéler mortelle. Pour avoir pris fait et cause dès le début avec les deux titres sanctionnés, les voici, eux aussi, sommés de régler leurs dettes. Or, ni l'un ni l'autre n'ont les moyens de payer. *Le Soir d'Algérie* ne s'est jamais remis financièrement de l'attentat qui, en 1995, a saccagé ses locaux et a entraîné une chute de sa diffusion (passée de 200 000 exemplaires à moins de 80 000), tandis que *La Tribune*, suspendue pendant six mois en 1996, tire le diable par la queue. A l'avenir, confiait il y a quelques jours à un organe de presse le directeur du *Soir d'Algérie*, Zoubir Souissi, *« la solidarité sera moins platonique et plus en rapport avec nos intérêts »*.

EXAMEN DE CONSCIENCE

Les journalistes sont également mécontents. Tenus à l'écart des tractations au cours de la crise, ils redoutent aujourd'hui d'en faire les frais. Souvent payés au lance-pierre par des journaux à la gestion artisanale et chaotique, ils risquent de devoir se serrer la ceinture encore davantage. Déjà, les salaires des journalistes d'*El Watan* ont été réduits de 10 % en novembre et les primes de leurs confrères du *Soir d'Algérie* supprimées.

La crise a cependant fait des heureux : tous les jeunes quotidiens – *La Nouvelle République*, *Le Jeune Indépendant* – qui, récusant une solidarité dangereuse, ont su tirer profit de l'absence des poids lourds de la profession pour s'installer sur le marché. Le tirage du *Jeune Indépendant*, un quotidien créé il y a moins d'un an, est passé, par exemple, de 8 000 exemplaires avant la grève à 60 000.

Le conflit avec le pouvoir, par imprimeurs interposés, était propice à un examen de conscience de la profession. Quelques indices laissent espérer qu'il a commencé. Longuement interrogé par *Libre Algérie*, le directeur du *Matin*, M. Benchicou – un ancien communiste catalogué comme « éradicateur » – a ainsi admis que *« la liberté d'expression »* a été utilisée comme *« carte de visite par notre gouvernement »* ; que, dans le journal qu'il dirige, le procès *« même injuste d'un islamiste »* n'était pas considéré jusqu'ici comme *« un cas d'atteinte aux droits de l'homme »* et que cela *« pose des problèmes de fond »*.

A la question de savoir si *Le Matin* aurait publié tel quel l'article anonyme mettant en cause la vie privée du ministre de la justice, M. Benchicou affirme que non. Et le directeur du quotidien de conclure : *« La seule chose qui sauvera la presse, c'est le professionnalisme. Sinon tout peut dériver. »*

Ces vérités longtemps tues laissent espérer que, peut-être, la crise que vient de traverser la presse algérienne n'aura pas été vaine.

Jean-Pierre Tuquoi

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Monaco, paradis caraïbe

A quoi sert Monaco ? La Principauté nous amuse beaucoup : les aventures de Caroline, Albert et Stéphanie font vivre deux ou trois gros magazines « people ». La Principauté aide au *développement du sport* : généreuse, elle sert de refuge à nombre de pilotes de formule 1 et de joueurs de tennis. La Principauté prend sa part dans la bataille pour l'humanitaire : elle organise tous les ans un grand bal pour la Croix-Rouge. *La Principauté nous instruit* : elle finance un magnifique musée océanographique, berceau de l'algue tueuse... Et, bien sûr, par la grâce de la Société des bains de mer, gérante du casino, la Principauté nous procure, un soir ou deux par été, les ambigus plaisirs du tapis vert, de la boule et du baccara.

Ainsi, depuis sept cents ans sous la tutelle de la dynastie Grimaldi, ce micro-Etat, en forme de gros rocher enclavé dans le département des Alpes Maritimes, membre de l'ONU depuis 1993, sert-il de parc d'attractions aux bonnes populations qui l'entourent, française et italienne. Ne serait-il que cela qu'on ne trouverait rien à y redire.

Mais le Rocher est bien autre chose. Le décor de palais génois, villas rococo et palaces fitzgeraldiens masque une sorte de sanctuaire bancaire et fiscal échappant à nombre de règles de l'espace judiciaire européen. Les jeux ne représentent qu'un pourcentage infime du budget de la Principauté. Une bonne part de ses revenus est assuré par le secteur bancaire : 50 banques pour 30 000 habitants l'hiver.

La recette est simple et a déjà été éprouvée ailleurs. C'est le modèle caraïbe. Il s'agit d'attirer les grosses fortunes privées de la planète, en pratiquant la confidentialité, en ignorant l'abus de bien social, en ne prélevant pas d'impôts, en acceptant l'argent de la fraude fiscale.

L'ensemble constitue un terrain idéal pour le blanchiment d'argent sale, cette sorte de *« paradis qui permet de faire fructifier l'argent de la criminalité organisée »*, pour reprendre une expression du garde des sceaux, Elisabeth Guigou. C'est bien ce qu'entendent démonter et démanteler une nouvelle génération de magistrats français appelés sur le Rocher. Cela ne va pas sans friction avec SAS, Son Altesse Sérénissime, le prince souverain Rainier III.

Mais il faudra que le prince choisisse. Il ne peut, comme il l'entend, vouloir faire partie de l'euro – condition de la sauvegarde de son industrie bancaire – et continuer à échapper aux règles de l'espace judiciaire européen. Ou bien il se met aux normes, ou bien l'Union doit isoler, soumettre à une manière d'embargo financier, cette petite principauté d'opérette des bords de Méditerranée. L'espace européen, c'est la liberté des mouvements de capitaux, des biens et des hommes ; cela exclut le maintien d'un Disneyland pour millionnaires pouvant servir de refuge à ceux qui trichent.

En son temps, de Gaulle, pour obtenir que les résidents français du Rocher paient leurs impôts, avait su se faire entendre du palais Grimaldi. Il avait menacé de couper l'électricité à la Principauté. C'est un précédent digne d'étude.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Chateaubriand intime

UN SIÈCLE après sa mort voilà que Chateaubriand revient parmi nous à cette remarquable exposition du centenaire organisée à la Bibliothèque nationale par M. Julien Cain. Mais on ne saurait dire à la manière d'un fantôme. C'est un Chateaubriand bien vivant, en veine de confidences qui reçoit comme chez lui, rue de Richelieu, faisant à ses visiteurs les honneurs de sa gloire, de son intimité, entrant pour eux dans le détail de ses missions, de ses aventures, et de ses amours grandes et petites. On croyait le connaître parce qu'on savait par cœur telle page du *Génie* ou des *Mémoires*, et voilà qu'on le découvre « tel qu'en lui-même », descendu de son piédestal romantique, de son empire des nuées.

Manuscrits, documents d'archives, dessins, peintures, il y avait de quoi se perdre dans cette moisson de souvenirs. En choisissant l'ordre chronologique, l'administrateur de la Bibliothèque nationale et ses collaborateurs ont donné la préférence à l'ordre le plus simple. C'est vers le Chateaubriand des années dramatiques de la Révoution, de l'Empire et de la Restauration, que le visiteur, fidèle à ses souvenirs de lecture, se sent invinciblement attiré. Les documents abondent. Les lettres sont là, couvertes d'une haute écriture fière et droite, ici pleines de colère, là suppliantes, ailleurs débordantes de passion amoureuse.

Au bout de la galerie, c'est la reconstitution du salon de l'Abbaye-aux-Bois, avec la chaise longue de Juliette, le cache-pot en porcelaine, les bergères, les médaillons, la harpe et les trois tableaux qui l'ornaient encore il y a cent ans.

(17 novembre 1948.)

Le droit contre l'homme *par Bernard Pons*

ALAIN MADELIN a récemment souligné dans vos pages Débats (*Le Monde* du 31 octobre) la place importante que prenait le droit dans nos sociétés. Ce phénomène mérite une réflexion politique, car ses conséquences peuvent être néfastes.

L'an dernier, le plan textile mis au point par le ministre de l'industrie du précédent gouvernement, Franck Borotra, a été remis en question par la Commission de Bruxelles. L'évidence de sa réussite n'était pas en cause. Non, la Commission lui a reproché de violer des *« principes »* d'interdiction des aides sectorielles et de non-discrimination.

La légitimité moins politique qu'intellectuelle de ces interventions peut être contestée : pourquoi des principes abstraits, interprétés de manière aléatoire, devraient-ils entraver la réalisation de politiques évidemment bénéfiques ? La lutte contre le chômage, la conduite des affaires pour le bien du plus grand nombre ne sont-elles pas déjà assez difficiles pour ne pas être entravées par des carcans juridiques résultant de l'interprétation de plus en plus précise par des spécialistes du droit de principes généraux auxquels leurs auteurs n'avaient jamais donné une telle portée ? L'abus du droit ne se retourne-t-il pas contre l'homme ?

Il semble, comme Edouard Balladur l'avait justement relevé en 1994, que le Conseil constitutionnel ait dérivé, et que sa jurisprudence, parfois surprenante, n'aboutisse parfois qu'à l'invention de principes contestables qui entravent l'action du législateur inutilement. Ce Conseil ne parvient plus à faire croire qu'il protège les libertés publiques quand sa jurisprudence le conduit à interdire des choses qui sont autorisées dans des pays qui ne le cèdent en rien au nôtre du point de vue de la démocratie.

Il y a trop de juristes jusqu'au secrétariat général du gouvernement, et de parlementaires chevronnés stupéfaits par beaucoup de décisions du Conseil constitutionnel, pour ne plus différer une réflexion sur l'évolution de la jurisprudence de cet organisme et envisager une éventuelle réforme qui irait peut-être jusqu'à soumettre ses décisions à une nouvelle délibération du Parlement ou à publier les opinions dissidentes, comme aux Etats-Unis, pour que les juges constitutionnels soient davantage incités à peser la portée de leurs décisions et à en apprécier le réalisme.

Il est, à cet égard, regrettable et contre-productif pour l'avenir de voir certains esprits se mettre actuellement à célébrer sans réserve le crédit du Conseil constitutionnel – dont ils n'ont jamais été très convaincus – uniquement pour appuyer leur désir immédiat de voir démissionner son président.

Le Conseil d'Etat semble atteint du même mal, inventant arbitrairement des règles inutiles : lorsque j'avais la responsabilité du tourisme, il a, par exemple, refusé un allégement de la redevance télévision pour les hôtels au motif qu'un principe de valeur quasi constitutionnelle exigerait que ceux-ci soient soumis au même type de régime que les prisons ! Loin d'assurer la stabilité du droit, il aboutit, par une dérive technicienne, à rendre le droit de plus en plus incompréhensible pour les citoyens. Alors que les gardiens du temple juridique se glorifient de la pureté adamantine du droit civil, ils tendent chaque jour, au prétexte d'éviter les *« nids à contentieux »*, à vouloir enfermer la réalité dans des articles L-829-56-quinquies, là où le code civil écrivait simplement des règles générales et de bon sens.

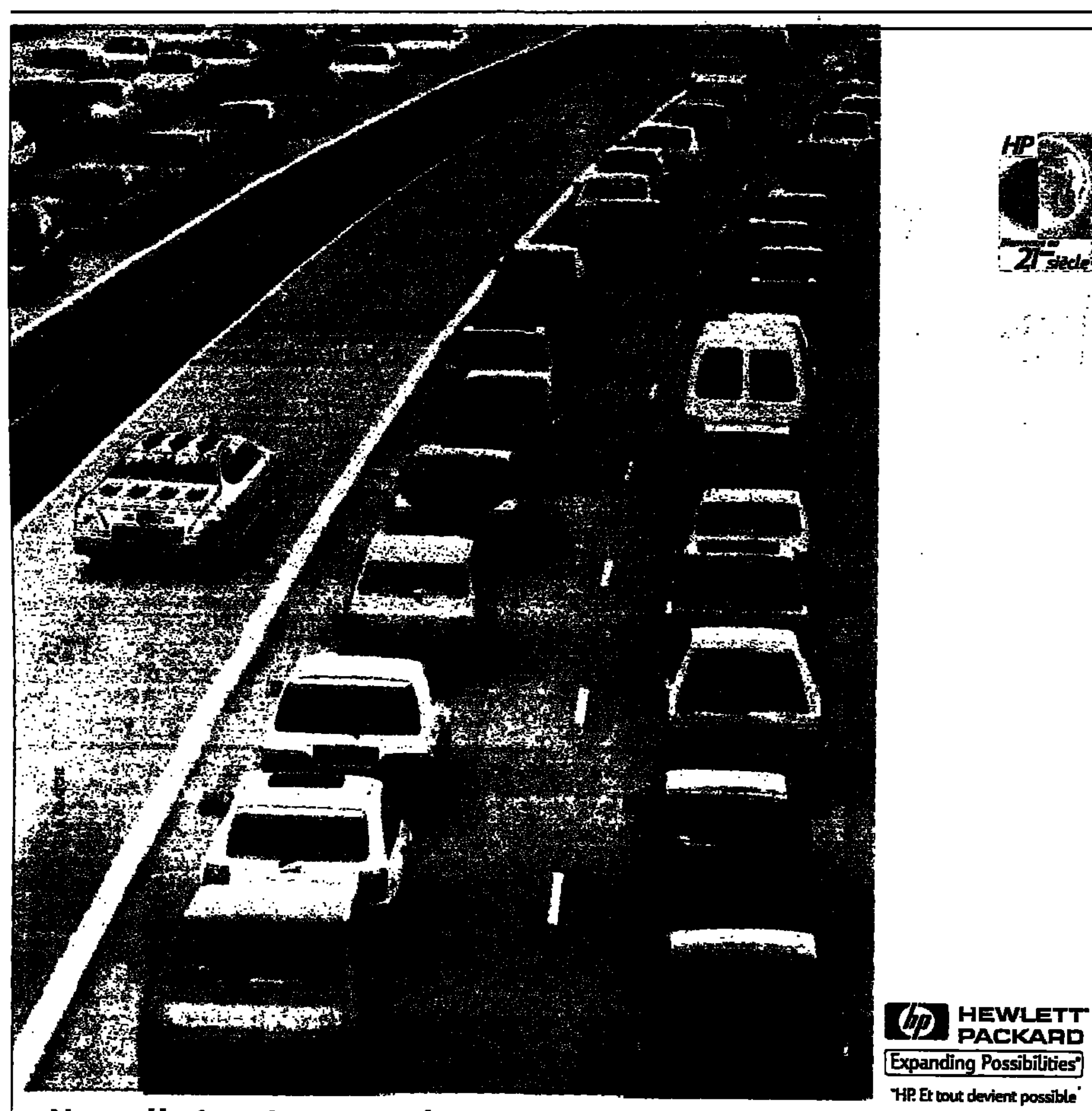
Au niveau international, les mêmes maux se reproduisent et s'amplifient. Les conventions du Conseil de l'Europe, le droit européen viennent ajouter leurs contraintes dont on peut parfois voir l'absurdité . De manière plus générale, peut-être serons-nous contraints de revenir sur l'article 55 de la Constitution, qui confère aux actes internationaux une autorité supérieure à celle des lois : il n'est pas adapté au contexte nouveau créé par la multiplication des textes de droit dérivé, contestables et tatillons, et de jurisprudences souvent contraires aux intentions des signataires des traités. Nous pouvons parfaitement participer pleinement à la construction européenne sans admettre l'irruption incontrôlée dans notre ordre juridique de normes communautaires, comme l'expérience de certains pays étrangers le prouve.

Il ne s'agit pas du tout de critiquer les juges en tant que personnes, ni bien sûr la construction européenne, mais en soi la juridicisation de la société et l'expansion des règles juridiques abstraites qui finissent par ne plus ressembler au vrai droit et qui entravent l'action humaine.

Comment ne pas voir que cette expansion du droit est le signe d'une société de défiance où l'on préfère l'arbitraire de règles aveugles au risque de la décision adaptée au cas particulier, la contrainte uniforme à l'imagination, en matière européenne l'harmonisation, l'uniformisation et la convergence au risque de l'imagination et de la diversité, le droit au bon sens, l'automaticité aveugle des décisions à la délibération politique, le jeu des groupes d'intérêt devant le juge à la recherche de l'intérêt général ?

Pourquoi ne pas préférer le bon sens et le pragmatisme ? Dans les définitions de Montesquieu, la République était fondée sur la vertu, pas sur la règle.

Bernard Pons, *ancien ministre, est président de l'Association des amis de Jacques Chirac.*



Le dernier legs de Pinochet

Suite de la première page

Dans une lettre ouverte adressée au général Pinochet, diffusée ces jours-ci sur Internet, l'écrivain chilien Ariel Dorfman avance l'explication suivante : *« Mon général, vous avez confondu votre pays et le monde. »* Augusto Pinochet est aujourd'hui persuadé qu'il dialogue avec l'histoire. Après tout, c'est sa Constitution, certes réformée, qui régit les rapports des pouvoirs publics d'un pays démocratisé, et c'est le modèle de développement qu'il a imposé dès 1975, à base de libéralisme et de privatisations, qui organise la vie économique du pays.

Du tortionnaire et de l'homme d'Etat, Pinochet veut croire que la majorité de son pays ne retiendra que l'homme d'Etat. Comment pourrait-il comprendre que d'autres pays privilégient toujours le tortionnaire ?

A cette certitude d'avoir *« accompli sa mission »* s'ajoute une dimension plus complexe : le général Pinochet pensait être débarrassé de la question des droits de l'homme. Il n'était pas le seul : certains membres de la coalition démocratique actuellement au pouvoir estimaient également avoir *« réglé la question le mieux possible »*.

On a beaucoup parlé, ces jours-ci, de l'impunité et de l'oubli au Chili. C'est faire peu de cas des efforts entrepris par le régime démocratique pour s'attaquer au problème, dès les premiers mois de 1990. Le 14 décembre 1989, le démocrate chrétien Patricio Aylwin fut élu président, à la tête d'une coalition démocratique regroupant 17 partis, dont les démocrates chrétiens et les socialistes de plusieurs tendances.

En acceptant la participation aux scrutins fixés par le régime militaire, la coalition démocratique s'insérait *ipso facto* dans le cadre institutionnel fixé par le régime militaire, et elle a donc amorcé une transition à la démocratie négociée avec les tenants de l'autoritarisme.

Dans ce cadre, la question des droits de l'homme n'a pas été occultée. Mais c'est une stratégie démocrate chrétienne qui a été choisie par Patricio Aylwin. Dès 1990, il a considéré qu'il se trouvait face à un discours paradoxal de la part des forces armées : la négation des faits (il n'y a pas eu de violations des droits de l'homme) se mêlait à la relativisation des exactions (et, d'ailleurs, ces violations étaient nécessaires). Les disparus, tués, torturés, n'avaient pas même pas droit au statut de victime.

Les démocrates chrétiens ont alors pensé que la punition de tous les bourreaux risquait non seulement d'aboutir à des mouvements militaires incontrôlés, mais qu'elle prolongerait durablement la non-adhésion à la démocratie d'une partie importante de la société chilienne, celle qui avait voté, à hauteur de 44 %, en faveur du maintien à la présidence du général Pinochet.

La prise en compte des obstacles légaux (la loi d'amnistie de 1978) et des forces en présence (une armée relativement soudée autour du général, qui resterait commandant en chef de 1990 à 1999), a alors paru aller de pair avec les priorités du gouvernement démocratique : la réaffirmation historique qu'il y avait eu faute et la nécessité éthique de montrer que cette faute constituait une dette à l'égard des victimes.

La majorité démocrate chrétienne, à l'intérieur de la coalition démocratique, a sincèrement cru qu'elle arriverait à faire l'économie d'une voie judiciaire en privilégiant *« le pardon chrétien »*. Il y avait dans cette politique une grande part d'illusion. Celle de croire que, mis face à leurs crimes, les bourreaux reconnaîtraient leurs fautes, demanderaient pardon et l'obtiendraient.

La commission Vérité et réconciliation, entre mars 1990 et mars 1991, essaya d'amorcer le processus. Ne voulant pas faire œuvre judiciaire, elle ne désigna pas les bourreaux.

Mais il y avait aussi, dans cette politique, une part de courage. Le rapport de la commission ébranla la société chilienne et ne fut pas globalement contesté. Ceux qui avaient perdu la vie en raison des exactions du régime y étaient nommés : plus de 2 000 noms, complétés par une liste de 800 cas *non résolus* et qu'il y a lieu d'assimiler à des disparitions. La question des droits de l'homme envahit alors les journaux, les médias, les écoles, où de nombreux débats furent organisés. L'on put croire, un mois durant, que le travail de la commission pourrait créer un gigantesque catharsis.

Le général Pinochet fut largement responsable de l'échec de la stratégie de Vérité et réconciliation : en refusant de s'exprimer sur les conclusions de la commission, il freina un débat général qui commençait à poindre, y compris au sein de certaines branches des forces armées, armée de l'air ou carabiniers. L'assassinat opportun du sénateur Jaime Guzman – officiellement tué par un mouvement d'extrême gauche, le 1er avril 1991 – referma le dossier : ce très proche conseiller du général Pinochet avait pourtant fait part de son intention de prendre parti dans le débat qui s'engageait. On lui prêtait l'intention de qualifier les exactions de fautes impardonnables.

Cette fin de non-recevoir de la part du général Pinochet mit un terme à une part important du projet démocratique : celle de bâtir une société politique réconciliée et débarrassée des mouvements centrifuges à laquelle elle semblait soumise depuis les années 50. Ne resta alors qu'un mécanisme d'ingénierie politique à fonctionnement démocratique. Augusto Pinochet y joua alors son rôle, en centralisant et rationalisant les différentes demandes et mécontentements des forces armées.

Le président Aylwin alla même jusqu'à lui rendre un hommage incertain, lui prêtant un *« rôle positif »* dans la transition. Pour la justice, il fallut se contenter du jugement et de la condamnation de l'ancien chef de la DINA, l'outil de répression de la dictature de 1973 à 1977.

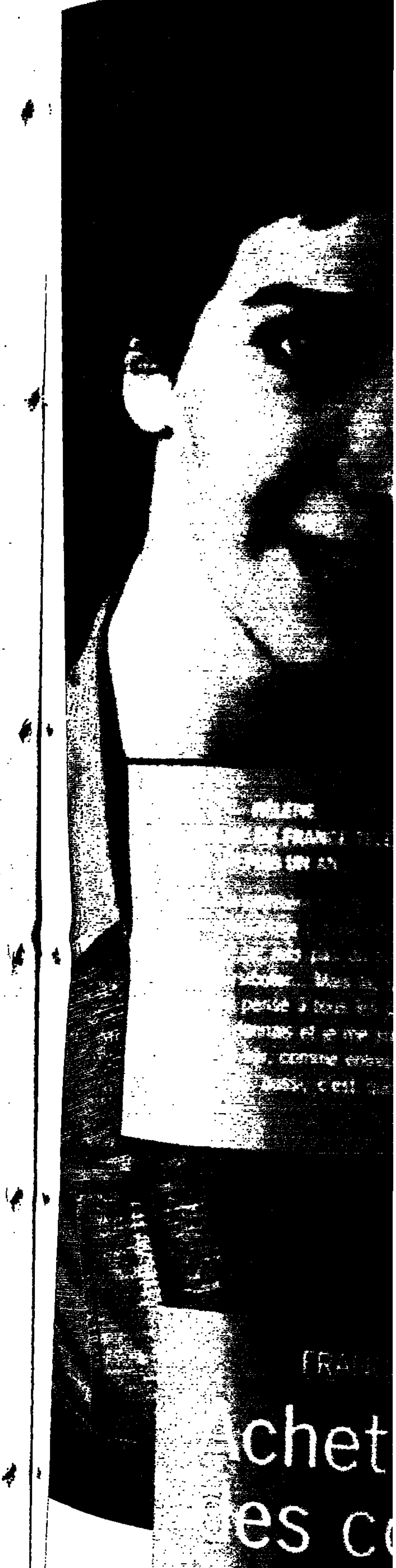
« Son arrestation apparaît comme le révélateur d'un manque de substance du régime démocratique. Face à ce vide révélé, socialistes et démocrates chrétiens chiliens ne parlent plus d'une même voix »

L'arrestation du général Pinochet apparaît dans ce contexte comme le révélateur non seulement d'une division prolongée de la société chilienne, mais encore d'un manque de substance du régime démocratique. Face à ce vide *révélé*, socialistes et démocrates chrétiens chiliens ne parlent plus d'une même voix. Les uns semblent désireux de voir un procès aller à son terme, les autres sont soucieux de préserver une politique de consensus qui, tout en donnant l'illusion d'une société pacifiée, leur assure en tant que force centrale une présence au pouvoir à long terme.

Si la Chambre des lords invalide l'arrestation du général Pinochet, le vieux dictateur rentrera au pays, fort d'une légitimité retrouvée. Si elle permet une extradition débouchant sur un ou plusieurs procès, la justice aura fait un grand pas, et c'est heureux.

Mais le gouvernement démocratique chilien aura devant lui une tâche difficile : faire naître un projet politique démocratique au sein d'une société à nouveau divisée jusque dans les rangs des partisans de la démocratie, à un moment qu'il n'aura pas choisi, et à cause d'un homme dont il se croyait débarrassé. On peut donc concevoir que certains politiques chiliens, parmi les plus sincèrement engagés en faveur de la démocratie, aient considéré l'arrestation de l'ancien dictateur avec une incrédulité mêlée d'angoisse.

Bruno Adrian Patino



DROIT **La réforme du droit des sociétés, réclamée depuis longtemps à la fois par les pouvoirs publics, le patronat et les juristes, est engagée. Un avant-projet de loi a été rédigé. ● LE TEXTE prévoit des règles plus simples, plus contractuelles et des pouvoirs plus équilibrés avec les actionnaires. ● PLUSIEURS DISPOSITIONS irritent le patronat, notamment le fait que le cumul des fonctions de président et de directeur général ne serait plus possible, sauf si les actionnaires l'acceptent explicitement. ● LA PUBLICITÉ des rémunérations des dirigeants deviendrait aussi la règle. ● UNE COMMISSION spéciale réunissant de nombreux dirigeants a été mise en place pour mettre en pièce ses articles controversés. ● LE GOUVERNEMENT n'a pas encore arrêté sa position. Le texte devrait être discuté au Parlement au cours du deuxième semestre de 1999.**

La réforme du droit des entreprises menace le pouvoir des PDG

Un avant-projet de loi veut établir des règles plus transparentes et plus équilibrées avec les actionnaires
Le patronat est d'accord pour simplifier, beaucoup moins pour limiter les prérogatives des dirigeants

DEVANT le péril, l'union s'impose... A la rentrée, le Medef (ex-CNPF) et l'AFEP, mouvement de grands patrons présidé par Ambroise Roux, ont décidé d'agir ensemble pour peser sur la réforme du droit des sociétés. Sous la houlette de Marc Vienot, ex-PDG de la Société générale, un comité de présidents, avec notamment Serge Tchuruk (Alcatel), Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), André Levy-lang (Paribas), Louis Schweitzer (Renault), Gérard Mestrallet (Suez - Lyonnaise des eaux) et Vincent Bolloré (Bolloré technologies), a été constitué. L'objet de ce comité ? Imaginer des contre-feux puissants pour faire pièce à au moins deux dispositions de l'avant-projet de loi sur le droit des sociétés : la fin du cumul des mandats de président et de directeur général et la publicité des rémunérations des dirigeants.

Le ministère de la justice, les avocats, le patronat prônent depuis longtemps une réforme du droit des sociétés. Adoptée en 1966, la loi porte mille traces de l'économie administrée de l'époque. Tous souhaitent une remise à plat permettant l'instauration d'un droit plus simple, plus contractuel, répondant aux besoins d'une économie ouverte, en harmonie avec l'Europe. Pour la rédaction de son avant-projet, le ministère de la justice a repris les travaux de nombreuses commissions internes et parlementaires mais s'est aussi inspiré d'exemples étrangers : les rédacteurs ont notamment lu très attentivement le rapport Cadbury, réalisé en Grande-Bretagne, sur le gouvernement d'entreprise. Le patronat, de son côté, a proposé une série de mesures de simplification.

Le dossier semblait sur les rails, lorsque, en juillet, après un premier texte et les premières consultations, la chancellerie a décidé d'aller plus loin. Constatant que les textes qui permettent le meilleur partage des pouvoirs en instaurant un directoire et un conseil de surveillance sont très peu appliqués – moins de 3 % des sociétés ont adopté ce statut –, le ministère de la justice propose qu'à l'avenir *« le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il préside et représente le conseil d'administration (...). Il peut assumer, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, en qualité de président-directeur général, si les statuts prévoient un tel cumul »*. En clair, la loi de Vichy de 1940, qui a institué la fonction de PDG, inspirée du *Führerprinzip*, serait supprimée. Si les présidents veulent conserver cette fonction, ils le peuvent à la condition de s'en expliquer devant leurs actionnaires et de leur faire approuver, en assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers, ce cumul des fonctions.

RÉMUNÉRATIONS TRANSPARENTES

Pour désamorcer ce texte, qui remet en cause leur pouvoir et implique une plus grande collégialité dans les décisions, les présidents semblent tentés par une autre rédaction : la fonction de PDG resterait la règle. Il serait possible de dissocier les fonctions, si les statuts le prévoient. Les actionnaires ainsi ne se prononceraient pas sur le cumul des postes de président et directeur général mais sur leur séparation.

Il y a pire aux yeux du patronat. Un autre article, toujours rédigé en juillet, prévoit que le rapport annuel *« rende compte de la rémunération totale versée à chaque mandataire social durant l'exercice, ainsi que du nombre et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur ont été consenties ou qu'ils ont exercées. Il indique également le montant des rémunérations et des options que chacun de ces mandataires a, le cas échéant, déclaré recevoir de la part des sociétés comprises dans la consolidation ou leur être consenties par elles ou exercées »*. De telles dispositions sur la transparence des rémunérations des dirigeants existent en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. *« En France, les esprits ne sont pas mûrs »*, explique un PDG résolument hostile à cette disposition. Beaucoup redoutent en outre que l'affichage de leurs revenus n'entraîne une pression à la baisse. Pour d'autres, la mesure est à terme inévitable tant les actionnaires la réclament.

Il y a quatre ans, le patronat était résolument hostile à une législation sur le cumul des postes d'administrateurs. Aujourd'hui, la perspective ne le fait plus frémir. Le projet, il est vrai, fixe un plafond assez élevé : les présidents n'auraient le droit de détenir pas plus de quatre mandats d'administrateurs, les non-dirigeants pas plus de huit. Le nombre des administrateurs touchant un salaire de l'entreprise ne pourrait pas dépasser le tiers des membres du conseil. Les administrateurs auraient le droit à tout moment de demander les documents de gestion qu'ils jugent utiles. Ce qui renforcerait leur pouvoir de contrôle mais aussi leur responsabilité. Les actionnaires minoritaires, de leur côté, voient leur rôle renforcé. Désormais, ils ne devraient plus détenir, seuls ou en groupe, que 5 % du capital au lieu de 10 % actuellement, pour demander des explications sur des opérations de gestion et obtenir la désignation d'un expert s'ils le jugent nécessaire.

En contrepartie, les sociétés, comme elles le demandent depuis longtemps, disposeraient de plus grandes possibilités pour identifier leurs actionnaires. Les intermédiaires, agissant notamment pour le compte d'actionnaires étrangers, seraient obligés de révéler les noms des propriétaires non résidents, sous peine de perdre leur droit de vote.

Soucieux d'assurer une plus grande transparence financière, l'avant-projet de loi prévoit que les actionnaires approuveront les comptes consolidés des entreprises et non plus les comptes sociaux. Bien que, lors des assemblées générales, les détenteurs du capital ne s'intéressent qu'aux résultats de leur groupe et jamais à ceux de la société mère, le Medef est très hostile à ce projet. Selon lui, il fait courir un risque pénal supplémentaire aux dirigeants, car il entraîne *de facto* la création d'un délit de faux bilan consolidé : il est difficile dans un groupe de s'assurer de toutes les pratiques comptables des filiales.

Si la disposition est retenue tout de même, ce serait une des seules nouveautés pénales créées, avec la responsabilité de la personne morale, dans le nouveau droit des sociétés. Pour le reste, l'avant-projet se montre mesuré. Les sanctions pénales ont été maintenues et harmonisées avec le nouveau code civil pour les délits les plus graves comme l'abus de biens sociaux, le faux bilan, la non-tenue des comptes, l'entrave aux actionnaires. Il envisage, en revanche, de substituer des sanctions civiles au pénal dans d'autres cas. Jugeant qu'il est plus efficace de prévenir plutôt que condamner, le texte prévoit ainsi des cas d'injonction de faire sous astreinte, sorte de référé qui oblige les dirigeants à se conformer à la loi, par exemple quand les documents d'assemblée générale ne sont pas envoyés. Il institue aussi de nouvelles amendes civiles et commerciales.

Pour l'instant, cet avant-projet est soumis à de nombreuses professions – avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes, organismes patronaux – concernées par la réforme. La deuxième commission Vienot réussira-t-elle, comme la première instituée sur le gouvernement d'entreprise, à limer les aspects les plus désagréables pour le patronat, en faisant adopter des dispositions peu contraignantes ? Le gouvernement, lui-même, ne s'est pas prononcé sur le texte. Il ne devrait arrêter sa position qu'au début de 1999. Malgré l'urgence d'une réforme, le projet de loi ne devrait être discuté qu'au deuxième semestre de 1999.

Martine Orange

La mondialisation de l'économie rend nécessaire de nouvelles règles

SI, un moment, le besoin semblait avoir disparu, la crise asiatique vient de le rappeler en urgence : l'économie mondiale a besoin de règles et de garde-fous pour bien fonctionner. Réunis au Palais de justice de Paris les 14 et 15 novembre pour un colloque sur le droit et l'économie, hommes politiques, chefs d'entreprise, juristes, avocats font le même constat : alors que la mondialisation, portée par les nouvelles technologies et la libéralisation des marchés, a bouleversé tous les repères, les relations du droit et de l'économie doivent être repensées.

« Nous sommes passé d'un excès à une absence d'autorité au niveau mondial », soulignait le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert. *« La mondialisation est une chance. Mais elle peut se transformer en danger si elle est sans normes et sans règles. Car, alors, comme dans les sociétés sauvages, c'est la loi du plus fort qui s'impose et le crime qui prend le dessus »*, renchérissait Elisabeth Guigou, ministre de la justice, en soulignant l'inquiétante expansion des mafias dans le monde depuis vingt ans et les menaces de déstabilisation qu'elles font peser sur l'économie mondiale.

Le besoin de nouvelles règles se fait d'autant plus sentir que le droit devient une des composantes essentielles de la compétitivité économique. Les Etats se font de plus en plus concurrence pour créer des statuts juridiques sur mesure pour attirer les entreprises et les investisseurs. *« Au sein de la zone euro, la disparition des risques monétaires et la convergence des grands choix économiques va progressivement souligner les écarts de compétitivité des environnements juridiques des membres de l'Union »*, prévenait Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances. Ernest-Antoine Seillière, président du Medef (ex-CNPF), déplorant, de son côté, le retard français, défendait l'instauration d'un droit plus contractuel, *« y compris et surtout en matière de droit du travail »*.

Mais qui peut, face au développement de l'économie mondiale, définir de nouvelles règles de droit ? Pour l'instant, les Etats-Unis, première puissance économique, exportent leurs lois dans le monde, constatait le député européen Catherine Lalumière. Le droit boursier, le droit des affaires et des contrats sont tous issus des pratiques anglo-saxonnes.

Mais l'Europe peut devenir aussi une source de droit, affirmaient de nombreux intervenants. L'enjeu est important pour le ministre des finances et de l'économie : *« Le droit traduit des choix politiques »*, rapellait-il. *« Si nous voulons d'une économie de marché, nous ne voulons pas forcément d'une société de marché. »*

M. O.

Principales dispositions

Le ministère de la justice a entrepris une relecture systématique des quelque 400 articles qui constituent le droit des sociétés. Voici les principales mesures :

● **Statuts des sociétés** : les sociétés anonymes (SA) auraient le droit de ne compter que trois administrateurs au lieu de sept actuellement. Les obligations des sociétés non cotées sont sensiblement allégées par rapport à celles des sociétés cotées.

● **Présidence** : le cumul des mandats de président et de directeur général n'est possible que si les statuts le prévoient. Un président de société cotée ne peut exercer une autre présidence. Le directeur général ou les membres du directoire ne peuvent avoir plus de deux mandats. Le rapport annuel doit rendre compte de la rémunération totale versée à chaque mandataire social.

● **Administrateurs** : les présidents ne peuvent cumuler plus de quatre postes d'administrateurs. Les autres administrateurs ne peuvent exercer plus de huit mandats. Une société ne peut compter dans son conseil plus du tiers d'administrateurs travaillant pour elle. Les administrateurs ont le droit de demander communication de tout document relatif à la gestion de la société.

● **Actionnaires** : représentant seuls ou groupés plus de 5 % du capital, les actionnaires peuvent demander par écrit des explications au président de la société sur des opérations de gestion. En cas de non-réponse, ils peuvent saisir le tribunal pour demander la nomination d'un expert.

● **Comptes** : l'assemblée générale doit approuver les comptes consolidés des groupes et non plus ses comptes sociaux. L'avant-projet de loi prévoit aussi que les commissaires aux comptes chargés de l'établissement des résultats ne pourraient être renouvelés au terme de leur mandat de six ans. Ces dispositions sont combattues par les commissaires aux comptes et le Medef.

● **Augmentation de capital** : les obligations sont assimilées à des produits financiers courants, leur émission dépend du conseil et non plus de l'assemblée générale. Celle-ci peut aussi déléguer au conseil la compétence pour faire une augmentation de capital, pendant un délai de cinq ans. Cette disposition tombe en cas d'OPA.

● **Contrôle** : après l'affaire Vivendi-Havas-Canal Plus, l'avant-projet de loi a souhaité modifier la définition du contrôle. Celui-ci existera lorsqu'*« une société, seule ou de concert avec un ou plusieurs actionnaires, détermine en fait les décisions prises en assemblée générale »*.

● **Sanctions** : les sanctions pénales pour l'abus de biens sociaux, le faux bilan, les manipulations et achats de vote, et la surévaluation des apports sont mises en accord avec le nouveau code civil. Les personnes morales peuvent être poursuivies et condamnées. Le texte prévoit aussi de nouvelles peines civiles comme l'injonction à faire sous astreinte.

SNCF : le conflit dans le Sud-Est se durcit

MARSEILLE
de notre correspondant régional

C'est lundi 16 novembre en milieu de journée que les grévistes de l'établissement de matériel et de traction SNCF de Marseille-Blancarde, qui regroupe quatre cents agents de conduite, devaient se prononcer sur la poursuite de leur mouvement entamé il y a sept jours. Dimanche soir, une première assemblée générale avait estimé insuffisantes les propositions de la direction en matière d'embauches. Reconnaissant cependant une *« petite avancée »*, les cheminots s'apprêtaient à demander au médiateur qu'il appelle à de nouvelles négociations. La grève, suivie par environ les trois quarts du personnel, affecte l'essentiel des transports express régionaux (TER), tandis que son élargissement aux trafics grandes lignes et TGV semblait inévitable avec le lancement d'une grève au dépôt d'Avignon-Miramas et un préavis déposé à Nice.

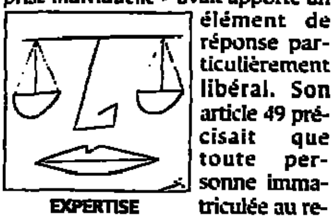
Le conflit s'était durci au fil des jours, malgré cinq rencontres syndicats-direction, jusqu'à la séquestration de cadres dirigeants à la veille du week-end par les grévistes, emmenés par la CGT et SUD-Rail dont l'influence est prépondérante dans ce dépôt – la Fgaac (autonomes) restant muette. Un médiateur de la direction du travail était alors désigné et une négociation-marathon reprenait dimanche, du matin à la nuit : huit représentants de la direction discutaient avec huit délégués du dépôt (5 CGT et 3 SUD-Rail). Pour la CGT, qui s'estime encouragée par les propos de Lionel Jospin sur *« l'humanisation »* des gares, et ceux du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, selon lequel *« la question des effectifs n'est plus taboue à la SNCF »*, il s'agit d'assurer *« le développement du service public ferroviaire et d'enrayer la détérioration des conditions de travail des agents de conduite »*. Traduction locale : trente embauches immédiates, et *« cinq écoles »* (cinquante embauches suivies des dix-huit mois de formation obligatoires) à l'horizon 2001, afin de remplacer les départs, et surtout assurer l'arrivée du TGV à Marseille, le développement du TER, celui du Port de Marseille et celui du corridor européen du fret promis par le ministre des transports.

Considérant que sa direction régionale, qui s'en tient à une *« école »* et dix-sept mutations internes, n'est plus que la *« boîte à lettres de la direction nationale »*, la CGT accuse le président de la SNCF, Louis Gallois, d'être *« bloqué sur un équilibre du budget 1999 »* qui ne tient pas compte du développement du rail souhaité par les pouvoirs publics nationaux et régionaux. *« 740 trains ont déjà été calés* (NDLR : retardés ou annulés) *entre janvier et octobre »*, soutient-elle, tandis que *« des propositions de créations de TER faites par le conseil régional ont été refusées par la direction régionale SNCF pour manque d'agents de conduite »*.

Michel Samson

La fausse sous-traitance dans le collimateur des juges

JUSQU'OÙ une entreprise peut-elle sous-traiter ses activités ? La loi du 11 février 1994, dite « loi Madelin », sur *« l'initiative et l'entreprise individuelle »* avait apporté un élément de réponse particulièrement libéral. Son article 49 précisait que toute personne immatriculée au registre du commerce était *« présumée »* ne pas être liée par un contrat de travail. La présomption ne pouvait être renversée que si le salarié se trouvait placé dans *« un état de subordination juridique permanente »* à l'égard d'une entreprise, ce qui, selon les spécialistes, était très difficile à démontrer.


EXPERTISE

Pourtant, coup sur coup, deux affaires montrent que les inspecteurs du travail et les juges n'ont pas renoncé à condamner ce qu'ils considèrent comme de la fausse sous-traitance. Après les dirigeants de Michelin et d'Onet à Tours (*Le Monde* du 28 octobre), c'est au tour de Christian Gervais, responsable de la société de messagerie express Exapaq Rhône, d'être condamné pour marchandage et fausse sous-traitance par le tribunal de grande instance de Villefranche-sur-Saône (jugement 959/98, rendu le 20 octobre 1998), sur plainte de l'inspection du travail. Verdict : cinq ans d'interdiction de gestion de société et 60 000 francs d'amende.

Alors qu'Exapaq Rhône n'emploie officiellement que dix salariés mais aucun chauffeur, l'inspection du travail a dénombré vingt-sept sous-traitants dont neuf employaient un ou deux salariés exclusivement affectés au transport de colis pour le compte d'Exapaq. Cinq faits justifient, selon le tribunal, la condamnation de M. Gervais : *« la nature des véhicules utilisés par les sous-traitants est quasiment unique et imposée par la société Exapaq, leur financement étant cautionné par Exapaq, la tenue vestimentaire des sous-traitants est uniforme et fait référence unique à la société Exapaq ; le logo de la seule société Exapaq est apposé sur le véhicule. Les sous-traitants sont invités à assurer leur véhicule chez le même assureur. La société Exapaq met à la disposition de ses sous-traitants un scanner, restant sa propriété, pour organiser la distribution des colis qu'elle contrôle, tache principale des sous-traitants qui ne peuvent développer d'autres activités parallèles ; les tournées sont imposées, tout comme les horaires ; des sanctions financières sont prévues ; la rémunération des sous-traitants est prédéterminée par Exapaq et ne donne pas lieu à une libre et franche négociation, de sorte (...) qu'il existe un lien de subordination juridique permanent entre les personnes qualifiées de sous-traitant, pour les contrats établis par Exapaq et ce dernier »*.

PROFESSIONNELS EN ÉMOI

Ce jugement, dont M. Gervais a fait appel, a mis les professionnels du transport en émoi. Dans un communiqué, l'Union française de l'express (UFEX) – un syndicat dont font partie, entre autres, DHL, Federal Express, UPS, Jet Services et Exapaq – réclame *« une clarification administrative des règles de recours à la sous-traitance »*. Selon ce syndicat, *« la multiplication des procès-verbaux dressés par l'administration du travail à l'encontre d'entreprises donneurs d'ordre et portant sur la requalification de contrats de sous-traitance en contrats de travail est susceptible de conduire à une inflation des mises en examen dans les prochains mois »*. L'UFEX s'appuie sur la loi Madelin pour justifier les pratiques utilisées par ses adhérents. L'affaire Exapaq montre que, contrairement à leurs craintes initiales, inspecteurs du travail et magistrats ont encore les moyens de requalifier des contrats commerciaux en contrats de travail.

Paradoxalement, ce sont les employeurs qui réclament, au nom même de la libre entreprise, l'intervention de l'Etat. Nul n'envisage d'ouvrir avec les syndicats une négociation sur le recours à la sous-traitance comme cela se pratique aux Etats-Unis et en Allemagne.

Frédéric Lemaître



Hospices de Beaune
l'alarmante prospéri
des grands bourgogn

Grève à Air France
mardi et mercredi

Hospices de Beaune : l'alarmante prospérité des grands bourgognes

Les cours ont encore atteint des niveaux records

BEAUNE
de notre envoyé spécial

« Si les cours ne devaient pas, demain, baisser de 15 % par rapport à ceux de 1997, nous devrions nous attendre à court ou moyen terme à de grandes difficultés », nous confiait, à la veille de la 138ᵉ vente des Hospices de Beaune, Frédéric F. Drouhin, l'un des jeunes responsables de la célèbre maison familiale de négoce. Or non seulement les cours n'ont pas fléchi mais, une nouvelle fois et contre toute attente, ils ont atteint de dangereux records. Ainsi la vente des Hospices a-t-elle connu une cinquième hausse consécutive en cinq ans. Elle a vu le prix global des vins fins augmenter de 12 % en moyenne – 15 % pour les rouges, 5 % pour les blancs. Le prix moyen de la « pièce » (de 228 litres environ) s'est établi, dimanche 15 novembre, à 42 806 francs (39 949 francs pour les vins rouges, 55 798 francs pour les blancs), tandis que la vente rapportait au total 24,6 millions de francs à l'établissement hospitalier.

« Il ne faut jamais se plaindre quand la mariée est trop belle, et, pourtant, tout le monde sait que nous aurons des lendemains qui ne chanteront pas »

Ces résultats surviennent alors que la vente du millésime 1997 avait déjà bouleversé toutes les certitudes marchandes de la place, avec une hausse de 47 % en moyenne par rapport à 1996 (*Le Monde* du 18 novembre 1997). Et tout se passe aujourd'hui comme si personne, en terre bourguignonne, n'était en mesure de fournir une analyse rationnelle d'un phénomène qui dépasse tous les acteurs de la longue chaîne allant du vigneron au consommateur, français et, surtout, en l'espèce, étranger. Expression des solides appétits spéculatifs ? Grands vins français devenus valeur refuge d'un certain art de vivre, de consommer et de boire ? Nul ne semble saisir les raisons profondes de cette embellie durable et, paradoxalement, lourde de menaces. *« On nous dira qu'il ne faut jamais se plaindre quand la mariée est trop belle, et, pourtant, tout le monde sait que nous aurons des lendemains qui ne chanteront pas »*, confiait, entre deux records battus le 15 novembre dans les halles de Beaune, un vieux vigneron de la côte de Nuits.

Tous les acteurs pressentent en effet que les envolées de ces dernières années, associées à deux décennies de millésimes remarquables sinon exceptionnels, ne peuvent que précéder les années délicates durant lesquelles la compétition avec les vins issus des cépages chardonnay et pinot noir du Nouveau Monde (Etats-Unis, Argentine, Chili, Australie ou Nouvelle-Zélande) va aller s'exacerbant. La Bourgogne devra, quant à elle, respecter des contraintes dont se moquent les concurrents des pays étrangers où le concept d'appellation d'origine contrôlée n'a aucun sens, et où les droits de plantation sont généreusement accordés par les pouvoirs publics. Chez les plus clairvoyants des Bourguignons, l'angoisse est déjà là de ne pas pouvoir lutter demain à armes égales et d'entrer bientôt dans une phase de récession mal maîtrisée, marquée, qui sait, par un effondrement des cours.

Pour l'heure, sous le ciel bourguignon, tout va bien, merveilleusement bien. La pièce de 228 litres du Clos de la Roche, qui s'était vendue 76 000 francs en 1997, a, cette année, atteint 93 000 francs, et celle de batard-montrachet Dames de Flandres a été adjugée à 155 000 francs, contre 146 000 en 1997. Préfigurant fidèlement le marché à venir du millésime 1998, cette vente aux enchères est, une nouvelle fois, venue conforter le caractère aujourd'hui quasi inaccessible des premiers crus bourguignons. Cette tendance apparemment irrésistible fait que le marché à l'export n'a jamais été aussi soutenu. Durant la campagne 1997-1998, la Bourgogne a battu un record de commercialisation : 180 millions de bouteilles sont sorties de ses caves, soit une progression de 9 % par rapport à la campagne précédente. C'est également la première fois que les ventes à l'exportation de ces vins ont dépassé les ventes sur le marché français. Dans le même temps, l'ensemble des appellations bourguignonnes a enregistré une progression des cours de 17 % en moyenne.

Cela est vrai pour les pays traditionnellement friands de ces vins (Suisse, Allemagne, Belgique et Pays-Bas), mais aussi pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon. Ce dernier pays constitue d'ailleurs une véritable énigme. *« Nous assistons depuis peu à une progression massive de nos ventes au Japon, phénomène qui, à la différence de Hongkong ou de la Thaïlande, résiste à la crise économique asiatique et qui s'explique par des modifications majeures de consommation et notamment par l'intérêt que portent les jeunes femmes japonaises à nos vins*, explique Pierre-Henry Gagey, président du Syndicat des négociants en vins fins de Bourgogne. *L'année 1998 a de ce point de vue été exceptionnelle, qui a vu, rouges et blancs confondus, les vins de Bourgogne bénéficier d'une augmentation des exportations au Japon de 100 %, passant de 30 à 60 milliers d'hectolitres en quelques mois. Le Japon, sur les six premiers mois de l'année, a d'un coup détrôné l'Allemagne et les Etats-Unis. »*

La vente des Hospices, beau rituel œnologique caritatif, s'est achevée avec l'achat – par un citoyen britannique et pour un montant de 300 000 francs – d'une pièce de vin de Beaune au profit de l'association La Chaîne de l'espoir du professeur Alain Deloche (hôpital Broussais, Paris), qui organise en France des interventions chirurgicales pour des enfants étrangers. Les richissimes Hospices ont perpétué, quant à eux, la tradition de la charité chrétienne en offrant 300 000 francs aux victimes, en Amérique centrale, de l'ouragan Mitch.

Jean-Yves Nau

Grève à Air France mardi et mercredi

QUELQUES SEMAINES après l'accord de paix sociale signé par les pilotes et la direction d'Air France, c'est au tour des hôtesses et des stewards de se mettre en grève à l'appel de l'ensemble de leurs syndicats. *Objectif : obtenir la refonte* de la grille salariale, ayant actuellement pour base la « double échelle des salaires » (embauches des jeunes à un salaire moindre), et revoir l'organisation des périodes de travail et de repos.
Fait exceptionnel, cette grève pourrait être suivie par 80 % du personnel et perturber fortement le trafic mardi 17 et mercredi 18 novembre. La compagnie prévoit d'annuler 45 % des long-courriers au départ de Paris (Roissy et Orly) ainsi que 40 % des vols européens et domestiques.
Renseignements : 0800-05-11-55 (numéro vert) et 0802-802-802, ou Minitel (3615 AF).

Les producteurs de tabac américains paieront 200 milliards de dollars pour la santé publique

Un accord est conclu pour mettre fin aux poursuites judiciaires

Quatre fabricants américains, Philip Morris, RJR Reynolds, Lorillard et Brown and Williamson, acceptent de payer 206 milliards de dollars, soit plus de 1 150 milliards de francs, au cours des vingt-cinq prochaines années. En échange, les trente-huit Etats qui les poursuivaient pour atteinte à la santé publique abandonneraient leurs actions judiciaires. Cet accord, négocié par huit de leurs représentants, doit encore être validé.

QUATRE PRODUCTEURS de tabac américains ont signé un accord amiable, en fin de semaine dernière, pour mettre fin aux poursuites judiciaires lancées contre eux par trente-huit Etats de la fédération pour atteinte à la santé publique. Le numéro un mondial du tabac, Philip Morris, ainsi que RJR Reynolds, Lorillard (groupe Loews) et Brown and Williamson Tobacco (groupe British American Tobacco) accepteraient de payer jusqu'à 206 milliards de dollars (environ 1 150 milliards de francs) au cours des vingt-cinq prochaines années pour régler ce litige. *Le détail des modalités devait être publié*, lundi 16 novembre, sur Internet. Pour financer cette contribution, les industriels augmenteront de 35 à 40 cents en cinq ans le prix du paquet de cigarettes, soit une hausse de 10 % à 15 %.

Les grandes lignes de cet accord sont connues : le versement annuel des industriels, soit un peu *plus de 8 milliards de dollars* par an, serait calculé en fonction de leurs parts de marché respectives. Il inclurait les 40 milliards de dollars que les quatre groupes concernés, plus la société Liggett, *ont déjà accepté de payer au titre* d'accords séparés avec quatre Etats (Texas, Floride, Mississippi et Minnesota). Au-delà de 2025, la contribution des fabricants de cigarettes serait pérennisée à un niveau annuel de 9 milliards de dollars. Mais elle serait susceptible de varier à la hausse, en cas d'augmentation du nombre de cigarettes vendues aux Etats-Unis, et à la baisse, s'il y avait une contraction du marché. Cette dernière hypothèse n'est pas à exclure, puisque l'un des *objectifs* poursuivis par les Etats anti-tabac est d'en réduire sa consommation, *première cause* de mortalité outre-Atlantique.

CAMPAGNES ANTI-TABAC

Les sommes versées par les industriels seront utilisées pour financer des campagnes anti-tabac, ainsi que des fondations destinées à éduquer la jeunesse. Parallèlement, les marques de cigarettes s'engagent à retirer du commerce tous les articles destinés à assurer leur promotion. Elles promettent également de s'abstenir de tout affichage public et de réduire leurs activités de sponsoring sportif. Dans un même souci de protection *des plus jeunes*, les personnages inspirés du monde de la bande dessinée, comme le célèbre chameau des paquets de Camel, devraient disparaître.

L'accord conclu par les industriel du tabac est le résultat d'une négociation de plusieurs mois avec les procureurs de huit Etats mandatés pour représenter l'ensemble des plaignants. Il doit donc être *encore accepté par les intéressés* pour avoir valeur juridique. Ils ont jusqu'au vendredi 20 novembre pour se décider, en vue d'une signature le 23. Après l'annulation d'un premier accord conclu en juin 1997, qui aurait été beaucoup plus coûteux pour les industriels, et l'échec d'un ambitieux projet de législation réformant l'industrie du tabac lancé par *le président des Etats-Unis* au printemps 1998, les observateurs parient cette fois sur une validation de l'accord.

A.-M. R.

Morlaix contre la fermeture de sa manufacture

Le conseil municipal de Morlaix (Finistère), auquel appartient Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat au commerce, aux PME et à l'artisanat, a adopté à l'unanimité, samedi 14 novembre, une motion dans laquelle il menace de démissionner si le conseil d'administration de la Seita confirme, le 23 novembre, la fermeture de la Manufacture des tabacs.

Cet établissement, qui emploie 172 salariés, doit arrêter la production à partir de décembre 1999. *Une manifestation*, qui déborde largement le cercle de l'entreprise, était prévue lundi 16 novembre à Morlaix. – *(Corresp.)*

Michel Boyon a du mal à défendre son bilan à la tête de Radio-France

Le CSA devra choisir le responsable de la radio publique entre sept candidats, dont l'actuel PDG. S'il peut se targuer du bon état des finances et du blason redoré des stations locales, il est très critiqué pour son manque de stratégie et son exercice solitaire du pouvoir

« À QUOI DOIT-ON aujourd'hui que le sentiment de confiance qui s'était instauré entre vous et le personnel se dégrade ? » : les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ont sans doute posé, une nouvelle fois, cette question à Michel Boyon, PDG de Radio-France, en le recevant, lundi 16 novembre.

Ils l'avaient déjà interrogé en ce sens en août 1997. Car sa manière de diriger l'entreprise au cours des trois années de son mandat arrive en tête des critiques faites à Michel Boyon. Responsables syndicaux, représentants des journalistes, des cadres, les producteurs, qui, depuis quelques semaines, ont défilé au CSA, font le même constat : *« prise de décision dans un cercle fermé »* et *« extrême concentration des pouvoirs »*.

Très brillant à l'oral, excellent juriste, formé au Conseil d'Etat et dans les cabinets ministériels – celui de François Léotard notamment –, Michel Boyon n'a aucune pratique de l'entreprise lorsqu'il succède à Jean Maheu à la présidence de Radio-France. Dans les premiers mois, le président consulte beaucoup, notamment pour élaborer son « projet pour Radio-France », ce qui fait plutôt bon effet auprès des personnels. Ensuite, les départs d'Ivan Levaï, de Patrice Duhamel et d'Anne Coutard des différents postes de direction obligent le nouveau PDG à reconstituer une équipe. Il la choisit à l'extérieur et plutôt de la même obédience politique que lui.

Avec la création du Mouv', la radio pour les jeunes, le malentendu entre les personnels et la direction de Radio-France s'aggrave. Préparée dans le plus grand secret et érigée en modèle, cette station prétend bouleverser le statut des personnels et la conception des programmes. Son mode de fabrication en « tout numérique » et son installation à Toulouse en font à la fois un objet de fascination et d'inquiétude. Aujourd'hui, elle peine à conquérir des auditeurs, le Mouv' est devenu plus classique. *« Les archipels de contenu dans un grand océan de musique »*, chers à son directeur, Olivier Nanteau, ont laissé la place à une grille plus conformiste.

Le lancement du Mouv', au printemps 1997, fut l'occasion d'escarmouches avec le nouveau gouvernement. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, commande un rapport à son sujet et réclame des changements. En réponse, Michel Boyon sera le seul PDG de l'audiovisuel public à ne pas nommer de médiateur ni à fournir le plan stratégique réclamé par la ministre.

Sept candidats

Les neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui devront désigner le futur PDG de Radio-France avant dimanche 29 novembre, ont entamé une série d'auditions. Ils devaient recevoir Michel Boyon (52 ans), actuel PDG de Radio-France ; Francis Brun-Buisson (51 ans), directeur du service juridique et technique de l'information (SJTI) ; Anne Coutard, 47 ans, actuel directeur délégué à la présidence de RTL et ex-directeur délégué de Radio-France ; Eric Giuily, 46 ans, directeur général de BDDP, ancien directeur général d'Antenne 2 ; Jean-Pierre Hoss, 52 ans, qui fut à la tête de RMC, de la SFP, et d'un département d'Air France ; Ivan Levaï, 61 ans, directeur délégué de *La Tribune*, ancien directeur de l'information de Radio-France, et Jacques Pomonti, 60 ans, ancien président de l'INA et de l'Association des employeurs du secteur public de l'audiovisuel. Parmi ces sept candidats : trois conseillers d'Etat, deux administrateurs civils, un diplômé de sciences économiques et un... ancien instituteur.

L'ATTENTE D'UN CAPITAINE

La critique sur l'absence de stratégie est récurrente chez les adversaires du PDG. *« Il a prolongé les courbes et les grilles, mais il n'a pas préparé Radio-France au troisième millénaire »*, commente un journaliste.

Sans nul doute, Michel Boyon a bien tenu les comptes de la maison. Et il est parvenu à dégager un léger excédent en 1996 et 1997. En matière d'audience, les chiffres sont moins satisfaisants. Sur fond de progression de l'audience globale du média radio mais de tassement de celle des généralistes, l'ensemble des antennes de Radio-France perd 500 000 auditeurs, principalement sur les radios locales et France-Info. En revanche, France-Inter en a gagné 11 000 , grâce, ironisent certains, aux émissions mises en place par ses prédécesseurs.

« J'ai donné de la consistance à l'entité Radio-France ; des chaînes qui s'ignoraient ont maintenant conscience d'appartenir au même groupe », avance Michel Boyon lorsqu'on l'interroge sur son bilan. Il y a une action que tout le monde met à son crédit et dont il se dit *« fier »*, c'est d'avoir *« renforcé l'ancrage des radios locales dans le groupe »*.

Il a, en revanche, moins bien réussi à France-Culture. En prenant le risque de remplacer Jean-Marie Borzeix, patron charismatique de cette station depuis treize ans, par Patrice Gélinet, bon producteur mais piètre manager, Michel Boyon a déstabilisé des personnels fragiles et capricieux sans leur fixer un cap clair. Du coup, les coteries se démènent et les personnels protestent, et même se mettent en grève, comme en septembre.

La gestion de ce conflit aura beaucoup nui à l'image de Michel Boyon. Alors que jusque-là il était parvenu à éviter tout conflit, notamment en accordant aux journalistes un rattrapage de leurs salaires et en ouvrant des chantiers sur la réduction de la durée du travail, il a été moins habile avec les chargés de réalisation. Il est vrai qu'à quelques semaines du renouvellement de son mandat, cette grève, mal contrôlée par les syndicats, l'a inquiété. Du coup, il n'a eu de cesse d'y mettre fin au prix d'un accord très critiqué et en malmenant ses directeurs. *« Il a lâché n'importe quoi et il a créé des mini-SFP à l'intérieur de l'entreprise »*, estiment certains. Beaucoup lui reprochent aussi de ne pas avoir préparé l'entreprise à l'aventure du numérique, avec ce que cette technique permet pour la création de nouvelles chaînes, ce qu'elle suppose de prévisions d'investissments, de discusions sur les nouveaux métiers et de plans de formation. *« Il s'agit d'un processus à long terme sur cinq ou dix ans, qui est déjà entamé »*, répond Michel Boyon.

S'il est renouvelé, ce dossier devra être une de ses priorités. Auparavant, il devra faire preuve de conviction et d'habileté face à l'inévitable déception de tous ceux qui, aujourd'hui, dans la Maison ronde, disent : *« Tout Sauf Boyon »* et attendent *« un grand capitaine »*.

Françoise Chirot

Huit fréquences supplémentaires pour le Mouv'

TOULOUSE
de notre correspondant régional

« Ce n'est pas époustouflant », reconnaît Olivier Nanteau, le directeur du Mouv', installé à Toulouse depuis avril. Incontestablement, la radio du service public destinée aux jeunes n'a pas encore trouvé son public. Pourtant, elle ne manque ni de moyens – une soixantaine de personnes, d'agréables locaux en centre-ville, un équipement de pointe, 14,5 millions de francs d'investissements et 26 millions de budget de fonctionnement –, ni d'idées.

Lorsque la station locale de Toulouse, associée à FIP, a dû laisser sa place à la chaîne nationale pour les jeunes, elle atteignait 3,5 points d'audience sur la ville. Selon la même enquête de Médiamétrie, France-Inter et France-Info réalisent dans les zones où est diffusé le Mouv' entre 15 % et 18 % chacune. A 0,7 %, la nouvelle station est loin derrière. Mais, dans l'équipe, le climat n'est pas au défaitisme. Responsables, techniciens, programmateurs, animateurs ou journalistes estiment avoir de bons arguments à faire valoir pour leur défense : *« Comment exiger de nous de faire de l'Audimat alors qu'avec 17 sites – soit 1,5 million d'auditeurs potentiels –, il n'y a qu'un embryon de réseau national et que l'existence de la radio est encore peu connue ? »*

Après le travail réalisé par Radio-France sur son parc de fréquences, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient d'autoriser l'affectation de huit fréquences supplémentaires au Mouv'. Celles-ci devraient être utilisables à la fin de l'année. Mais les grandes métropoles, notamment la région parisienne, ne seront toujours pas couvertes. *« Pour l'instant, nous sommes dans une économie de pénurie de fréquences*, constate Olivier Nanteau ; *à partir de là, on ne peut pas tirer de leçons définitives d'un premier sondage qui n'a aucune valeur comparative. »*

JEUNES TALENTS

Le Mouv' n'est pas seulement destiné aux jeunes. La radio elle-même est très jeune. Alors, plutôt que de chercher tout de suite des résultats spectaculaires, le vrai bilan est peut-être à trouver dans le ton de l'antenne. Le Mouv' a-t-il trouvé une couleur et un son par rapport à ses concurrents (NRJ, Skyrock, Fun Radio) visant les 18-25 ans ? Selon ceux qui l'écoutent, et d'après les enquêtes qualitatives, le Mouv' présente aux jeunes une réelle « offre alternative ». *« On a l'impression de faire quelque chose de nouveau »*, considère Sylvain Athiel, responsable des programmes. Deux tiers de musique – à base de techno, de rock et de pop principalement, avec une bonne moitié de chansons françaises –, un tiers de programmes parlés (sans publicité), avec des reportages sur l'actualité, des chroniques, des magazines, des flashes d'information. Le Mouv' n'est pas tombé dans la facilité de la moulinette à variétés internationales ; la radio s'est même lancée – insuffisamment selon certains – dans la découverte de jeunes talents comme Louise Attaque. Il reste à rencontrer les auditeurs, s'ils existent.

Jean-Paul Besset

95,2 Paris descend dans le métro

LA RADIO dans le métro : c'est ainsi que 95,2 espère se relancer et élargir son audience. Après des années d'atermoiements et de difficultés financières, ses dirigeants présentaient, mardi 10 novembre, leur choix pour le format de « City Radio ». A partir d'exemples de New York, Francfort, Milan, etc., ils ont adapté ce concept, basé sur l'information, les services et la musique, avec un slogan : « Notre seul sujet de conversation, c'est Paris. »

« Notre public est très large, et il est intéressé par des informations très diverses : sport, emploi, circulation, sorties, enfants, etc. Nous avons opté pour un format court, c'est-à-dire très contraignant », explique Jean-Yves Laneurie, directeur général délégué.

La plupart des informations ne dépassent pas quarante-cinq secondes, sauf les informations générales, toutes les heures et demi-heures. Par ailleurs, un journal de 2 min 30 est réalisé quatre fois par jour. Le reste de l'antenne est consacré à la musique, principalement les « golds » (succès reconnus), qui occupent 75 % à 80 % du temps. Les « nouveautés » se partagent le reste. Mais l'originalité de 95,2 réside surtout dans son mode de diffusion. Grâce à un accord avec Métrobus, régie de la RATP, 95,2 peut être entendue dans douze gares du RER, où circulent quelque 520 000 personnes chaque jour. Afin de ne pas agacer les voyageurs, dans chaque station, la radio est diffusée par le biais de douze bornes avec quatre haut-parleurs chacune : des zones restent donc hors de portée sonore.

NOUVEAU TON

Cette politique a pu être menée en dépit de la réduction de la subvention de la Ville de Paris – de 6 millions à 4, puis 2 millions, pour un budget de 10 millions de francs environ. *Via* l'Association pour l'information municipale (AIM), la Ville de Paris détient 40 % du capital de la radio. Les autres actionnaires, Havas Images (25 %), Urbiel, filiale de la RATP (15 %), Canal Plus (10 %) et Métro Trafic Control (10 %), ont dû accroître leur effort. Ils comptent sur leur nouveau format et système de diffusion pour accéder au marché publicitaire. *« Aucun format de ce genre n'existe dans la capitale. C'est un pari. Notre ambition est de sortir de la marge d'erreur de l'outil de mesure de l'audience »*, explique Louis-Bertrand Raffour, gérant de 95,2. En décembre et janvier, une campagne de publicité sera lancée pour faire connaître le nouveau ton de 95,2.

F. Ch.

Les auteurs critiquent le projet de loi sur l'audiovisuel public

« UNE RÉFORME non financée est une réforme condamnée », prévient la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD, qui gère le répertoire des auteurs d'œuvres de fiction destinées aux spectacles vivants, au cinéma et à l'audiovisuel). Pionnier de la lutte contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), la SACD a provisoirement changé de combat pour dénoncer, à l'unisson avec les producteurs et de nombreux parlementaires de droite comme de gauche, les menaces qui pèsent sur la télévision publique avec le projet de loi défendu par Catherine Trautmann.

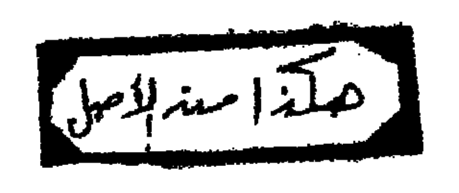
« On ne fera pas un service public de télévision digne de ce nom sans un financement décent de la production, sous peine d'échec à bref délai de la réforme projetée. L'ensemble des mesures non prises en compte par le projet porte le chiffre avancé de 2 à 3 milliards à des sommes manifestement supérieures », dit Marcel Bluwal, président de la SACD.

SCEPTICISME

« Même si le projet de loi prévoit une compensation de la baisse de la publicité [qui passera de 12 à 5 minutes par heure en 2 000] *par des crédits budgétaires, la pluriannualité des budgets des chaînes publiques risque malgré tout d'être remise en cause. De plus, rien ne dit que les 380 heures dégagées par la réduction de la durée des spots publicitaires sur France 2 et France 3 seront remplacées par de nouvelles productions »*, déplore Olivier Carmet, directeur général de la SACD. Il affirme que les chaînes privées vont *« à l'évidence tirer un profit considérable du déplacement de la publicité télévisuelle »* et se demande comment le public pourra faire face à la concurrence, qui s'annonce de plus en plus vive dans les achats de films ou de fictions.

Le directeur général reste très sceptique sur les moyens mis en œuvre par le gouvernement pour tenter de « taxer » la nouvelle manne qui profitera à TF 1 et M 6. *« Même si l'on double la taxe prévue pour la production sur le chiffre d'affaires des chaînes – actuellement de 5,5 % pour le compte de soutien à l'industrie des programmes –, ce procédé devra s'appliquer à toutes les chaînes, même France 2 et France 3, et ne représentera pas grand-chose comme productions nouvelles »*, explique-t-il.

Nicole Vulser



AGENDA

MARDI 17 NOVEMBRE

■ **ÉTATS-UNIS** : réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) ; publication des prix à la consommation (octobre).
■ **OCDE** : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) publie ses *prévisions* économiques mondiales pour 1998/99.

MERCREDI 18 NOVEMBRE

■ **FRANCE** : *présentation en conseil* des ministres du projet de loi de finances rectificative du budget 1998.
■ **ÉTATS-UNIS** : *déficit* commercial (septembre).

JEUDI 19 NOVEMBRE

■ **ALLEMAGNE** : conseil central de la Bundesbank.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

■ **FRANCE** : production industrielle et commerce extérieur (septembre).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **RHÔNE-POULENC** : le groupe français pourrait fusionner avec l'allemand Hoechst cette semaine, selon le *Sunday Times* du 15 novembre.

● **DAIMLER-BENZ** : le groupe allemand n'exclut pas de se séparer de sa filiale de services Debis, selon l'hebdomadaire allemand *Focus* du 16 novembre.

● **ROVER** : la Grande-Bretagne *pourrait proposer à BMW*, propriétaire de Rover, une subvention de près de 200 millions de livres (environ 1,9 milliard de francs) pour permettre de sauver des emplois dans l'usine menacée de Longbridge, selon le *Sunday Times* du 15 novembre.

● **SEMI-CONDUCTEURS** : Samsung et Hyundai ont indiqué lundi 16 novembre être *revenus* à une pleine production pour les mémoires DRAM 64 mégabits. *Depuis juin, ils fermaient leurs lignes* de production une semaine par mois.

● **STMICROELECTRONICS** : le fabricant franco-italien de semi-conducteurs escompte une hausse de plus de 12 % de ses ventes en 1999, a indiqué son vice-président Alain Dutheil au *Journal des finances* du 14 novembre.

● **BTP** : le ministère de l'équipement prévoit une croissance entre 2,4 % et 3,9 % dans le bâtiment en 1999, contre 1,8 % cette année. L'activité dans les travaux publics resterait, elle, très morose.

SERVICES

● **TRANSPORT** : les chauffeurs de bus de Rennes, en grève depuis le 4 novembre, devaient reprendre le travail lundi 16 novembre. Ils ont *« obtenu tout » ce qu'ils réclamaient* selon la CGT (majoritaire).

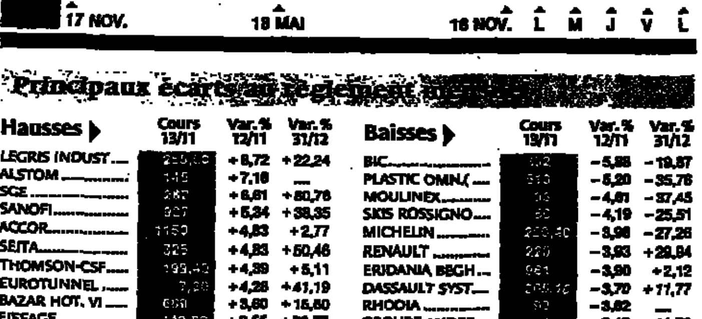
● **SATELLITES** : China Great Wall Industry détiendrait 9 % du marché mondial du lancement de satellites commerciaux, selon le *China Daily* du lundi 16 novembre. La Chine aurait, à ce jour, lancé 274 satellites, dont 21 commerciaux et 11 de télécommunications.

● **HACHETTE** : Hachette-Filipacchi Médias (HFM) et le groupe italien Rusconi Editore ont décidé de *« renforcer leur coopération dans le domaine de l'édition magazine et HFM a pris une participation de 10 % dans le capital »* de la société italienne, a indiqué dimanche Hachette Filipacchi.

FINANCE

● **FOKUS** : **la banque suédoise Handelsbanken a retiré, vendredi 13 novembre, son offre de rachat de la banque norvégienne Fokus, laissant place nette à sa rivale danoise Den Danske Bank** (*Le Monde* du 14 novembre). 90 % des actionnaires de Fokus doivent encore accepter l'offre danoise d'ici au 4 décembre, et au gouvernement norvégien la charge d'accorder une concession à Den Danske Bank. – *(Corresp.)*

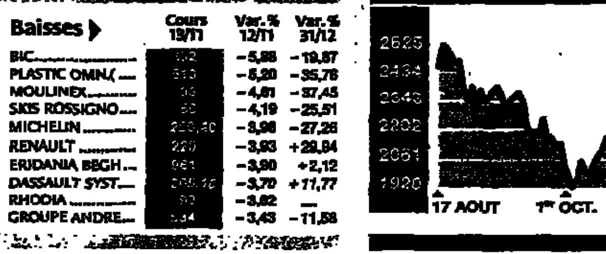
★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».**
www.lemonde.fr/bourse



Principaux écarts au règlement mensuel

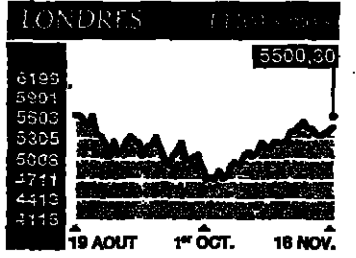
Hausses	Cours 13/11	Var.% 12/11	Var.% 31/12
LEGRIS INDUST.	[illegible]	+8,72	+22,24
ALSTOM	[illegible]	+7,16	—
SGE	[illegible]	+6,61	+80,76
SANOFI	[illegible]	+5,34	+38,35
ACCOR	[illegible]	+4,83	+2,77
SEITA	[illegible]	+4,83	+50,46
THOMSON-CSF	[illegible]	+4,39	+5,11
EUROTUNNEL	[illegible]	+4,28	+41,19
BAZAR HOT. VI	[illegible]	+3,60	+15,60
EIFFAGE	[illegible]	+3,56	+70,77

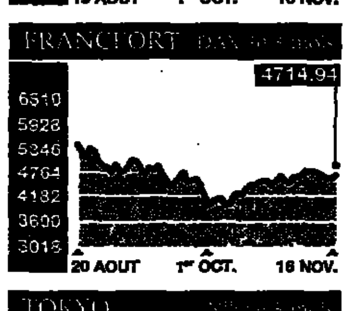
Baisses	Cours 13/11	Var.% 12/11	Var.% 31/12
BIC	[illegible]	−5,88	−19,87
PLASTIC OMN.(	[illegible]	−5,20	−35,78
MOULINEX	[illegible]	−4,61	−37,45
SKIS ROSSIGNO	[illegible]	−4,19	−25,51
MICHELIN	[illegible]	−3,96	−27,26
RENAULT	[illegible]	−3,93	+29,84
ERIDANIA BEGH	[illegible]	−3,90	+2,12
DASSAULT SYST.	[illegible]	−3,70	+11,77
RHODIA	[illegible]	−3,62	—
GROUPE ANDRE	[illegible]	−3,43	−11,58

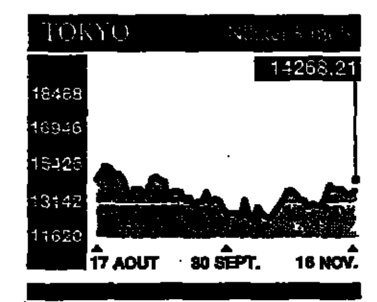


Europe 12h30	Cours 16/11	Var.% 13/11	Var.% 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	0,87	19,98
- SBF 120	[illegible]	0,87	19,48
- SBF 250	[illegible]	0,87	19,11
- SECOND MAR.	[illegible]	0,27	9,77
- MIDCAC	[illegible]	0,26	4,85
LONDRES FT100	[illegible]	0,88	7,10
AMSTERDAM AEX	[illegible]	1,06	14,90
BRUXELLES BEL	[illegible]	1,04	32,54
FRANCFORT DAX	[illegible]	1,02	10,95
MADRID IBEX35	[illegible]	1,80	23,83
MILAN MIB30	[illegible]	1,11	23,41
SUISSE SMI	[illegible]	1,38	8,47
STOXX 666	[illegible]	0,78	—
EURO STOXX 326	[illegible]	1,16	—
STOXX 50	[illegible]	0,84	—
EURO STOXX 50	[illegible]	1,15	—

Monde	Cours 13/11	Var.% veille	Var.% 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	0,48	12,19
- SP 500	[illegible]	0,64	15,80
- NASDAQ	[illegible]	0,11	18
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,80	−31,28
JOHANNESBURG	[illegible]	−0,21	−11,91
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,66	−30,09
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−0,44	−29,53
SAO PAULO BOU.	[illegible]	2,25	−25,09
TORONTO TSE I.	[illegible]	0,40	−8,24
ASIE 10h15	16/11	13/11	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,12	−6,93
HONGKONG H.	[illegible]	4,60	−6,78
SÉOUL	[illegible]	0,30	11,41
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,81	−19,95
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−1	−2,48
TOKYO NIKKEI	[illegible]	1,37	−8,49







LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LUNDI 16 NOVEMBRE, la Bourse de Paris a commencé la semaine en hausse, profitant de l'aide financière apportée au Brésil, de l'apaisement des tensions avec l'Irak et d'un nouveau plan de relance au Japon. A la mi-séance, l'indice CAC 40 progressait de 1,25 % à 3 606,88 points. Le marché était également tiré par des rumeurs de fusion, notamment dans le secteur pharmaceutique. L'action Rhône-Poulenc grimpait de 5,4 % dans un volume d'échanges de titres important. Un article du *Sunday Times* a annoncé dimanche pour imminente une fusion avec l'allemand Hoechst. L'action Eiffage enregistrait une hausse de 4,7 % après que la société eut publié un chiffre d'affaires en progression de 4,9 % au troisième trimestre. Du côté des baisses, le titre Technip reculait de 2,9 %. L'entreprise a indiqué que son chiffre d'affaires en 1998 serait *« très légèrement supérieur »* à celui de l'année dernière.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI a clôturé, lundi 15 novembre, en progression de 1,12 %, à 14 428,27 points. Les investisseurs ont été apparemment satisfaits par l'ampleur du nouveau plan de relance, le neuvième depuis 1992, dont le montant est supérieur aux prévisions.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a terminé en hausse de 1,02 %, à 8 919,59 points, vendredi 13 novembre. *L'annonce d'un plan* international d'aide au Brésil de 42 milliards de dollars a rassuré les investisseurs, qui continuaient par ailleurs à espérer une nouvelle baisse des taux par la Réserve fédérale. Cette progression de l'indice a principalement profité aux valeurs financières, notamment aux titres Merril Lynch (+5,5 %), BankAmerica (+4,8 %) et Chase Manhattan (+3,74 %).

FRANCFORT

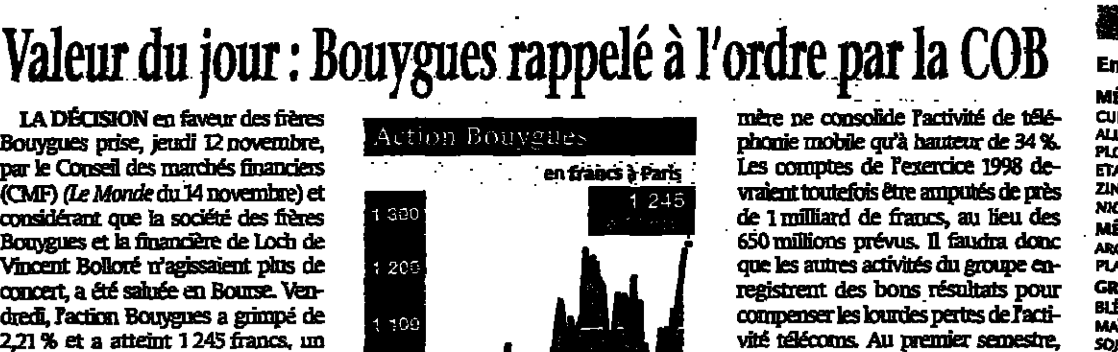
LA BOURSE DE FRANCFORT a ouvert, lundi 15 novembre, en progression de 0,95 %, à 4 687,69 points. Vendredi 13 novembre, l'indice Dax avait clôturé sur une note stable, en baisse de 0,04 %, à 4 643,8 points. Tandis que les valeurs bancaires, notamment Commerzbank (−4 %), Dresdner Bank (−2,5 %) et Deutsche Bank (−2 %), perdaient du terrain, les titres de l'industrie chimique s'appréciaient nettement, Hoechst, Bayer et BASF gagnant respectivement 6 %, 2,7 % et 2 %.

LONDRES

L'INDICE FT100 de la Bourse de Londres a finalement terminé en hausse de 0,26 %, vendredi 13 novembre. Les tensions militaires dans le golfe Persique ont profité aux valeurs pétrolières, Shell gagnant 2,9 %, tandis que BP prenait 1,8 %. British Telecom a progressé de 2,7 %.

Valeur du jour : Bouygues rappelé à l'ordre par la COB

LA DÉCISION en faveur des frères Bouygues prise, jeudi 12 novembre, par le Conseil des marchés financiers (CMF) (*Le Monde* du 14 novembre) et considérant que la société des frères Bouygues et la financière de Loch de Vincent Bolloré n'agissaient plus de concert, a été saluée en Bourse. Vendredi, l'action Bouygues a grimpé de 2,21 % et a atteint 1 245 francs, un cours proche du plus haut de l'année. Mais l'enthousiasme des boursiers *risque d'être tempéré dans les jours à venir.*



Le quotidien *La Tribune* du 16 novembre révèle que la Commission des opérations de Bourse (COB) a demandé au groupe de BTP de procéder à des modifications comptables concernant sa filiale Bouygues Télécom. Cette décision de l'autre grande autorité boursière de la place de Paris est, à l'inverse de celle du CMF, pénalisante pour la société. La COB exige que Bouygues commence, dès cette année, à amortir les investissements réalisés par sa filiale spécialisée *dans le téléphone* portable. *Initialement*, la société avait prévu de différer l'amortissement de ces investissements jusqu'à la mi-1999. Au total, ceux-ci devraient atteindre 12 milliards de francs. *Si Bouygues doit* les *amortir* sur dix ans, les résultats de la filiale de télécoms devraient être amputés de plus de 1 milliard de francs par an. Pour le groupe de BTP, l'impact devrait être moindre. La maison mère ne consolide l'activité de téléphonie mobile qu'à hauteur de 34 %. Les comptes de l'exercice 1998 devraient toutefois être amputés de près de 1 milliard de francs, au lieu des 650 millions prévus. Il faudra donc que les autres activités du groupe enregistrent des bons résultats pour compenser les lourdes pertes de l'activité télécoms. Au premier semestre, Bouygues n'a dégagé qu'un profit de 120 millions de francs.

L'impact de cette mauvaise nouvelle sur le cours du titre pourrait cependant être limité. Pour beaucoup d'analystes, le poids que représente l'activité télécoms dans le groupe de BTP n'est pas vraiment une découverte. *« Cela ajoute aux incertitudes qui planent sur le groupe, ce qui rend le titre très spéculatif »*, estime l'un d'entre eux. Même si le CMF a rendu un avis favorable aux frères Bouygues, *« la situation est toujours aussi conflictuelle entre ces derniers et Vincent Bolloré »*, ajoute un autre analyste. Le tribunal de commerce de Paris doit se prononcer sur le pacte d'actionnaires le 24 novembre. Vincent Bolloré estime, depuis son arrivée, à la fin de 1997, dans le capital de Bouygues, que le groupe de BTP ne peut *supporter le développement de l'activité de télécoms. La décision* de la COB lui donne une arme supplémentaire.

Joël Morio

Matières premières

En dollars	Cours 13/11	Var.% veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−1,46
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,19
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	0,10
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	—
ZINC 3 MOIS	[illegible]	1,28
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−0,23
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	—
PLATINE A TERME	[illegible]	2,29
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	−1,11
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	−1,58
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,82
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−1,84
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	0,82
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	−2,94
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars	Cours 13/11	Var.% veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	1,45
WTI (NEW YORK)	[illegible]	1,37
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	0,39

Or

En francs	Cours 13/11	Var % 12/11
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,74
OR FIN LINGOT	[illegible]	+3,15
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	+0,90
PIÈCE FRANCE 20 F.	[illegible]	+0,83
PIÈCE SUISSE 20 F.	[illegible]	—
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	[illegible]	−0,32
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	−5,32
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−3,06
PIÈCE 50 PESOS MEX.	[illegible]	+1,26

MONNAIES

● **Dollar** : la monnaie américaine a légèrement cédé du terrain, lundi *16 novembre, face au yen* sur le marché des changes de Tokyo. Le plan de relance économique présenté par *le gouvernement dans la journée n'a* pas été un réel facteur de soutien pour la devise nippone, en dépit de son ampleur : *24 000 milliards de* yens, soit 1 100 milliards de francs. Les opérateurs ont été déçus par les déclarations du premier ministre japonais, selon lesquelles il serait difficile d'abaisser la taxe à la consommation qui a été augmentée au printemps et qui est tenue pour responsable de l'aggravation de la récession au Japon. Le dollar cotait 122,36 yens, contre 122,73 yens vendredi soir à New York. Sur le Vieux Continent, le billet vert faisait preuve de faiblesse lors des premiers échanges. Il s'échangeait contre 1,6716 mark et 5,6066 francs. Les investisseurs se détournaient du dollar, *qui a servi de devise refuge au* plus fort de la crise entre l'Irak et les Etats-Unis.

Cours de change

16/11 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,66	6,60	9,44	4,07	2,97	4,65	0,34	3,35	—
DM	1,67	1,97	2,79	1,21	0,89	0,14	0,99	—	0,30
LIRE (100)	1649,88	1946,66	2758,72	1200,71	877,31	1367,69	—	989,45	294,97
YEN (100)	121,58	143,43	203,19	88,44	64,62	—	7,37	72,86	21,73
FLORIN	1,88	2,22	3,14	1,37	—	1,55	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,37	1,62	2,30	—	0,73	1,13	0,08	0,82	0,25
LIVRE	0,60	0,71	—	0,44	0,32	0,49	0,04	0,36	0,11
ECU	0,85	—	1,42	0,62	0,45	0,70	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,18	1,67	0,73	0,53	0,82	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 13/11	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	3,42	4,25	5,18
ALLEMAGNE	[illegible]	3,58	4,17	5,18
GDE-BRETAG.	[illegible]	6,61	4,95	4,80
ITALIE	4,19	3,85	4,47	5,47
JAPON	[illegible]	0,01	0,84	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,47	4,84	5,29
SUISSE	[illegible]	1,44	2,59	3,85
PAYS-BAS	[illegible]	3,47	4,26	5,18

Matif

Cours 12h30	Volume 16/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	108,97	109,07
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,40	96,41

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 13/11	Achat 13/11	Vente 13/11
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,37	3,97
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,34	5,94
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,93	9,78
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,92	8,76
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,63
JAPON (100)	[illegible]	4,43	4,78
NORVÈGE (100)	[illegible]	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	66	78
SUISSE (100)	[illegible]	392	416

TAUX

● **France** : le Matif faisait preuve d'une grande stabilité à l'ouverture de la séance, lundi 16 novembre. Le contrat notionnel, qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat, gagnait 2 centimes, à 109,09. Le taux des OAT à 10 ans s'établissait à 4,31 %. Les opérateurs font preuve de prudence dans l'attente de la réunion de la Réserve fédérale, mardi. Si beaucoup *d'intervenants tablent sur un* statu quo, d'autres jugent possible une baisse des taux directeurs de *la banque centrale américaine.*
● **Etats-Unis** : le taux de rendement des bons du Trésor américains à 30 ans s'est établi à 5,25 %, vendredi 13 novembre. Les menaces d'une intervention militaire en Irak ont favorisé le marché obligataire. Les obligations ont été également dopées par les anticipations d'une baisse de 25 points de base des taux de la Réserve fédérale, dont le comité de la politique monétaire doit se réunir mardi.

ÉCONOMIE

Plan de relance massif au Japon

LE PREMIER MINISTRE japonais Keizo Obuchi a annoncé lundi 16 novembre un nouveau plan de relance économique représentant plus de 23 000 milliards de yens (1 100 milliards de francs), soit le plus important jamais mis en place par les autorités nipponnes. Ce nouveau train de mesures, qui vient s'ajouter au plan annoncé en avril intègre des baisses d'impôts de plus de 6 000 milliards de yens.

Selon l'Agence de planification économique, Tokyo prévoit aussi de consacrer 8 100 milliards de yens à l'amélioration de ses infrastructures sociales, 5 900 milliards de yens pour aider les entreprises à faire face à la raréfaction du crédit, 1 200 milliards de yens en faveur du logement et 1 000 milliards de yens *pour aider* les personnes ayant perdu leur emploi après une restructuration. *(Lire page 36.)*

■ ***L'objectif du gouvernement japonais est de parvenir à une*** croissance de 1 % ou plus lors de l'année fiscale 1999 (débutant le 1er avril), a indiqué le ministre du commerce international et de l'industrie (MITI), Kaoru Yosano, après la présentation du plan de relance.

■ **Les défaillances d'entreprises au Japon** ont augmenté de 5,8 % en octobre, par rapport à leur niveau du même mois de 1997, a annoncé, lundi 16 novembre, la société *privée* d'analyse-crédit Teikoku Databank, dans un communiqué diffusé à Tokyo. *Les faillites progressent* pour le dix-septième mois consécutif et dépassent déjà, sur les dix premiers mois de l'année, leur niveau pour la totalité de 1997.

■ **INDONÉSIE : le gouvernement a affirmé, dimanche 15 novembre, qu'il comptait renouer avec une *« modeste croissance »*** au milieu de 1999 et limiter le recul de son PIB à 15 % en 1998. *(Lire page 4.)*

■ **CHINE : Pékin ne dévaluera pas sa monnaie, le yuan,** ont indiqué, dimanche 15 novembre, des responsables chinois présents au Forum économique de l'Asie-Pacifique (APEC) à Kuala Lumpur. *« Le ministre des affaires étrangères, Tang Jiaxuan, a indiqué pendant la réunion qu'il avait procédé à une analyse complète de la crise financière et il nous a assuré à nouveau quant à la position de la Chine, qui est de maintenir la valeur du yuan »*, a affirmé le vice-*ministre malaisien du commerce* international et de l'industrie, Kerk Choo Ting.

■ **EUROPE : les ministres européens des finances se préparent à signer une nouvelle déclaration** appelant à un plus grand contrôle politique sur la Banque centrale européenne (BCE), selon un article du quotidien britannique *The Observer* paru dimanche 15 novembre. Un projet de déclaration – intitulée « La nouvelle manière européenne – Réformes économiques et cadre de l'union économique européenne » – *viserait également* à permettre un assouplissement des règles budgétaires afin de permettre aux pays de l'Union économique et monétaire (UEM) d'emprunter en vue d'investissements publics, ajoute le journal.

■ **ISRAËL : les prix à la consommation ont augmenté de 3 % en octobre, le taux le plus élevé depuis près de dix ans,** à la suite de la chute du shekel, la monnaie nationale, face au dollar, a annoncé dimanche 15 novembre le bureau central des statistiques. Cette annonce a coïncidé avec l'entrée en vigueur dimanche d'une hausse de 2 points du taux directeur de la Banque d'Israël, porté à 13,5 %. Cette mesure est destinée précisément à freiner la dégringolade du shekel qui a perdu 20 % *face au billet vert depuis le début* de l'année.

■ **MEXIQUE : la dette extérieure brute du pays s'élève à 77,58 milliards de dollars** (434 milliards de francs) fin septembre 1998, a annoncé samedi 14 novembre le ministère de l'économie. Le ratio dette/PIB s'élève à 20,6 % fin septembre, selon la même source. La dette mexicaine représente 60 % des exportations totale du pays.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 16 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,00 %
CAC 40 : 3597,69

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	938	937	-0,10	+3,40
Cr.Lyonnais(TP) Ly	913	901	-1,31	-2,06
Renault (T.P.)	2646	2631	-0,56	+46,98
Saint Gobain(T.P.)	1142	1142	—	-10,78
Thomson S.A (T.P)	959	959	—	+0,94
Accor	1150	1179	+2,52	+5,36
AGF	316	319,30	+1,04	+8,18
Air Liquide	912	913	+0,10	+9,02
Alcatel	592	600	+1,35	-21,56
Alstom	145	150	+3,44	[illegible]
Altran Techno. #	1185	1198	+1,09	+160,43
Atos CA	1120	1117	-0,26	+43,94
Axa	612	623	+1,79	+33,77
Bail Investis	790	794	+0,50	-0,62
Bazar Hot. Ville	689	680	-1,30	+14,09
Bertrand Faure	382,20	382	-0,05	+18,72
BIC	352	349,50	-0,71	-20,44
BIS	555	560	+0,90	+14,16
B.N.P.	365,70	359	-1,83	+72,22
Bollore Techno.	1028	1025	-0,29	+33,94
Bongrain	2440	2380	-2,45	-6,29
Bouygues	1245	1242	-0,24	+82,31
Bouygues Offs.	166	166,90	+0,54	+33,29
Bull#	49,30	49,50	+0,40	-21,92
Canal +	1390	1398	+0,57	+24,93
Cap Gemini	895	884	-1,22	+84,67
Carbone Lorraine	320,70	322,80	+0,65	-14,14
Carrefour	3862	3881	+0,49	+29,59
Casino Guichard	550	556	+1,09	+65,97
Casino Guich.ADP	338,50	337	-0,44	+27,89
Castorama Dub.(Li)	1010	1030	+1,98	+41,03
C.C.F.	383	393	+2,61	-4,32
Cegid (Ly)	1050	1068	+1,71	+34,22
Cerus Europ.Reun	40,50	40,75	+0,61	+38,11
CFF.(Ferrailles)	224	233	+4,01	+9,26
CGIP	295	298	+1,01	+37,96
Chargeurs	310	310	—	+13,88
Christian Dalloz	480	485	+1,04	-30,11
Christian Dior	555	561	+1,08	-5,87
CIC - actions A	466	470	+0,85	[illegible]
Ciments Francais	309	317	+2,58	+37,22
Clarins	468,50	470	+0,32	+22,13
Club Mediterranee	469,90	469	-0,19	+12,29
CNP Assurances	180	176,50	-1,94	[illegible]
Coflexip	464	465	+0,21	-30,07
Colas	1225	1230	+0,40	+42,19
Comptoir Entrep.	11,55	11,55	—	-6,85
Comptoirs Mod.	3600	3600	—	+28,58
CPR	232	230	-0,86	-35,08
Cred.Fon.France	82	83,50	+1,82	-11,17
Credit Lyonnais CI	501	500	—	+60,06
CS Signaux(CSEE)	435	442	+1,60	+196,36
Damart	4625	4625	—	+11,44
Danone	1640	1646	+0,36	+35,11
Dassault-Aviation	1760	1630	-7,38	+19,85
Dassault Systemes	205,10	204,90	-0,09	+31,68
De Dietrich	307,50	307	-0,16	+10,83
Deveaux(Ly)#	822	811	-1,33	+15,85
Dev.R.N-P.Cal Li #	60,80	58,55	-3,70	+28,96
Dexia France	778	798	+2,57	+14,69
DMC (Dollfus Mi)	68	68,95	+1,39	-35,56
Dynaction	171,10	177	+3,44	+15,68
Ecia	1100	1100	—	-9,09
Eiffage	443,20	464,50	+4,80	+78,96
Elf Aquitaine	713	693	-2,80	-4
Eramet	165	163	-1,21	-28,50
Eridania Beghin	961	987	+2,70	+4,88
Essilor Intl	2305	2300	-0,21	+22,77
Essilor Intl.ADP	2009	2009	—	+18,86
Esso	432	436	+0,92	-11,74
Eurafrance	2980	2980	—	+21,83
Euro Disney	8,55	8,60	+0,58	+22,85
Europe 1	1377	1379	+0,14	+4,54
Eurotunnel	7,30	7,60	+4,10	+47
Fimalac SA	580	588	+1,37	+23,01
Finextel	117,10	117,10	—	+8,55
Fives-Lille	449	[illegible]	—	+22,67
France Telecom	390	399,90	+2,53	+83,37
Fromageries Bel	4850	4869	+0,39	+13,17
Galeries Lafayette	6700	6750	+0,74	+103,31
Gascogne	475	470	-1,05	[illegible]
Gaumont #	340	339,80	-0,05	-22,33
Gaz et Eaux	257	256,90	-0,03	+3,99
Geophysique	374	371,20	-0,74	-51,79
G.F.C.	665	661	-0,60	+26,90
GrandVision	144,10	143,60	-0,34	-42
Groupe Andre S.A.	534	568	+6,36	-5,96
Groupe GTM	671	656	-2,23	+61,97
Groupe Partouche #	450	464	+3,11	+35,27
Gpe Valfond act.R#	340	340	—	+325,89
Gr.Zannier (Ly) #	125	125	—	+6,83
Guilbert	789	787	-0,25	-8,27
Guyenne Gascogne	2469	2452	-0,68	+31,82
Hachette Fili.Med.	1270	1285	+1,18	+2,80
Havas Advertising	937	954	+1,81	+23,54
Imetal	520	523	+0,57	+30,08
Immeubl.France	495	498	+0,60	+37,95
Infogrames Enter.	342	346	+1,16	+79,74
Ingenico	143,50	148	+3,13	+25,74
Interbail	145	145	—	+2,80
Intertechnique	1820	1798	-1,20	+56,27
ISIS	427	435	+1,87	+34,09
Jean Lefebvre	560	560	—	+64,22
Klepierre	1130	1140	+0,88	+30,79
Labinal	1560	1545	-0,96	-0,19
Lafarge	572	579	+1,22	+49,45
Lagardere	219,80	219	-0,36	+10,05
Lapeyre	452	442	-2,21	+33,33
Lebon (Cie)	230	229,10	-0,39	-20,45
Legrand	1469	1470	+0,06	+22,60
Legrand ADP	875	871	-0,45	+14,75
Legris Indust.	255,50	250	-2,15	+19,61
Locindus	775	775	—	+4,58
L'Oreal	3050	3126	+2,49	+32,73
LVMH Moet Hen.	1015	1031	+1,57	+3,20
Marine Wendel	1020	1002	-1,76	+46,49
Metaleurop	25	25,30	+1,20	-58,99
Michelin	220,40	227,90	+3,40	-24,78
Montupet SA	224	232,10	+3,61	+243,85
Moulinex	93	94,25	+1,34	-36,67
Natexis	290	293	+1,03	-16,92
Norbert Dentres.#	219	216,10	-1,32	+25,27
Nord-Est	117,40	[illegible]	—	-2,36
Nordon (Ny)	501	500	-0,19	+25
NRJ #	1007	1030	+2,28	+22,91
Olipar	50,95	51	+0,09	-29,88
Paribas	419	427	+1,90	[illegible]
Pathe	1058	1091	+3,11	+6,59
Pechiney Act Ord A	180,10	181	+0,49	-23,82
Pernod-Ricard	374	385,50	+3,07	+8,89
Peugeot	864	875	+1,27	+15,38
Pinault-Print.Red.	910	932	+2,41	+45,12
Plastic Omn.(Ly)	510	510	—	+35,76
Primagaz	538	536	-0,37	+6,56
Promodes	3377	3363	-0,41	+34,78
Publicis #	990	985	-0,50	+100,61
Remy Cointreau	83,10	82,55	-0,66	-26,49
Renault	220	225,70	+2,59	+33,91
Rexel	532	520	-2,25	+10,93
Rhodia	93	95,85	+3,06	[illegible]
Rhone Poulenc A	256,10	268,70	+4,91	+8,98
Rochefortaise Com.	600	625	+4,16	+68,91
Rochette (La)	18,05	18,05	—	-37,80
Royal Canin	333	330	-0,90	+13,81
Rue Imperiale (Ly)	6500	6600	+1,53	+28,65
Sade (Ny)	220	216,20	-1,72	+18,87
Sagem SA	3490	3500	+0,28	+30,59
Saint-Gobain	805	828	+2,85	-3,15
Salvepar (Ny)	456,30	467,50	+2,45	+0,64
Sanofi	927	944	+1,83	+40,89
Saupiquet (Ns)	411,60	408	-0,87	+28,42
Schneider SA	314,10	321,20	+2,22	-1,34
SCOR	331,90	340	+2,44	+18,43
S.E.B.	519	525	+1,15	+37,42
Sefimeg CA	358	357	-0,27	+19
SEITA	325	325	—	+58,46
Selectibanque	74	74,80	+1,08	+12,48
SFIM	539	531	-1,48	-46,90
SGE	282	283	+0,35	+87,41
Sidel	446	448	+0,44	+12,28
Silic CA	1084	1080	-0,36	+33,33
Simco	510	510	—	+25,92
S.I.T.A	1352	1390	+2,81	+28,86
Skis Rossignol	80	82,10	+2,62	+29,55
Soc.Fonc.Lyon.#	931	929	-0,21	+32,32
Societe Generale	707	720	+1,83	-12,19
Sodexho Alliance	999	1019	+2	+26,46
Sogeparc (Fin)	471	471,50	+0,10	+19,35
Sommer-Allibert	160	163,80	+2,37	-21,58
Sophia	236	237,20	+0,50	+5,80
Spir Communic. #	355	352,10	-0,81	-6,85
Strafor Facom	366,90	366	-0,24	-11,60
Suez Lyon.des Eaux	1070	1069	-0,09	+60,51
Synthelabo	1085	1065	-1,84	+41,62
Technip	560	536	-3,92	-15,27
Thomson-CSF	199,40	200	+0,30	+5,42
Total	704	681	-3,26	+3,96
UIF	557	542	-2,69	+24,02
Unibail	790	796	+0,75	+32,44
Union Assur.Fdal	700	703	+0,42	-11,01
Usinor	64	64,85	+1,32	-25,37
Valeo	485	496,30	+2,32	+21,58
Vallourec	230	237	+3,04	-33,98
Via Banque	175,70	172,20	-1,99	-0,34
Vivendi	1208	1213	+0,41	+44,40
Worms (ex.Someal)	89,90	85	-5,45	—
Zodiac ex.dt divid	1330	1345	+1,12	-3,99
Elf Gabon	660	650	-1,51	-33,80

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	110	111,60	+1,45	-5,42
Adecco S.A.	2202	2238	+1,63	+31,64
Adidas-Salomon AG#	573	589	+2,79	-25,44
Allianz AG	1953	1968	+0,76	—
American Express	522	530	+1,53	+8,76
Amvescap Act ord	40,45	40,10	-0,86	—
Anglo American #	181	178,10	-1,60	-27,30
Anglogold Ltd #	275	268,10	-2,50	+9,87
Amgold #	256,50	253,10	-1,32	+10,04
Arjo Wiggins App.	11,25	10,70	-4,88	-32,70
A.T.T. #	350	347,50	-0,71	-6,35
Banco Santander #	99	99,10	+0,10	+1,42
Barrick Gold #	123,50	117,70	-4,69	+6,05
B.A.S.F. #	212	215,60	+1,69	+1,65
Bayer #	217,20	225,50	+3,82	+0,22
Crown Cork ord.#	183	177	-3,27	-40,56
Crown Cork PF CV#	175,30	—	—	-29,88
De Beers #	84,10	83,20	-1,07	-32,52
Deutsche Bank #	328,60	333,60	+1,52	-21,80
Diageo PLC #	60,50	61,90	+2,31	—
Dresdner Bank	206,70	204,70	-0,96	-25,56
Driefontein #	32,40	31	-4,32	-21,81
Du Pont Nemours # ■	336,90	340	+0,92	-5,31
Eastman Kodak #	435,20	434,10	-0,25	+20,24
East Rand #	1,19	1,17	-1,68	-4,87
Echo Bay Mines #	13,30	12,95	-2,63	-11,30
Electrolux #	78	78	—	-6,02
Equant N.V.	268	274	+2,23	—
Ericsson #	130,50	130,10	-0,30	+14,17
Ford Motor #	295,40	—	—	+41,47
Gencor act.regr.	9,35	8,85	-5,34	-6,84
General Elect. #	500	495	-1	+10,24
General Motors #	381,10	395,90	+3,88	+12,37
Harmony Gold #	27,60	27,30	-1,08	+96,40
Hitachi #	30,15	30,55	+1,32	-29,52
Hoechst #	255	268	+5,09	+26,11
I.B.M #	888	885	-0,33	+41,80
I.C.I #	55,25	55,90	+1,17	-39,89
Ito Yokado #	328,50	330,30	+0,54	+9,55
Kingfisher plc #	51,50	52,20	+1,35	+20
Matsushita #	90,80	91,05	+0,27	+3,81
Mc Donald's #	403	399,10	-0,96	+40,33
Merck and Co #	818	818	—	+27,61
Mitsubishi Corp.#	32,35	32,50	+0,46	-27,77
Mobil Corporat.#	414	409,80	-1,01	[illegible]
Morgan J.P. #	575	569	-1,04	-14,38
Nestle SA Nom. #	12000	12030	+0,25	+34,56
Nipp. MeatPacker #	75	—	—	-8,53
Nokia A	500	513	+2,60	+138,60
Norsk Hydro #	214,30	210	-2	-28,08
Petrofina #	2000	1998	-0,10	-8,76
Philip Morris #	307,20	305	-0,71	+13,25
Philips N.V #	342	350	+2,33	-5,18
Placer Dome Inc #	93	90,15	-3,06	+22,65
Procter Gamble	508	502	-1,18	+4,36
Quilvest	321,50	320	-0,46	-6,27
Randfontein #	16,20	15,60	-3,70	+81,39
Rio Tinto PLC #	66,10	67	+1,36	-10,86
Royal Dutch #	270,10	269,40	-0,25	-18,15
Sega Enterprises	123,20	125	+1,46	+15,68
Schlumberger #	298,50	292,30	-2,07	-30,21
Shell Transport #	34,50	33,10	-4,05	-34,54
Siemens #	365,10	378,40	+3,64	+5,80
Sony Corp. #	379,70	380,20	+0,13	-19,33
STmicroelectronics	394	398,40	+1,11	+6,98
Sumitomo Bank #	58,75	60,25	+2,55	-30,60
T.D.K #	397,80	415	+4,32	-6,05
Telefonica #	235	243	+3,40	+38,46
Toshiba #	27,65	27,65	—	+15,65
Unilever # ■	435,30	435	-0,06	+17,09
United Technol. #	560	567	+1,25	+28,86
Volkswagen A.G #	434,90	430	-1,12	+31,86
Yamanouchi #	152,10	152,10	—	+20,21
Zambia Copper	8,80	8,90	+1,13	-38,78

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 16 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	0,370
CEPME 9% 89-99 CA#	103,86	2,268
CEPME 9% 92-06 TSR	128,45	3,304
CFD 9,7% 90-03 CB	122,30	7,627
CFD 8,6% 92-05 CB	—	6,646
CFF 10,25%90-01CB#	113,36	6,992 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,30	4,267
CNA 9% 4/92-07	128,86	4,807
CRH 8,6% 92/94-03	117,95	3,369
CRH 8,5% 10/87-88#	101,33	8,032 d
EDF 8,6%88-89 CA#	105,62	6,927
EDF 8,6% 92-04 #	120,95	5,278
Finansder 9%91-06#	131,36	8,827
Finansd.8,6%92-02#	114,38	6,974
Floral9,75% 90-99#	—	4,152 d
OAT TMB 87/99 CA#	100	2,857
OAT 8,125% 89-99 #	102,18	3,962 d
OAT 8,50%90/00 CA#	106,22	3,495
OAT 85/00 TRA CA#	101,45	0,890
OAT 10%5/85-00 CA#	109,21	4,822 d
OAT 89-01 TME CA#	—	3,307
OAT 10% 90-01 ecu	—	2,288
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	2,404
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,06	5,790
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,37	8,360
OAT 8,50% 89-19 #	—	0,582 d
OAT.8,50%92-23 CA#	—	4,844
SNCF 8,8% 87-94CA	103	6,992 d
Suez Lyon.Eaux 90	1075	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	31	31
Baccarat (Ny) ◆	601	601
Bains C.Monaco	819	800
Bque Transatlant. ◆	250	250
Bidermann Intl ◆	110	110
Champex (Ny) ◆	35	35
C.I.T.R.A.M. (B)	2470	2504
Continental Ass.Ly	613	613
Darblay ◆	503	503
Didot Bottin	781	781
Eaux Bassin Vichy	2100	2106
Electr.Madagascar	138,50	139
Elect.Strasbourg ◆	650	650
Ent.Mag. Paris ◆	1650	1650
Fichet Bauche	45	45
Fidei	67,55	70
Finalens	260	260
F.I.P.P. ◆	209	209
Foncina #	610	610
Francarep	300	287
From. Paul-Renard ◆	1156	1156
Generali Fce Assur	2045	2073
Gevelot ◆	749	749
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	375	375
Immobail	239	238
Immobanque	679	661
Lucia ◆	83	83
Monoprix	490	500
MLPC International	480	480
Metal Deploye	725	725
Mors	6	6,40
M.R.M. (Ly)	341,90	343,60
Navigation (Nle) ◆	115	115
ONA 100 DH ◆	694	694
Optorg ◆	397	397
Exa.Clairefont(Ny)	640	641
Paris Orleans	319	327
Promodes (CI) ◆	2163	2163
PSB Industries Ly	551	551
Raynal Roq.ex.SAP ◆	400	400
Rougier #	324	325
Saga ◆	290	290
S.I.P.H. ◆	156,60	156,60
Sofragi ◆	5250	5250
Taittinger	3850	3895
Tour Eiffel	455	455
Vermandoise Sucr. ◆	6060	6060
Vicat	520	520
Caves Roquefort ◆	1855	1855
Finaxa	498	500
Gaillard (M) ◆	1600	1600
Gd Moul.Strasbourg ◆	1856	1856
Hotel Lutetia	585	585
Hotels Deauville ◆	902	902
L.Bouillet (Ly)	396	395
Lloyd Continental ◆	10500	10500
Matussiere Forest	49,30	49,80
Moncey Financiere ◆	3200	3200
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	114,50	114,50
Poliet	533	534
Sabeton (Ly)	711	741
Samse (Ly)	1210	1210
Sechilienne (Ly) ◆	1395	1398
Sucr.Pithiviers	2780	2739
Tanneries Fce (Ny) ◆	250	258
Union Gle Nord(Li)	202,10	212,20

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Hypo-und	385	[illegible]
Fiat Ord	16,20	[illegible]
Gold Fields South	7,10	[illegible]
Kubota Corp	9,65	[illegible]
Montedison act.ep.	9,45	[illegible]
Olympus Optical	49,50	[illegible]
Robeco	604	[illegible]
Rodamco N.V.	135,50	[illegible]
Rolinco	515	[illegible]
Sema Group Plc #	45,50	[illegible]
Solvay SA	435	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 16 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	37	37
AFE #	749	712
Aigle #	490	491
Albert S.A (Ns)	109	103,60
Arkopharma #	389,50	385
Assystem #	136	139,90
Bque Picardie (Li) ◆	1050	1050
Bque Tarneaud(B)#	386	386
Bque Vernes ◆	120,10	120,10
Beneteau CB#	830	820
B I M P ◆	150	150
Boiron (Ly)#	418	418
Boisset (Ly) #	357	360
But S.A. ◆	299	299
C.E.E #	155,50	154,90
Change Bourse (M)	184,50	184
CNIM CA#	209,20	221
Codetour	380	379
Comp.Euro.Tele-CET ◆	450	450
Conflandey #	250,10	256,10
C.A. Hte Normandie	348	347
C.A. Paris IDF	970	960
C.A.Ille & Vilaine	312	312
C.A.Loire Atl.# Ns ◆	375	315
C.A.Pas de Calais	563	563
C.A.du Nord#(Li)	519	510
C.A. Oise CCI	364,60	370
C.A. Somme CCI	323	322
C.A.Toulouse (B)	462	460
Groupe J.C.Darmon	415	400
Devernois (Ly)	451	440
Ducros Serv.Rapide	44	44
Emin-Leydier (Ly)#	306	295
Europ.Extinc.(Ly)	310	310
Expand s.a	244	241
Factorem	800	805
Faiveley #	164	160,20
Finacor	25	24
Fininfo	1040	1040
Assur.Bq.Populaire	620	620
Gautier France	375	375
Gel 2000	21	21
GEODIS #	374	325
GFI Industries #	212,90	208,60
Girodet (Ly) # ◆	17,50	17,50
GLM S.A.	134	135
Gpe Guillin # Ly	170	171
Kindy #	112	113
Guerbet S.A.	128	128
Hermes Intl	395	407
Hurel Dubois	685	681
ICBT Groupe	126	126
I.C.C.#	178	178,10
ICOM Informatique	306	300
Idianova Particip. ◆	95	95
Int. Computer #	52,70	53,05
IPBM ◆	49,90	49,90
M6-Metropole TV	899	938
Manitou #	922	909
Manutan	459,90	450
Marie Brizard	395	410
Maxi-Livres/Profr	42,95	40
Mecelec (Ly)	80,20	80
MGI Coutier #	319,90	322,60
Monneret Jouets Ly#	95,50	95,45
Naf-Naf #	60	63,50
NSC Gpe (Ny)	665	700
Onet #	690	681
Paul Predault	140,20	140,10
P.C.W.	19	—
Petit Boy # ◆	99,95	99,95
Phyto-Lierac #	195	200
Pochet	540	530
Poujoulat Ets (Ns) ◆	135	135
Radiall #	442,10	458
Robertet #	856	895
Rouleau-Guichard	220	209
Securidev #	75	73,20
Smoby (Ly) #	421	435
Sofco (Ly) ◆	12	12
Sofibus	343,90	343,90
Sopra #	1895	1919
Steph.Kelian #	110	114,90
Sylea	330	336
Telsseire-France	150	151
TF1	935	936
Thermador Gpe. #	337	338,30
Transiciel #	580	570
Trouvay Cauvin # ◆	108,50	108,50
Unilog	2780	2799
Union Fin.France	680	699
Viel et Cie #	730	726,10
Vilmorin et Cie #	566	566
Virbac	385	385

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 16 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	26	25
Belvedere	329,80	344
BVRP	359	363
Chemunex	6,25	6,20
Duran Duboi	415	415
Eurofins scientific	539	538
FDM Pharma n.	21	21
Genset	476	462
Guyanor action B	4,90	4,85
Infonie	195	195
Joliez-Regol	59	60
La Cie Group	120	121,20
Olitec	816	800
Omnicom	667	670
Picogiga	100	100
R2I Santé	369,90	400
Serp Recyclage	800	805

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 16 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	39,10	39,10
Europe Finance Ind. ◆	668	668
Cibox-LCI ◆	205	205
CTT-SCETA ◆	441	441
Ste lecteurs du Monde ◆	162	162
Troc de l'Ile ◆	147	147

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

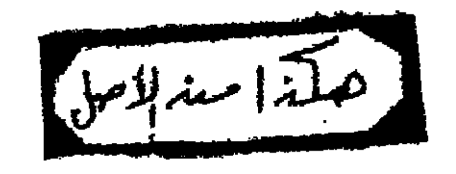
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

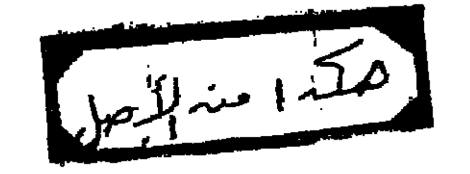
Une sélection
Cours de clôture le 13 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	156,70	151,14
Agipi Actions (Axa)	143,18	136,36
BNP 3615 BNP		
Antigone Trésorie	922073	922073
Natio Court Terme	14789	14789
Natio Court Terme 2	401622	401622
Natio Epargne	2266,89	2244,45
Natio Ep. Croissance	3666,61	3594,72
Natio Ep. Patrimoine	156,44	153,37
Natio Epargne Retraite	185,27	181,64
Natio Epargne Trésor	11976,44	11952,53
Natio Euro Valeurs	1236,68	1212,43
Natio Euro Oblig.	1124,28	1113,15
Natio Euro Opport.	1215,65	1191,81
Natio Euro Perspect.	1983,20	1944,31
Natio Immobilier	1683,07	1650,07
Natio Inter	1160,70	1137,94
Natio Monétaire C	5642,58	5642,58
Natio Monétaire D	5301,12	5301,12
Natio Oblig. LT	240,79	236,07
Natio Oblig. MT C	934,84	925,58
Natio Oblig. MT D	903,55	894,60
Natio Opportunités	226,08	221,65
Natio Placement C	81713,39	81713,39
Natio Placement D	76779,38	76779,38
Natio Revenus	1134,65	1123,42
Natio Sécurité	11574,62	11574,62
Natio Valeurs	1639,48	1607,33
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Monedén	96413,72	96413,72
Oblig. ttes caté.	301,21	296,76
CDC Asset Management www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA ○	1016,80	987,18
Nord Sud Dévelop. C ○	2624,61	2619,37
Nord Sud Dévelop. D ○	2350,71	2346,02
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ○	330,34	323,86
Patrimoine Retraite D ○	312,74	306,61
CDC TRESOR Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C ○	20509,67	20509,67
Mutual. dépôts Sicav C ○	20327,84	20307,53
CAISSE D'EPARGNE Sicav en ligne : 0836680900 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA ○	349,13	340,38
Écur. Capitalisation C ○	273,34	273,34
Écur. Expansion C ○	86912,13	86912,13
Écur. Géovaleurs C ○	4208,04	4125,53
Écur. Investis. D PEA ○	277,75	272,30
Écur. Monétaire C ○	13484,51	13484,51
Écur. Monétaire D	12164,98	12164,98
Écur. Trésorerie C ○	330,85	330,85
Écur. Trésorerie D ○	310,22	310,22
Écur. Trimestriel D ○	2055,17	2055,17
Éparcourt-Sicav D ○	197,12	197,12
Géoptim C ○	14299,50	14088,18
Géoptim D ○	12801,61	12612,42
Horizon C ○	2679,18	2626,65
Prévoyance Écur. D ○	106,99	106,99
CRÉDIT AGRICOLE INDOCAM Asset Management 0836685655 (2,23 F/mn)		
Amplia ○	124486,96	124486,96
Atout Amérique	202,09	197,16
Atout Asie	76,86	74,99
Atout France Europe	1026,33	1001,30
Atout France Monde	254,54	248,33
Atout Futur C	1000,04	975,65
Atout Futur D	931,56	908,84
Coexis	2115,51	2080,15
Dièze	2569,43	2526,46
Elicash ○	990735,90	990735,90
Eurodyn	3082,43	3007,25
Indicia ◆	2103,85	2057,33
Indocam Convert. C	15567	15113,59
Indocam Convert. D	14250,10	13835,05
Indocam Europe Nouv. ◆	10159,45	9863,54
Indocam Hor. Eur. C	1241,37	1205,21
Indocam Hor. Eur. D	1171,47	1137,35
Indocam Multi Oblig.	956,53	928,67
Indocam Orient C ◆	164,72	157,25
Indocam Orient D ◆	147,99	141,28
Indocam Unijapon	835,56	797,67
Indocam Str. 5-7 C	2112,44	2077,13
Indocam Str. 5-7 D	1511,22	1485,96
Moné.J C ○	12367,17	12367,17
Moné.J D ○	11715,70	11715,70
Oblifutur C	615,02	604,24
Oblifutur D	566,84	557,36
Oraction	1271,75	1240,73
Revenu-Vert	1204,73	1184,59
Sévéa ◆	123,43	120,42
Synthésis	21161,32	20787,15
Univers Actions	279,26	272,45
Uni Associations ○	121,95	121,95
Uni-Foncier	1801,03	1757,30
Uni-Régions	1940,22	1892,98
Univar C ○	320,51	320,51
Univar D ○	300,50	300,50
Univers-Obligations	264,93	260,50
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16721,50	16393,63
Indocam Val. Restr. ◆	15666,94	15210,62
Optalis Dynamiq. C ◆	114,68	112,48
Optalis Dynamiq. D ◆	113,53	111,30
Optalis Équilib. C ◆	113,18	110,96
Optalis Équilib. D ◆	110,29	108,13
Optalis Expansion C ◆	103,82	101,78
Optalis Expansion D ◆	103,82	101,78
Optalis Sérénité C ◆	109,38	107,24
Optalis Sérénité D ◆	104,50	102,45
Pacte Sol. Logem. ◆	530,64	525,39
Pacte Vert T. Monde ◆	559	553,47
CIC CIC BANQUES		
Francic	179,90	174,66
Francic Pierre	172,73	170,18
Europe Régions	262,09	254,46
CIC PARIS		
Associc ○	1142,66	1142,66
Cicamonde	169,27	164,34
Converticic	468,65	461,72
Ecocic	1883,66	1828,80
Mensuelcic	10076,08	9976,32
Oblicic Mondial	4212,18	4149,93
Oblicic Régions	1246,56	1228,14
Rentacic	165,29	162,85
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1483,93	1469,24
Lion 20000 C	17741,58	17741,58
Lion 20000 D	16182,27	16182,27
Lion-Associations C	11697,21	11697,21
Lion-Associations D	11085,45	11085,45
Lion Court Terme C	27514,50	27514,50
Lion Court Terme D	24240,56	24240,56
LionPlus C	1757,23	1722,77
LionPlus D	1609,65	1578,09
Lion Trésor	2643,13	2616,96
Oblilion	2405,59	2381,77
Sicav 5000	898,34	880,73
Slivafrance	1506,42	1476,88
Slivam	639,91	627,36
Slivarente	269,59	264,30
Slivinter	866,93	849,93
Trilion	5240,74	5173,48
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2766,18	2711,94
CM Option Dynamique	164,39	159,99
CM Option Equilibre	311,64	304,78
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	169,06	164,54
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	975,32	975,32
Créd.Mut.Ep.Ind. C	179,68	174,87
Créd.Mut.Ep.J	23782,98	23782,98
Créd.Mut.Ep.Monde	1814,43	1765,87
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2059,75	2019,36
Créd.Mut.Ep.Quatre	1121,57	1099,58
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	114,99	112,74
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	399,38	382,18
Saint-Honoré Capital	22351,96	21700,93
St-Honoré March. Emer.	362,87	347,24
St-Honoré Pacifique	493,88	472,61
St-Honoré Vie Santé	2116,62	2025,47
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ○	1893,72	1893,72
Stratégie Ind.Europe	1088,90	1047,02
Stratégie Rendement	2203,18	2133,83
LA POSTE Sicav Info Poste : 0836685010 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C ○	125,37	122,31
Amplitude Amérique D ○	125,01	121,96
Amplitude Europe C ○	196,02	191,24
Amplitude Europe D ○	192,22	187,53
Amplitude Monde C ○	1115,92	1088,70
Amplitude Monde D ○	1043,50	1018,05
Amplitude Pacifique C ○	81,70	79,71
Amplitude Pacifique D ○	81,06	79,08
Élanciel France D PEA ○	232,35	226,68
Élanciel Euro D PEA ○	576,63	562,57
Emerg.Euro Poste D PEA ○	170,59	166,43
Géobilys C ○	735,83	724,96
Géobilys D ○	688,62	678,44
Intensys C ○	124,12	123,93
Intensys D ○	114,18	114,01
Kaléis Dynamisme C ○	1266,24	1241,41
Kaléis Équilibre C ○	1188,60	1165,29
Kaléis Sérénité C ○	1129,57	1118,39
Latitude C ○	153,92	153,92
Latitude D ○	136,67	136,67
Oblitys D ○	681,17	671,10
Plénitude D PEA ○	249,17	243,09
Poste Gestion C ○	15489,12	15489,12
Poste Gestion D ○	14900,44	14900,44
Poste Première ○	42220,41	42220,41
Poste Première 1 an ○	251651,38	251399,98
Poste Première 2-3 ○	53964,32	53856,61
Revenus Trimestr. D ○	5306,65	5254,11
Thésora C ○	1091,65	1080,84
Thésora D ○	955,10	945,64
Trésorys C ○	278936,96	278936,96
Solstice D ○	2400,56	2394,57
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 0836683662 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39424,07	39424,07
Actimonétaire D	30406,33	30406,33
Cadence 1 D	1082,19	1071,48
Cadence 2 D	1069,35	1058,76
Cadence 3 D	1071,01	1060,41
Capimonétaire C	424,10	423,68
Capimonétaire D	373,39	373,02
Sogeoblig C/D	10192,12	10091,21
Interoblig C	329,86	326,59
Intersélection France D	431,28	427,82
Sélect Défensif C	1159,99	1140,04
Sélect Dynamique C	1290,90	1264,35
Sélect Équilibre 2	958,55	942,06
Sélect PEA 3	895,64	880,24
Sogepea Europe	1305,11	1279,52
SG France opport. C	2422,94	2375,43
SG France opport. D	2293,58	2248,61
Sogenfrance C	2502,29	2453,23
Sogenfrance D	2271,78	2227,24
Sogépargne D	304,13	301,12
Soginter C	306,81	300,79

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



SPORTS



SPORTS *Une semaine avant d'accueillir l'Australie, l'équipe de France de rugby a battu l'Argentine (34-14), samedi 14 novembre, à Nantes, à l'occasion du premier match international d'une saison qui se conclura par la Coupe du monde (du 1er octobre au 6 novembre 1999).* ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Jo Maso, manager du XV de France, estime que ce match a été positif : *« Nos objectifs étaient, premièrement, de gagner ce match afin de bien rentrer dans la saison et, deuxièmement, d'être performants en marquant des essais. »* ● PROCHAINS ADVERSAIRES DES FRANÇAIS, samedi 21 novembre, au Stade de France à Saint-Denis. Les rugbymen australiens ont disputé la première rencontre de leur tournée. Ils ont dominé l'équipe de France A (24-9), dimanche 15 novembre, à Villeneuve-d'Ascq.

Face à l'Australie, Jo Maso compte sur « l'envie de lutter » des rugbymen français

Au lendemain de la victoire péniblement acquise par l'équipe de France de rugby sur l'Argentine (34-14), le manager du XV de France, dans un entretien au « Monde », dédramatise la situation avant le match-vérité face aux Wallabies australiens, samedi 21 novembre, au Stade de France

L'AMPLEUR du score (34-14) ne suffit pas à juger la prestation de l'équipe de France face aux Pumas argentins, samedi 14 novembre, à Nantes. Le nombre de ballons perdus et la manière forcément brouillonne, dans ces conditions, sont des indices inquiétants avant la rencontre qui doit opposer les tricolores aux Australiens, samedi 21 novembre, au Stade de France. Jo Maso, le manager français, estime pourtant que la rencontre a été plus riche d'enseignements qu'il n'y paraît. *« L'équipe de France reste sur huit victoires consécutives. Je n'ai donc pas peur du tout »*, confie-t-il au *Monde*.

« L'équipe de France de rugby a entamé sa préparation de la Coupe du monde par une rencontre plutôt brouillonne. Avez-vous trouvé des motifs de satisfaction ?

– C'est positif dans la mesure où nos objectifs étaient, premièrement, de gagner ce match afin de bien rentrer dans la saison, et, deuxièmement, d'être performants en marquant des essais. On en marque cinq et on en laisse deux ou trois en route, cela veut dire qu'il y a eu une dynamique de jeu intéressante. Cela faisait cinq mois que l'on ne s'était pas revus en compétition. On avait donc un peu d'appréhension avant ce rendez-vous, essentiel pour la suite.

– Il y a également eu beaucoup de ballons échappés, rendus à l'adversaire

– C'est vrai. Il y a malheureusement eu beaucoup de déchets sur le plan des passes et de la réalisation. Cela nous donne des points précis à travailler pendant toute la semaine avant de recevoir l'Australie à Paris. Mais ce qui est rassurant, c'est qu'il s'agit de joueurs qui n'ont pas l'habitude d'en lâcher autant. Je pense par exemple à Fabien Pelous, quelqu'un de très adroit, qui a connu contre l'Argentine un déchet incroyable.

– Les joueurs français rencontrent parfois des problèmes de concentration. N'est-ce pas inquiétant à dix mois de la Coupe du monde ?

– La Coupe du monde est encore loin et il y a dix matches de préparation à venir. L'équipe de France reste sur huit victoires consécutives. *Je n'ai donc pas* peur du tout. Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux sont de grands entraîneurs, ils sont capables faire évoluer leurs joueurs dans le sens le plus positif. Contre l'Argentine, l'équipe n'a pas connu un manque de concentration, mais plutôt un manque de justesse de jeu. Avant le match, je l'ai au contraire trouvée trop concentrée, trop crispée. On avait tout de même battus les Argentins deux fois cet été.

– Justement, ce énième match contre l'Argentine était-il la meilleure façon de préparer le match le plus important de l'automne, face à l'Australie ?

– Cela permet aux joueurs et au staff de se réunir, de vivre ensemble pendant une semaine. C'est important avant d'accueillir cette équipe d'Australie qui vient de battre les All Blacks trois fois de suite. Ces matches dits plus faciles sont utiles pour effectuer quelques rodages avant d'attaquer le plat du roi.

– Un an après la lourde défaite concédée face à l'Afrique du Sud, l'équipe de France a-t-elle le sentiment de jouer son quitte ou double face à l'Australie ?

– Pas du tout. La Coupe du monde se disputera dans un état d'esprit complètement différent de ces matches de préparation. Regardez l'équipe de France de football : elle n'était pas très fringante, elle s'est fait accrocher avant le Mondial. Ce match contre l'Australie nous permettra de jauger notre évolution depuis un an. L'équipe a indiscutablement progressé dans la répartition des joueurs sur le terrain, dans la mise en place d'un premier rideau beaucoup plus efficace, et surtout dans l'envie de jouer collectivement.

– Il ne faudrait donc pas s'alarmer d'une nouvelle défaite ?

– Mais non ! Sinon l'équipe de France n'irait même pas jouer contre les Néo-Zélandais au mois de juin. Il ne faut pas oublier que l'Australie, c'est ce qui se fait de mieux en ce moment, peut-être derrière l'Afrique du Sud. Il faudra y aller avec confiance, avec l'envie de lutter. Il ne faut surtout pas bloquer les esprits des joueurs, les rendre nerveux. On est outsiders, qu'est-ce qu'on a à perdre ?

– Comptez-vous procéder à de nombreux essais avant la Coupe du monde ?

– Nous avons commencé contre l'Argentine, avec le retour à l'aile d'Emile N'Tamack et l'arrivée de deux joueurs neufs, l'ailier Thomas Lombard et le pilier Sylvain Marconnet, une révélation : tenir le poste comme il l'a fait à seulement vingt-deux ans, c'est bien. Le groupe n'est pas figé : on va partir à 30 pour la Coupe du monde, et on évalue à environ 60 le nombre de joueurs français qui peuvent prétendre au plus haut niveau.

– La composition du pack français est plutôt stable, les lignes arrières beaucoup moins. La formule utilisée face à l'Argentine, deux centres vifs et deux ailiers puissants, est-elle appelée à durer ?

– C'est la forme du moment qui nous a imposé ce choix. C'est comme cela que nous fonctionnons. Le staff de l'équipe de France a deux critères de sélection : le joueur doit présenter un profil de jeu adéquat pour évoluer dans le système mis en place par Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux et ensuite il doit être en forme. Le poids ou les kilos, ce n'est pas ce qui nous mine. On sait que nos qualités premières sont la vivacité, la créativité. On ne va tout de même pas se pénaliser dans ce qu'on sait faire de mieux !

– Peut-on s'attendre à des retours spectaculaires ?

– Nous ne sélectionnerons jamais les gens sur leur nom, seulement sur leurs performances en club. Mais si des joueurs comme Olivier Merle, Philippe Saint-André ou Alain Penaud reviennent dans une forme époustouflante, il n'y a aucune raison pour qu'on ne les rappelle pas.

– Après des années de passions, il règne une grande sérénité autour de l'équipe de France et dans le rugby français en général. C'est une satisfaction ?

– C'est le résultat de beaucoup de travail. Il y a autour des internationaux une équipe de onze personnes professionnelles, qui font tout pour que les joueurs soient bien dans leur tête et dans leur corps. Au niveau des dirigeants, le président de la ligue, Serge Blanco, et le président de la fédération, Bernard Lapasset, ont exprimé leur volonté de s'entendre et de nous aider. Qu'est-ce que le manager de l'équipe de France peut espérer de plus que de savoir qu'il peut avoir des rapports plus faciles avec les clubs, les entraîneurs, les préparateurs physiques ? Le rugby est un sport fait pour rassembler les gens, pas pour les disperser.

– En dépit de ses deux grands chelems consécutifs, l'équipe de France peine à remplir les 34 000 places du stade de la Beaujoire, à Nantes. N'est-ce pas un peu décevant ?

– Absolument pas. Je me suis laissé dire que nous avions réalisé à Nantes la deuxième meilleure recette pour une équipe en tournée, en dehors de Paris. Nous sommes réalistes, nous savons que notre sport n'est pas planétaire comme le football. Mais le rugby a ses valeurs, reconnues par une frange de la population, et puis c'est un sport très télégénique. Nous travaillons pour essayer de démocratiser le rugby en France, notamment en allant voir ce qui se fait dans l'Est ou dans le Nord.

– L'équipe de France a inauguré contre l'Argentine un nouvel équipement. Verra-t-on un jour une marque commerciale apparaître sur le maillot français, comme c'est déjà le cas sur les maillots anglais ou australiens ?

– Ce n'est pas à l'ordre du jour. Personnellement, je n'y tiens pas. C'est une question d'éthique. Il me plaît de garder ce maillot vierge. »

Propos recueillis par Eric Collier


AFP

La joie de Philippe Bernat-Salles après son essai.

Les Australiens ont répété leurs gammes à Villeneuve-d'Ascq

LES WALLABIES sont là. Trois jours après un voyage à Villers-Bretonneux (Somme), pour s'incliner sur les tombes de compatriotes morts pendant la Grande Guerre, les rugbymen australiens ont disputé la première rencontre de leur tournée, dimanche 15 novembre à Villeneuve-d'Ascq. Sur la pelouse du Stadium Nord, les joueurs des Antipodes ont connu quelques difficultés pour s'imposer face une équipe de France A composée de réservistes. Alors qu'ils avaient aligné une formation de très bon niveau où les stars du ballon ovale ne manquaient pas, les Wallabies n'ont battu leurs adversaires que par 24 à 9. Les Australiens ont marqué trois essais, par Jason Little (25e), Daniel Herbert (29e) et George Gregan (65e). Les Français aucun.

Le public nordiste ne gardera sans doute pas longtemps en mémoire cette rencontre jouée dans des conditions climatiques difficiles. Si la pluie s'était arrêtée juste avant le coup d'envoi, le froid vif qui régnait dans la région eut pour effet d'ankyloser quelque peu les velléités des uns et des autres. *« La dernière fois que nous avons joué ensemble en Australie, il faisait 30 °C. Ici, il fallait beaucoup d'adresse pour maîtriser le ballon dans des conditions très glissantes »*, devait justifier après la rencontre le capitaine australien, John Eales.

De retour à la compétition après deux mois d'inaction, les géants de l'hémisphère Sud prenaient néanmoins rapidement l'ascendant sur leurs opposants d'un jour. En trois minutes, deux essais étaient marqués, ce qui permettait de garder à distance des Tricolores qui avaient ouvert le score grâce au trois-quarts centre Richard Dourthe sur pénalité (3e). Plus volontaires en seconde mi-temps, les Bleus tentaient de relever le défi physique.

« Les Australiens sont costauds, très durs. Ils font mal sur les impacts », attestait le demi de mêlée du Stade français-CASG, Christophe Laussucq. *« On les voit à la télévision pendant les Tri-Nations* (compétition de l'hémisphère Sud opposant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud). *Ils percutent beaucoup à vide autour des regroupements. Ils sont également très forts pour désaxer les mêlées »*, expliquait le troisième-ligne de Bourgoin Pierre Raschi.

(avec AFP et Reuters)

Le calendrier

● **Les matches à venir**

Le 18 novembre, Pays-Bas - Italie (qualifications à la Coupe du monde)

Le 21 novembre, Irlande-Roumanie (qualifications à la Coupe du monde) et Ecosse - Afrique du Sud

Le 22 novembre, Angleterre-Italie (qualifications à la Coupe du monde)

Le 28 novembre, Ecosse-Portugal (qualifications à la Coupe du monde), Angleterre-Australie et Irlande - Afrique du Sud

Le 2 décembre, Espagne-Portugal (qualifications à la Coupe du monde)

Le 5 décembre, Angleterre - Afrique du Sud

Sylvain Marconnet réussit ses débuts dans une équipe encore balbutiante

NANTES
de notre envoyé spécial

« C'est énorme ! » L'expression est en vogue dans le rugby français. Elle salue habituellement une belle performance individuelle, une percée, un joli cadrage-débordement ou la supériorité conquérante d'un pack. Mais, dans l'esprit de Jean-Claude Skrela, c'est le nombre de ballons perdus, échappés ou rendus à l'adversaire qui était *« énorme »*. Samedi 14 novembre, contre l'Argentine, l'entraîneur du XV de France a compté, depuis les tribunes du stade de la Beaujoire, à Nantes, *« Un ballon sur deux »*. Une maigre moisson, suffisante pour s'imposer au métier (34-14), mais sans jamais convaincre malgré les cinq essais inscrits par Philippe Carbonneau (27e), Stéphane Glas (37e, 53e), Philippe Bernat-Salles (77e) et Franck Comba (83e), contre un seul essai argentin, accordé au troisième-ligne Pablo Camerlinckx.

L'équipe de France n'avait pas joué en Europe depuis son deuxième sacre d'affilée dans le Tournoi des cinq nations, le 5 avril, à Wembley. Largement victorieuse du pays de Galles (51-0), elle s'était retirée sur une impression d'aisance et de brio que les spectateurs nantais espéraient retrouver. Ils attendaient audace, vitesse et précision ; ils n'ont eu droit qu'à un festival de précipitations et d'actions confuses, après qu'un léger grain venu de l'Atlantique eut douché la pelouse et détrempé le ballon : *« Une vraie savonnette »*, selon des joueurs français fébriles comme jamais.

CINQ ESSAIS EN TROIS MATCHES

Mais que fallait-il raisonnablement attendre d'une équipe qui se frottait aux Pumas pour la septième fois en trois ans – la troisième en moins de six mois ? Rien ou presque, sauf de la part des nouveaux venus. Les deux promus du jour, Thomas Lombard et Sylvain Marconnet, étaient deux élèves de Bernard Laporte, l'entraîneur du Stade français-CASG. Tous les deux ont réussi leur entrée. Le premier s'est bien imposé à l'aile et le second a avantageusement remplacé le titulaire du poste de pilier gauche, Christian Califano, atteint d'une hernie discale.

Champion de France l'année dernière, dans l'ombre des « rapetous » de la première ligne du Stade français, Sylvain Marconnet, vingt-deux ans, vient de réussir un début de saison impeccable, inscrivant notamment cinq essais en trois matches. *« C'est le pilier moderne par excellence, adroit et fort physiquement »*, dit Bernard Laporte, fier du petit prodige qu'il est allé chercher il y a deux ans à Givors, dans la banlieue de Lyon. Le « petit Cali », c'est son surnom, partage avec son modèle toulousain de nombreuses qualités techniques, mais aussi une indéniable ressemblance morphologique (1,83 m, 113 kg).

Mais, mieux que son maître, Sylvain Marconnet est également capable de jouer des deux côtés de la mêlée. Cette polyvalence, très appréciée des sélectionneurs français, a toute les chances de lui valoir un ticket pour la Coupe du monde. Pour pallier l'éventuelle absence d'un des deux blessés, ou celle du troisième larron, Franck Tournaire, menacé d'une lourde suspension depuis qu'il a bousculé un arbitre à la fin d'un match de Coupe d'Europe entre le Stade toulousain et les Gallois d'Ebbw Vale.

Sylvain Marconnet, jeune homme à l'allure débonnaire, avait abordé son premier match international avec l'humilité qui sied à un débutant : *« Jouer à côté de Raphaël Ibanez, c'est un plaisir et un honneur. »* Mais, à la fin de la rencontre, c'était un joueur presque blasé qui avouait que *« les Argentins, c'était quand même pas des foudres de guerre »*. Celui qui, sur un terrain, *« aime le ballon par dessus tout »*, avait sagement promis de *« servir d'abord »*. En expliquant : *« Le reste sera du bonus, mais si un ballon passe par là, je ne dis pas. »*

Quelques-uns sont passés à sa portée, et Sylvain Marconnet n'a pas manqué de traverser à plusieurs reprises le premier rideau défensif argentin. Même si elles ont souvent été annihilées par des fautes de main, ces percées remarquées ont confirmé l'éclosion de ce jeune pilier, un « Parisien » qui avait pourtant *« juré de ne jamais aller à Paris »*.

E. C.

Le pays de Galles à deux doigts de l'exploit

Comment passer, en trois mois, d'une déroute à une défaite plus qu'honorable ? Les rugbymen gallois ont apporté leur réponse, samedi 14 novembre. Sur la pelouse londonienne de Wembley (l'Arms Park de Cardiff est en travaux), le pays de Galles a été battu par l'Afrique du Sud sur le score de 20 à 28. Cet été à Pretoria, ces mêmes Gallois avaient pourtant encaissé le carton du siècle, 13-96, face aux Springboks. Pour comprendre un tel retournement en si peu de temps, une seule explication : la venue d'un entraîneur néo-zélandais, Graham Henry, à la tête de la sélection des Diables rouges. Les 54 000 spectateurs présents faillirent même assister un exploit puisque, à trois minutes du coup de sifflet final, les Gallois menaient encore de trois points. Un sursaut d'orgueil permettait aux Sud-Africains de sauver la face dans les ultimes instants. Les Springboks, qui doivent affronter l'Ecosse samedi 21 novembre à Murrayfield, se montreront à l'avenir plus prudents.

Le Giro 1999 s'offre à Marco Pantani et oublie de lutter contre le dopage



CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE cycliste 1999, dont le parcours a été dévoilé samedi 14 novembre, à Milan, sera marqué par cinq arrivées d'étape au sommet et par la faible distance des deux étapes contre la montre, limitées à 76 kilomètres au total, et par la discrétion du dispositif antidopage dont les organisateurs avaient pourtant annoncé qu'il serait semblable à celui du Tour de France (*Le Monde* du 7 novembre).

Ce 82e Giro a été taillé à la mesure du grimpeur italien Marco Pantani, vainqueur en titre, qui, lors de cette présentation, a confié que les organisateurs ont *« exagéré »*. Le peloton s'élancera d'Agrigente, en bord de mer, le 15 mai 1999. Après trois jours en Sicile, le peloton remontera vers le nord pour une étape à Cesenatico, la ville natale du *« Pirate »*, où il ne s'était plus arrêté depuis 1966. Après la journée de repos à Rapallo, le second contre-la-montre précédera trois étapes de grande montagne. Le Giro renouera avec le Gavia, au-dessus de Bormio, et reviendra sur le redoutable Mortirolo. Au terme d'une dernière étape de 169 km, le 6 juin, les coureurs rejoindront Milan.

« C'est un Giro qui ressemble à celui des autres années », a déclaré son concepteur, Carmine Castellano, faisant valoir que, malgré le nombre plus important d'étapes de montagne (six en 1999, contre quatre en 1997 et 1998) la dénivelée était sensiblement la même (26 400 m en 1999 contre 26 200 m l'année précédente). *« C'est un Tour des stations de ski »*, a commenté Mario Cipollini, le roi des sprinteurs.

Le dispositif de lutte contre le dopage, censé être renforcé, n'a pas été détaillé. Le règlement interne a été légèrement durci – les organisateurs se réservant le droit d'exclure les *« groupes sportifs qui, par leur comportement, ne répondraient plus aux critères de fair-play sportif ou risqueraient de nuire à l'image du Giro en particulier et du cyclisme en général »* – mais ne s'est pas doté de la charte d'éthique. L'exemple du Tour de France n'a pas été suivi. Il semblerait même que le tracé italien soit une manifestation claire de concurrence à l'égard de ce qui restera longtemps encore la plus belle et la plus populaire des épreuves cyclistes.

Le laxisme italien a de quoi inquiéter après la récente découverte d'une importante quantité de drogue – cocaïne et morphine –, dans un vieux réfrigérateur du laboratoire antidopage de l'Acquacetosa, à Rome, actuellement fermé par le Comité international olympique (CIO) pour une durée de trois mois, en raison de graves irrégularités de fonctionnement.

P. L. (avec AFP)

A Nantes, le football est à vendre sans trouver preneur

Un conflit sévère concernant la santé financière du club oppose la mairie, qui évoque un déficit de 22 millions, à l'équipe dirigeante. En championnat de France, les joueurs au maillot jaune se sont inclinés (1-0) à Metz

Sept titres de champion de France et dix-huit participations en coupes d'Europe ont fait du FC Nantes-Atlantique (FCNA) un des grands du championnat de France de football. Mais la *culture sportive* – le « jeu à la nantaise » a fait ses preuves – ne suffit pas à gommer les insuffisances chroniques dans les structures économiques du club. Un récent audit, commandé par le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS), fait apparaître un déficit de 22 millions. Les dirigeants contestent la réalité de ce chiffre. Il n'empêche, le maire exige la vente de joueurs et n'hésite pas à mettre en cause les responsables de la gestion du FCNA. La polémique survient alors que le club souhaite ouvrir son capital à un investisseur extérieur. Mais l'incertitude sur le statut juridique des clubs – bientôt réformé – et « *la complexité des structures de pilotage du club* » n'ont pas encore permis d'aboutir.

NANTES
de notre envoyé spécial

Il y a le spectacle et l'entreprise de spectacle. Il y a le FC Nantes-Atlantique, équipe de football réputée par-delà les frontières, et la société anonyme à objet sportif (SAOS), PME locale sans envergure. Il y a la culture sportive, le fameux « jeu à la nantaise » qui a permis d'affronter sans rougir l'élite européenne dans un passé récent, et la structure économique, qui creuse aujourd'hui un irrémédiable fossé avec les empires étrangers. Alors, dans les tribunes du stade de la Beaujoire, le public ne comprend plus que son équipe croupisse ainsi dans le ventre mou du classement. Sept titres de champion de France et dix-huit participations aux coupes d'Europe ont étalonné son niveau d'exigence.

Jean-Marc Ayrault, le maire (PS) de Nantes, s'est fait le relais de l'ire populaire. *« Il faut mettre fin aux errements du management, de la gestion, du budget*, a déclaré le premier magistrat et supporteur de la ville. *Si les gens qui sont là ne sont pas à la hauteur, il y en a peut-être d'autres qui le seraient. »* La remontrance fait suite à un redressement fiscal puis à un audit commandé par la mairie. L'expertise aurait révélé un déficit de 22 millions de francs. Mais le chiffre est contesté par l'actuelle direction, qui évoque un problème d'interprétation comptable et avance plutôt ses six exercices bénéficiaires consécutifs.

« Il y a trop de décideurs dans ce club », a encore reproché Jean-Marc Ayrault. Les querelles de personnes, sous-jacentes au FC Nantes, illustrent la complexité extrême des structures actuelles du football : le club possède ainsi quatre présidents. Le partage des compétences entre l'association et la SAOS, les conflits à l'intérieur du conseil d'administration minent la conduite des affaires.

Le président de la SAOS, Guy Scherrer, avait été contraint de démissionner en 1996. Jean-René Toumelin, son successeur, et Alain Florès, le directeur général de la SAOS, sont aujourd'hui critiqués. Et plus encore Robert Budzinski, le directeur sportif, que son poste situe à la croisée des finances et du terrain, là justement où ça coince.

La polémique survient alors que le club souhaite ouvrir son capital à un investisseur extérieur. Au printemps, le club a proposé 58 % de son capital à qui pouvait promettre un investissement important. Douze candidats s'étaient déclarés. Cinq dossiers ont été plus attentivement examinés. La désignation du lauréat devait se faire avant la fin de la saison. Et, depuis, plus rien.

INCERTITUDE JURIDIQUE

L'incertitude sur le statut juridique des clubs de football – un projet de loi devrait le réformer prochainement –, mais également *« la complexité des structures de pilotage du club »*, selon le rapport du cabinet Fidal chargé de ferrer les investisseurs, explique ce retard.

S'il veut simplement maintenir son standing sur le terrain, le FC Nantes-Atlantique se doit pourtant de trouver très vite de l'argent. Selon Alain Florès, il lui faut entre 30 et 50 millions de francs supplémentaires par an *« pour pouvoir mettre en place un plan de développement économique et construire un projet sportif »*. A l'heure actuelle, seule une participation régulière à la Ligue des champions permettrait un tel apport en fonds propres. *« Comment acheter aujourd'hui Ravanelli sans Robert Louis-Dreyfus ?*, plaide Alain Florès. *Nous, nous pouvons à peine payer le lacet d'une de ses godasses. »*

Où trouver autrement l'argent ? Les collectivités publiques ? Elles ont donné et ne sont pas près de s'y risquer à nouveau. Les banques ? *« Nous n'avons rien pour garantir un emprunt*, explique M. Florès. *Nous sommes locataires de nos installations. »* Comme tant d'autres, le club attend donc son « sauveur », tout cousu d'argent, capable de *« positionner le FC Nantes parmi les premiers clubs français et de le doter de structures plus rigoureuses du point de vue budgétaire »*, selon le voeu de Jean-Marc Ayrault.

Dans la Loire-Atlantique comme dans le reste de l'Hexagone s'envole donc le rêve d'un football en autosuffisance, vivant de ses seules recettes. Le FC Nantes a bien tenté de diversifier ses activités. Une division extrasportive se charge ainsi de vendre le savoir-faire du club dans la gestion d'événements. L'idée est *« nouvelle, extrêmement rentable, mais marginale »*, de l'avis même de son responsable, Sébastien Atger.

Le FC Nantes ne redoute point tant l'actuelle baisse de régime sportif que le sentiment diffus que les belles années ne reviendront pas. Reverra-t-on un jour l'équivalent de la « dream team » de la saison 1994-1995, qui ne concéda qu'une défaite en 38 rencontres ? Aujourd'hui, les Patrice Loko, Christian Karembeu, Nicolas Ouédec, Japhet N'Doram ou Reynald Pedros auraient sans doute quitté les bords de la Loire avant même cette apothéose.

Christian Karembeu, qui gagnait 100 000 francs à Nantes, perçoit 1 million, net d'impôt, au Real Madrid. La masse salariale globale du FC Nantes a été multipliée par trois en cinq ans, sans parvenir à freiner l'appauvrissement de l'effectif. La rumeur, démentie par la direction, annonce même le départ de joueurs, à l'occasion du marché d'hiver.

A l'image du reste du football français, aujourd'hui globalement bénéficiaire, le FC Nantes risque de mourir en bonne santé. *« Nous voulons nous inscrire dans la durée, parvenir à lisser sur le plan économique les aléas du terrain, comme d'autres en Europe sont parvenus à le faire »*, assure Alain Florès.

En attendant, il faudra encore gagner le prochain match de championnat pour assurer l'avenir immédiat.

Benoît Hopquin

Sept fois champion

● **Le FC Nantes** a été fondé en 1943.
● **Président** : Jean-René Toumelin ; entraîneur : Raynald Denoueix ; directeur sportif : Robert Budzynski.
● ***Palmarès*** : champion de France en 1965, 1966, 1973, 1977, 1980, 1983, 1995. Vainqueur de la Coupe de France en 1979 ; finaliste en 1966, 1970, 1973, 1983, 1993. Demi-finaliste de la Ligue des champions en 1996 ; demi-finaliste de la Coupe des vainqueurs de coupe en 1980.
● **Les dix dernières saisons en championnat** : 1988-89 : 7e, 1989-90 : 7e, 1990-91 : 15e, 1991-92 : 9e, 1992-93 : 5e, 1993-94 : 5e, 1994-95 : 1er ; 1995-96 : 7e, 1996-97 : 3e, 1997-98 : 11e.
● **Grands joueurs du passé** : Daniel Eon, Philippe Gondet, Jacky Simon, Jean-Claude Suaudeau, Bernard Blanchet, Hugo Bargas, Hugo Curioni, Henri Michel, Loïc Amisse, Maxime Bossis, Thierry Tusseau, Patrice Rio, Eric Pécout, Jean-Paul Bertrand-Demanes, José Touré, Bruno Baronchelli, Vahid Halilhodzic, Antoine Kombouaré, Paul Le Guen, Jorge Burruchaga, Marcel Desailly, Didier Deschamps, Christian Karembeu, Patrice Loko, Reynald Pedros, Claude Makélélé, Japhet N'Doram.

Pour viser l'Europe, il faut 300 millions au minimum

Eurostaff, un cabinet d'études de marché basé à Paris, vient de publier un rapport sur les clubs de football qui compartimente précisément les niveaux de budget selon les ambitions. La taille critique pour les clubs *« à vocation européenne »* se situe à un minimum de 300 millions de francs de budget annuel *« avec un niveau de masse salariale compris entre 150 et 200 millions de francs »*.

Une seconde taille critique, pour des clubs à vocation nationale, fréquemment qualifiés pour des coupes européennes, avoisine 150 à 200 millions de francs, *« ces chiffres pouvant inclure, pour des clubs formateurs, des plus-values récurrentes sur ventes de joueurs. » « Le niveau des salaires doit alors rester inférieur ou égal à 50 % du chiffre d'affaires. »* Les clubs à stricte vocation locale se situeront entre 80 et 120 millions de francs de budget. *« Il sera dramatique pour un club d'hésiter entre deux de ces trois niveaux*, précise le rapport. *Les mésaventures sportives du FC Metz, par souci de prudence financière, illustrent l'inconfort de ces postures de transition entre rang national et statut européen. »*

Le championnat de France de football de D1

Marseille-Lens	1-0
Bordeaux-Sochaux	0-0
Rennes-Lyon	0-0
Bastia-Monaco	3-1
Metz-Nantes	1-0
Montpellier-Auxerre	3-0
Le Havre-Paris SG	0-4
Strasbourg-Lorient	2-0
Toulouse-Nancy	1-1

CLASSEMENT

	Points	[illegible]	G	[illegible]	P	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 Marseille	36	14	11	3	0	+19	=	GGGGG
2 Bordeaux	32	14	10	2	2	+17	=	GPGGN
3 Rennes	27	14	8	3	3	+4	=	GGGPN
4 Monaco	23	14	7	2	5	+8	=	PGPGP
5 Lyon	21	14	5	6	3	+7	=	PNPGN
6 Montpellier	20	14	6	2	6	+2	▲	GPGPG
7 Bastia	20	14	6	2	6	+2	▲	NGGPG
8 Paris SG	19	14	5	4	5	+4	▲	NGPNG
9 Nantes	19	14	5	4	5	0	▼	NPNNP
10 Auxerre	19	14	5	4	5	−1	▼	GPNPP
11 Strasbourg	19	14	5	4	5	−1	▲	NGPGG
12 Lens	17	14	5	2	7	−1	▼	PGPGP
13 Metz	15	14	3	6	5	−6	▲	GPGNG
14 Nancy	14	14	3	5	6	−4	▼	PPGNN
15 Le Havre	12	14	2	6	6	−7	▼	NNGNP
16 Sochaux	12	14	3	3	8	−17	=	PGPGN
17 Toulouse	11	14	2	5	7	−13	=	NPPPN
18 Lorient	8	14	1	5	8	−13	=	PPPPP

LES CARTONS

	Rouges	Jaunes
1 Nantes	0	17
2 Lorient	0	20
3 Auxerre	0	23
16 Toulouse	3	37
17 Bastia	4	40
18 Lens	5	23

LES ATTAQUES : 1 Bordeaux et Marseille **29 buts** • 3 Montpellier **26 buts**.

LES DÉFENSES : 1 Marseille **10 buts** • 2 Lyon **11 buts** • 3 Bordeaux et Paris SG **12 buts**.

LES BUTEURS : 1 Wiltord (Bordeaux) **10 buts** • 2 Maurice (Marseille) **8 buts** • 3 Ravanelli (Marseille), André (Bastia), Cascarino (Nancy), Simone (PSG) **7 buts**.

15e JOURNÉE : Jeudi 19 novembre : Monaco-Bordeaux, Lyon-Marseille.
Vendredi 20 novembre : Paris SG-Rennes, Lorient-Toulouse, Lens-Bastia, Sochaux-Strasbourg, Auxerre-Metz, Nantes-Montpellier, Nancy-Le Havre.

L'Olympique de Marseille décourage, un à un, tous ses poursuivants



FOOTBALL

*« **MARSEILLE** sera champion de France avec quinze points d'avance sur le deuxième. »* La prédiction de l'entraîneur lensois Daniel Leclercq ne s'imposait pas forcément au moment où ses joueurs se préparaient à entrer en résistance au Stade-Vélodrome. Les champions de France en titre ont mis une mi-temps pour dominer leurs inhibitions, samedi 14 novembre, face au leader du championnat. Pendant la seconde période, les Nordistes ont démontré leur savoir-faire, mais il était trop tard pour remonter le handicap du but marqué par l'attaquant marseillais Christophe Dugarry au terme de la première demi-heure de jeu. Un seul coup d'éclat aura donc suffi à l'OM, soutenu par 51 000 spectateurs, pour signer son huitième succès d'affilée et, surtout, pour creuser l'écart avec ses poursuivants.

Cette 14e journée marquera, peut-être, le début de l'irrésistible échappée marseillaise. Bordeaux, le plus valeureux des poursuivants, a bradé pour la première fois de la saison deux points à domicile, et qui plus est devant Sochaux (0-0), jusque-là catalogué comme l'équipe la plus vulnérable sur terrain adverse. *« Nous aurions même pu perdre »*, a reconnu l'entraîneur des Girondins, Elie Baup. C'est dire si Bordeaux, désormais relégué à quatre points du premier, ne présente pas toutes les garanties, à l'heure actuelle, pour s'opposer à l'envolée olympienne.

Le Stade rennais, qui a engrangé des points tout l'automne, est entré en hibernation depuis une semaine. Après la défaite (1-3) subie à Lens, mercredi 11 novembre, les Bretons ont éprouvé en vain le mur édifié par la défense lyonnaise (0-0). C'est la première fois depuis le début de la compétition que les Rennais n'ont pas marqué devant leur public. *« Face à un adversaire solide et bien organisé, nous ne pouvions pas espérer mieux »*, a observé l'entraîneur breton Paul Le Guen. Son équipe campe toujours en troisième position, mais avec déjà neuf longueurs de retard sur l'OM.

« RIEN COMPRIS AU FILM »

L'AS Monaco, malgré son budget princier, se contenterait volontiers de ces chiffres. A Bastia, les Monégasques ont confirmé leur inquiétante friabilité à l'extérieur. Défaits (1-3) très logiquement par les Corses, les voilà lestés d'une cinquième défaite. Ils n'occupent que le quatrième rang du classement, à treize points de Marseille. Autant dire qu'un gouffre les sépare du leader. *« Nous n'avons pas le niveau pour nous mêler à la lutte pour le titre »*, déplore l'entraîneur, Jean Tigana, avant de conclure, acide : *« Les joueurs n'ont rien compris au film. »*

Les Havrais ont souffert à leur tour, dimanche 15 novembre, d'un dérapage du scénario avec une lourde défaite à domicile (0-4) face au Paris-Saint-Germain. L'opposition s'annonçait équilibrée entre deux formations aux trajectoires opposées. Les Havrais restaient sur cinq rencontres sans défaite, alors que le PSG, englué en milieu de classement, se révélait incapable d'enchaîner deux victoires. Le retour de Denis Troch achevait de cataloguer l'affiche dans la série des confrontations à haute tension.

Finalement, l'ancien entraîneur havrais, qui est retourné au PSG le mois dernier comme adjoint d'Artur Jorge, a passé une soirée tranquille. Il est vrai que la guerre des petites phrases entre Troch et son ancien président, Jean-Pierre Hureau, avait eu lieu dans la semaine. Dans une ambiance vite dépassionnée, les Parisiens ont réglé l'affaire pendant la première période avec des buts de Jimmy Algérino (24e), Marco Simone (36e) et Grégory Paisley (40e).

La seconde mi-temps s'est étirée langoureusement avec le seul but de Simone (70e) pour récompenser les moins distraits des spectateurs. *« Quand les joueurs respectent l'organisation, tout est plus facile »*, a conclu Artur Jorge, qui fait avec les moyens du bord.

L'effectif disparate recruté par Charles Biétry devrait être disloqué en juin. Un camouflet supplémentaire pour le président délégué.

Elie Barth

Saint-Etienne et Troyes sont pistés par Caen

Devant près de 10 000 spectateurs rassemblés dans les tribunes du stade Michel-d'Ornano, samedi 14 novembre, les joueurs du SM Caen se sont emparés de la 3e place du classement à l'issue de leur victoire sur Troyes (2-0) grâce à deux buts signés Samuel Boutal et Régis Brouard. L'AS Saint-Etienne, tenu en échec à Ajaccio (1-1), reste en tête du classement après cette 17e journée, avec un point d'avance sur Troyes. Laval, stoppé sur son terrain par Le Mans (0-0), est 4e. La seule victoire obtenue sur terrain adverse lors de cette journée est à mettre à l'actif de Lille, vainqueur à Amiens (3-1), et qui se rapproche à quatre points de Caen. En pleine crise, le Red Star s'est effondré à Sedan (5-0) et se retrouve 16e, alors que Nice pointe toujours à la dernière place du classement en dépit du point pris sur le terrain de Valence (0-0).

Dans la route du rhum, une bulle anticyclonique impose de nouveaux choix aux skippers

En tête de la course, les favoris continuent leur chassé-croisé

Après la succession de dépressions essuyées en début de course, les concurrents de cette transatlantique en solitaire doivent composer avec une bulle anticyclonique qui pourrait freiner leur route vers Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Le Franco-Suisse Laurent Bourgnon (*Primagaz*), en tête lundi 16 novembre, affichait sa confiance : *« Je n'ai jamais été en fait aussi bien dans une course en solitaire. »*

VOILE

LE PLUS DUR semble passé. Les vacations radio de la plupart des solitaires de la Route du rhum témoignent d'ailleurs d'une hausse générale du moral. Il y est question de vents plus coopératifs, de températures plus clémentes, de vêtements trempés qu'on peut enfin mettre à sécher, de cabines chamboulées qu'on remet en ordre ou de repas dignes de ce nom. Le plus dur est passé, mais la course n'est toujours pas jouée. A l'est, face à l'étrave des multicoques leaders, juste dans l'axe de la route directe vers Pointe-à-Pitre, se dirige une bulle anticyclonique guère plus réjouissante que la succession de dépressions essuyées la semaine passée par les concurrents.

Cette perspective de *« coup de frein »* a été, dimanche 15 novembre, le sujet de multiples *« conciliabules »* entre les skippers et leurs fidèles routeurs. Le groupe baptisé ces derniers jours *« Club des cinq »* à cause de leur concentration en tête – Laurent Bourgnon *(Primagaz)*, Paul Vatine *(Chauss'Europ)*, Marc Guillemot *(Biscuits-La Trinitaine)*, Alain Gautier *(Brocéliande)* et Franck Cammas *(Groupama)* – devrait se désolidariser quelque peu pour négocier ce nouveau caprice de la météo.

Pour Paul Vatine, *« c'est par l'ouest que ça peut passer »*. Le skipper de *Chauss'Europ*, qui avait fait preuve d'originalité dès le départ en optant pour une route nord, veut continuer sur la route directe. Quitte à être un peu freiné. Fort des conseils des routeurs Jean-Yves Bernot et Louis Bodin, qui ont gagné d'autres Routes du rhum par navigateurs interposés, il affiche une confiance presque insolente.

Les positions lundi matin

MULTICOQUES
1 BOURGNON — Primagaz
2 VATINE — Chauss'Europ
3 GUILLEMOT — La Trinitaine
4 GAUTIER — Brocéliande
5 CAMMAS — Groupama
6 PEYRON — Fujicolor II

MONOCOQUES
1 COVILLE — Aquitaine-In.
2 VAN DEN HEEDE — Algimouss
3 CHABAUD — Whirlpool-Europe 2
4 MAUREL — Maison-Côte-Ouest-Algh
5 MONNET — Uunet
6 DINELLI — Bodygo-Bavouchie-la-vie

OCÉAN ATLANTIQUE — POINTE-À-PITRE (Guadeloupe)

« JAMAIS ÉTÉ AUSSI BIEN »

« Je suis beaucoup mieux qu'il y a quatre ans [il s'était classé 2e derrière Laurent Bourgnon], affirmait-il dimanche. *Je n'ai jamais été en fait aussi bien dans une course en solitaire. J'ai navigué constamment sous pilote automatique depuis le départ, ce qui m'a permis de me reposer suffisamment. J'ai quasiment eu ma nuit complète en faisant le point toutes les 40 minutes. Je me trouve dans une forme que l'on pourrait qualifier de spectaculaire, si l'on se replace dans le contexte d'une course en solitaire. »*

Laurent Bourgnon, Marc Guillemot et Alain Gautier, eux, ont opté pour un cap sud-sud-ouest. Alain Gautier aura un souci supplémentaire à gérer. Son puits de dérive s'est fendu, jeudi 12 novembre, après une collision avec un objet flottant non identifié. *« Je marchais à 20 nœuds* [37 km/h], *mais je n'ai rien vu, rien entendu...*, a-t-il expliqué. *Le foil est également abîmé. Il y avait 30 à 40 cm d'eau à l'intérieur. Le moteur et les alternateurs étaient dans l'eau. Je n'étais pas très fier. Pour l'instant je suis obligé de pomper toutes les deux ou trois heures. »*

Un peu à la traîne, Franck Cammas (5e), qui bat des records de vitesse, pense le moment venu de faire appel à son instinct de régatier. *« C'est une bonne situation pour attaquer*, disait-il dimanche, *car le vent n'est plus aussi régulier qu'auparavant. C'est peut-être la dernière occasion de revenir sur la tête avant l'arrivée. »*

Pour ce quatuor, Loïck Peyron, situé plus au sud, à la 6e place, est désormais l'homme à surveiller. S'ils se trouvaient bloqués par l'anticyclone en tentant de s'en dégager par le sud, ils pourraient bien assister en spectateurs au passage du skipper de *Fujicolor-II* dans l'alizé qui s'établit dans sa zone de navigation. Peyron le sait bien. Il avait envoyé dimanche soir toute sa surface de toile et filait à 20 noeuds, bien recalé sur la route médiane pour recoller au groupe des leaders. *« Tous les derniers chavirages ont eu lieu dans ces conditions-là »*, rappelait-il cependant, conscient des risques qu'il est maintenant contraint de prendre.

Partisan d'une option audacieuse qui l'a mené seul jusqu'au long des côtes mauritaniennes et dont il est encore tôt pour prendre toute la mesure, Francis Joyon taille finalement sa route vers l'ouest. Lundi 16 novembre, le skipper de *Banque-Populaire* revient à un train d'enfer. Il pointait en 7e position, lundi, après s'être contenté, pendant toute la première semaine de course, du milieu de classement.

Derrière, le duel opposant Thomas Coville *(Aquitaine-Innovations)* et Catherine Chabaud *(Whirlpool/Europe 2)* est désormais sérieusement arbitré par Jean-Luc Van den Heede *(Algimouss)*.

L'alizé, dont les routeurs prévoyaient l'installation durable à partir du mardi 17 novembre, pourrait permettre les premières arrivées à Pointe-à-Pitre dès le samedi 21 novembre. Avec un nouveau record à la clé.

Patricia Jolly

DÉPÊCHES

■ **BOXE : Fabrice Tiozzo a conservé par KO, samedi 14 novembre à Mont-de-Marsan, son titre WBA** des lourds-légers. D'une fulgurante droite au menton, le Lyonnais a envoyé au sol le Brésilien Ezequiel Paixao, son challenger officiel, dès la deuxième reprise.

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez a logiquement battu Besançon (86-77)**, dimanche 15 novembre, lors de la 14e journée, et conserve la tête du championnat de France. Au classement, les Béarnais disposent de deux points d'avance sur Cholet, qui a eu recours à la prolongation pour l'emporter à Evreux (79-82).

■ **ÉCHECS : le grand maître Christian Bauer** sera le seul Français à participer au championnat du monde organisé en 1999 par la Fédération internationale des échecs. Il a emporté le tournoi zonal regroupant les pays d'Europe de l'Ouest, qui s'est joué du 6 au 15 novembre en Andorre. Le champion de France, Josif Dorfmann, a terminé 8e, le jeune prodige Etienne Bacrot 12e et le numéro un français, Joël Lautier, 19e, dans une compétition relevée où seuls les six premiers étaient qualifiés pour le championnat du monde.

■ **FOOTBALL : la Fiorentina**, définitivement éliminée de la Coupe de l'UEFA après les incidents du match retour qui l'opposait, le 3 novembre, au Grasshopper Zurich (*Le Monde* du 5 novembre), conserve sa place de leader du championnat d'Italie, malgré une nette défaite à Plaisance (2-4), dimanche 15 novembre. L'AS Roma, vainqueur de la *Juventus Turin (2-0), rejoint son adversaire à la deuxième place.*

■ **Aston Villa, leader du championnat d'Angleterre et toujours invaincu, a conservé** son avance, samedi 14 novembre lors de la 13e journée, en s'imposant largement (1-4) à Southampton, grâce notamment à un triplé de sa nouvelle recrue Dion Dublin. Au classement, le club de Birmingham compte trois points d'avance sur Manchester United, victorieux de Blackburn (3-2), et quatre sur Arsenal, tenu en échec sur sa pelouse (0-0) par Tottenham.

■ **GYMNASTIQUE : Ludivine Furnon a été sacrée championne de France du concours général**, samedi 14 novembre, à Lyon, avant de s'imposer dans les finales de la poutre et du saut, et de terminer troisième aux barres asymétriques. Troisième du concours général, Benjamin Varonian, dix-huit ans, s'est imposé aux barres parallèles et a partagé la première place à la barre fixe avec son partenaire de club Eric Casimir. Il s'est également classé deuxième aux arçons et aux anneaux derrière Casimir et Sébastien Tayac. Champion du concours général, le Lyonnais Yann Cucherat ne s'est qualifié que pour les finales des arçons et du sol, où il a terminé cinquième et sixième. Enfin, en gymnastique rythmique, Eva Serrano, après avoir aisément dominé le concours général, s'est adjugé les quatre finales par engins.

■ **TENNIS : le Russe Evgueni Kafelnikov a décroché son billet pour les Masters de Hanovre,** tournoi réunissant les huit premiers joueurs de *l'ATP, grâce à sa victoire (7-6 [7/2], 7-6 [7/5]), dimanche* 15 novembre, en finale du Tournoi de Moscou, face au Croate Goran Ivanisevic. Il rejoint Pete Sampras, Marcelo Rios, Andre Agassi, Carlos Moya, Alex Corretja, Karol Kucera, Tim Henman. Greg Rusedski sera « remplaçant ».

■ **LOTO : résultats des tirages nº 91** effectués samedi 14 novembre.
Premier tirage : 14, 16, 17, 20, 43, 47 ; numéro complémentaire : 25. Rapports pour 6 numéros : 2 362 875 F ; 5 numéros et le complémentaire : 81 665 F ; 5 numéros : 9 300 F ; 4 numéros et le complémentaire : 382 F ; 4 numéros : 191 F ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F ; 3 numéros : 17 F.
Second tirage : 6, 15, 18, 21, 30, 33 ; numéro complémentaire : 24. Rapports pour 6 numéros : 7 584 850 F ; 5 numéros et le complémentaire : 38 815 F ; 5 numéros : 4 840 F ; 4 numéros et le complémentaire : 246F ; 4 numéros : 123 F ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F ; 3 numéros : 14 F.

Première offensive du froid

MARDI, l'air froid s'installe sur la France, les averses disparaissent, et le soleil reprend le dessus

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie.– En Basse-Normandie, éclaircies et passages nuageux se succèdent tout au long de la journée ; averses possibles près des côtes. Dans les autres régions, les nuages dominent ; ils s'épaississent l'après-midi et peuvent donner localement en Bretagne un peu de pluie. Températures maximales 9 à 11 sur les côtes, 6 à 8 dans l'intérieur.

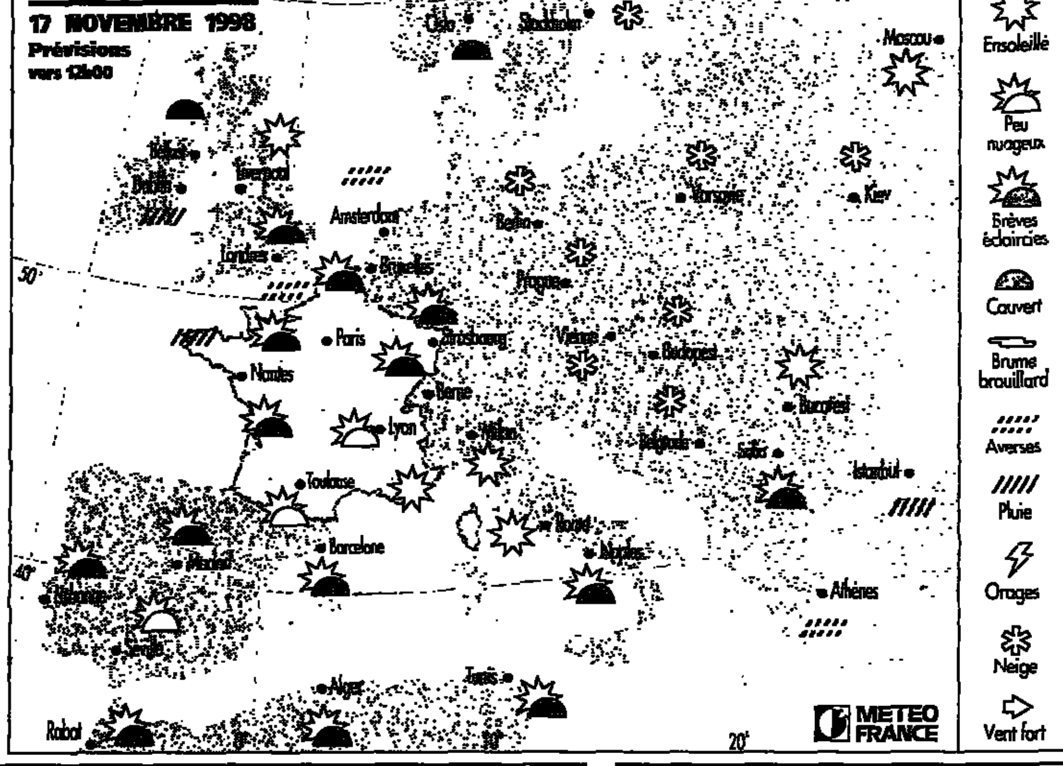
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le long des côtes de la Manche, le ciel alterne éclaircies et passages très nuageux, parfois porteurs d'une brève averse. Partout ailleurs, une fois les bancs de brouillard matinaux dissipés, le soleil s'impose. Températures très fraîches, avec un maximum de 4 à 6 en général, et seulement 3 ou 4 dans les Ardennes.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Temps froid, mais avec prédominance du soleil, cependant parfois contesté par des brouillards matinaux, ou bien par des passages nuageux inoffensifs. Températures maximales 3 à 5, localement 2.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Au nord de la Garonne, le soleil disparaît progressivement derrière un voile nuageux qui se fait plus épais l'après-midi. Au sud, le soleil brille largement ; toutefois, son apparition peut être parfois retardée par des bancs de brouillard matinaux. Maximales 6 à 9 au nord de la Garonne, 10 à 13 au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Temps sec et froid, avec un ciel partagé entre soleil et nuages. Maxi de 4 à 6 seulement.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil continue à dominer. Le thermomètre affiche au meilleur de la journée 12 à 15 sur la frange littorale, 10 à 12 dans l'intérieur des terres.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **SCANDINAVIE.** La compagnie aérienne SAS annonce des tarifs promotionnels, en classe économique, sur ses vols au départ de Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Strasbourg et Toulouse vers les principales villes scandinaves, et ce jusqu'au 31 mars 1999. Ces tarifs permettent d'obtenir des prix sur des vols A/R vers Copenhague à partir de 1 705 F ou encore des A/R Stockholm à 1 816 F, Oslo à 1 912 F et Helsinki à 1 930 F. Une réduction supplémentaire de 25 % est accordée aux enfants de moins de 11 ans. Renseignements au 0-801-25-25-25.

■ **AUTRICHE.** La compagnie autrichienne Lauda Air propose une rotation supplémentaire de Vienne à Sydney (Australie) via Kuala-Lumpur, ce qui porte à sept le nombre de ses vols en partage de code avec Malaysia Airlines. Nouveau numéro de réservation : 0-802-825-825.

PRÉVISIONS POUR LE 17 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/31 S	KIEV	-6/-3	VENISE	2/7 S	LE CAIRE	17/25 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	12/18 S	VIENNE	-1/4	MARRAKECH	14/26 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/27 S	LIVERPOOL	3/4 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/26 N
				EUROPE		LONDRES	2/6 N	BRASILIA	19/27 N	PRETORIA	19/31 C
				AMSTERDAM	3/6 P	LUXEMBOURG	-2/3 S	BUENOS AIR.	11/21 S	RABAT	12/22 S
FRANCE métropole		NANCY	0/3 N	ATHENES	12/17 P	MADRID	3/15 S	CARACAS	24/29 P	TUNIS	12/18 N
AJACCIO	8/16 S	NANTES	1/8 C	BARCELONE	6/14 S	MILAN	2/12 S	CHICAGO	3/8 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	2/12 S	NICE	6/15 S	BELFAST	2/6 C	MOSCOU	-14/-12 S	LIMA	18/22 N	BANGKOK	26/31 P
BORDEAUX	1/8 N	PARIS	0/5 N	BELGRADE	-2/4	MUNICH	-4/1	LOS ANGELES	11/16 N	BOMBAY	24/32 S
BOURGES	-1/5 S	PAU	2/10 N	BERLIN	-3/1	NAPLES	6/13 N	MEXICO	12/21 N	DJAKARTA	26/30 P
BREST	5/8 P	PERPIGNAN	4/12 S	BERNE	-3/1 S	OSLO	-10/-6 C	MONTREAL	-5/2 S	DUBAI	23/31 S
CAEN	4/5 C	RENNES	1/6 C	BRUXELLES	2/5 S	PALMA DE M.	8/17 N	NEW YORK	7/13 N	HANOI	23/27 P
CHERBOURG	1/7 C	ST-ETIENNE	-1/3 N	BUCAREST	-2/7 S	PRAGUE	-4/-1	SAN FRANCIS.	9/14 S	HONGKONG	22/27 N
CLERMONT-F.	-3/6 N	STRASBOURG	0/3 N	BUDAPEST	-3/5	ROME	4/13 S	SANTIAGO/CHI	11/28 S	JERUSALEM	14/24 N
DIJON	-2/3 N	TOULOUSE	0/9 N	COPENHAGUE	-3/0	SEVILLE	13/22 N	TORONTO	2/5 C	NEW DEHLI	12/26 S
GRENOBLE	-1/6 S	TOURS	1/6 N	DUBLIN	4/6 P	SOFIA	-4/4 S	WASHINGTON	8/17 S	PEKIN	-7/0 S
LILLE	0/3 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-3/4	ST-PETERSB.	-11/-9 S	**AFRIQUE**		SEOUL	2/12 P
LIMOGES	-1/6 N	CAYENNE	23/31 N	GENEVE	-2/4 S	STOCKHOLM	-6/-2	ALGER	12/20 S	SINGAPOUR	26/30 C
LYON	0/6 N	FORT-DE-FR.	25/30 S	HELSINKI	-8/-6	TENERIFE	17/22 S	DAKAR	25/32 C	SYDNEY	18/22 N
MARSEILLE	3/10 S	NOUMEA	23/28 P	ISTANBUL	7/12 P	VARSOVIE	-5/-2	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	13/22 N

Situation le 16 novembre à 0 heure TU *Prévisions pour le 18 novembre à 0 heure TU*

INFORMATIQUE

Deux professeurs américains ont conçu un logiciel de correction automatique des copies

THOMAS LANDAUER, professeur à l'université du Colorado à Boulder, et Peter Foltz, son alter ego à l'université d'Etat du Nouveau-Mexique, s'apprêtent à commercialiser sur le marché américain un logiciel pas tout à fait comme les autres.

L'Intelligent Essay Accessor, comme son nom l'indique aux anglophones, est un correcteur intelligent de copies. Rien à voir, donc, avec les classiques correcteurs orthographiques ou grammaticaux. L'Intelligent Essay Accessor promet de remplacer purement et simplement les professeurs pour leur fastidieux travail de correction des copies. Notation et commentaires compris !

Afin de mieux convaincre, le quotidien américain *Washington Post* a relaté, dans son édition du 13 octobre, l'expérience de Hugo Rousselin, étudiant en deuxième année de psychologie à ladite université d'Etat du Nouveau-Mexique.

Au lieu de commencer par un exercice simple, le jeune homme a soumis au logiciel son premier devoir de psycho-linguistique. Verdict de l'ordinateur, moins de vingt secondes plus tard : *« B. Bien, mais vous devez définir l'effet de " supériorité du mot ", ainsi que ses implications ».* Conseil suivi à la lettre par l'étudiant, qui revoit sa copie et la présente de nouveau, vingt-quatre heures plus tard, au jugement de la machine. Deuxième sentence : « A ». L'expérience a au moins le mérite de démontrer la cohérence interne du système de correction.

MALGRÉ LES RÉSERVES...

« C'est un peu inquiétant de se rendre compte que l'ordinateur commence à prendre en charge des tâches que les humains étaient jusque-là les seuls à exécuter, avouera Hugo Rousselin. *Mais l'avantage, c'est que l'on obtient une réponse immédiate. Dans mon autre cours de psychologie, j'ai rendu un devoir de cinq pages et je n'ai reçu la correction que deux semaines plus tard. »* A bon ententeur, salut...

Malgré toutes les réserves qu'elle peut susciter, cette expérience force l'intérêt. Pour preuve, l'Educational Testing Service, autorité chargée de l'ensemble des examens et concours d'admission aux universités et grandes écoles américaines qui mobilise chaque année plusieurs milliers de correcteurs, envisagerait de s'équiper au plus vite d'un programme similaire.

Cette décision de l'institution ignorerait les réserves qu'émettent eux-mêmes les deux principaux artisans du produit. Pour les professeurs Landauer et Foltz, l'Intelligent Essay Accessor serait plus recommandé dans le cadre d'une aide personnelle aux étudiants qu'en remplacement de la correction humaine des professeurs. Un bémol qui n'apaisera sans doute qu'à moitié la grogne du corps enseignant, qui estime que cette automatisation risque de nuire à l'implication des professeurs, et, par voie de conséquence, de causer, *in fine*, du tort aux étudiants.

Cela n'empêche pas le logiciel de susciter beaucoup de commentaires de l'autre côté de l'Atlantique. Le journal sur Internet *The Denver Post Online*, le grand quotidien *USA Today* et l'agence de presse Associated-Press, entre autres, lui ont déjà consacré des articles.

Techniquement, le logiciel repose sur des principes de traitement de la langue écrite, un peu à l'image de la traduction automatique, faisant appel à l'intelligence artificielle et à la logique floue *(fuzzy logic)*. En pratique, l'Intelligent Essay Accessor peut s'adapter à toutes les matières. *« Le système a été testé sur plus de 2 000 documents couvrant une douzaine de sujets,* explique Peter Foltz. *Parmi ces derniers, on trouve des thèmes aussi variés que l'histoire du canal de Panama, les stratégies publicitaires ou encore la production d'énergie. »* Les documents ont parallèlement été corrigés par deux experts lors de chaque expérience. *« Nous avons montré que le logiciel est au moins autant en accord avec un expert humain que deux experts entre eux. »*

UNE VINGTAINE D'EXEMPLES

La procédure de préparation du programme impose d'entrer dans la mémoire de l'ordinateur des ouvrages de référence dans la discipline concernée. Sont ajoutées à cette information de base une correction-type ou bien une vingtaine de copies déjà notées par le professeur. Par analyse du langage, combinaison de mots, évaluation du sens, le logiciel attribuera ensuite les meilleures notes aux copies s'approchant le plus du corrigé, et les moins bonnes, comme de logique, à celles s'en éloignant le plus. *« L'ordinateur analyse la langue sur un plan mathématique et il la comprend d'une manière similaire aux êtres humains »*, assure Peter Foltz.

« Le procédé a toutefois ses limites, estime pour sa part Angel Osorio y Sainz, directeur de recherche au Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur du CNRS. *Il n'est pas très compliqué d'obtenir des outils de ce genre, fiables à environ 80 %. Mais on sait que, dans le cas de l'analyse du langage, il reste une marge d'erreur de 20 %. Et même en tenant compte du fait que les langues anglo-saxonnes se prêtent mieux que les latines à ce type de traitement, peut-on tolérer la plus petite incertitude lorsqu'il s'agit de noter des copies ? »*

On comprend néanmoins les craintes d'enseignants qui ne pensaient sans doute pas se retrouver si vite sur les rangs des professions que menace l'informatique. A moins qu'elle ne provoque qu'une saine émulation...

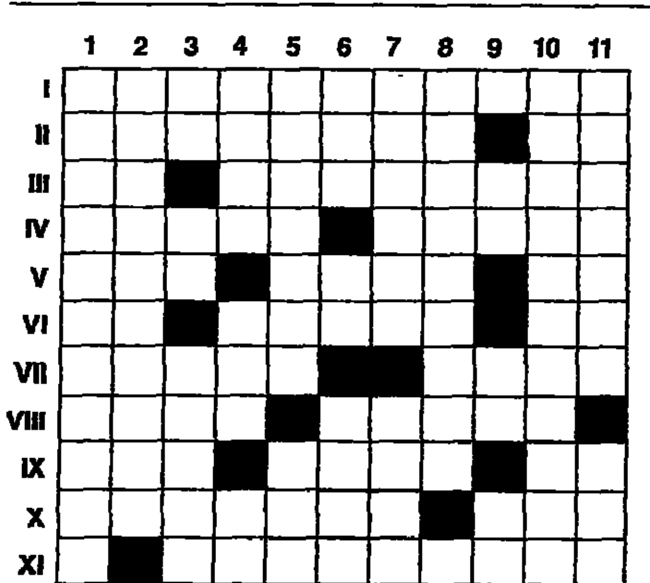
Olivier Zilbertin

Un logiciel multilingue ?

L'Intelligent Essay Accessor peut-il s'adapter à toutes les langues ? Peter Foltz en est convaincu. Le programme compare les documents sur un plan conceptuel. Grâce à ce mode de fonctionnement, il peut déduire que deux documents parlent de la même chose avec des termes différents. Par exemple, les phrases « le médecin a opéré le patient » et « le chirurgien a utilisé son scalpel » seront considérées comme équivalentes, parce que l'expérience a montré que les mots « médecin » et « chirurgien » tendent à apparaître dans les mêmes contextes. Bref, conclut le professeur américain, *« étant donné que ce système repose uniquement sur une analyse mathématique du langage, il peut fonctionner aussi bien avec n'importe quelle langue. Nous avons fait des tests, tous convaincants, aussi bien en français, en espagnol, en allemand ou en arabe ».*

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 98274

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Communiquent la bombe à la main. – II. Emises pour mettre des limites. Lettres d'Edgar. – III. En tête. Enveloppe la viande. – IV. Forme de jalousie. A souvent le beau rôle à la Bastille. – V. Flotte après le fromage. Avec son marteau, il est le maître du Tonnerre. Début de manifestation. – VI. Personnel. Joua un mauvais tour. Entrée scolaire. – VII. Gros porteur. Maintenue en place. – VIII. Plat provençal. Envoie et reçoit des signaux. – IX. Atome. Carnivore arboricole. Préposition. – X. En mouvement. Gardien de la paix. – XI. Est donc là.

VERTICALEMENT

1. Attirance réciproque. – 2. Il faut la tenir quand elle est prise. – 3. D'un auxiliaire. Article. Fait le bonheur des bruyères et des ajoncs. – 4. Bien accueilli. Condamnation à partir. La moitié de deux. – 5. Eléments décoratifs. Ramassé à table. – 6. Un droit pour les femmes. En harmonie. Prisons de poules. – 7. Cousin germain. Oublie. – 8. Belle sur le parvis. – 9. Négation retournée. En liesse. L'inconnu de tous les jours. – 10. Grand sacrifice. – 11. Vit dans le faste et les plaisirs. Dépouillée.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98273

HORIZONTALEMENT

I. Odontomètre. – II. Radiologie. – III. Troènes. TNT. – IV. Hanta. Ive. – V. OPA. Lenclos. – VI. Détail. Elis. – VII. Ente. Lèse. – VIII. OE. Nectar. – IX. Môme. Tas. Il. – X. Isoler. Soue. – XI. Enlèvements.

VERTICALEMENT

1. Orthodromie. – 2. Darape (parade). EOSN. – 3. Odonate. Mol. – 4. Niet. Annelé. – 5. Tonalité. EV. – 6. Olé. Electre. – 7. Mosan. Ta. – 8. Eg. Celasse. – 9. Titiller. On. – 10. Renvois. IUT. – 11. Tesselles.

AFFAIRE DE LOGIQUE PROBLÈME N° 96

L'œuf à la coque

CETTE CUISINIÈRE veut faire cuire un œuf à la coque selon les règles de l'art : 3 minutes exactement dans l'eau bouillante. Mais pour tout chronomètre, elle dispose de deux sabliers, l'un qui s'écoule en 6 minutes, l'autre en 11 minutes. Elle met l'eau à bouillir et fait partir en même temps ses deux sabliers, les retournant chaque fois qu'ils se vident. Elle finit par réussir à mesurer les trois minutes nécessaires à la cuisson de son oeuf. Comment ?

En s'octroyant le droit de retourner des sabliers encore en partie remplis, elle aurait pu décomposer ses trois minutes en patientant beaucoup moins longtemps. Combien de temps au minimum ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1998

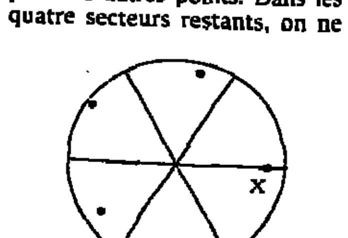
Solution dans *Le Monde* du 24 novembre.

Solution du problème n° 95 paru dans *Le Monde* du 10 novembre

● On peut placer sept points si la distance 100 mètres est permise. Il suffit de prendre le centre et les six points de la circonférence situés aux sommets d'un hexagone régulier.

● En revanche, si la distance entre deux points doit être strictement supérieure à 100 mètres, on ne peut placer plus de cinq points.

Pour le prouver, on montre d'abord que dans un secteur d'angle 60°, deux points quelconques sont à une distance inférieure ou égale à 100 mètres. On prend alors un point X, et on divisera le disque en six secteurs, X étant à la frontière de deux d'entre eux. Ces deux-là sont interdits pour les autres points. Dans les quatre secteurs restants, on ne



Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.
Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.
Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de scrabble.
Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.
Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.
Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

DISPARITION La comédienne Edwige Feuillère, née en 1907, est morte vendredi 13 novembre, à Paris, des suites de complications cardiaques et pulmonaires, quelques jours après le décès de Jean Marais, qui fut souvent son partenaire. ● ENSEMBLE, ils avaient joué dans *L'Aigle à deux têtes*, pièce écrite pour elle par Jean Cocteau, montée en 1946, puis portée à l'écran. ● SA CARRIÈRE avait commencé en 1928. Premier prix du Conservatoire de Paris, elle aura une préférence marquée pour le théâtre, de *La Dame aux camélias* à *La Folle de Chaillot*. C'est Paul Claudel qui lui donne son plus grand rôle, avec l'Ysé de *Partage de midi*. ● LA CARRIÈRE cinématographique de cette « grande dame » à l'élégance naturelle et à la voix travaillée n'est pas moins riche et commence dès les années 30, faisant notamment scandale avec le *Lucrèce Borgia* d'Abel Gance.

Edwige Feuillère, le pur amour du théâtre

Quelques jours après Jean Marais, avec qui elle avait joué pour Cocteau, au théâtre puis au cinéma, « L'Aigle à deux têtes », la comédienne Edwige Feuillère est morte le 13 novembre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-onze ans

« LA GRANDE DAME », le titre lui a été attribué à ses débuts ; il lui est resté. Talent, taille, allure – elle était grande –, une allure de reine, une voix de diva qui vibrait de tous les artifices de l'art.

Edwige Feuillère naît à Vesoul le 29 octobre 1907. Sa mère, française et protestante, lui apprend à lire dans la Bible. Son père, Italien (il s'appelle Cunati) et catholique, dans *La Divine Comédie*. Ils lui donnent une éducation stricte, mais quand ils s'installent à Dijon, ne l'empêchent pas de suivre des cours d'opéra-comique et de comédie. Après un premier prix, Edwige monte à Paris, entre au Conservatoire, habite, raconte-t-elle, à l'Union chrétienne de jeunes filles, rue de Naples, où *« tous les soirs, il y avait lecture de la Bible »*.

Paradoxalement, en cette année 1928, elle semble vouée aux rôles de soubrettes, aux personnages de « petites femmes » dans ces revues coquines qui vivaient leurs derniers beaux jours. Ronde et mutine, sous le nom de Cora Lynn, elle apparaît à peine vêtue dans le circuit des théâtres de vaudeville : le Palais-Royal (*L'Attache*), les Bouffes-Parisiens (*Le Roi Pausole*), le Daunou (*La Fleur de luxe*).

Mais quand elle sort du Conservatoire en 1931 avec un Premier Prix – pour une scène de *La Parisienne*, d'Henri Becque – elle se marie avec un comédien, Pierre Feuillère – dont elle va se séparer en 1937 – et entre à la Comédie-Française. Elle y fait ses débuts dans Suzanne du *Mariage de Figaro*. Personne, pas même elle, n'a pressenti son talent de tragédienne.

Edwige Feuillère quitte la Comédie-Française en 1933. Elle part pour l'Egypte en tournée. Elle joue le boulevard – raffiné dans le goût de l'époque – entre comédie de mœurs et comédie sophistiquée, de Jean Sarment à Marcel Achard, du *Maître de son cœur* à *Jean de la Lune*. Elle y représente la coquette égoïste, charmeuse. Elle joue aussi Musset, *Les Caprices de Marianne*.

Elle est encore à la Comédie-Française quand elle commence à tourner, en 1931, des films sans gloire : *Une petite femme dans le train*, puis *Monsieur Albert*, *Le Cordon bleu*, *Mam'zelle Nitouche*, *Le Miroir aux alouettes*, *Ces messieurs de la Santé*, *Toi que j'adore*, *Matricule 33*, *Barcarole*...

Arrivent 1935, Abel Gance, *Lucrèce Borgia*. Ce film, moins historique que délirant, où Edwige Feuillère tient le rôle-titre, lui apporte une célébrité inattendue : on l'aperçoit sans voile dans son bain, véritable transgression en ces temps pudibonds. Mais surtout, à côté des outrances de ses partenaires, elle paraît sinon « naturelle » – ce ne sera jamais ce qu'elle cherchera –, du moins émouvante. Son expérience théâtrale lui permet de montrer les passions en dirigeant son jeu. Pour la première fois, on peut reconnaître ce que sera le style Feuillère : le dessin maîtrisé des gestes et des expressions.



RAYMOND VOINQUEL © MINISTÈRE DE LA CULTURE

Dans « L'Aigle à deux têtes », de Jean Cocteau (1947), en compagnie de Jean Marais.

Plus tard, quand elle aura sculpté son apparence en harmonie avec son tempérament, à chaque fois qu'une actrice se révélera grâce à un personnage scandaleux – de Martine Carol, qui, elle aussi, a été Lucrèce Borgia, à Brigitte Bardot –, on rappellera les débuts de la Grande Dame. Elle laissera dire, sans commentaires. Edwige Feuillère est une femme secrète. Aimable, diserte, mais qui, finalement, se livre peu dans ses interviews, et mène une existence totalement privée.

Peu après *Lucrèce Borgia*, elle tourne *Golgotha* de Julien Duvivier, et le cinéma l'accapare. Marlene a lancé la mode des femmes fatales au cœur tendre, au regard las, traînant un passé lourd et des rêves de midinette. Edwige Feuillère incarne avec classe ces aventurières sentimentales, parfois espionnes pour la bonne cause, comme la *Marthe Richard* de Raymond Bernard, en 1937.

Dans le même registre, elle tourne *L'Emigrante*, de Léo Joannon, en 1939, *Sans lendemain*, de Max Ophuls, en 1940, *La Dame de Malacca*... Elle ose en même temps, en une époque où changer d'emploi était risqué, interpréter des personnages fantaisistes imités des comédies américaines, *Mister Flow*, avec Fernand Gravey, *J'étais une aventurière*...

Edwige Feuillère est à la fois notre Marlene, notre Irene Dunne, notre Garbo. Au théâtre en tout cas, où son grand rôle est *La Dame aux camélias*. Avec pour partenaire le jeune premier romantique d'avant guerre Pierre Richard-Willm en Armand Duval, elle meurt poitrinaire dans de somptueuses crinolines, près de huit cents fois de 1939 à 1959, en plusieurs périodes, *précise-t-elle*, et jamais plus de quatre mois de suite...

Pendant la guerre et l'Occupation, comme la haute couture qui maintient orgueilleusement la prédominance de Paris, elle demeure la Grande Dame. Noblesse de l'apparence, noblesse de l'âme. Au cinéma, elle est la belle aristocrate blessée, *La Duchesse de Langeais* pour Jacques de Baroncelli en 1942, et, pour Marcel L'Herbier en 1943, *L'Honorable Catherine*, élégante fofolle. Au Théâtre Hébertot, elle crée en 1943 *Sodome et Gomorrhe*, de Giraudoux, avec Gaby Sylvia et Gérard Philipe tout juste sorti du Conservatoire. Un triomphe.

Elle est la femme qui porte le mieux la mode, jusqu'à faire oublier la pénurie. Elle n'est plus la petite brune dodue aux jambes nues, aux yeux pétillants. Elle est rousse, élancée, le dos droit, les épaules marmoréennes, le visage parfaitement dessiné au-dessus d'un long cou, le regard mi-hautain, mi-ironique, les sourcils en arc, le sourire énigmatique, les mains dansant avec grâce, la démarche royale... Chacun de ses gestes est nécessaire, chacune de ses inflexions a une signification. Elle détient l'étrange pouvoir de toucher au cœur sans paraître jamais se laisser dépasser par ses émotions. Son art est aussi codé que celui des divas. Elle est Feuillère.

La paix revenue, Edwige Feuillère continue à se partager entre cinéma et théâtre, à incarner les raffinements du luxe, de l'élégance. En 1946, Jean Cocteau écrit pour elle et met en scène *L'Aigle à deux têtes*, mélo historico-flamboyant, qu'elle joue au théâtre et l'année suivante au cinéma avec Jean Marais. Ele apparaît comme une impériale idole, parée de bijoux, de robes somptueuses. L'important vient plus tard, en 1948, grâce à Jean-Louis Barrault, qui lui confie le rôle d'Ysé dans *Partage de midi*, de Claudel. En amoureux du théâtre japonais et de sa perfection stylistique, il parle d'un *« avènement »*. Il est vrai que, comme la voix travaillée des acteurs de kabuki, celle d'Edwige Feuillère module la musique et le mystère du texte.

Au cinéma, elle piétine dans des films agréables (*Adorables créatures*, de Christian-Jaque, 1952) déjà dépassés (*En cas de malheur*, de Claude Autant-Lara, 1958), des demi-réussites : *L'Idiot*, de Georges Lampin, d'après Dostoïevski. Elle y retrouve Gérard Philipe en Prince Muichkine, elle est une Nastassia Philipovna glacée. Le théâtre est sa revanche. Elle joue *Rodogune* en 1960 avec Antoine Bourseiller, et *Phèdre* en 1962 avec Jean Deschamps, reprend *Partage de midi* avec Jean-Louis Barrault à l'Odéon en 1961.

Elle est parvenue au moment où les comédiennes trouvent difficilement des rôles correspondant à leur âge, alors elle saute par-dessus le temps et en 1965, se grime en monstresse picaresque, et succède à Marguerite Moreno : elle est *La Folle de Chaillot* de Giraudoux au TNP : *« Sa folie généreuse est un peu la mienne »*, déclare-t-elle. Toujours est-il que la pièce, le personnage, lui offrent d'immenses satisfactions. A elle et à son public, éberlué, fasciné de voir la façon dont sa Grande Dame s'est transformée en clocharde. Mais une reine des clochardes.

> Elle détient l'étrange pouvoir de toucher au cœur sans paraître jamais se laisser dépasser par ses émotions. Son art est aussi codé que celui des divas

Le théâtre la tient (*La Visite de la vieille dame*, de Dürrenmatt, *Doux oiseaux de jeunesse*, de Tennessee Williams, *Un bateau pour Lipaïa*, *Cher menteur*, de George Bernard Shaw). Elle tourne un peu pour le cinéma (*Julie de Carneilhan*). Beaucoup pour la télévision, qui fait appel à son sourire et à sa voix dans des séries « de prestige » et des téléfilms, et qui lui consacre des soirées. Elle écrit une biographie de la Clairon, légendaire actrice du XVIIIe siècle en qui elle se reconnaît, et publie ses propres souvenirs. Mais elle ressent une fatigue qui l'oblige parfois à interrompre ses tournées, et, en 1984, annonce ses adieux au théâtre dans *Leocadia*, d'Anouilh.

C'était trop tôt. Elle revient sur scène, en 1986 pour *La Maison du lac*, avec Jean Marais, et, en 1989, dans *Les Meilleurs Amis*, d'Hugh Whitemore, à la Comédie des Champs-Elysées. En 1992, elle parcourt la France, racontant sa vie à des générations de spectateurs, qui se souviennent, ou la découvrent, qui tombent sous le charme, demeurent fascinés. Toute sa vie, il en a été ainsi.

Colette Godard

Jusqu'au dernier jour, la volupté des mots

EDWIGE FEUILLÈRE ne ressemblait ni à la terrible vieille dame de *La Chair de l'orchidée*, le film de Patrice Chéreau, ni à *La Folle de Chaillot*, de Giraudoux, qu'elle interpréta toutes deux magnifiquement. Elle était beaucoup plus la femme troublante du *Blé en herbe*, la mystérieuse héroïne d'*Olivia, Olivia*, l'éternelle Ysé de *Partage de midi* et enfin la comédienne d'exception qui, un soir de 1993, à près de quatre-vingt-six ans, joua en guise d'adieu, à Paris, *Edwige Feuillère en scène*, un long monologue retraçant sa carrière : performance d'actrice à la voix inoubliable, ultime déclaration d'amour au théâtre après quelque soixante années de scène, autoportrait délicat, allusif (conçu par Jean-Luc Tardieu) et suffisamment secret pour être fidèle.

Secret et discrétion : c'est probablement ce qu'on a envie de dire en tout premier pour évoquer Edwige Feuillère, qui voulait *« ne jamais être dupe de ce qu'on appelle la célébrité »*. *« La renommée, c'est Hugo, ou Mozart. Pour nous, tout au mieux, c'est de la popularité. Pour ma part, j'ai fait une honnête petite carrière... »* (*Le Monde* daté 20-21 mai 1984). Les récompenses, comme ces Césars et ce Molière d'honneur, elle les accueillait avec joie, mais savait garder ce qu'il faut d'ironie sur la comédie sociale.

LECTRICE INSATIABLE

Jusqu'au dernier jour, même dans la maladie et l'affaiblissement du grand âge, Edwige Feuillère était de ces êtres singuliers qui guérissent de la peur de vieillir. Etait-ce par un inaltérable alliage d'humour et de retenue, d'orgueil et de pudeur ? Assurément. Mais aussi par cette volupté des mots, qui a non seulement fondé son désir de théâtre, mais a déterminé sa vie entière. *« J'ai aimé les mots, d'instinct »*, dit-elle dans son dernier livre, *A vous de jouer*, où elle parle longuement de Claudel : *« Ses mots m'ont apporté le grand épanouissement de mon corps, de ma pensée. (...) Le mot et le son ont guidé mon bonheur d'exister. »*

Elle demeurait une lectrice insatiable, ne se contentant pas de relire, *« comme le font trop souvent les vieux »*, mais découvrant chaque année des premiers romans, suivant le travail d'Annie Ernaux comme de Patrick Modiano, Danièle Sallenave, Hector Bianciotti et bien d'autres. Juste avant que la lecture intensive ne lui devienne difficile, elle a lu, confie-t-elle dans *A vous de jouer*, *Soie*, de l'Italien Alessandro Baricco, *« d'abord en français, puis dans sa langue qui est si belle* (...), Les Enfants de Saturne, *de Jean-Paul Enthoven (...), le* Vivant Denon *de Philippe Sollers. Voyez comme je passe mes nuits en bonne compagnie... »*

Ce livre, qui constitue une manière de testament – après des Mémoires très évasifs (*Les Feux de la mémoire*, Albin Michel) et un hommage, plus personnel finalement, à une tragédienne (*Moi, la Clairon*, Albin Michel) –, elle s'en inquiétait, il y a quelques jours encore, en prenant rendez-vous pour un entretien au *Monde*, qui n'aura pas lieu : *« Montre-t-il suffisamment ma part d'humour, cette distance que j'ai toujours voulu conserver et qui permet de vivre vraiment, jusqu'au bout, sans se raconter d'histoires ? »* Il est difficile, Edwige Feuillère ne l'ignorait pas, de faire comprendre, à l'écrit, *« une vie pour le théâtre »*. Périlleux aussi de vouloir résumer ou décrypter une existence si secrète, un rapport si complexe et raffiné au monde, une attention aux autres que seuls possèdent ceux qui ont, comme elle le disait, *« réfléchi à l'irréductible solitude de chacun, qui sont sans attaches, sans regrets et qui vivent, c'est tout ! »*.

« Quand je mourrai, les journaux vont une fois de plus se tromper, s'amusait-elle souvent. *Je vais avoir droit à* L'Aigle à deux têtes, *à la "majestueuse Edwige Feuillère", à ma réputation de femme froide, lointaine, etc. Bien sûr, j'ai joué tous ces personnages altiers, j'ai été ces femmes, passionnément. Mais une personne, c'est autre chose. »* Elle avait su rester une personne, ce qui n'est pas si courant lorsqu'on fait son métier. Et c'est sans doute pour cela qu'on ne peut presque rien dire, sauf peut-être lui donner la parole une dernière fois, comme elle le souhaitait : *« Il y a des belles vies, des vies complètes, des vies longues*, conclut-elle dans *A vous de jouer. Lorsque, une à une, elles ont disparu autour de moi, j'ai eu l'impression de ne pas les perdre car je continuais à les porter en moi. Toutefois, c'est difficile de ne pas avoir de peine, parce que le cœur, parfois, nous échappe. »*

Josyane Savigneau

★ ***A vous de jouer***, **entretiens avec Jean-Jacques Lafaye, Albin Michel, 256 p., 98 F. En librairie le 19 novembre.**

Claudel : « C'est Ysé elle-même »

« Quand j'ai joué* Partage de midi, *je me suis offerte tout entière dans ce personnage d'Ysé. (...) Je me suis libérée, et le verbe claudélien a été ma renaissance »*, raconte Edwige Feuillère dans son livre *A vous de jouer*. Paul Claudel, lui, dans son *Journal* (« Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, tome II), évoque à de nombreuses reprises Edwige Feuillère. Il fait allusion à leur première rencontre, le 8 mai 1948, en ces termes : *« Jean-Louis Barrault m'amène une dame blonde que je ne voudrais pas rencontrer tout seul au coin d'un bois et qu'il prétend être Edwige Feuillère. »* Mais, lors de la première de *Partage*, le 18 décembre 1948, il écrit notamment : *« E. F. est épatante. C'est Ysé elle-même. »* En 1953, quand elle joue *Pour Lucrèce*, de Giraudoux, Claudel commente : *« La pièce me paraît absurde. Sauvée par seule l'extraordinaire "présence" d'Edwige F. Tous les hommes ridicules. »

Chez Rudy Van Gelder, boîte noire du jazz

Visite au studio où le quartette de Coltrane a enregistré les séances historiques pour Impulse ! rééditées aujourd'hui en coffret

ENGLEWOOD CLIFFS (New Jersey) et NEW YORK
de notre envoyé spécial

Depuis la fin des années 50, la plupart des musiciens de jazz connaissent le chemin pour rallier, depuis New York, Englewood Cliffs, un îlot de verdure dans l'Etat du New Jersey, sur la rive ouest de la rivière Hudson. C'est là que se trouve le studio d'enregistrement de Rudy Van Gelder, un peu en retrait de la Route 9 W.

Il faut d'abord traverser Harlem. Il y a l'Apollo Theater, toujours en activité sur la 125e Rue. Mais au cours des ans, beaucoup d'autres lieux historiques du jazz ont disparu ou sont tombés en ruine : le Minton's Playhouse sur la 118e Rue, les clubs de la 133e, collés les uns aux autres, le Renaissance Ballroom dans la 138e, dont les lettres s'effacent... Alors, on peut aussi, si l'on est pressé, ou si Harlem inquiète, emprunter les voies rapides, Roosevelt Drive puis Harlem River Drive. Les falaises d'Englewood sont un quartier résidentiel avec ses maisons de bois entourées d'arbres aux teintes automnales, des jaunes brûlés, des orange, les taches rouges des érables. Des petites entreprises y ont installé leur siège social. En voiture, New York reste aisément accessible.

En entrant dans le studio de Rudy Van Gelder, il faut se souvenir que des centaines de disques de jazz y ont été enregistrés, que des centaines de musiciens ont confié à celui qui est probablement l'ingénieur du son le plus réputé de l'histoire du jazz moderne le soin de transférer avec une fidélité exigeante leur musique sur une bande magnétique. Avant de s'installer à Englewood Cliffs, Rudy Van Gelder recevait, depuis 1953, les musiciens dans le salon de la maison familiale, à Hackensack, à quelques kilomètres.

Les compagnies phonographiques indépendantes qui ont fait l'histoire du jazz comme Prestige ou Blue Note lui doivent beaucoup. Rudy Van Gelder a suivi, durant près de deux ans, du début de 1958 à la fin 1959, la construction de son nouveau studio. Des matériaux nobles, une pierre gris-rouge pour les murs, du cèdre, au sol des dalles rouge vif. A l'intérieur, la charpente, visible, a les allures d'une coque de navire qui aurait pris le ciel pour support.

« IL SAVAIT CE QU'IL VOULAIT »

On claque des doigts, pour entendre le son. Idéal. Il y une légère réverbération naturelle. C'est là que le saxophoniste John Coltrane est venu avec le pianiste McCoy Tyner, le contrebassiste Jimmy Garrison et le batteur Elvin Jones enregistrer la plupart de ses séances en quartette pour le label Impulse !, aujourd'hui regroupées dans un coffret de huit CD. Ce sera, sans concurrence possible des autres maisons de disques, l'objet de la fin de l'année.

Aimable, attentionné, Rudy Van Gelder, petit homme sec d'une soixantaine d'années, a un souvenir précis de ces moments intenses. *« Ce qui m'a toujours frappé, que ce soit à Hackensack, où je l'ai enregistré pour Prestige dès 1955, ou ici, c'est que Coltrane arrivait en sachant parfaitement ce qu'il voulait,* se souvient cet artisan du son qu'on a envie d'appeler homme de l'art. *De tous les musiciens avec qui j'ai travaillé, c'est le seul qui avait cette conscience si poussée de ce qu'il souhaitait atteindre et de ce qui était bon. C'est très rare, un musicien capable d'avoir une décision précise sur lui-même, sur ce qu'il vient de créer. C'est l'une des raisons pour lesquelles je le respectais. »*

« Ici, Coltrane était très détendu, à l'aise. Je n'ai jamais senti la moindre tension avec lui », ajoute Rudy Van Gelder. Plus tard, dans un restaurant chinois de New York, le pianiste McCoy Tyner confirmera cette atmosphère. *« Son fils, Ravi, est pareil. Après les séances pour Prestige et son passage chez Atlantic, John a demandé à revenir travailler avec moi. C'était sa décision et j'en suis extrêmement fier. C'est l'un des moments forts de ma vie »*, se souvient-il encore.


CHENZ/MEPHISTO
McCoy Tyner (à gauche) et John Coltrane à l'époque des enregistrements pour Impulse !.

Durant treize ans, Rudy Van Gelder a été optométriste (opticien), tout en apprenant son futur métier. *« Ça a commencé comme un hobby, avec des chanteurs, des formations amateurs, puis du jazz. J'aimais la musique, j'ai toujours été un collectionneur de disques, et je m'intéressais à l'aspect technique de l'enregistrement des disques et à la manière de l'améliorer. En y réfléchissant maintenant, c'est amusant, étrange que j'ai hésité entre les yeux et les oreilles. »*

Rudy Van Gelder a aussi touché un peu au classique, mais pas au rock. Ce n'est pas sa musique. *« Le rock a ouvert la porte aux systèmes multipistes, aux effets, à des manipulations sans fin, à des corrections sonores. La créativité du musicien a été transférée à la table de mixage. Je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais je suis plus à l'aise avec la musique acoustique, dans la relation directe avec ce que crée le musicien improvisateur. »*

Pour autant, Rudy Van Gelder n'a pas refusé la modernisation. Il a abandonné les ciseaux et la bande adhésive pour les facilités qu'amènent les ordinateurs et le montage digital. Les musiciens qui continuent de venir ici attendent une certaine qualité de son, celui de Rudy Van Gelder, aujourd'hui, pas pour l'histoire ou la nostalgie d'un âge d'or. En ce moment, il termine la remasterisation d'une centaine d'albums Blue Note pour le Japon.

Il reste discret sur sa manière de travailler. *« Je me suis battu pendant si longtemps ; j'ai dû faire face à tant de difficultés pour parfaire tout ça. Je ne dirai pas que ce sont des secrets, mais c'est une part intime de ma vie. »* Longtemps seul derrière la vitre qui sépare la salle de contrôle de la salle d'enregistrement – *« personne n'est autorisé à toucher aux machines et pas un musicien ne s'y est risqué, même si je crois que certains en ont eu l'envie »* –, Rudy Van Gelder est dorénavant aidé par Maureen Sickler, l'épouse du trompettiste Don Sickler. Elle est, d'une certaine manière, la mémoire de Van Gelder, attentive à tous les détails des séances. S'il a un regret, c'est que les producteurs soient moins présents lors de l'enregistrement ; la plupart d'entre eux se contentent dorénavant d'un ou deux coups de téléphone. Le métier se résume aujourd'hui à évaluer les coûts et les bénéfices possibles.

Cependant, Rudy Van Gelder tient à rappeler une autre particularité de ces séances avec Coltrane : Bob Thiele, l'homme d'Impulse !, qui a accompagné les dernières années du musicien, restait en dehors. *« John m'appelait, il demandait si le studio était libre. Ils arrivaient, on enregistrait. John repartait avec une copie. Ils étaient là quelques heures pour un ou deux titres, peu de prises différentes. Et l'album était conçu ainsi, sur plusieurs semaines. »* Et l'on sent bien que pour cet apparent solitaire, qui s'aventure rarement dans les clubs, ces semaines resteront à jamais dans sa mémoire.

S. Si.

John Coltrane en route vers la liberté

Au découpage disque par disque, les responsables de cette réédition des séances du quartette de John Coltrane pour le label Impulse ! ont préféré l'ordre chronologique, de mi-1961 à septembre 1965. On suit ainsi l'évolution rapide de la musique du saxophoniste vers le free jazz. Si, au gré de précédentes rééditions, la reproduction sonore des enregistrements originaux de Rudy Van Gelder n'a pas toujours été respectée, ces *studio recordings* sont, à l'écoute, fidèles à la clarté et au sens du détail des bandes masters. Dans le livret conçu – photographies et typographies – sur des variations de noirs, de blancs et de gris argenté, un texte précis et documenté (en anglais seulement) de Bob Blumenthal revient sur les séances une par une. Les pochettes d'origine n'ont pas été reproduites.

★ John Coltrane, « The Classic Quartet, Complete Impulse ! Studio Recordings », un coffret de huit CD Impulse ! IMPD8-280, distribué par Universal Music.

TROIS QUESTIONS À...

McCOY TYNER

1 Le quartette de John Coltrane, auquel vous avez participé comme pianiste, avait-il une organisation collective ?

John Coltrane avait une vision de sa musique et il a réuni les musiciens adéquats pour donner vie à cette vision. Cela dit, dans l'organisation de la musique il y avait une notion collective. Il disait souvent : *« Je joue selon ce qui m'entoure »* ; il y avait donc des échanges intenses, de nous vers lui et lui vers nous. Nous étions en même temps soliste et accompagnateur. C'était une manière très démocratique de concevoir un groupe, avec du respect, la musique avant toute chose, pas d'ego. J'étais très fier d'être là, très heureux, parce que j'étais en train d'apprendre avec un grand créateur et un ami depuis plusieurs années. Tout le monde veut être une grande star aujourd'hui, tout de suite.

2 Quelle est la qualité qui le caractériserait ?

C'était un homme d'une grande bonté, d'une grande douceur. Il vous donnait envie de le suivre de manière très naturelle. Miles Davis lui avait permis de s'exprimer ; il lui avait accordé une grande liberté dans son groupe, et pour que Miles fasse cela... John nous a accordé la même liberté. Il ne nous coupait jamais. Je m'en suis souvenu en devenant leader.

3 Il a souvent été dit que le disque *A Love Supreme* marquait une étape importante dans la musique du quartette. En étiez-vous conscient ?

Oui. Je savais que nous avancions vers quelque chose d'unique. Mais je ne pouvais pas l'expliquer, je le ressentais. Cette suite a souvent été présentée comme l'un des chefs-d'œuvre de la musique. C'était une combinaison de ce que nous avions fait avant qui nous a amenés vers une autre musique, une manière naturelle de jouer sans formes, sans mesures prédéterminées, sans accords. Juste jouer et voir ce qui se passerait.

Propos recueillis par Sylvain Siclier

A l'Unesco, Lionel Jospin défend le pluralisme culturel

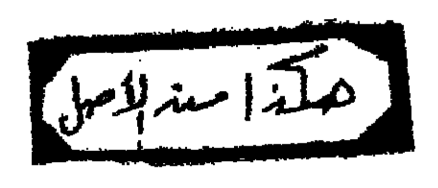
« LA MONDIALISATION porte en elle le danger de l'uniformisation culturelle », a déclaré le premier ministre, Lionel Jospin, samedi 14 novembre, lors du colloque « Europe, la force de la culture » organisé par la Fondation Jean-Jaurès au siège parisien de l'Unesco. Pour défendre le *« pluralisme »*, la France va signer et ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires. Lionel Jospin a rappelé pourquoi la France s'était retirée des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) : *« Nous ne pouvions revenir sur une exception culturelle obtenue de haute lutte. Préserver le soutien aux productions européennes contribue aussi au pluralisme culturel. Dans cet esprit, l'élargissement vers l'Est de l'Union européenne est une chance. Pologne, Hongrie, République tchèque bénéficieront des quotas de diffusion mis en place par la Communauté. »* Pour la France, le premier ministre a assuré qu'*« avant la fin de la législature »*, l'engagement de consacrer 1 % du budget de l'Etat à la culture serait tenu.

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : Michael Naumann, ministre allemand délégué à la culture,** a annoncé, jeudi 12 novembre, au Bundestag, la création d'une fondation fédérale pour les artistes et écrivains persécutés contraints à l'exil. Avec le concours d'Amnesty International, une résidence d'au moins un an leur sera proposée en Allemagne. Le pays entend faire ce que la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis avaient fait pour les artistes allemands persécutés par les nazis, a-t-il ajouté.

■ **ART : le Musée J.-Paul-Getty de Los Angeles a acquis,** pour un montant tenu secret, le tableau *Soleil levant*, peint par Claude Monet durant le printemps 1873. *Soleil levant*, conservé à Paris au Musée Marmottan, représente le port du Havre. La toile sera exposée à partir du 27 novembre.

■ **Le Musée de l'université d'Austin (Texas) a acquis les sept cents œuvres** d'art de la collection Suida-Manning. Estimée à 35 millions de dollars (près de 200 millions de francs), la collection avait été réunie par l'historien d'art William Suida, puis complétée par sa fille Bertina et son gendre, Robert Manning. Leurs descendants l'ont cédée pour 20 millions de dollars. Elle comprend deux cent cinquante peintures, quatre cents dessins et cinquante sculptures allant du XIVe siècle italien au XVIIIe siècle français, dont des pièces maîtresses du Corrège, de Véronèse, Guerchin, Poussin, Le Lorrain, Rubens, Tiepolo ou Boucher.



A l'Unesco, Lionel Jospin défend le pluralisme culturel

Les airs qui swinguent et les solos culottés du Jazz Ensemble de Patrice Caratini

Le contrebassiste a présenté sa formation aux 12es Rencontres internationales de jazz de Nevers

Les Rencontres internationales de jazz de Nevers sont attachées au pan créatif du jazz, avec le goût de l'aventure. Si le saxophoniste américain James Carter n'a pas convaincu lors de la dernière soirée de cette douzième édition, le batteur italien Ettore Fioravanti et le contrebassiste français Patrice Caratini, avec son Jazz Ensemble, ont touché par leur justesse et leur désir de musique.

ETTORE FIORAVANTI QUARTET, CARATINI JAZZ ENSEMBLE, JAMES CARTER QUINTET, 12es Rencontres internationales de jazz de Nevers, samedi 14 novembre.

NEVERS
de notre envoyé spécial

Programmé samedi 14 novembre pour clore la douzième édition du festival de jazz de Nevers, le saxophoniste américain James Carter est encore resté une énigme. Il joue du baryton en baryton, du ténor en ténor, de l'alto en altiste, etc. : toute la famille y passe. Il aborde l'histoire, du bop au free, et il le fait avec facilité. Il a le phrasé, du souffle, un son, mais pas de vision. James Carter, c'est la représentation du jazz, de son encyclopédie, mais on attend l'émotion. Rien. Son groupe est inexistant, tristement sérieux, mais peut-il en être autrement ?

Lors de cette dernière soirée d'un festival qui a le goût de l'aventure – André Minvielle, Sophia Domancich, Louis Sclavis, Tous Dehors, Tim Berne, Tomasz Stanko, le duo Raulin/Oliva... –, l'émotion, le désir, la joie des musiciens, c'était avant. Rétrospectivement, on a eu là un final idéal. D'abord, au petit Théâtre de Nevers, le batteur italien Ettore Fioravanti et son recueil de chansons du folklore, des succès populaires, ses propres compositions dans l'esprit. Sans paroles, avec des touches de jazz des années 30 et 40, sa musique donne des ailes. Un jeune pianiste, Stefano De Banis, inconnu, s'y distingue.

Puis, à la Maison de la culture, le contrebassiste français Patrice Caratini présente son Jazz Ensemble, extension, prolongation, de son Onztet déjà venu jouer ici. Jeune garde et anciens réunis en fidélité, les douze musiciens sont dans la musique, pas seulement sur scène. L'orchestre a été fondé à Sceaux, en octobre 1997 (*Le Monde* du 14 octobre 1997), avec un répertoire de compositions de Caratini, de membres de l'orchestres, de compositeurs français. Des variations sur la musique de Louis Armstrong suivront.

Une saison de concerts a parfait les qualités entendues alors : il y a le jeu de réponses des sections (anches, cuivres, rythmique) ; l'équilibre des masses orchestrales ; une grande attention portée à la clarté des mélodies ; le passage permanent d'une sorte de musique de chambre contemporaine au jazz. *Endeka* pour débuter, *Come Sunday*, de Duke Ellington, pour finir. Entre ces deux bornes, des airs qui swinguent, des solos culottés – le guitariste David Chevallier, le saxophoniste Christophe Monniot... –, de la classe – Alain Jean-Marie au piano, le batteur François Merville –, une écriture complexe et pourtant totalement lisible. C'est du grand jazz, avec de l'ampleur, de la fraîcheur, un pont entre les styles qui casse les barrières et les œillères.

Sylvain Siclier

Marcel Maréchal fait revivre François Billetdoux

TCHIN-TCHIN, de François Billetdoux. Mise en scène : Marcel Maréchal. Avec Myriam Boyer, Marcel Maréchal, Florian Sitbon.
THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mo Franklin-Roosevelt. Tél. : 01-44-95-98-10. 60 F à 180 F. Mardi à 19 h 30 ; du mercredi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Jusqu'au 31 décembre.

Tchin-Tchin, de François Billetdoux, a été créée en janvier 1959. Reprise plusieurs fois depuis, elle est présentée aujourd'hui par Marcel Maréchal. Impression première : elle n'est plus la même pièce. Elle a vieilli ? Non, pas du tout ! En quarante ans, elle a changé.

Tchin-Tchin, c'est deux immigrés (pas dans la mouise : lui, Italien, chef d'entreprise, elle, Anglaise, épouse d'un grand médecin). Tous deux quittés par leur conjoint, ils vont, de concert, s'alcooliser ; puis, comme l'on disait alors, se « clochardiser ». Le propos déclaré de l'auteur, à l'origine, était que nos deux pèlerins, par l'alcool puis par une mise en marge volontaire, s'orientaient vers quelque chose de l'ordre d'une rédemption (c'était un peu angélique).

Aujourd'hui, les immigrés, ceux du moins qui tiennent le devant de la scène, ne sont plus des gens de la *dolce vita* se payant un gros caprice. Et le scotch pur malt n'est plus nécessairement un signe de vie aisée. « *En 1959, à Paris, le whisky ne se vendait pas dans les épiceries arabes* », a dit Billetdoux avant de gagner un monde meilleur. Il y a dans la pièce pas mal de choses qui, comme celles-là, ont bougé.

Marcel Maréchal efface, en petit saint consommé, les « flous » de *Tchin-Tchin*. Un total-lifting, parfait. Le carreau des Halles, l'hôtel miteux, les pauvres trottoirs de Billetdoux, ont disparu : décor blanc comme neige, nickel. Nos deux alcoolisés ont parfois l'air bien sage, un verre à la main, ce ne peut être que de l'eau minérale. Maréchal fait danser et virevolter le texte. Le texte est de l'eau courante et lui est une anguille, le texte est le ciel et lui une hirondelle. Maréchal est un funambule de la corde vocale. Son apesanteur donne au propos de Billetdoux une drôle de sensibilité. Myriam Boyer, c'est l'inverse, elle tient ferme sa voix sur une note, elle est immuable, c'est son truc : juste, claire, parfaite, un sans-faute absolu, dans le non-jeu. Ce n'est pas permis à tout le monde. *Tout cela est du vrai théâtre, du pur plaisir d'un soir,* merci.

Michel Cournot

NOUVEAU FILM

DANCER, TEXAS

■ Quatre adolescents ont fait le serment de quitter pour la Californie leur ville natale – Dancer, trou texan d'une centaine d'habitants – au terme de leurs études secondaires. Le film commence en même temps que l'échéance tant attendue, déroulant de façon un peu mécanique les raisons qui pourraient inciter chacun d'entre eux à ne pas respecter le serment. L'apologie des valeurs traditionnelles de l'Amérique profonde eût-elle été moins encombrante, les soleils couchants sur les prairies moins touristiques, le scénario et les personnages moins bâclés, on aurait vraisemblablement accordé un tout petit plus d'intérêt à la question de savoir si ces sains et sympathiques jeunes gens partiront ou non. *J. M.*

Film américain de Tim Mac Canies. Avec Breckin Meyer, Peter Facinelli, Ethan Embry, Eddie Mills. (1 h 40.)

SORTIR

PARIS

Christiane Véricel
Avec *Nandry ou de Lorient à Pondichéry*, la Lyonnaise Christiane Véricel propose un spectacle singulier et poétique : elle est allée chercher en Inde des enfants auxquels elle fait jouer une tragédie contemporaine, drôle et cruelle, qui s'adresse plutôt aux adultes. Avec les autres jeunes de la compagnie Image aiguë, venus de différents pays, ils disent le partage inégal des richesses, le prix de l'eau, le drame des guerres. Cette troupe déplaît au Front national de la région Rhône-Alpes, qui lui a coupé les subventions.
Théâtre de l'Epée de bois, Cartoucherie de Vincennes, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Jusqu'au 21 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-43-74-24-08. 110 F.

Erik Truffaz Quartet
Trompettiste, récent poulain de la compagnie phonographique américaine Blue Note, qui s'intéresse de plus en plus aux solistes européens, Erik Truffaz se promène entre l'héritage des grands classiques des années 50 et 60 et les sons mélangés d'aujourd'hui. On l'a ainsi vu se jouer avec talent des boucles rythmiques de la techno.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 16 et 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Rich Perry
Sur la scène, grande comme un ascenseur, on dénombre une batterie complète avec son batteur (Andrea Michelutti), une contrebasse debout derrière laquelle se tient un contrebassiste babile (Gildas Boclé), un quart-de-queue Steinway fermé sur lequel (oh ! misère !) sont posés une bouteille d'eau minérale, quelques accessoires et un énorme ampli de guitare pour l'excellent Misja Fitzgerald Michel. Au ténor, un musicien de première qualité, Rich Perry. Bref, la soirée parfaite : jazz à tous les étages.
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Les 16 et 17, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Attitudes
Attitudes est la dixième édition d'une manifestation consacrée à la jeune danse à travers une programmation toujours extra-fine. Parmi les pièces présentées figure *Gewege*, de la chorégraphe allemande Henrietta Horn (le 17). Frédéric Werlé, plus profond qu'il n'en a l'air, nous donne, avec humour, des nouvelles du moral des hommes dans *J'aimerais savoir ce que tu me dis en me regardant* (le 19) : pas triste ! Solos de femmes avec Julie Nioche, Sylvie Giron, Sophie Lessard (le 21). Hela Fattoumi et Eric Lamoureux présentent *Solstice* (le 24) ; Xavier Lot dansera *Next*, tandis que Pascale Houbin, fine mouche, chantera sa danse réaliste (le 28).
Centre culturel André-Malraux, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 54 Vandœuvre-lès-Nancy. Tél. : 03-83-56-15-00. De 40 F à 90 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Best Men
de Tamra Davis (Etats-Unis, 1 h 26).
Dancer, Texas
de Tim McCanlies (Etats-Unis, 1 h 38).
Elizabeth
de Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 2 h 04).
Le Fascisme ordinaire
de Michaïl Romm (URSS, 2 h 13).
Fourmiz
dessin animé d'Eric Darnell et Tim Johnson (Etats-Unis, 1 h 19).
Mary à tout prix
de Peter Farrelly et Bobby Farrelly (Etats-Unis, 1 h 59).
Mulan
dessin animé de Tony Bancroft et Barry Cook (Etats-Unis, 1 h 28).
Slam
de Marc Levin (Etats-Unis, 1 h 40).
Snake Eyes
de Brian De Palma (Etats-Unis, 1 h 38).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

La Femme modèle
de Vincente Minnelli, avec Gregory Peck, Lauren Bacall.
Américain, 1957 (2 heures).
Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

VERNISSAGES

Pierre Boulat (1924-1998) : moments donnés
Archives nationales, Musée de l'Histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-40-27-62-18. De 12 heures à 17 h 45 ; samedi et dimanche de 13 h 45 à 17 h 45. Fermé fêtes. Du 16 novembre au 4 janvier. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Art de Mei Lanfang et le renouveau de la scène européenne
avec Georges Banu, Fu Qiumin et Philippe Morier-Genoud.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-45-62-97-03. Entrée libre sur réservation.

Pessoando
de Fernando Pessoa, mise en scène de Carlos Otero.
Espace Kiron, 10, rue de la Vacquerie, Paris 11e. Mo Voltaire. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-48-34-72-67. De 60 F à 120 F.

Le Dibbouk
d'après An-Ski, mise en scène de Daniel Mesguich.
Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris 5e. Mo Censier-Daubenton. Le 16, à 20 h 45. Tél. : 01-42-17-10-36. De 50 F à 120 F.

Ensemble musique oblique
Œuvres de Fauré.
Sophie Marin-Degor (soprano).
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. Mo Grands-Boulevards. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 200 F.

Cycle Schumann
Mireille Delunsch (soprano), Hélène Perraguin (mezzo-soprano), Simon Edwards (ténor), Franck Le Guérinel (baryton), Claire Désert, Christian Ivaldi (piano).
Schumann : *Spanisches Liederspiel op. 74*. Brahms : *Liebeslieder-Walzer op. 52*.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-53-23-99-19. De 90 F à 250 F.

Blanca Li
Flamenco.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.

PM Dawn
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45.

Jean-Jacques Goldman
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 16, à 20 h 15. Tél. : 01-42-08-60-00. 195 F.

Gérard Lenorman
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 180 F à 250 F.

Indigo
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 120 F.

The Soul of Axelle Red
Palais des congrès, porte Maillot, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-40-68-00-05. De 260 F à 395 F.

Yami Bolo
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 110 F.

Dimitra Galani
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Juan Carlos Caceres
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 16, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.

RÉSERVATIONS

Crime et châtiment
d'après Dostoïevski, mise en scène de Chantal Morel.
Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Du 25 novembre au 20 décembre. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.

Max Black
de Heiner Goebbels, mise en scène de l'auteur.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 3 au 15 décembre. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F à 140 F.

Cesaria Evora
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Du 23 au 25 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-49-95-99-99. 211 F.

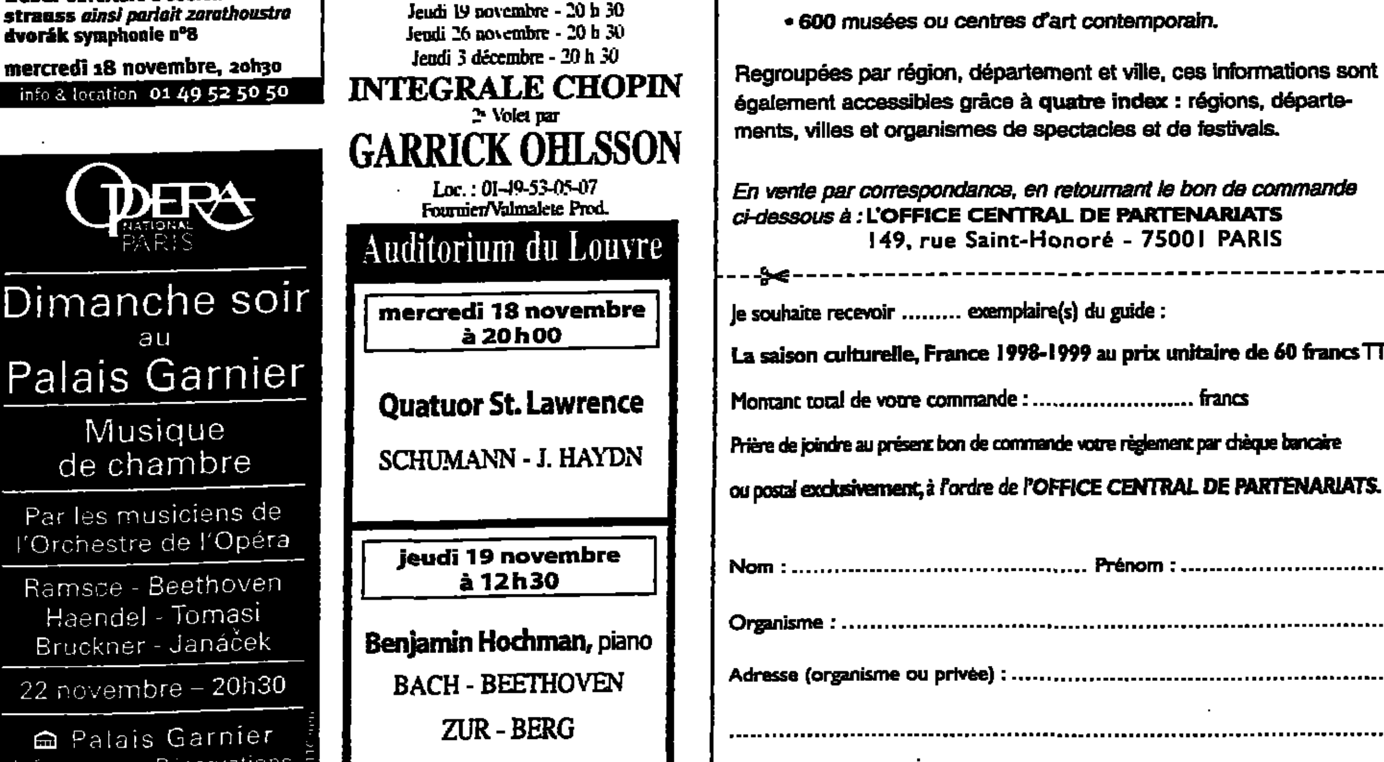
DERNIERS JOURS

20 novembre :
Electre
d'Hugo von Hofmannstahl, d'après Sophocle, mise en scène de Michel Cerda.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.

21 novembre :
La Nuit des rois
de William Shakespeare, mise en scène de Hélène Vincent.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

22 novembre :
Pierre Alechinsky
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 01-42-60-69-69. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.





EN VUE

■ Un industriel grec paie 400 drachmes par nuit (environ 8 francs) un immigré albanais de treize ans pour lui servir d'antivol à l'arrière de sa Mercedes.

■ Samedi 14 novembre, des jeunes d'un quartier de Strasbourg s'emparent d'un quinquagénaire excédé par le bruit et lui fendent le crâne avec la crosse du fusil dont il vient de se servir pour leur tirer dessus.

■ Récemment, des rescapés de la chaise électrique, réunis à Chicago, trouvaient les exécutions bien expéditives, car, aux Etat-Unis, un supplicié sur six est innocenté après sa mort.

■ A Vladivostok, les enseignants ne font plus classe dans les écoles sans chauffage. A Irkoutsk, la justice n'est plus rendue dans les tribunaux, privés d'électricité. La Sibérie redoute un hiver précoce.

■ **Alexei Suvernev**, chercheur sibérien, sèvrerait les toxicomanes en faisant monter la température de leur corps à 43 degrés Celsius.

■ La police de Dakar vient d'arrêter un imam qui, officiant à domicile, distribuait de l'héroïne à ses fidèles après la prière du crépuscule.

■ *« Cérémonie de perversion ! »*, se sont récriés les marabouts nigériens contre le Festival international de la mode africaine (FIMA), à Tiguidit, en plein désert, où, pour rafraîchir les invités, un fabricant de vodka venait de livrer une gigantesque sculpture de glace qui fondait sous l'action du soleil et se gaspillait dans les sables.

■ Les mendiants de Bhopal, en Inde, manifestaient récemment pour que le gouvernement retire de la circulation les piécettes qui ne valent plus rien. Dimanche 8 novembre, ceux de Kakinada demandaient aux autorités de refouler leurs collègues étrangers à la ville.

■ *« Il y a quatre mille ans, la civilisation de la vallée de l'Indus avait des égouts très bien faits »*, rappelle **Bindeshwar Pathak**, qui, pour éduquer les millions d'Indiens qui se soulagent en plein air, vient de créer le Musée international Sulabh des toilettes, dans la banlieue de New Delhi.

■ La Cour suprême administrative allemande a récemment jugé que les machines à laver pourraient être remboursées aux bénéficiaires de l'aide sociale, *« à condition que la vitesse d'essorage reste raisonnable »*.

■ Dimanche 15 novembre, à Trasasso, près de Bologne, en Italie, seize paroissiens ont été intoxiqués pendant la messe par des émanations de gaz carbonique : un oiseau avait fait son nid dans la cheminée de l'église.

Christian Colombani

« The Lancet » plaide l'« indulgence modérée » pour le cannabis

Des travaux de chercheurs conduisent l'hebdomadaire britannique à juger cette drogue moins dangereuse que le tabac ou l'alcool. Un comité de la Chambre des lords préconise son usage pour les personnes en fin de vie

*« **IL SERAIT** raisonnable de juger que le cannabis constitue moins une menace pour la santé que l'alcool et le tabac. »* Le prestigieux hebdomadaire scientifique *The Lancet* publie dans sa dernière livraison, datée du 14 novembre, un éditorial qui prône une nouvelle approche du débat sur le statut légal de cette drogue.

A partir d'une étude des professeurs australiens Wayne Hall et Nadia Solowij (université de Nouvelle-Galles du Sud, Sydney) portant sur *« les effets indésirables les plus probables du cannabis »* et diffusée dans le même numéro, *The Lancet* rappelle, pour la tempérer, la position qu'il avait prise en novembre 1995 : *« le fait de fumer du cannabis n'est pas, même à long terme, dangereux pour la santé. »*

Trois ans plus tard, l'éditorialiste tient à *« modérer »* ce constat. Il n'en estime pas moins que *« le désir de prendre des substances modifiant l'état de conscience est une constante dans les sociétés humaines du monde entier et* [que] *même la plus draconienne des législations a échoué à anéantir ce désir »*.

Admettant la nécessité de définir des *« limites socialement acceptables »* aux comportements individuels, l'auteur de l'éditorial estime que *« les gens ont le droit de savoir quels sont les risques pour eux-mêmes et pour autrui »*. Mais *« parce que le débat sur l'usage de cannabis provoque des émotions fortes »*, il n'existe *« pas de consensus sur les informations que les professionnels de santé pourraient donner à leurs patients qui consomment ou qui pourraient consommer du cannabis »*.

Selon les chercheurs australiens, qui reprennent l'ensemble de la littérature scientifique publiée sur la question, les effets secondaires avérés les plus importants liés à un usage *« intensif »* de cannabis sont les complications respiratoires (bronchites, notamment) et les accidents de la route (un risque qui augmente avec la prise d'alcool). Une consommation *« chronique »* de cannabis peut en outre être associée, à long terme, à une altération *« subtile »* des fonctions cognitives (mémoire, attention, compréhension) et à un risque accru de *« dépendance »*. Les chercheurs précisent qu'on ignore si ces effets perdurent après une longue période d'abstinence.

Le rôle du cannabis dans la survenue de troubles psychiques, et au premier chef dans la schizophrénie, semble par ailleurs assez rare et se résume à une *« accélération »* de la maladie chez *« des individus vulnérables »* ayant des antécédents personnels ou familiaux de psychoses. Enfin, les effets altérant les fonctions de reproduction chez l'homme sont jugés *« incertains »* et les preuves scientifiques afférentes *« faibles et inconsistantes »*.

Au vu des données scientifiques disponibles, l'éditorial conclut qu'*« une indulgence modérée à l'égard du cannabis a peu d'effets néfastes sur la santé »* et que *« les décisions d'interdire ou de légaliser le cannabis devrait être basées sur d'autres considérations »*.

Cette prise de position risque fort d'alimenter le débat sur la légalisation du cannabis qui vient d'être relancé au Royaume-Uni. Un rapport émanant d'un comité scientifique de la Chambre des lords, paru mercredi 11 novembre, s'est en effet prononcé en faveur d'une *« légalisation partielle »* du cannabis à des fins médicales. L'usage *« compassionnel »* du cannabis chez des patients en fin de vie ou atteints de sclérose en plaques devrait être autorisé, a plaidé le comité, et ce même en l'absence de preuve sur ses vertus thérapeutiques.

Laurence Folléa

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre
■ Il n'y a plus une minute à perdre. Non pour éviter les bombardements américains en Irak, suspendus en catastrophe par le président Clinton, mais pour prévenir déjà le prochain épisode. La répétition des branle-bas de combat et des sauvetages *in extremis*, ce drôle de *« stop and go »*, peut certes banaliser la stratégie du bord du gouffre, mais on aurait tort de s'y accoutumer. Car, à trop frôler le gouffre, il arrive qu'on y tombe.
L'issue est bien dans ce que l'on nomme *« l'examen global »* de la question irakienne, ce qui suggère un règlement du même ordre. Il faut un acte d'autant plus fort en direction du peuple irakien – un calendrier de la levée de l'embargo meurtrier – que la fermeté vis-à-vis de son chef restera de mise. Et de cela, c'est au concert des nations d'en décider et non à la seule Maison Blanche.

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ Il reviendrait donc à l'Europe de tirer profit de cette accalmie provisoire pour prendre une initiative diplomatique en sorte de faire comprendre à Saddam Hussein qu'il ne peut espérer nulle complaisance des Occidentaux s'il ne respecte pas ses engagements de désarmement, mais afin de faire comprendre aussi aux Etats-Unis que l'embargo à l'encontre de l'Irak doit être levé dès lors que celui-ci se conforme aux demandes de l'ONU. Et si l'Europe, comme à l'accoutumée, fait preuve de timidité diplomatique, il reviendrait à la France, en la circonstance, de jouer les mouches du coche et de démontrer qu'elle a encore une politique étrangère autonome.

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ Les Verts deviennent un parti ambitieux mais restent une formation atypique. Ils évoluent, ils mûrissent, ils acquièrent des fragments de culture de gouvernement, ils apprennent à composer mais ils demeurent ce parti idéaliste, iconoclaste, imaginatif, éternellement adolescent. L'indiscipline a toujours été la force principale des écologistes. Ils le démontrent de nouveau avec l'affaire des sans-papiers. (...) Ils savent qu'au sein de la majorité plurielle le dialogue est de droit et que les décalages sont gérables, Lionel Jospin disant le dernier mot. Il n'empêche : le premier ministre se serait bien passé de cette divergence-là.

RTL
Michèle Cotta
■ Deux idées clés dominent depuis longtemps l'univers politique de Daniel Cohn-Bendit. Sa haine du communisme d'abord, sa méfiance à l'égard des socialistes ensuite. (...) Avec lui, c'est sûr, la gauche plurielle doit attacher sa ceinture : turbulences en vue.

www.beaujolais.com

De bonnes adresses pour déguster le beaujolais nouveau dans le monde entier

COMME CHAQUE ANNÉE, la France et le monde attendent le troisième jeudi de novembre pour découvrir la cuvée 1998 du beaujolais nouveau, annoncée comme exceptionnelle. Mais où aller pour être assuré de savourer le célèbre vin dans de bonnes conditions et en bonne compagnie ? « Bienvenue en Beaujolais ! », site officiel de l'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais, recommande aux internautes quelques bonnes adresses.

Ceux qui ont la chance d'habiter dans la région, ou qui sont prêts à faire le voyage, peuvent s'inscrire sur le Web pour participer à la 10e édition des Sarmentelles du village de Beaujeu, un banquet prévu pour 1 400 convives. Pour les autres, le site affiche une longue liste de *« Bistrots beaujolais »* de Lyon et de Paris, sélectionnés pour *« leur qualité et leur convivialité »*. Les expatriés et les étrangers ne sont pas oubliés. Ils pourront se rendre par exemple à l'Hôtel Hyatt d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, pour une *wine party* présidée par l'ambassadeur de France et le navigateur Peter Blake, au Courthouse, *« le club le plus branché »* de Toronto, ou encore au Jockey Club de Hongkong, où ils seront accueillis par des « Beaujolais girls », chargées d'aider à la dégustation. Le maire de Villefranche, *« capitale du Beaujolais »*, sera, pour sa part, l'hôte d'une fête organisée au Palace Hotel de Pékin. En outre, le site propose bien sûr un dossier très complet sur les crus du Beaujolais. Chaque appellation (village, brouilly, chénas...) est présentée brièvement et identifiée sur une carte de la région. On apprend aussi qu'il faut servir le beaujolais nouveau à 10 °C, et l'accompagner de préférence de cardons, de moelle et de pommes de terre gratinées avec des oignons. En attendant le 19 novembre, l'internaute est convié à une dégustation virtuelle du millésime 1998 : *« La robe est franche, vive, d'une brillance et d'un éclat supérieurs au millésime 1997, avec des reflets violacés bien présents. »*

Par ailleurs, les apprentis oenologues pourront consulter le lexique, pour apprendre, par exemple, que « l'esprit du vin » est *« le produit de la fermentation du sucre qui, après l'eau, constitue l'élément liquide quantitativement le plus important »*.

Enfin, et peut-être surtout, « Bienvenue en Beaujolais » est aussi une boutique électronique, proposant notamment une sélection de dix crus vendus entre 18 et 22 francs la bouteille. Un jeu d'érudition intitulé *« Raymond le Vendangeur »* permet de gagner un lot de 72 bouteilles. Le lauréat pourra pleinement vérifier la justesse de la devise de la confrérie des maîtres vignerons de chénas et moulin-à-vent : *« A tassée pleine, Joie s'enchaîne »* !

Stéphane Mandard

SUR LA TOILE

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
■ A l'occasion du 80e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le Musée de l'histoire allemande de Berlin a ouvert un site Internet consacré à la première guerre mondiale. Il présente ses collections d'oeuvres inspirées de cette période, complétées de séquences vidéo. Il s'agit de la première étape dans la mise en place d'une exposition virtuelle qui couvrira l'histoire de l'Allemagne au XXe siècle.
www.dhm.de/lemo

VACHE FOLLE
■ La Commission européenne a publié sur Internet la nouvelle édition du « vademecum du consommateur » sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, dite maladie de la vache « folle ». La Commission rappelle ainsi qu'elle *« reste sur le pied de guerre »* pour assurer *« la plus grande sécurité alimentaire »*. *europa.eu.int/comm/dg24/health/bse/index-en.html*

COMMERCE ÉLECTRONIQUE
■ Le groupe allemand Bertelsmann et l'éditeur italien Mondadori (groupe Berlusconi) ont annoncé la création d'une filiale commune, baptisée Mondo Libri, qui sera notamment chargée de gérer un service de vente de livres sur Internet. – (*AP*.)

France 3, c'est magique !

par Alain Rollat

LE PREMIER numéro d'« On se dit tout », le nouveau magazine hebdomadaire de France 3, qui se propose de répondre aux questions des téléspectateurs sur le fonctionnement et les programmes de la télévision publique, a eu, dimanche, un trait de génie : il a répondu à une question que les téléspectateurs ne se posent pas encore. Et pour cause : cette question renvoyait à une émission qui n'a pas encore été diffusée et qui n'est pas encore programmée.

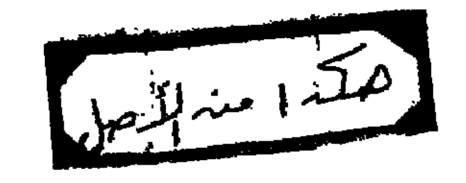
S'agissait-il, au demeurant, d'une vraie question ? Rien n'est moins sûr. Car elle était cousue de fil blanc. Elle était posée par un jeune homme qui se faisait le porte-voix de l'honorable confrérie des illusionnistes professionnels, partis en croisade contre France 3 pour empêcher la diffusion d'une série américaine dévoilant les secrets de fabrication des tours de magie (supplément Télévision-radio-multimédia du *Monde* daté 11-12 octobre).

On avait d'ailleurs l'impression, au premier abord, que France 3 voulait leur donner raison contre l'avis de son propre directeur artistique, acquéreur de cette émission de la Fox intitulée « Breaking the Magician's Code : Magic's Biggest Secrets Finally Revealed » (« Casser le code des magiciens : les plus grands secrets de la magie enfin dévoilés »). Le commentaire qui accompagnait les quelques images de cette émission montrées en avant-première ne laissait aucun doute sur sa médiocrité : *« Un hangar désaffecté, une atmosphère lugubre, la voilà la fameuse émission produite par la Fox ! (...) Recette classique : de la pénombre, des frissons, un zeste d'érotisme. (...) La magie devient un cirque, le mystère du marketing. »*

Suivait une interview du magicien de « Fort Boyard », Gilles Arthur, lui-même producteur d'émissions. Il plaidait pour la censure au nom du Collectif des magiciens : *« Si on diffuse ce type de show qui casse le rêve, on verra disparaître tous les illusionnistes. »*

Il semblait donc clair que France 3, culpabilisée, tenait à prendre les téléspectateurs à témoin de sa bonne foi avant d'annoncer son renoncement à cette série contestable. Erreur ! La conclusion de ce débat a démenti cette première impression. France 3 a rappelé en images que, il y a vingt ans, elle diffusait déjà « Les Ateliers du magicien », une émission qui dévoilait aux enfants les tours de prestidigitation. Quant au directeur artistique de la chaîne, il a ponctué sa réplique en disant : *« Si nous avons acheté ces images-là, c'est évidemment pour les diffuser »*...

On ne fera pas à France 3 l'injure de penser que ce premier « On se dit tout » tenait à s'illustrer par un dialogue de sourds. Disons simplement qu'il était sans doute trop plein de non-dits...



IMMOBILIER

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS — PARIS NOTAIRES services

Sur l'ensemble des quatre départements, nous constatons une augmentation du volume des ventes d'appartements neufs de +11%, au 2ème trimestre 1998 par rapport à la même période 1997 ainsi répartie :

Paris	- 2,9%
Hauts-de-Seine	+ 6%
Seine-Saint-Denis	+ 26,8%
Val-de-Marne	+ 37,7%

En terme de chiffre d'affaires

Paris	- 1,7%
Hauts-de-Seine	+ 9,8%
Seine-Saint-Denis	+ 36,1%
Val-de-Marne	+ 27,7%

Le marché immobilier neuf ne connaît pas la même augmentation que le marché de l'ancien du 2ème trimestre. Il faut savoir que l'activité sur le neuf en 1997 avait été très forte à Paris et dans les Hauts-de-Seine : nous ne pouvions donc espérer une augmentation importante du volume des ventes par rapport à l'année précédente.
Il nous faudra attendre le 2ème semestre 1998 et le 1er semestre 1999 pour ressentir les effets de l'arrêt des dispostions "Périssol" et son remplacement par la Loi "Besson".
La Loi "Périssol" a largement porté ses fruits en 1997. L'année 1998 et le 1er semestre 1999 devraient donc constituer une nouvelle année exceptionnelle sur ce segment de marché et ce pour deux raisons objectives :
- *l'incitation fiscale est favorable*
- *ce dispositif devrait être remplacé prochainement.*

Il faut rappeler que nos statistiques sont établies à partir du nombre d'actes authentiques sans prendre en considération les contrats de réservation.

Cependant si nous avons constaté depuis 2 ans un certain décalage dans la progression du volume du neuf sur les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, il semble qu'aujourd'hui que ces départements rattrapent ce retard.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

VENTES

FONDS DE COMMERCE

12e LIBRAIR.-PAPET.
PRESSE 100 m², quartier d'avenir, C.A. 3 678 000 F
OFL 01-45-08-00-16

(95) LIBRAIRIE PRESSE 15 000 personnes autour C.A. 4 635 000 F. Prix exceptionnel : 1 650 000 F
OFL 01-45-08-00-16

APPARTEMENTS

PARIS 1er

SAINT-HONORÉ
46 m², luxueux 2 p.
1 150 000 F - 01-47-20-40-03.

PARIS 3e

MARAIS-ARCHIVES STUDIO
29,5 m² rénové, entrée, séj., s.e., cuis. Ind., coin repas, parquet, cheminée, calme, 3e asc. digi., gardien.
510 000 F - 01-47-53-83-82.

BASTILLE : 5 PIÈCES
174 m² de qualité + service
Imm. pierre de t. standing
A.I.M. : 01-53-01-99-01.

PARIS 4e

ILE SAINT-LOUIS
pdt r.d.c. à revoir 5 p. 90 m², 3,50 m hsp
vue s/Seine. 01-43-35-18-36.

Deux pas place des Vosges, *imm. XVIIIe, séj., 3 chbrs, gde* cuis., bns, parf. état.
173 m² + atelier. 01-43-35-18-36.

RUE DES TOURNELLES 2 P. EN DUPLEX
2 + 3 derniers ét. 695 000 F
A.I.M. : 01-53-01-99-01.

ÎLE DE LA CITÉ
sur jardin Notre-Dame duplex 105 m² dernier étage plein sud balcon. 01-45-62-04-99.

PARIS 5e

MAUBERT
Bel imm. p.d.t. gd studio possib. 2 p., bon ét., calme, *clair,* soleil, ét. élevé, asc.
950 000 F - 01-43-25-97-16.

Mº CENSIER 2 P.
47 m², ét. élevé, asc. soleil.
01-43-59-14-05.

CARDINAL-LEMOINE
Imm. XVIIIe beau studio charme, bon état, parquet, plein sud, vue dégagée.
570 000 F- 01-43-25-97-16.

PORT-ROYAL
Imm. XVIIe 2 p. s/cour arborée, caractère, charme, poutres, bon ét., tr. calme
590 000 F - 01-43-25-97-16.

PARIS 6e

Odéon/Seine imm. XVIIIe 2 p. tt cft rue et cour. 35 m², parf. état, calme, charge min.
01-43-35-18-36.

Montparnasse 3 p. + balc. parking, 5e asc. 1 950 000 F
FLEURUS 01-45-44-22-36.

SAINT-PLACIDE BEAU 5 P. imm. p.d.t 2 950 000 F
FLEURUS 01-45-44-22-36.

Montparnasse p.d.t. gd stdg 7 p., gde cuis., 3 bains, 3 wc, 227 m² + serv. rare. 01-43-35-18-36.

PARIS 7e

CHAISE/GRENELLE
sup. imm. 4/5 p. 99 m², 2e ét.
LITTRE 01-45-44-44-45.

PARIS 8e

BD SAINT-GERMAIN GRAND 5 PIÈCES
A.I.M. : 01-53-01-99-01.

● ENCHÈRE ●
18-22, rue de Berri

4 studios libres de 40 à 62 m² (5e et 6e ét.), chacun avec 2 caves + parking.
Mises à prix :
de 430 000 F à 700 000 F.

2 p. 72 m² libre, 7e ét. + 2 caves et parking.
Mise à prix : 850 000 F.

Studio 42 m², 4e ét. + 2 caves et parking
Loué 63 480 F/an.
Mise à prix : 450 000 F.

Visites 17/11 et 5/12 :
11 heures à 13 heures,
26/11 : 15 heures à 17 heures.

PARIS 10e

Mº LOUIS-BLANC
appt d'exception style loft. 180 m² (possib. 200 m², cft et calme. Px justifié.
Tél. : 01-47-00-77-27.

PR. CANAL ST-MARTIN 78 m²
style loft gd liv. 1 chbre (possib. 2), lumineux, calme
1 480 000 F - 01-47-00-77-27.

RÉPUBLIQUE : 5 P. À RÉNOVER 2e ÉT.
A.I.M. : 01-53-01-99-01.

PARIS 11e

53 AV. PARMENTIER
Entièrement refaits s/rue et s/jardin
STUDIOS 34 et 35 M².
465 000 F À 530 000 F
2 PCES 52 À 55 M²
720 000 F à 780 000 F
01-48-06-22-96.

PARIS 12e

DAUMESNIL PROX. BOIS LES TROIS DERNIERS CINQ-PIÈCES
Expo sud/est/ouest
– 98 m² px : 1 405 000 F.
– 107 m² px : 1 435 000 F.
– 113 m² px : 1 745 000 F.
SEFIMEG
34, r. Claude-Decaen
01-43-43-89-68.

DAUMESNIL 2 P. - 47 m²
840 000 F parfait état part. face Viaduc des Arts visite samedi-dimanche.
02-40-47-03-72/06-12-25-37-07.

BD DE PICPUS
2 p. libres et occupés à partir de 11 000 F le m²
IDEAL INVESTISSEMENT OU PIED-À-TERRE
Imm. ancien ravalé, gardienne. digicode.
AD VALOREM
01-49-28-05-84.

PARIS 13e

MAISON DE POUPÉE 13e impeccable 2 p. de charme
760 000 F - 01-45-87-09-09.

GOBELINS
dans imm. 1900. 2 p., 39 m² en très bon état.
Vue dégagée : 700 000 F.
AD VALOREM - 01-56-59-77-77.

PARIS 14e

Mº ALESIA Résid. dans cadre privilégié, 5e, clair, calme, séj. 27 m², gde cuis., 3 chbres, bains, s. d'eau.
2 600 000 F - 01-45-39-13-13.

DENFERT/Observatoire
Loft de gde qualité 167 m²
LITTRE - 01-45-44-44-45.

DENFERT-R., 3 p., 70 m², entre Daguerre et Mairie, très calme, clair, 4e ét. asc., parquet, charges min., RER, 3 mét., 4 bus.
01-45-45-72-99.

PARIS 15e

Mº Lourmel récent dernier ét. 5 p. tt cft, 115 m² + terrasse 147 m² - 2 park. + studette Pte Versailles réc. dem. ét. séj., 3 chbres, 100 m² s/jard. parking dble. 01-43-35-18-36.

PARIS 16e

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE - 01-44-70-94-94
125, avenue Victor-Hugo, local d'habitation 47 m².
Mise à prix : 350 000 F.
Visites 17/11 et 5/12 :
15 heures à 17 heures,
26/11 : 10 heures à 12 heures.

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE - 01-43-29-21-09
8, rue Paul-Dupuy (impasse privée).
2 p. 48,09 m² - 1er étage.
Mise à prix : 450 000 F.
Visites 14 et 17/11 :
10 heures à 12 heures,
27/11 : 15 heures à 17 heures.

HAUTS-DE-SEINE

SCEAUX
Ilot Benoît proche rue Houdan, 3 p. *+ balcon + park. en sous-sol,* rez-de-ch. s/allée 64 M² env. 890 000 F refait nf.
GERER : 06-80-47-95-43 ou 01-42-65-03-03.

Boulogne Mº M.-Sembat, réc., ét. él., 2 p. tt cft 38 m², balc. s/jard. sud + cave, box.
Tél. : 01-43-35-18-36.

SEINE-ST-DENIS

PRÉ-ST-GERVAIS centre duplex de charme, 65 m² au sol en 2 p., parquet, cheminée, cuis. équipée, parfait état, 790 000 F.
I.P. : 01-48-83-32-88.

PROVINCE

Superbe affaire
Orléans centre, app. de caractère duplex. type 4-5. entièrement rénové. chauff., séjour 37 m², cheminée, parquet, cuisine aménagée chêne clair, 3 chbres, garage, 3 caves, 985 000 F.
Tél. : 02-38-54-47-08 ou 06-13-05-39-77

MAISONS PARIS

13e MAISON 130 M²
Liv. + 4 chbres, verdure.
2 950 000 F. 01-45-46-26-25.

PARIS 20e maison-atelier atypique, 215 m², 5 chbrs 2 terrasses, garage, sous-sol.
2 800 000 F
I.P. : 01-48-83-32-88.

RÉG. PARISIENNE

10' PARIS OUEST
très belle maison bourgeoise XIXe, 300 m² hab., 900 m² de parc, 6 chbrs, 7 cheminées, parfait état.
2 500 000 F - I.P. 01-48-83-32-88.

Bois-Colombes. Pav. séj. dble, 3 chbrs, wc, gar.
890 000 F. - 01-48-76-36-11.

VIAGERS

5e, RUE PASCAL
F1 libre, 120 000 F + 1 450 F/mois. 01-42-64-64

PARKINGS

IDÉAL INVESTISSEUR
PARKINGS COUVERTS
Mº BONNE-NOUVELLE
Prix : 95 000 F + F.A. + travx : 95 000 F, déductibles des revenus 98.
Gestion assurée pendant 9 ans.
Rendement 8,50 %
Tél. : 01-53-45-54-30

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-42-66-30-21
48-50, av. du Roule
Neuilly (92), park. s/sol
Mise à prix : 105 000 F
Visite 25-11 : 15 h à 17 h

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-44-70-94-94
Paris 8e, 18-22, rue Berri
– 2 park. (dont 1 dble)
Mise à pr.: 60 000 F chacun
– 3 park. Mise à prix : 50 000 F chacun
Visites 17-11 et 5-12 : 11 h à 13 h ; 26-11 : 15 h à 17 h

PROPRIÉTÉS

(92) Très belle propriété Napoléon III, 400 m² + dépendances, parc 5 500 m², 4 km Paris, calme, résidentiel. 01-43-59-12-96

HÔTELS PARTICULIERS

AMPÈRE 17E
Idéal pour vente par lots 750 m² dont une maison
Tél. : 01-44-13-98-18

ACHATS

RECH. 100 A 120 M², Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e.
01-48-73-48-07 même soir.

URGT. Famille rech. appart. ét. élevé, env. 210 m² 8 p., 6 chbr, duplex poss. 8e Haussman ou 16e Trocadéro.

Prix max. 5 500 000 F.
Tél. : 01-40-75-03-40.

INTER PROJETS recherche sur Paris et est parisien volumes atypiques à vendre ou à louer.
Tél. : 01-42-83-46-46.

IMMO INTERNATIONAL
RECH. CHATEAUX
Manoirs, pptés, villas pour sa clientèle acheteurs.
Tél. : 05-34-40-70-00.

LOCATIONS

LOCAUX COMMERCIAUX

Graphiste indépendant souhaite partager son local avec un autre graphiste Paris 14e. Bureau refait neuf, r.d.c., près parc Montsouris, proximité Poste. (50 m² à partager, comprenant petite cuisine et toilettes.)
Loyer : 2 600 F
Tél. : 01-45-65-16-00

BUREAUX

BD HAUSSMANN
290 m² refaits neuf
10 bureaux + parking
Tél. : 01-44-13-98-18

BD DE CHARONNE, 11e
Imm. indép. 3 000 m²
Entièrement restructuré
Livraison mi-1999
Alban Cooper 01-44-13-98-18

AV. CH.-DE-GAULLE/NEUILLY
983 m² sur 1 plateau
Grand standing, climatisation
Alban Cooper 01-44-13-98-18

APPARTEMENTS

OFFRES VIDE

Imm. neuf jamais habité 17e, 91, av. de Clichy.
S/place mardi 11 h à 13 h
– 3 p. 71 m², 6 040 F + ch.
– 3 p. 67 m² + balc. 6 210 F + ch.
– Duplex 77 m² m terrasse.
Dernier étage 8 400 F + ch.
01-45-04-41-00.

EXELMANS. Bel imm. P.d.t., 2-3 p., dble-séj. + 1 chbre
Ref. nf. Parquet. Pl. Ouest
Calme, clair, 4e ét. asc.
5 425 F ch. compr.
01-43-25-97-16

MONTROUGE, près mairie 3 p. 4e ét. 75 m², chff élect.
5 727 F c.c. 01-40-47-62-38

Mº PASSY, 6 p. 5e ét.
180 m², 20 429 F c.c., chff gaz. T. : 01-40-47-62-38

AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40

– Mº GAMBETTA, 20e
F4 73 m², 3 chbres, s. de bs. Refait à neuf, balc. 9 m², cave, park. 6 823 F ch. compr. Hon. : 3 837 F

– Mº GAMBETTA, 20e
R. Villiers-de-l'Isle-Adam
Dans résidence calme
3 p. 69 m², 1er ét. asc.
Cave, park. inclus, 5 697 F ch. compr. Hon. : 3 486 F

– Mº CHARONNE, 11e
Rue Carrière-Mainguet
Résidence calme
F4 77 m², park., cave
6 413 F c.c. Hon. : 3 766 F

OFFRES MEUBLÉS

VENISE, 100 m de ST-MARC
Loue appt, sem., 4, 6 pers., conf., calme, vue, charme, 80 m², 2 salles d'eau.
5 950 F c.c.
Tél. : 04-93-84-84-72

Particulier à particulier recherche à louer Versailles quartier Porchefontaine ou à Viroflay 1 séj. double, 1 cuis., 2 s.d.b., 3 ch., box
Tél. : 01-30-52-62-10

DEMANDES VIDES

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris
Rech. appts vides ou meublés.
Toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES OU MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

DEMANDES MEUBLÉS

Collaboratrice journal cherche *studio ou 2 pièces, meublé* ou non, Paris. Max. : 4 000 F.
Tél. : 01-39-95-66-96 (rép.).

Sur Paris
collab. journal cherche studio ou 2 pces meublés.
Tél. : 01-42-17-26-65 ou 01-42-17-28-22.

PARKINGS

PARKING à louer 490 F c.c.
Paris 14e, rue Didot
Sous-sol, imm. neuf
Sans commission
Tél. : 01-56-54-09-30

AGENDA

AUTOMOBILES

VENDS
VOITURETTE AIXAM
cause double emploi
Année : janvier 1992,
kilométrage réel : 1442
Prix : 26 000 F
état intérieur/extérieur IMPECCABLE.
Tél. : 01-47-07-66-41.

VINS

Direct. producteur
vin à découvrir

MONTLOUIS-S/LOIRE
A.O.C.
sec, demi-sec, moelleux méthode traditionnelle plus. millésimes dispon. tarifs sur demande

L. CHAPEAU
15, rue des Aîtres,
Husseau
37270 Montlouis-sur-Loire
Tél. : 02-47-50-80-64

JOURNAUX ANCIENS

Anc. nos de *L'ILLUSTRATION*
24 nos de 1931, 25 nos de 1932, 24 nos de 1935, 37 nos de 1936.
4 600 F + port.
Nos 1 à 34 (1986, 1987, 1988)
La revue *PARIS*, 950 F + port.
Tél. : 03-85-91-58-11.

VACANCES

SKI DE FOND
Haut Jura, 3 h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent ds anc. ferme comtoise du XVIIe Gd cft, ambiance conviviale table d'hôte, produits mais. et régx, chbre avec s. de bains + WC. Tarifs selon période : sem./pers. 2 800 F à 3 400 F tt compris : pension complète + vin au repas, moniteur et matériel ski...
Maison d'hôtes
LE CRÊT L'AGNEAU
25650 LA LONGEVILLE
Tél. : 03-81-38-12-51
Fax : 03-81-38-16-58

COURS

PARLER CHINOIS
Du vrai débutant au chinois des affaires
Une méthode exclusive
Aussi facile et pratique que la meilleure des méthodes d'anglais
FORMATIONS COURTES RESULTATS GARANTIS
Spécialiste d'une Langue
Recommandé par le Comité France Chine du CNPF
Le chinois avec des professionnels Chinois
CHINA LANGUE EXPRESS® 01 42 23 12 53
Formations réservées uniquement aux entreprises

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

9e arrondissement

1-3, rue du Delta
75009 PARIS
M° Anvers
Réalisation :
RIVP
Tél. 01 40 51 27 54
ou écrivez-nous ;
4, Place Saint-Thomas d'Aquin,
75341 Paris Cedex 07

La RIVP réalise la transformation d'un immeuble industriel datant de 1926 en vastes "lofts" bénéficiant d'un très bel éclairage grâce aux grandes verrières (menuiseries neuves avec double-vitrage ; chauffage collectif gaz). Surfaces disponibles, en duplex ou triplex, à partir de 50 m², certaines avec terrasse. Vaste hall d'entrée de caractère. Une maison individuelle avec cour privative à l'arrière de la parcelle.
Métro Anvers. Livraison 2ème semestre 1999.
A partir de 13 000 F/m²
Frais de notaire réduits.

Renseignements et réservations : 01 40 51 27 54

RIVP

10e arrondissement

"Le Saint Louis"
21, rue de la Grange aux Belles
1, rue de l'Hôpital Saint-Louis
75010 Paris
Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne cedex
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr

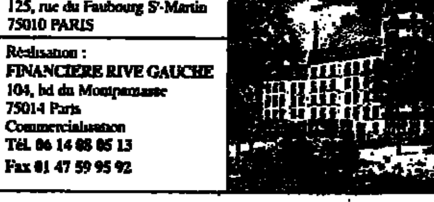
LIVRAISON IMMÉDIATE.
IDÉAL DÉFISCALISATION PÉRISSOL.

STIM BATIR vous propose à quelques pas du Canal St-Martin et de l'Hôpital Saint-Louis une résidence de standing, proche de tous commerces. Prestations de qualité. Label Qualitel et confort électrique. Frais de notaire offerts.

Studio et 2 pièces disponibles,
téléphonez dès maintenant au 01 55 38 25 38

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

Le St-Martin
125, rue du Faubourg St-Martin
75010 PARIS
Réalisation :
FINANCIERE RIVE GAUCHE
104, bd du Montparnasse
75014 Paris
Commercialisation
Tél. 06 14 08 05 13
Fax 01 47 59 95 92



IMMEUBLE NEUF
PROCHE GARE DE L'EST. VUES DEGAGEES

Métro, RER, marché, jardin public, écoles, poste...
24 appartements : studio, 2 pièces, 3/4 pièces
de 530 000 F à 1 600 000 F + parking

DEFISCALISATION PERISSOL

FINANCIERE RIVE GAUCHE

11e arrondissement

11/15A, rue Godefroy Cavaignac
75011 Paris
Réalisation et commercialisation :
SEFIMA
L'immobilier depuis 1960
40/42, avenue Raymond Poincare
75116 PARIS
Tél. : 01 55 73 00 10
(du lundi au vendredi)



LANCEMENT. DÉFISCALISATION "PERISSOL"
Du studio au 5 pièces. 20 400 F le m² moyen hors parking.
Entre le métro Voltaire et le métro Faidherbe dans un quartier protégé, une résidence de caractère sur jardins intérieurs.
Une ambiance de village à 2 pas de l'animation de la place Léon Blum, de ses commerces, ses écoles et lycées.

Bureau de Vente sur place :
11/15A, rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris :
ouvert tous les jours de 14h à 19h, sauf mardi et mercredi.
Tél. 01 43 73 40 64

SEFIMA

16e arrondissement

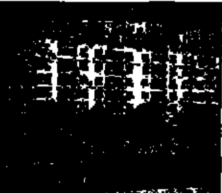
Les Jardins de la Fontaine
58, rue de la Fontaine
75016 PARIS
Entre Auteuil et Passy
Réalisation · COPRIM
Commercialisation : GEFIC
Tél. bureau de vente
01 40 50 12 10

AU CŒUR DU 16 ÈME - DU STUDIO AU 5 PIÈCES
DU PIED À TERRE AU GRANDS APPARTEMENTS
Découvrez le charme d'un jardin secret agrementé d'une ancienne fontaine de rêve et de part et d'autres, des appartements haut de gamme prolongés de vastes balcons. Livraison 1er et 2ème trimestre 99. Réalisation de standing et prestations de qualité, parquet chêne, marbre dans salle de bains, portes intérieures moulurées, vidéophone et portes palières blindées. Réalisation COPRIM. Commercialisation GEFIC. Bureau de vente : ouvert sur place du lundi au vendredi de 14h à 19h, le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. 01 40 50 12 10

GEFIC

19e arrondissement

Les Allées Buissonnières
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME
Réalisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL
9, rue Vignod 75008 Paris
Tél. 01 47 42 13 12



A 200 m du métro Porte de Pantin
Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 30 appartements disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking.
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 19h et samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h. Rue Adolphe Mille, 75019 Paris- Tél. 01 42 46 17 59.

SOFERIM

20e arrondissement

Les Lauréades
135-137, bd Davout
75020 Paris
Réalisation
SCI DAVOUT
6, faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Commercialisation :
Tél. 01 47 42 85 95

DEFISCALISATION PERISSOL 1998.
FINANCEMENT PERSONNALISE.

Spécial investisseur. Réduisez vos impôts en investissant à Paris dans le Top des résidences pour étudiants.
Accès Métro Porte de Vincennes, Porte de Montreuil ou Maraîcher.

Studios à partir de 349 000 F.
Défiscalisation Périssol.

Commercialisation : tél. 01 47 42 85 95

RÉGION PARISIENNE

78 Carrières-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine
Réalisation :
Groupe FRANIM
Tél. 01 47 20 48 09

LIVRAISON IMMÉDIATE. SUPERBES APPARTEMENTS du 2 P au 4 P. Maison de ville 5 pièces, à partir de 13 500F/m².

Construction traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle.
Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC
PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au lundi de 15h à 19h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10

FRANIM

92 Courbevoie

Résidence Kléber
92 Courbevoie
NOUVELLE REALISATION
Bureau d'information et de vente
257, rue Lecourbe 75015 Paris
Tél. 01 53 98 70 70

En devenant propriétaire de la résidence Kléber à Courbevoie ;

Constituez-vous un patrimoine de qualité.
Economisez immédiatement la TVA.
Assurez-vous une rentabilité nette de toutes charges sans souci de gestion.
Profitez d'importantes économies d'impôts.

Pour recevoir votre étude financière personnalisée contactez Pierre & Vacances au 01 53 98 70 70

PIERRE & VACANCES

92 Neuilly-sur-Seine

La Villa de la Roseraie
17/23, boulevard Georges Seurat
Ile de la Jatte - 92 Neuilly
92 Neuilly-sur-Seine
Réalisation :
SOFRACIM
Tél. : 01 46 24 01 00



NOUVEAU
ILE DE LA JATTE

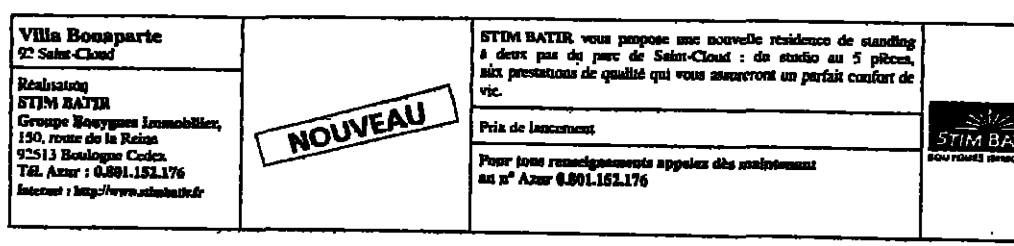
Une petite résidence de 26 appartements de grande qualité avec un exceptionnel jardin intérieur paysager. Grands appartements très clairs

Bureau de Vente sur place :
17/23, boulevard Georges Seurat - Ile de la Jatte - 92 Neuilly
ouvert tous les jours de 14h à 19h.
Tél. 01 46 24 01 00

SOFRACIM

92 Saint-Cloud

Villa Bonaparte
92 Saint-Cloud
Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne Cedex
Tél. Azur : 0.801.152.176
Internet : http://www.stimbatir.fr



STIM BATIR vous propose une nouvelle résidence de standing à deux pas du parc de Saint-Cloud : du studio au 5 pièces, aux prestations de qualité qui vous assureront un parfait confort de vie.

Prix de lancement

Pour tous renseignements appelez dès maintenant au n° Azur 0.801.152.176

STIM BATIR – BOUYGUES IMMOBILIER

FILMS DE LA SOIRÉE

GUIDE TÉLÉVISION

FILMS DU JOUR

GUIDE TÉLÉVISION

LUNDI 16 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

17.40 Voici le temps des assassins ■ ■ ■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 110 min). Cinétoile
18.50 Un papillon sur l'épaule ■ ■ Jacques Deray (France, 1978, 100 min). Ciné Cinémas
20.40 ▶ Western ■ ■ Manuel Poirier (France, 1996, 125 min). Canal +
20.40 Mort d'un pourri ■ ■ Georges Lautner (France, 1977, 120 min). 13ème Rue
20.50 Crossing Guard ■ ■ Sean Penn (Etats-Unis, 1994, 125 min). M 6
21.00 Quelle heure est-il ? ■ ■ Ettore Scola (Italie, 1989, v.o., 95 min). Paris Première
21.00 Le Grand Saut ■ ■ Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1993, 110 min). Cinéstar 2
21.20 Le Cavaleur ■ ■ Philippe de Broca (France, 1978, 100 min). Cinétoile
21.55 Les mains qui tuent ■ ■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Classics
22.35 La Peau ■ ■ Liliana Cavani (Italie, 1981, v.o., 140 min). Paris Première
23.00 L'homme que j'ai tué ■ ■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1932, N., 90 min). Histoire
23.10 Jeanne la Pucelle : Les Prisons ■ ■ Jacques Rivette (France, 1993, 170 min). France 3
23.10 Masculin-féminin ■ ■ Jean-Luc Godard (France - Suède, 1966, N., 110 min). Téva
0.05 La Liste de Schindler ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., 195 min). Cinéstar 1
0.35 L'Ange des maudits ■ ■ ■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1952, 95 min). Cinétoile
0.35 Luna Park ■ ■ Pavel Lounguine (France - Russie, 1992, 105 min). Cinéstar 2
1.00 Mademoiselle Gagne-Tout ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 90 min). Arte
4.20 Le Patient anglais ■ ■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, ◆, 159 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Roger Hanin, David La Forge, NTM. Canal +
19.10 Le Rendez-vous. Invitée : Edith Cresson. LCI
20.00 Envoyé spécial. La bataille de Paris. Drogue : la guerre de l'Amérique. Mal de dos, mal de l'époque. TV 5
20.00 20h Paris Première. Invité : Guy Bedos. Paris Première
20.55 Ça se discute jour après jour. Les enfants obèses. France 2
23.25 Mots croisés. Comment payer nos retraites ? Invités : Marc Blondel, Alain Madelin, Michel Rocard. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Le Grand Glacier d'Aletsch. Arte
19.00 Voyage au cœur du règne animal. Amboseli, le royaume des éléphants. Odyssée
19.30 Tortelier Masterclass. Le concerto de Elgar. Muzzik
19.40 L'Alambic. Planète
19.45 La Cité des dauphins. Odyssée
20.00 Trente ans d'Histoire, la Grande Guerre. [3/3]. D'une guerre totale à une paix illusoire. Histoire
20.15 Le Télégramme de Riegner. Arte
20.15 Global Family VIII. Les oiseaux des Gorges du diable. Odyssée
20.30 Cités et merveilles. St George. Téva
20.35 L'Iran, du foot et des affaires. Planète
20.40 Opération survie. La nature et ses couleurs. Odyssée
21.00 Ceux qui se souviennent. [5/7]. Mémoires populaires chantantes et sentimentales, années 20. Histoire
21.15 Au nom des animaux. Quoi qu'il faille. Odyssée
21.40 Les Dangers de la mer. [11/13]. Dangers imaginaires. Odyssée
21.45 L'Histoire de l'Italie au XXe siècle. [7/42]. La question de l'unité nationale. Planète
22.05 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [1/2]. Odyssée
22.20 Aller-retour dans l'espace. Planète
22.55 Otages du soleil. [1/3]. Fuel Rations. Odyssée
0.05 Ça s'est passé en R.D.A. Quarante ans de propagande politique. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.55 Rugby à XIII. Championnat de France. Villeneuve - Toulouse. Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
23.30 Tennis. Masters féminin de New York. Eurosport

MUSIQUE

20.59 Soirée Opéra de Lyon. Muzzik
21.00 L'Etoile. Opéra-bouffe de Chabrier. Enregistré à l'opéra de Lyon. Mise en scène. Louis Erlo et Alain Maratrat. Par l'orchestre de l'opéra de Lyon, dir. John Eliot Gardiner. Solistes : Colette Alliot-Lugaz, Ghylaine Raphanel. Muzzik
22.40 Un petit peu d'exercice. Enregistré à l'Opéra de Lyon par l'Atelier et la Maîtrise de l'Opéra de Lyon, dir. Claire Gibault. Muzzik
23.45 Rockpalast 78. Peter Gabriel. Canal Jimmy
0.40 Jazz 6. Manhatan Transfer «Swing». M 6

VARIÉTÉS

20.30 Souvenir. Age tendre et tête de bois : Claude Nougaro. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

20.30 Catherine Courage. Jacques Ertaud [3/3]. Festival
22.05 Le Dernier Fils. Etienne Périer. Festival
22.45 Le Pianiste. Mario Gas. Arte

SÉRIES

19.20 Equalizer. L'engrenage. 13ème Rue
20.45 La Vie de Berlioz. [1/6]. Mezzo
20.55 Un et un font six. Très chère maison. TF 1
21.15 New York Police Blues. Tueur à gages. Canal Jimmy
23.05 Nestor Burma. Nestor Burma en direct. 13ème Rue
0.10 New York Police Blues. Alice a disparu. TSR
2.15 Seinfeld. Prix d'ami (v.o.). Canal Jimmy
2.40 Spawn. Send in the Kiddowns (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Mezzo
La Vie de Berlioz

Dans les années 80, la mode était aux séries de prestige sur des personnages illustres – Chateaubriand, Mozart, Offenbach, Richelieu, Mazarin, Condorcet... *La Vie de Berlioz* (6 × 55') est un parfait exemple de ces fictions destinées à un large public, très soignées mais le plus souvent académiques et parfois ennuyeuses. Le scénariste François Boyer et le téléaste Jacques Trébouta ont insisté sur l'aspect romantique et *« artiste incompris »* d'Hector Berlioz, plus que sur son œuvre. Et l'interprète, Daniel Mesguich, qui joue à outrance le compositeur maudit et saigne du nez à tout bout de champ, n'arrange pas les choses. Son jeu théâtral devient vite insupportable. La performance du jeune Mathieu Kassovitz, futur réalisateur de *La Haine*, est nettement plus spontanée. – *J.-J. S.*

● 2.00 France 3
Maxwell, le naufrage d'un nabab

Député travailliste, empereur des médias, homme d'affaires, espion, détrousseur de fonds de retraite... La liste est longue des différentes existences de Robert Maxwell et ce document réalisé par Clare Duggan pour la BBC aurait pu s'intituler *Vies et morts d'un escroc*. Accident, crise cardiaque, suicide, meurtre... personne ne sait ce qu'il advint le 5 novembre 1991 quand le magnat de la presse est tombé de son yacht, juste avant la déconfiture de son empire. Les témoignages de ses collaborateurs font froid dans le dos – il faisait régner la terreur et mettait ses cadres sur écoutes... Et la fuite en avant qui le conduisit à puiser dans les caisses de retraite de son journal, le *Daily Mirror*, pour éviter la ruine est bien démontrée. – *A. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.35 L'Image du jour.
20.45 Météo.
20.55 Un et un font six. Très chère maison.
22.45 Y a pas photo !
0.15 Culture.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.15 Friends.
18.45 Cap des Pins.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 L'Euro, Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal.
20.36 La Route du Rhum, Météo.
20.55 Ça se discute. Jour après jour : Les enfants obèses.
23.15 Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Article 7. Protection de la loi.
23.25 Mots croisés. Comment payer nos retraites ?

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.40 Voile. La Route du Rhum.
20.55 Tête à claques ■ Film. Francis Perrin.
22.35 Météo, Soir 3.
23.10 Jeanne la Pucelle : Les Prisons ■ ■ Film. Jacques Rivette [2/2].

CANAL +

18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.40 ▶ Western ■ ■ Film. Manuel Poirier.
22.45 100 % Arabica ■ Film. Mahmoud Zemmouri.
0.15 Surprises.
0.20 Boxe hebdo.
1.45 Football. Derby County - Nottingham.

ARTE

19.00 Nature. Le Grand Glacier d'Aletsch.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Télégramme de Reigner.
20.45 Fraise et chocolat ■ Film. Juan Carlos Tabio et Tomas Gutierrez Alea (v.o.).
22.30 Ténébreuses ténèbres. Court-métrage. John McKay.
22.45 Le Pianiste. Téléfilm. Mario Gas.
0.15 Court circuit. Spécial comédie musicale. *Nuit de noces. Bottes de nuit. La Pucelle des zincs.*
1.00 Mademoiselle Gagne-Tout ■ ■ Film. George Cukor (v.o.).

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.50 La Minute de l'euro.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Les Produits stars.
20.50 Crossing Guard ■ ■ Film. Sean Penn.
22.55 Silent Fall ■ Film. Bruce Beresford.
0.40 Jazz 6. Manhatan Transfer.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Elizabeth de Fontenay.
21.00 Le Grand Débat. En collaboration avec le journal *Le Monde*. Comment lutter contre les sectes ? [2/2].
22.10 Fiction. *La Voix inhumaine*, de Jean-Louis Bauer.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 L'orchestre invite de jeunes solistes. Œuvres de Tanguy, Bernstein, Chostakovitch.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Sarhan, Tuan Kon.
23.07 ▶ Le Bel aujourd'hui. Œuvres de Guerrero.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Concert. Françoise Pollet, soprano et l'Orchestre de Paris, dir. Sylvain Cambreling. Œuvres de Boulez, Rihm, Messiaen.
22.23 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mozart, Beethoven.

MARDI 17 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.10 Little Buddha ■ ■ Bernardo Bertolucci (France - Grande-Bretagne, 1993, 140 min). Cinéstar 1
14.00 Guantanamera ■ ■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, 100 min). Cinéstar 2
14.40 C'est pas une vie, Jerry ■ ■ Norman Taurog (Etats-Unis, 1954, 90 min). Cinétoile
15.40 Fort Saganne ■ ■ Alain Corneau (France, 1984, 175 min). Cinéstar 2
18.05 Smoking ■ ■ Alain Resnais (France, 1993, 145 min). Ciné Cinémas
18.35 Kansas City ■ ■ Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 115 min). Cinéstar 2
19.00 L'homme que j'ai tué ■ ■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1932, N., 120 min). Histoire
19.30 Au-delà du Missouri ■ ■ William A. Wellman (Etats-Unis, 1951, 80 min). Cinétoile
20.30 Les mains qui tuent ■ ■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Classics
20.55 Le Canardeur ■ ■ M. Cimino (EU, 1973, 115 min). France 2
22.25 Le Carrosse d'or ■ ■ ■ Jean Renoir (France - Italie, 1952, 100 min). Cinétoile
22.30 Le Porteur de cercueil ■ ■ Matt Reeves (Etats-Unis, 1996, v.o., 94 min). Canal +
0.05 Voici le temps des assassins ■ ■ ■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 105 min). Cinétoile
1.10 Dead Man ■ ■ Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., 120 min). Ciné Cinémas
1.15 La Ville abandonnée ■ ■ William Wellman (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
2.35 Talons aiguilles ■ ■ Pedro Almodovar (Espagne, 1991, 110 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

10.50 Droit d'auteurs. Avec Benjamin Stora, Leïla Marouane, Jean Daniel. La Cinquième
15.15 Strip-tease. Docteur Plastique. Carcoke en stock. Les petits des «Petis de». Pas si fou. TV 5
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'orchestre noir [2/2] : La stratégie de la tension. Histoire
17.05 Les Lumières du music-hall. Ray Ventura. Mireille. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : M-People, Isabelle Huppert, Vincent Martinez. Canal +
20.00 Temps présent. Europe : mode d'emploi. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Vincent Lindon. Paris Première
20.55 Hors série. Le doute et l'espérance. France 3
22.30 Bouillon de culture. Alexandre Soljénitsyne à Moscou. TV 5
23.05 Place de la République. Business Angels. Le prof des gitans. La boulangère en Afrique. France 2
23.05 Science 3. Les bébés de la science : 20 ans de fécondation in vitro. Avec Robert Edwards, Alan Handyside, René Frydman, Jacques Testart, Gianpierro Palermo. France 3
0.15 Capital. Acheter moins cher : les nouveaux filons. M 6
0.30 Strip-tease. Un mâle dominant. En Nouvelle-Calédonie. Le petit livre rouge. France 3
1.25 Saga-cités. Poilus d'ailleurs. France 3

DOCUMENTAIRES

17.55 Chasseurs de baleines. La Cinquième
18.00 Trente ans d'Histoire, la Grande Guerre. [3/3]. D'une guerre totale à une paix illusoire. Histoire
18.05 Georges Becker ou la passion des champignons. Odyssée
18.25 Les Démons de la mer. Planète
18.30 Pantanal, un marais en danger. La Cinquième
19.00 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [1/2]. Odyssée
19.10 Jérusalem, à la folie. Planète
19.30 Patrick Dupond. Festival
19.50 Arctique. [5/13]. Odyssée
20.05 Mon ami Fred. Planète
20.15 Le Business des épaves. Arte
20.20 Les Dangers de la mer. [11/13]. Dangers imaginaires. Odyssée
20.35 Des filles comme nous. Planète
20.45 La Vie en face. Issue de secours. Arte
20.45 Voyage au cœur du règne animal. Amboseli, le royaume des éléphants. Odyssée
21.00 Jacques Derrida. Histoire
21.30 Voitures de légende. [1/6]. La Facel Vega. Canal Jimmy
21.30 Le Fleuve Jaune. Le berceau de la civilisation. Odyssée
21.35 Histoire de l'aviation. [2/7]. Le temps des escadrilles 1910-1918. Planète
22.00 Corpus Christi. [3/12]. Temple. Histoire
22.20 La Cité des dauphins. Odyssée
22.35 L'Alambic. Planète
22.45 Israël. Jérusalem et sa déchirure. Odyssée
23.00 Comedia. Hambourg, le théâtre dans la ville. Arte
23.00 Méditerranée. [6/12]. Histoire
23.20 Histoire de la BD. [7/13]. Love Is All You Need. Odyssée
23.30 L'Iran, du foot et des affaires. Planète
0.40 L'Histoire de l'Italie au XXe siècle. [7/42]. Planète

SPORTS EN DIRECT

17.00 et 23.30 Tennis. Masters féminin de New York. Eurosport
17.30 Hockey sur glace. Ligue européenne. Metallurg Magnitogorsk - Grenoble. AB Sport
19.55 Football. D 2 : Troyes - Wasquehal. Eurosport
20.45 Route du Rhum 1998. France 3
22.00 Boxe. Poids Mi-lourds. Lee Manuel Osio - William Krijnen. A Vigo (Espagne). Eurosport

MUSIQUE

18.00 Jazz à Antibes 1990. Avec Claude Luter, Yannick Singery, Daniel Barda, Michel Marcheteau, Bernard Laye. Muzzik
19.30 Musique pour tous. Trois extraits de *l'Estro Armonico*, de Vivaldi ; *Suite nº 2 en si bémol* de Bach. Mezzo
19.30 Faudel au Festival Musiques métisses d'Angoulême. Muzzik
21.00 Music from the Northern Lands. Avec Les Ardwyn Singers. Par l'Orchestre Symphonique de la BBC, les chœurs de la BBC et le chœur polyphonique de Cardiff, dir. Andrew Davis. Œuvres de Borodine, Chostakovitch, Sibelius. Muzzik
21.40 Le Sacre du printemps, de Stravinsky. Par L'Orchestre symphonique du Bayerischer Rundfunk, dir. Seiji Ozawa. Mezzo
23.15 Mendelssohn, musique de chambre. Avec Vladimir Stoupel, piano. Par le Quatuor Gewandhaus. Mezzo

THÉÂTRE

21.30 Comedia : le théâtre à Hambourg. *After Play*. D'Anna Meara. Mise en scène. Hans-Christoph Blumenberg. Arte

TÉLÉFILMS

18.30 Les Maîtres du pain. Hervé Baslé [2/3]. Téva
21.25 L'Homme de la maison. Pierre Lary. RTBF 1
22.40 Silhouette. Carl Schenkel. 13ème Rue
23.05 Rage. Joseph Merhi. M 6

SÉRIES

17.00 Drôles de dames. Ohé du bateau. RTBF 1
17.20 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Highlander. Course contre la montre. M 6
19.20 Equalizer. Chantage à la vidéo. 13ème Rue
20.40 Murder One, l'affaire Jessica. Chapitres XIX et XX. Série Club
20.55 La Vie à cinq. Le marathon de danse. Baiser d'adieu. Téva
22.10 Les Rois maudits. [4/6]. Festival
22.25 Spawn. Death Blow. Canal Jimmy
22.45 Perry Mason. Les Dames de cœur. TF 1
22.55 Star Trek, la nouvelle génération. Hiérarchie (v.o.). Canal Jimmy
23.00 La Loi de Los Angeles. Illicites. L'inceste. Téva
23.10 Buffy contre les vampires. Moloch. Série Club
23.35 Millennium. La nuit du siècle. TSR
23.45 Star Trek, Deep Space Nine. Babel (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Médecins de nuit. Jo Formose. Série Club
1.35 The New Statesman. Le bonheur est un flingue

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
- ▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- ■ On peut voir.
- ■ ■ Ne pas manquer.
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 14.40 La Cinquième
La Cinquième rencontre...

Superphénix, chronique d'une mort annoncée

FALLAIT-IL vraiment prendre le risque de construire un surgénérateur ? Difficile de ne pas émettre de doutes sur la pertinence du choix de cette filière mal maîtrisée après avoir vu *Les Surgénérateurs, un pari perdu ?* Dans la perspective de l'arrêt et du démantèlement de Superphénix, le documentaire d'Yves Leers et Dominique Martin Ferrari – suivi d'un entretien avec Michèle Rivasi, fondatrice de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRII-Rad) – retrace les rares expériences européennes en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne et au Kazakhstan.

Leur film n'échappe pas au parti pris tant le nucléaire est un thème passionnel. On est pour ou on est contre. Ici, le ton est résolument antinucléaire. Tous les points de vue sont exposés, mais on a beaucoup trop souvent entendu les deux principaux intervenants : d'un coté, Rémy Carle, l'ancien patron de Superphénix, enferré dans ses certitudes pro-nucléaires ; de l'autre, Yves Lenoir, l'ingénieur qui a osé dénoncer les dangers et le secret de cette industrie. Au-delà de ce travers, le document est pédagogique lorsqu'il explique les difficultés du démantèlement d'un surgénérateur à partir de l'expérience de Dounreay, en Ecosse, un équipement cinq fois moins important que Superphénix.

Et lorsque est exposée la situation de l'un des rares surgénérateurs encore en activité, celui d'Aktaou, au Kazakhstan, les choses deviennent carrément saisissantes. On sait que la sûreté à l'Est est loin d'être aux normes internationales. On reste pourtant médusé par la vétusté des installations et surtout par les risques encourus par le personnel en raison de l'importance de la radioactivité. Il faudrait *« 1 million de dollars pour l'entretien, on n'en a même pas la moitié »*, reconnaît le directeur de la centrale. Les investissements concernent les équipements et non le personnel, qui n'est pas payé depuis plusieurs semaines. Et que dire des déchets nucléaires, dont la gestion n'est pas jugée prioritaire. Faute de moyens, une partie des liquides radioactifs rejetés par la centrale n'est même plus traitée.

Dominique Gallois

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.35 Sunset Beach.
17.35 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 P.R.O.F.S. ■ Film. Patrick Schulmann.
22.45 Perry Mason. Les Dames de cœur. Téléfilm. Christian I. Nyby II.
0.25 Le docteur mène l'enquête. Du grabuge au dispensaire.
1.10 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Soko.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.50 Un livre, des livres.
17.20 Hartley, cœurs à vif.
18.10 Friends.
18.45 Cap des Pins.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 0.39 L'Euro, Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal.
20.36 La Route du rhum, Météo.
20.55 Le Canardeur ■ ■ Film. Michael Cimino.
22.55 Bouche à oreille.
23.00 Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Article 8. Droit à un juge.
23.05 Place de la République.
0.40 Journal, Météo.
1.05 Le Cercle. Moi je.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.20 Les Craquantes.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 C'est clair pour tout le monde !
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kouij.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.40 Tout le sport.
20.45 Voile. La Route du Rhum.
20.55 Hors série. Le doute et l'espérance.
22.35 Météo, Soir 3.
23.05 Science 3.
0.05 Magazine olympique.
0.30 Strip-tease.
1.25 Saga-cités. Poilus d'ailleurs.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.35 Turbulences à 30 000 pieds. Film. Robert Butler.
15.15 Jeunes en prison.
16.20 Surprises.
16.40 L'Enfer blanc. Film. Charles Haid.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Jack ■ Film. Francis Ford Coppola.
22.30 Le Porteur de cercueil ■ ■ Film. Matt Reeves (v.o.).
0.05 Salammbô. Film. Sergio Grieco.
1.40 Y'en a marre ! Relax.
1.55 Mauvais sang ■ Film. Leos Carax.

LA CINQUIEME/ARTE

13.40 Les Sectes, mensonges et idéaux. [5/5].
14.35 La Cinquième rencontre... Santé et sciences. 14.40 Les Surgénérateurs, *un pari perdu ?* 15.35 Entretien avec Michèle Rivasi.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Les Dessous de la Terre.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
17.55 Chasseurs de baleines.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Business des épaves.
20.45 La Vie en face. Issue de secours. Documentaire Cathie Dambel.
21.30 Comedia. Le théâtre à Hambourg. After Play. Pièce d'Anna Meara, en allemand sous-titré en français.
23.00 Hambourg, le théâtre dans la ville.
0.30 Fraise et chocolat ■ Film. Juan Carlos Tabio et Tomas Gutierrez Alea (v.o.).

M 6

13.35 La Mort en vente libre. Téléfilm. John David Coles.
15.15 Les Routes du paradis.
16.10 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Highlander.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, E = M6 découverte.
20.50 Le Grand Chef. Film. Henri Verneuil.
23.05 Rage. Téléfilm. Joseph Merhi.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. [2/5].
20.30 Agora. Annie Jourdan (*Napoléon. Héros, imperator, mécène*).
21.00 Poésie studio. Claude Michel Cluny, Olivier Barbarant.
22.10 Mauvais genres. Dan Simmons (*L'Eveil d'Endymion*).
23.00 Nuits magnétiques. Les hommes et leur mère [1/3].
0.05 Du jour au lendemain. Corine Enaudeau (*La-bas comme ici*).

FRANCE-MUSIQUE

18.06 Scène ouverte, découvertes. Jonathan Gilad, piano. Œuvres de Mozart, Schubert, Prokofiev.
19.00 Jazz, suivez le thème. I'll Remember April.
19.40 Prélude.
20.00 Pages baroques. Concert donné par *l'Ensemble Vocal Sagittarius, dir.* Michel Laplénie. Œuvres de Lejeune, Sweelinck, Vallet.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Sandred, Castaneda, Malec.
23.07 Le Dialogue des muses. Invités : Michel Bouvard et Denis Raisin-Dadre.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. Œuvres de Prokofiev.
20.40 Wilhelm Friedemann Bach. Sinfonia Dissonnances Fl. 67, par l'Ensemble Tafelmusik, dir. Lamon ; œuvres de J.-S. Bach, C.P.E. Bach, Kimberger, W.F. Bach, Hasse.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Chausson, Fauré, Schmitt, Cras.

Le Monde
MARDI 17 NOVEMBRE 1998

Un contemporain

par Pierre Georges

ELECTIONS, piège à clichetons ! Enfin, il est revenu. Et le charme opère comme d'un acteur qui se serait fait trop rare. Dany le Rouge, le Vert, ou tout ce que l'on voudra dans l'avalanche commode des qualificatifs de convention, Daniel Cohn-Bendit est de retour. Et d'entrée, ce retour s'annonce explosif, de nature à dynamiter le conventionnel rite politique du pays.

Mais qu'a donc ce type que cachent si bien les autres ? Du bagout, de la malice, de la vivacité d'esprit, de l'intelligence à revendre dans la prodigieuse effervescence d'un esprit touche-à-tout ? Peut-être bien en effet. Une présence aussi, celle de l'acteur souvent, du camelot aussi, d'un comédien du siècle, totalement dans son siècle.

Daniel Cohn-Bendit est de retour. Et voici un fait qui nous arrange drôlement pour enfin mettre un terme aux tourments familiaux. Notre mémoire générationnelle commençait sérieusement à prendre de la gîte, moquée par une progéniture ingrate et lassée, à juste titre, des rhumatismes soixante-huitards. On avait beau dire, beau faire, les célébrations anniversaires récentes l'ont montré, nous n'arrivions plus à justifier un passé, une pseudo-révolution, notre jeunesse. C'est cela papy, va yoyoter dans le bac à Gay-Lussac ! Et mets une laine !

Pour toutes les moqueries, pour toutes les avanies subies, ne laissant d'autre choix qu'entre le reniement, le cynisme, la course au pouvoir ou le gâtisme baba-cool, il fallait bien qu'un jour sonne l'heure de la revanche. Qu'enfin vienne le moment où, si l'on voulait bien admettre s'être trompé sur tout, avec constance, du moins que justice soit faite. Cette réhabilitation-là est en marche : en tout cas, on ne s'était pas trompé sur un personnage !

Daniel Cohn-Bendit est vivant ! *Alive*, dirait-on, en rigolant doucement. Et il l'est tellement qu'on imagine volontiers, à l'avoir vu dimanche soir, sur TF 1, crever l'écran gris fin de siècle de nos téléviseurs, que plus un politique, un peu expert, un peu sensé, ne devrait raisonnablement avoir un poil de sec. Surtout à gauche.

Rouge, il fut. Vert, il débarque. Comme neuf ! Tout autre et le même.

Capable de conjuguer le passé au futur. C'est une force, cela : avoir pris de la bouteille et, en même temps, pas une ride dans la tête. En observant le numéro télévisuel, – car c'en fut un aussi, avec les cabotinages, embrassons-nous Verteville, de la bête écologiste à deux têtes, Dany et Dominique –, en les regardant, un peu comme au spectacle, on a cherché à comprendre ce qui faisait le charme du revenant.

En fait, c'est simple et redoutable : il est contemporain, Daniel Cohn-Bendit. Il parle contemporain. Il pense contemporain. Il vit contemporain. Il respire contemporain. Il s'exprime dans une langue de son temps, sur les problèmes de son temps, avec les mots et les idées de son temps. On comprend ce qu'il dit. Et il dit ce qu'il veut, sans précautions ni circonlocutions.

On peut être d'accord, pas vraiment d'accord, pas d'accord du tout. Il est intelligible, clair, provocateur et séduisant. Une bête de scène politique en somme. Voilà pour la forme. Reste à savoir, maintenant,l'effet produit sur le fond. Les Verts voulaient une tête de liste médiatique ; ils l'ont. Avec tous les avantages et les risques du genre.

Le nouveau plan de relance japonais est accueilli avec scepticisme

Tokyo va injecter 1 000 milliards de francs dans l'économie pour sortir de la récession

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement Obuchi a voulu frapper fort et montrer qu'il respecte son engagement de sortir le Japon du marasme économique. Le programme d'urgence d'action économique, approuvé lundi 16 novembre, se chiffre à la somme impressionnante de 23 900 milliards de yens (plus de 1 000 milliards de francs). C'est, par le montant des dépenses engagées, le plus important des plans de relance adoptés par le Japon depuis qu'il est entré en récession (le dernier plan record mis en œuvre en avril se chiffrait à 16 000 milliards de yens).

Selon l'agence de planification, ce programme d'urgence devrait se traduire par des dépenses publiques nouvelles de 14 000 milliards de yens (8 000 milliards en travaux d'infrastructures et 6 000 milliards de crédits par les institutions financières publiques aux entreprises) et par des réductions d'impôts sur le revenu et sur les sociétés pour 7 000 milliards. Le plan de stimulation de l'économie devrait permettre au Japon d'atteindre un taux de croissance de 1 % au cours de l'année fiscale 1999 (qui commence en mars), après deux années de décroissance. Selon le ministre du commerce international et de l'industrie (Miti), Kaoru Yosano, la demande privée devrait prendre le relais de la demande publique dès 2001.

Le plan, qui sera soumis au Parlement à partir du 27 novembre, comporte plusieurs séries de mesures destinées d'abord à stabiliser le système financier et à remédier à la contraction du crédit qui étrangle les petites et moyennes entreprises, ensuite à développer les infrastructures économiques et sociales, enfin, à lutter contre le chômage ; 1 000 milliards de yens seront consacrés à un fonds encourageant les entreprises à embaucher des salariés en fin de carrière ayant perdu leur emploi qui devrait permettre de créer un million d'emplois.

Les réductions d'impôts sur les revenus et sur les sociétés seront inscrites dans le projet de loi de finances pour l'année fiscale 1999. Le premier ministre a aussi confirmé le gel des dispositions de la loi de novembre 1997 relative à la discipline budgétaire.

Le plan comporte une assistance de 1 000 milliards de yens aux pays d'Asie en difficulté. M. Obuchi a déclaré qu'il entendait, par ailleurs, mettre en œuvre un fonds d'aide de 30 milliards de dollars (168 milliards de francs). Baptisé « initiative Miyazawa » ce fonds a été proposé en octobre à Washington par le ministre des finances.

MANQUE D'ORIGINALITÉ

L'optimisme du gouvernement est tempéré par ceux qui estiment que, en dépit de l'effort sans précédent consenti, les mesures annoncées manquent d'originalité et ne sont pas de nature à redonner confiance aux investisseurs ou aux consommateurs. Une partie des dépenses semble en effet simplement recyclée de plans précédents et les réductions d'impôts figuraient déjà dans le plan d'avril sous d'autres formes.

L'abaissement de la taxe à la valeur ajoutée, réclamée par l'opposition et les milieux d'affaires, ne figure pas dans le nouveau plan. En revanche, la distribution de bons d'achats a été retenue, mais, devant le tollé suscité par ce projet concocté par le parti Komei et endossé par le parti gouvernemental, il a été décidé de limiter les bénéficiaires aux familles ayant des enfants de moins de 15 ans et aux personnes âgées de plus de 65 ans. Trente-cinq millions de Japonais (sur 128 millions) bénéficieront de cette allocation à la consommation sous forme de vingt *« coupons du pays natal »* d'une valeur de 1 000 yens (50 francs) et d'une validité de six mois.

L'opération, d'un coût de 700 milliards de yens *« n'aura aucun impact »*, écrit le quotidien *Asahi Shimbun*. La Bourse de Tokyo a terminé lundi en hausse de 1,1 %, les investisseurs réservant un accueil des plus tièdes au plan du gouvernement.

Philippe Pons

Bruxelles accepte le prix unique du livre

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Les partisans du prix unique du livre viennent de marquer un point : dans une lettre aux ministres de la culture des Quinze, Marcelino Oreja, commissaire européen responsable de la politique culturelle, et Karel Van Miert, son collègue chargé de la concurrence, confirment qu'ils n'ont l'intention de mettre en cause ni les accords contractuels conclus dans certains Etats membres (Italie, Danemark), ni les dispositions législatives, telle la loi « Lang » ou ses équivalents.

Cette assurance intervient à la veille de la réunion des ministres de la culture, le 17 novembre à Bruxelles, où ce point figure à l'ordre du jour. L'inquiétude était née en France et dans les autres pays favorables au prix fixe, après que M. Van Miert, réagissant à des plaintes de distributeurs, eut mis en cause un certain nombre d'accords transnationaux conclus entre éditeurs et libraires de « zones linguistiques homogènes ».

Les griefs de la Commission portaient sur les atteintes possibles aux échanges (entre l'Allemagne et l'Autriche, ainsi qu'entre les Pays-Bas et la Belgique) qui pouvaient résulter de ces arrangements. M. Van Miert avait beau affirmer (*Le Monde* du 1er juillet) qu'il n'avait pas l'intention de s'attaquer aux systèmes nationaux, son scepticisme à l'égard du prix fixe faisait craindre qu'il ne cherche à imposer une dérégulation.

Le conseil des ministres avait demandé à la Commission une étude sur les systèmes de prix fixes. Celle-ci, réalisée par un consultant indépendant, n'est apparemment guère concluante, trouvant vertus et inconvénients aux différents régimes. Cependant, la Commission a estimé que ce secteur sensible, vecteur de la création, ne pouvait être soumis à des règles de concurrence s'appliquant mécaniquement.

La lettre précise que les systèmes nationaux de prix ne seront globalement pas mis en cause. Quant aux accords transnationaux, la Commission fait un geste dans le sens des préoccupations du nouveau ministre allemand de la culture, Michael Naumann. Elle les examinera avec un préjugé favorable, à condition que leur objectif culturel apparaisse clairement.

Philippe Lemaître

Faible participation à la Fête du livre du FN

COMME l'an dernier, la Fête de la liberté du livre, organisée du 13 au 15 novembre en centre-ville par la majorité Front national de la municipalité, s'est déroulée à Toulon en même temps que la Fête des livres en toute liberté, initiative du conseil général, installée au port de commerce. *« Là-bas, c'est la fête des livres qu'on trouve partout ; ici, c'est la fête des livres qu'on trouve nulle part. »* Cette phrase, lancée par Jean-Marie Le Chevallier, maire (FN) de Toulon, lors de l'inauguration de sa manifestation, aurait suffi à la résumer de façon lapidaire. La faible participation donnait à l'ensemble une ambiance de kermesse triste. Olivier Le Jeune animait un jeu pour quelques participants, un curé en soutane et de nombreuses chaises vides. A l'autre extrémité de la ville, l'autre fête, malgré une certaine grogne des libraires se plaignant d'être marginalisés par les organisateurs de la manifestation, a connu le même succès que celle de l'an dernier avec une fréquentation de plus de cinquante mille personnes. – *(Corresp.)*

Tirage du *Monde* daté dimanche 15-lundi 16 novembre 1998 : 574 184 exemplaires - 3

